

MIGRATION FORCÉE revue

numéro 27
mars 2007

Les violences sexuelles : arme de guerre, entrave à la paix

plus:

- des déplacements en masse en Iraq
- les personnes déplacées de l'interne oubliées au Kosovo
- les Somaliens risquent leur vie pour traverser la Mer Rouge
- la fausse représentation des 'garçons perdus' du Soudan
- la voix des déplacés colombiens



Centre
d'études
sur les
réfugiés

25e anniversaire (1982 – 2007)

Publié par le Centre d'études sur les réfugiés à l'Université d'Oxford en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).



Revue Migration Forcée

Migration Forcée offre une tribune pour un échange régulier d'informations et d'idées entre chercheurs, réfugiés et déplacés internes ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, anglais, espagnol et arabe en association avec le Conseil norvégien pour les réfugiés.

Rédacteurs en chef

Marion Couldrey & Dr Tim Morris

Assistant à la rédaction

Musab Hayatli

Assistante

Sharon Ellis

Revue Migration Forcée

Centre d'Études sur les Réfugiés,
Département du Développement
International, 3 Mansfield
Road, Oxford OX1 3TB, UK.
Courriel : rmf@qeh.ox.ac.uk
Téléphone : +44 (0)1865 280700
Skype : fmreview
Télécopie : +44 (0)1865 270721

Droits d'auteur et avis de non responsabilité

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction ou du Centre d'études sur les réfugiés. Tout document de RMF imprimé ou mis en ligne peut être reproduit librement, à condition que la source et l'URL spécifique de l'article soient mentionnés. Nous recevons volontiers tout commentaire sur le contenu et la présentation de la revue – veuillez nous envoyer un courriel ou un courrier.

Site internet

www.migrationforcee.org

Conception/design

Art24 (www.art-24.co.uk)

Imprimerie

Image Production
www.imageproduction.co.uk

ISSN 1460-9819

Photo de page de couverture :

Per-Anders Pettersson



Centre
d'études
sur les
réfugiés

25^e anniversaire (1982 – 2007)



Corinne Owen

Message de la rédaction

Ce numéro spécial de RMF continue le mouvement créé lors du Symposium International sur les Violences Sexuelles en Conflit et au-delà à Bruxelles en juin 2006, organisé par le Gouvernement belge, la Commission européenne et l'UNFPA. Nous sommes reconnaissants à Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) d'avoir accordé à RMF l'opportunité de souligner les progrès – et les défis qui demeurent – de la lutte contre le fléau des violences sexuelles dans les pays déchirés par la guerre. Nous souhaitons aussi remercier ses collègues Pamela DeLargy, Cécile Mazzacurati et Henia Dakkak pour leur aide inestimable à planifier et à préparer ce numéro spécial.

Les coûts de production et de distribution de ce numéro ont été financés par l'UNFPA, le Département fédéral des Affaires étrangères suisse, l'Agence autrichienne au Développement, Concern Worldwide, Oxfam Novib, la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et le Programme alimentaire mondial.

Nous vous prions d'excuser le délai à vous faire parvenir ce numéro de RMF. Les requêtes pour des copies de RMF26 ont été sans précédent et la distribution s'est avérée complexe et onéreuse en temps.

RMF est publié en anglais, en arabe, en espagnol et en français par le Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford. Elle est la revue la plus lue au monde concernant les réfugiés et les personnes déplacées de l'intérieur. RMF est distribuée gratuitement et le texte complet des articles se trouve en ligne sur www.fmreview.org. En 2006, nous avons imprimé et distribué 72 000 exemplaires sur papier, dont les deux tiers à des lecteurs dans des pays en voie de développement. Nos listes de distribution continuent de s'allonger.

Si c'est le premier numéro que vous recevez et vous souhaitez continuer à recevoir la revue, veuillez nous contacter directement avec votre nom, le nom de votre organisation, l'adresse postale complète et la langue dans laquelle vous souhaitez recevoir notre publication.

RMF28, qui sera publié en mai 2007, se concentrera sur l'élaboration des capacités des gouvernements et de la société civile du Sud à assister et à protéger les personnes déplacées. Nous considérons de nombreux thèmes pour des numéros futurs et tous renseignements sur ceux-ci seront affichés sur <http://www.migrationforcee.org/aparaire.htm>.

Chaque RMF contient des articles sur un thème particulier et aussi une large gamme d'articles sur tous les aspects de la migration forcée contemporaine. Nous souhaitons que RMF consolide son rôle de forum pour les voix des personnes déplacées et en particulier à encourager les soumissions de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que de ceux qui travaillent directement avec ces personnes.

Nous désirons aussi agrandir notre lectorat. Veuillez parler de RMF à vos collègues. Si vous participez à l'organisation de conférences et d'événements de formation, et que vous souhaitez distribuer des exemplaires à vos participants, n'hésitez pas à nous contacter.

RMF a besoin de soutien financier ! RMF dépend entièrement de subventions (pour le personnel, la traduction, les coûts d'impression et de distribution) parce que nous ne recevons qu'un soutien logistique de l'Université d'Oxford. Le budget pour les numéros de RMF en quatre langues pour l'Université d'Oxford est de 286 000£ / 554 000\$US / 427 000€. En ce moment, nous dépendons de subventions spécifiques par numéro, en grande partie pour de petites sommes. Il nous serait extrêmement utile aux fins de la planification à plus long terme de savoir que le grand nombre d'agences qui ont soutenu notre travail – et d'autres dans la communauté humanitaire – pourraient envisager un engagement modeste d'année en année vers nos coûts. Il vous serait peut-être possible d'en faire une recommandation à vos collègues de l'agence ? Si vous êtes en mesure de nous aider, nous vous prions de nous contacter.

Tous nos vœux les meilleurs pour l'année 2007.

Marion Couldrey et Tim Morris

En plus du soutien généreux des commanditaires de ce numéro, nous sommes reconnaissants pour l'appui de :

| | | |
|---|--|---|
| La Fondation A M Qattan | Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) | Centre norvégien pour les réfugiés |
| Le Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes | Feinstein International Centre | Oxfam GB |
| Catholic Relief Services | Alliance Globale Contre le Trafic des Femmes (GAATW) | Save the Children UK |
| Christian Aid | Gouvernement du Qatar | Sultan d'Oman |
| Le programme complet sur la santé en matière de reproduction en périodes de crise | Programme Sir Joseph Hotung sur le Droit, les Droits humains, et la Consolidation de la paix au Moyen Orient | UNDP • UNHCR • UNIAP UNICEF • UNOCHA • UNRWA |
| DanChurchAid | Comité international de secours | US Institute of Peace |
| Le Conseil danois pour les réfugiés | INTERPAL | Welfare Association |
| Département du développement international (Royaume-Uni) | Ministère des Affaires étrangères norvégien | Commission des femmes pour les femmes et enfants réfugiés |
| | | World Vision UK |

Les violences sexuelles : arme de guerre, entrave à la paix

| | |
|--|----|
| Introduction par Thoraya Ahmed Obaid | 5 |
| La coalition mondiale contre les violences sexuelles par Armand De Decker | 7 |
| Les responsabilités internationales par Jan Egeland..... | 8 |
| Une question urgente de santé publique et de droits humains par Manuel Carballo | 10 |
| L'Union européenne : une approche stratégique par Lieve Franssen..... | 11 |
| Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU par Jackie Kirk et Suzanne Taylor | 13 |
| Le théâtre de la guerre par Brigitte M Holzner et Dominique-Claire Mair | 14 |
| Les violences sexuelles : une arme de choix par Katie Thomas | 15 |
| Les défis à la protection effective par Rose Kimotho | 17 |
| Les fistules traumatiques : un plaidoyer pour les réparations par Arletty Pinel et Lydiah Kemunto Bosire | 18 |
| L'aide aux enfants nés de l'exploitation et l'abus sexuel par Lauren Rumble et Swati Mehta | 20 |
| Les violences sexuelles contre les hommes et les garçons dans les conflits par Wynne Russell | 22 |
| Les violences sexuelles et la transmission du VIH/SIDA par Jennifer Klot et Pam DeLargy | 23 |
| Protection et aide alimentaire par Mariangela Bizzarri..... | 24 |
| Les violences envers les filles générées par les conflits en Afrique par Florence Tercier Holst-Roness | 26 |
| Surmonter les défis de la collecte de données | 28 |
| L'Irlande agit par Vivienne Forsythe et Angela O'Neill De Guilio | 30 |
| La couverture des violences sexuelles dans les médias par Judith Matloff..... | 31 |
| L'encadrement des réponses par Noeleen Heyzer..... | 32 |
| Des paroles à l'action par Rima Salah..... | 33 |
| Le Plan d'Action National du Libéria sur les violences sexistes par Ellen Johnson Sirleaf | 34 |
| Tolérance zéro pour les violeurs du Libéria par Lois Bruthus..... | 35 |
| Contester les attitudes du Libéria envers les violences sexuelles par June Munala | 36 |

| | |
|--|----|
| A travers nos yeux: une vidéo participative en Afrique de l'Ouest par Tegan Molony, Zeze Konie et Lauren Goodsmith | 37 |
| La lutte contre les violences sexistes au Sud Soudan par Lona Elia..... | 39 |
| Les violences sexuelles et le ramassage du bois de chauffage au Darfour par Erin Patrick..... | 40 |
| Ecouter les femmes de Darfour | 42 |
| Centres pour femmes: espaces d'autonomisation au Darfour par Carmen Lowry..... | 43 |
| Les Soudanaises agissent contre les violences sexuelles par Fahima A Hashim | 44 |
| Violences sexuelles au Sud-Kivu au Congo par Claudia Rodriguez..... | 45 |
| En leurs propres mots | 47 |
| Faire face aux violences sexuelles au Burundi post-conflit par Nona Zicherman | 48 |
| La création d'espaces sécurisés : les leçons tirées de l'Afrique du Sud et du Burundi par Christine Lebrun et Katharine Derderian..... | 50 |
| Ouganda: mariage précoce et violences sexuelles par Noah Gottschalk | 51 |
| Mise en place de services dans la Sierra Leone de l'après-guerre par Amie-Tejan Kellah | 53 |
| Réponse aux traumatismes et la prévention de ceux-ci : conditions préalables pour la paix et la justice par Selmin Çalýpkan | 54 |
| L'heure est venue de mettre fin aux violences envers les femmes et les filles palestiniennes par FMR editors..... | 55 |
| Impliquer les hommes à la frontière birmano-thaïlandaise par Melissa Alvarado et Benny Paul | 56 |
| La démobilisation des femmes ex-combattantes en Colombie par Gunhild Schwitalla et Luisa Maria Dietrich..... | 58 |
| La justice pour les survivantes du Pérou par Flor de María Valdez-Arroyo | 59 |
| Ressources | 60 |

General articles

| | |
|--|----|
| La crise humanitaire négligée en Iraq par Andrew Harper | 61 |
| Les personnes déplacées de l'interne du Kosovo attendent toujours des solutions durables par Anika Krstic..... | 64 |
| Sortis d'Afrique : la fausse représentation des 'garçons perdus' du Soudan par Brandy Witthoft..... | 65 |
| De la Somalie au Yémen: graves dangers, maigres perspectives par Hanno (J H) van Gemund | 67 |

| | | | |
|--|----|--|----|
| Un programme complet sur la santé en matière de reproduction en périodes de crise : de vision à réalité par Therese McGinn et Samantha Guy | 70 | Nouveau mécanisme informel de suivi de la continuité gouvernementale sur les missions de l'ONU auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par Jens-Hagen Eschenbächer, Centre de Suivi des Déplacements Intérieurs (IMDC) | 77 |
| Déplacement et différence à Lubumbashi par Aurelia Wa Kabwe-Segatti et Loren B Landau | 71 | La politique des personnes déplacées de l'Ouganda par Joy Miller, Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes | 78 |
| Ecouter les voix d'individus par Siobhan Warrington et Anne-Sophie Lois | 73 | Continuons d'avancer par Roger Zetter, Centre d'études sur les réfugiés | 79 |
| L'aide sociale globale : rêve ou réalité ? par John Mitchell et Hugo Slim | 74 | L'Appel de Bruxelles à l'action | 80 |
| Les illusions perdues des réfugiés soudanais du Caire par Hala W Mahmoud | 75 | | |
| Génération en exil de la dernière colonie d'Afrique par Ronnie Hansen, Centre norvégien pour les réfugiés | 76 | | |

Symposium international sur les Violences Sexuelles en période de conflit et au-déla : le rapport

En juin 2006, plus de 250 participants provenant de plus de 30 pays se sont rencontrés au Palais d'Egmont à Bruxelles pour le Symposium international sur les Violences Sexuelles en période de conflit et au-déla. Cette conférence de trois jours, convoquée par le Gouvernement belge, la Commission européenne et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a rassemblé des dirigeants des agences des Nations Unies et ONG, des activistes et des chercheurs, des ministres gouvernementaux, des médecins et autres travailleurs humanitaires basés dans des contextes d'intervention, des parlementaires, des représentants de la Cour Pénal International, des officiers militaires et policiers, et des membres des médias pour partager des expériences, des

stratégies et un engagement renouvelé pour mettre fin au fléau des violences sexuelles dans les pays déchirés par la guerre.

Le rapport complet (en anglais seulement) est disponible en ligne au www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/final_report.pdf

Le premier événement pour donner suite au Symposium – Adresser les violences sexuelles au Libéria – a eu lieu au Secrétariat des Nations Unies à New York en décembre 2006. Le rapport est disponible (en anglais seulement) sur

www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/report_6december.pdf



Conseil consultatif éditorial de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont sur le Comité à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Paula Banerjee
Calcutta Research Group

Amelia Bookstein
Save the Children UK

Kine Brodtkorb
Conseil norvégien pour les réfugiés

Mark Cutts
OCHA

Jens-Hagen Eschenbächer
Centre de Suivi des Déplacements Intérieurs (IMDC)

Rachel Hastie
Oxfam GB

Arjun Jain
UNHCR

Khalid Koser
Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes

Erin Mooney
ProCap/UNHCR

Bahame Tom Nyanduga
Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées en Afrique

Dan Seymour
UNICEF

Jeremy Stickings
DFID

Richard Williams
Conseil européen sur les réfugiés et les exiles

Roger Zetter
Centre d'études sur les réfugiés

Introduction

par Thoraya Ahmed Obaid

J'ai le grand plaisir d'inaugurer ce numéro spécial de la Revue Migration Forcée. Ce numéro s'inscrit dans la dynamique générée par le Symposium international sur les Violences Sexuelles en période de conflit et au-delà, organisé en juin 2006 à Bruxelles par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Gouvernement belge et la Commission européenne.

Tout au long de l'histoire, les violences envers les femmes ont été acceptées comme une caractéristique à la fois regrettable et inévitable des conflits. Cette réalité, cependant, est en train de changer. Alors que de telles violences continuent à être perpétrées à grande échelle, elles sont désormais reconnues comme des menaces au développement, à la paix et à la sécurité, comme des violations des droits de l'homme et comme des crimes de droit international. Le défi auquel fait face la communauté internationale est de voir si tous les acteurs sont capables de faire de la prévention, du traitement et de la condamnation des violences sexuelles une priorité.

Nous sommes actuellement incapables d'offrir de la protection adéquate aux femmes et aux filles dans des situations de conflit ou de post-conflit, ce qui représente un échec retentissant pour la défense des droits humains. Près de 40 000 viols ont été signalés lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Entre 23 000 et 45 000 femmes kosovares de souche albanaise auraient été violées entre 1998 et 1999, lorsque la guerre contre la Serbie en était à son plus fort. Au Rwanda, 39% des femmes interrogées ont déclaré avoir été violées durant le génocide et, selon une enquête, deux femmes violées sur trois sont atteintes du VIH. Au Burundi, 19% des femmes interrogées lors d'une enquête ont révélé avoir été victimes de viol.

Malheureusement, ces données ne font pas figure d'exception : l'on retrouve des statistiques tout aussi alarmantes dans chaque situation de conflit. Et derrière ces statistiques se trouvent des êtres humains - des femmes qui ont besoin de soutien afin de guérir et de réintégrer dans leur famille et leur communauté. Pourtant, trop souvent les victimes font l'objet de discriminations

et d'ostracisme, ce qui ne fait qu'ajouter aux malheurs qu'elles ont déjà endurés.

L'on admet maintenant que les violences sexuelles pendant et après les conflits ne sont pas inéluctables, qu'elles peuvent être évitées et qu'elles doivent être traitées. Les bonnes pratiques ne manquent pas, mais on n'applique pas celles-ci à une échelle suffisante et leur portée reste inadéquate. Une direction et une volonté politique plus prononcées sont nécessaires afin d'assurer une réponse plus effective.

Il faut aussi renforcer les actions de prévention, que ce soit en réduisant le trafic d'armes légères, en protégeant les femmes lorsqu'elles vont chercher de la nourriture ou du bois de chauffage, en désignant des abris et des camps sécurisés et en encourageant une bonne gouvernance et l'état de droit. Au sein de l'ONU, il faut que le code de conduite contre l'exploitation et les abus sexuels soit appliqués de façon plus ferme.

L'UNFPA a pour objectif de garantir que les professionnels de la santé soient formés pour dispenser des traitements médicaux et possèdent les médicaments, l'équipement et le matériel nécessaires. Une offre de soins appropriés pour les survivantes comprend la documentation de l'attaque, un examen médico-légal, le traitement des blessures et des infections potentielles, la contraception d'urgence ou le traitement prophylactique afin de prévenir les grossesses non désirées et l'infection par le VIH, et le suivi médical. Il faut que l'ensemble minimal des services initiaux en ce qui concerne la santé en matière de reproduction soient couramment appliqués (un ensemble d'activités approuvées par la communauté internationale qui doit être mis en place de manière coordonnée par un personnel ayant reçu une formation appropriée)¹, et que les survivantes



United Nations/Eskinder Debebe

puissent accéder plus facilement aux services juridiques et psychosociaux.

Il est absolument essentiel que le personnel médical, la police, les forces de sécurité, les juges, les avocats, ainsi que le personnel humanitaire et de maintien de la paix soient formés à reconnaître les violences sexuelles et à y répondre. Il est primordial que tous les secteurs travaillent ensemble pour créer un environnement qui mette fin à la victimisation des femmes et offre un soutien aux victimes. A moins que les économies se relèvent rapidement après les conflits et permettent aux femmes de gagner leur vie, ces dernières continueront de s'exposer à l'exploitation et aux abus, que ce soit au sein de leur famille ou de la communauté. Il faudrait aussi qu'un plus grand nombre de femmes soient présentes au niveau de prises de décisions dans les domaines de la sécurité et de l'intervention humanitaire, dominés actuellement par les hommes, afin de répondre aux besoins des femmes et de représenter leurs points de vue.

Aujourd'hui, malheureusement, la plupart des propositions qui s'adressent aux violences sexistes pendant et après les conflits ne reçoivent pas le soutien financier de la communauté des donateurs - et ce sont les femmes qui en payent le prix. Afin de sensibiliser les populations et de faciliter une action plus vigoureuse, l'UNFPA, la Commission européenne et le Gouvernement belge ont organisé le Symposium international sur les Violences Sexuelles en période de conflit

et au-delà en juin 2006. Ce colloque historique de trois jours a réuni plus de 250 participants provenant de 30 pays différents - des directeurs d'agences humanitaires et de l'ONU, des activistes et des chercheurs, des ministres et des membres de gouvernements, des médecins et d'autres travailleurs humanitaire, des parlementaires, des représentants de la Cour pénale internationale, des policiers et des membres des forces militaires, et des représentants de la presse - pour qu'ils partagent leurs expériences et leurs stratégies et qu'ils raffermissent l'engagement de mettre fin aux violences sexuelles dans les pays ravagés par les conflits.

Le dernier jour du Symposium a vu l'adoption de l'Appel à l'action de Bruxelles par l'ensemble des participants. Ce document énonce 21 actions qui devraient être prises, et propose de mettre fin à l'impunité des agresseurs

jusqu'à de développer et financer des plans d'action nationaux. Cet appel est aussi adressé aux gouvernements, aux organisations internationales et à la société civile pour que la question des violences sexuelles soit considéré de manière prioritaire dans tous les efforts d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de développement dans les pays touchés par des conflits.²

Depuis le Symposium, de grands pas ont été pris dans de nombreux pays qui y avaient une délégation. Au Libéria, un Plan d'action national contre les violences sexuelles a été articulé par l'Equipe spéciale nationale et s'avère être un mécanisme efficace de coordination entre le Gouvernement du Libéria, les ONG nationales et internationales, les agences de l'ONU et les autres acteurs multisectoriels. Quant à la République Démocratique du Congo, elle a adopté une nouvelle législation qui étend

la définition du viol et des violences sexuelles et renforce la procédure pénale.

Tristement, depuis le Colloque, les conditions politiques et de sécurité au Darfour se sont détériorées. Les femmes et les filles subissent des sévices inacceptables tandis que la communauté internationale néglige encore de démontrer sa détermination de mettre fin à leur souffrance. La situation au Darfour représente un nouvel appel d'urgence pour que la communauté internationale incorpore la prévention, la protection et les soins médicaux pour les survivantes des violences sexuelles à tous les aspects de l'aide humanitaire. Nous sommes rappelés jusqu'à quel point il est impératif de collaborer pour mettre au point des initiatives communes, plutôt que de travailler en parallèle et sans connexion. De nombreuses agences de l'ONU commencent aujourd'hui à combiner leurs efforts pour lutter plus vigoureusement contre les violences sexuelles et pour intervenir de manière plus intensive, efficace et coordonnée.

J'espère sincèrement que ce numéro spécial de la Revue Migration Forcée mettra en lumière la nécessité de considérer les violences sexuelles comme un crime, une urgence humanitaire et un défi majeur à l'ensemble des efforts de développement. Loin d'être un problème spécifique ou singulier, les violences sexuelles sont un indicateur des plus grandes entraves à la sécurité humaine. Comme les articles de ce numéro l'expliquent, ce problème est lié à l'aide alimentaire, au ramassage du bois de chauffage et au VIH/SIDA. Le problème affecte les femmes et les filles directement, mais touche aussi les hommes et les garçons - en plus de détruire la structure familiale et communautaire. La punition des auteurs de ces violences contribuerait à rétablir la confiance au système judiciaire. La prévention de ces violences permettrait de réduire le coût humain et financier démesuré de la reconstruction des nations. La réduction de la fréquence des violences sexuelles dans tous les pays touchés par des conflits représentera un vrai signe de relèvement.

Thoraya Ahmed Obaid est Directrice exécutive de l'UNFPA

1. www.unfpa.org/emergencies/manual/2.htm
2. Voir quatrième de couverture.

Une fille âgée de 13 ans, violée par des hommes armés, attend de se faire traiter à une clinique à Goma, dans l'Est de la RDC, août 2006



La coalition mondiale contre les violences sexuelles



par Armand De Decker

Les politiciens et les représentants de la société civile doivent travailler ensemble à la recherche de solutions au fléau des violences sexuelles.

La prévention et la réponse aux violences sexuelles demandent des efforts à long terme, multisectoriels et coordonnés concentrés sur les préoccupations économiques, légales, psychologiques, de santé et de sécurité des populations concernées. La coopération à tous les niveaux est vitale afin d'accomplir des résultats tangibles.

Sachant cela, j'ai pris la décision d'impliquer la Belgique sur le terrain dans la République Démocratique du Congo. Depuis 2004, nous avons participé activement à un programme innovateur de quatre ans [voir encart] en partenariat avec l'UNFPA, l'UNICEF et le HCDH (le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). En 2006, la démarche globale du programme et son succès à assurer une coopération effective entre les diverses institutions internationales concernées ont été reconnus comme remarquables par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui a fait une contribution financière personnelle en témoignage de son soutien. J'espère sincèrement que ce programme encouragera des initiatives similaires dans d'autres pays.

En vue d'aider à la sensibilisation, la Belgique a co-organisé le symposium international de juin 2006 sur 'Les violences sexuelles dans en période de conflit et au-delà' en coopération avec UNFPA et la Commission européenne.¹ Cette conférence fut suivie en décembre 2006 par un débat à l'ONU à New York sur les violences sexuelles au Libéria. La Belgique financera de nombreux autres débats sur les violences sexuelles au cours de l'année 2007 afin de permettre au plus grand nombre possible de pays de présenter des plans d'action nationaux.

Je souhaite que ces débats mènent à une vraie coalition mondiale contre les violences sexuelles dans les conflits, qui mobilise non seulement l'ONU et la société civile mais aussi les organisations régionales de sécurité comme l'Union africaine,² les banques régionales de développement,³ le Conseil de l'Europe,⁴ la Commission européenne⁵ et l'Union interparlementaire.⁶

En 2007, la Belgique aura place au Conseil de sécurité de l'ONU et aura ainsi une

opportunité de s'assurer que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur 'les Femmes, la paix et la sécurité' reçoive l'attention qu'elle mérite. La Résolution 1325 met un accent important sur le rôle joué par les femmes à tous les niveaux de prises de décisions, dans la prévention, la gestion et la résolution de conflits, et dans les processus de paix. Nous travaillerons aussi pour assurer que la question d'empêcher les violences sexuelles figure à l'ordre du jour pendant les discussions des mandats d'opérations du maintien de la paix.

En cette nouvelle année, alors qu'il est coutumier de souhaiter un meilleur avenir, j'ai l'espoir que nous allons oeuvrer ensemble pour accomplir de réels progrès - pour la vie de millions de femmes et pour accorder un vrai sens concret à la notion de 'responsabilité de protection', comme en a discuté le Sommet de l'ONU en 2005.

Armand De Decker est Ministre belge au Développement et à la Coopération. www.diplomatie.be Pour plus de détails, Courriel Francoise.Gustin@diplobel.fed.be

1. Voir l'Appel de Bruxelles à l'action sur la couverture arrière de ce numéro.
2. www.africa-union.org
3. www.undp.org/partnerships/rdb/
4. www.coe.int
5. <http://ec.europa.eu>
6. www.ipu.org

Le programme de violences sexuelles et sexistes en RDC

Ce programme de quatre ans en République Démocratique du Congo vise à fournir aux survivants de violences sexuelles et sexistes (VSS) le soutien médical, psychologique, socio-économique et légal fort nécessaire. Le programme - financé par le Gouvernement belge et mis en application par l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNHCR - a reçu le support et la participation des ministères congolais des Affaires sociales, de la Santé, de la Justice et de la Condition féminine ; de neuf agences de l'ONU ; du personnel en uniforme, dont la police et les forces armées congolaises ; et d'ONG locales

possédant de l'expertise sur la question des violences sexuelles. Ce projet vient en aide à quelque 25 000 survivants de violences sexuelles.

Le projet, avec un financement de 7,8 millions d'euros, entreprendra les activités suivantes :

- n rassembler et mettre à jour les données sur les violences sexuelles envers les femmes, les jeunes personnes et les enfants, et créer des systèmes d'information afin de faciliter de meilleures collections de données et de méthodes d'analyse
- n recruter et engager les leaders politiques, militaires et religieux afin de collaborer à la mobilisation communautaire, à la sensibilisation et à l'amélioration des positions de négociations des groupes vulnérables.
- n renforcer l'infrastructure médicale dans les trois provinces ciblées en fournissant des médicaments, des ressources matérielles et de l'équipement, et offrir des formations au personnel de santé dans les domaines d'assistance psychosociale et de traitement des conséquences médicales des viols
- n établir les capacités techniques et logistiques des centres de réhabilitation pour les survivants et survivantes de viols
- n améliorer les réseaux de communication dans 150 communautés afin de leur permettre de mieux identifier et d'aider les survivants et survivantes et de les aider à augmenter la capacité des familles, des membres de communautés et d'autres acteurs à soutenir les survivants et survivantes
- n établir un support juridique en préparant des lois puissantes pour punir les agresseurs et fournissant de l'aide légale aux victimes et à leurs familles
- n faciliter la réintégration des survivants et survivantes dans leurs communautés avec l'alphabétisation et la formation et l'enseignement de compétences.

Voir www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/report_6december.pdf pour une discussion approfondie du programme.

Les responsabilités internationales

par Jan Egeland

Le viol pendant les conflits a atteint des proportions épidémiques et la communauté internationale doit agir de manière bien plus décisive – tout de suite.

Les soldats, les milices, les hommes armés, les agents du gouvernement ou autres acteurs non gouvernementaux, les voisins, les leaders et les hommes dans des positions de pouvoir ont tous perpétré des violences contre les femmes et les filles en période de conflit et de déplacement. Bien que le viol, les agressions sexuelles, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la stérilisation forcée, les avortements forcés et les grossesses forcées soient des crimes au titre des lois nationales et internationales, les coupables commettent généralement ces crimes avec complète impunité. La communauté internationale fait trop peu pour protéger les femmes et les filles de ces actes abominables,

mais nous savons pourtant quelles actions peuvent faire une différence.

Prévention

En tout premier lieu, nous devons prendre beaucoup plus au sérieux la prévention de viols et d'autres formes de violences sexuelles. La majeure partie des violences sexuelles est commise par les groupes armés et les gens locaux. Les gouvernements doivent exiger la discipline de leur personnel en uniforme. Tous les groupes armés doivent respecter les principes légaux interdisant de cibler des civils.

Tout comme les forces policières jouent un rôle critique en décourageant les violences sexuelles dans des situations et communautés stables, les agents du maintien de la paix ont un rôle critique à jouer dans la protection des civils dans les situations de conflit. Les violences sexuelles, trop souvent utilisées comme une arme de guerre, doivent être considérées comme une menace imminente à la paix et à la stabilité, et doivent provoquer une réponse immédiate pour pouvoir offrir la protection physique et la sécurité. A cette fin, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être établis de manière à assurer un engagement qui répond de façons adéquates à la situation spécifique. L'ONU devrait œuvrer en collaboration plus étroite avec les autres organisations internationales, régionales et intergouvernementales

Un groupe de rebelles armés au nord de Kaga Bandouro, République centrafricaine, décembre 2006



pour s'assurer que ces considérations soient à la base de toutes les opérations liées au maintien de la paix.

Malheureusement, même les membres du personnel humanitaire et du maintien de la paix – militaire et civil – ont commis des actes de violences sexuelles et d'exploitation. Ceci est inacceptable. L'ONU doit maintenir les normes de conduite les plus élevées dans ses activités. Ceux qui viennent protéger et aider doivent se détourner de toute forme d'exploitation sexuelle et d'abus de la population et doivent être tenus responsables de leur actions s'ils enfreignent les codes de conduite.

Des actions dissuasives dans les camps et aux alentours peuvent se montrer efficaces : patrouiller les passages pour le ramassage de bois à chauffage par exemple, ou encore fournir de différents combustibles de cuisson et améliorer l'éclairage. Le soutien de la prise de pouvoir économique des femmes par le biais de meilleurs modes de vie et le développement de nouvelles habiletés peut aussi aider en augmentant les revenus familiaux et en réduisant le danger de viol à l'extérieur des camps.

Une réponse appropriée

En plus de la prévention des violences sexuelles, la communauté internationale et ses membres individuels doivent entreprendre des démarches sérieuses pour être capable de répondre de manière appropriée en cas de violences sexuelles. Les gouvernements doivent offrir des formations à la police, aux forces armées, aux juges et aux leaders religieux et de communautés. Ils doivent promulguer des lois pour protéger les survivantes de violences sexuelles, pour maintenir le respect de la loi et pour dispenser la justice.

L'impunité - répandue dans bien trop d'endroits - doit être déracinée. La Cour pénale internationale (CPI) a classé le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées et la stérilisation forcée comme crimes potentiels contre l'humanité ou comme crimes de guerre. Des enquêtes ont commencé concernant des infractions possibles de la loi humanitaire internationale en République Démocratique du Congo (RDC), en Ouganda et au Darfour.

Trop souvent, la communauté internationale continue à ne considérer les violences sexistes que comme une conséquence inévitable de la guerre. Par exemple, au Soudan, bien que

le gouvernement ne nie plus (sous pression considérable de la communauté internationale) que des viols sont perpétrés au Darfour, il refuse d'accepter l'étendue de ce fléau, ou que le viol et d'autres formes de violences sexuelles sont utilisés comme arme de guerre contre les populations civiles. Trop souvent, une telle attitude a empêché aux survivantes d'avoir accès aux soins médicaux puisque celles qui ont été assez courageuses d'en demander ou qui ont porté plainte de viol ont été harcelées, et même arrêtées. Les femmes enceintes non mariées sont traitées comme des criminelles, et souffrent de victimisation non seulement lors des actes de violences initiaux mais aussi lorsqu'elles sont arrêtées et soumises à des brutalités par la police.

En RDC, où je me trouvais en Septembre 2006, les violences sexuelles envers les femmes et les filles sont effrénées et l'impunité des auteurs de ces actes est pratiquement assurée. A un certain point en 2005, plus de 20 000 cas de viol ont été enregistrés uniquement dans une province à l'est de la RDC ; les vrais chiffres sont sans aucun doute bien plus élevés. Lors d'une visite de la clinique Panzi dans la province de Sud Kivu, j'ai rencontré des survivantes de violences sexuelles. Une femme m'a décrit comment elle avait été tenue captive plus d'une semaine, les bras et les jambes liées, et violée à maintes reprises par un groupe d'hommes armés. Elle a perdu l'usage de ses mains tellement elle était attachée de façon serrée. Son histoire n'est pas la pire qui provienne de la RDC. Elle a pu demander des soins médicaux à la clinique, un des deux hôpitaux dans le pays où se trouve un chirurgien formé à la réhabilitation des fistules et d'autres traumatismes physiques sévères qui marquent les survivantes de tels abus. Bien trop souvent, ces femmes ne reçoivent aucun soin médical.

Pire encore, aucun des auteurs de telles violences ne sont punis. J'ai promis à ces femmes que je ferais connaître l'histoire de leurs souffrances au monde et j'ai commencé par implorer toutes les personnes en autorité que j'ai rencontrées dans la RDC – du Président Kabila aux autorités provinciales que j'ai rencontrées dans les provinces du Katanga, de Ituri et du Sud Kivu - de mettre fin au règne d'impunité qui a détruit la base même du tissu social du pays.

L'aide aux survivantes

Même si toutes ces mesures – et encore d'autres – de prévention et de punition étaient prises, l'élimination

totale des viols pendant les conflits n'aura certainement pas lieu. Il faut donc accorder des ressources aux soins pour les survivantes des violences. Les survivantes doivent avoir un accès assuré aux soins médicaux, y compris aux médicaments qui peuvent combattre les grossesses et la transmission du VIH. Du personnel médical formé doit être disponible pour effectuer les opérations chirurgicales complexes rendues nécessaires par les violences sexuelles.

Le soutien aux survivantes doit aller plus loin que les soins apportés à leurs blessures physiques. Plusieurs femmes et enfants ont besoin des soins psychosociaux de nature sensibilisée à leur culture afin de pallier l'impact psychologique des violences sexuelles. Il existe souvent un besoin d'offrir des formations aux survivantes afin de leur enseigner de nouvelles façons par lesquelles elles peuvent subvenir elles-mêmes à leurs propres besoins, puisqu'elles sont bien trop souvent bannies de leurs foyers et de leurs communautés. La sensibilisation des communautés est pareillement nécessaire afin que les survivantes et les enfants nés de ces viols soient aidés au lieu d'être frappés d'ostracisme.

Le Comité permanent interorganisations (CPI) appuie une réponse coordonnée au sein de laquelle les prestataires de soins médicaux, la police et le personnel de sécurité, les agents légaux/judiciaires et les communautés locales (y compris les hommes) se rassemblent régulièrement pour établir les plans d'un programme multisectoriel pour faire face aux violences sexistes. Les directives¹ du CPI établissent l'ensemble minimum d'activités qui doivent être mises en place dès le début d'une crise d'urgence. Les Etats membres de l'ONU, les organisations internationales et non gouvernementales ainsi que les individus concernés doivent donner à ces directives le support qu'elles méritent.

Les femmes et les filles déjà traumatisées par le déplacement et touchées par les conflits méritent notre attention et notre soutien. Aucun agent ou groupe ne peut le faire seul. Un effort conjugué est nécessaire.

Jan Egeland est Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Pour plus d'information, Courriel : burns@un.org

1. www.humanitarianinfo.org/iase/content/subsidi/tf_gender/gbv.asp

Une question urgente de santé publique et de droits humains

par Manuel Carballo

Bien que les violences sexuelles soient présentes dans la plupart des sociétés, particulièrement dans celles en période de perturbations sociales, elles représentent un domaine de santé publique et de droits humains dans lequel nous sommes en mesure de beaucoup accomplir collectivement et de rapidement produire des résultats.

Au cours de mon temps à Sarajevo comme conseiller à la santé publique pour l'Organisation mondiale de la Santé (WHO) pendant le conflit en Bosnie, je n'ai rencontré qu'une petite fraction des 40 000 ou plus femmes et filles qui avaient subi un viol. Mais je me souviens d'être frappé par un sentiment d'impuissance devant les blessures physiques et les traumatismes psychologiques qu'elles avaient subis et qu'elles continuaient à subir. Je me rappelle aussi, avec douleur, du peu qu'il y avait à leur offrir, du peu de traitement et de soins basés sur l'évidence dont nous disposions à cette époque, et du manque de préparation de la communauté internationale face à l'ampleur de la tragédie. Je n'ai vu que quelques uns des hommes et des garçons qui ont subi des viols, mais nous ne devons pas oublier que le désir d'humilier et d'infliger des douleurs par des actes de violences sexuelles n'est pas toujours, ou uniquement, ciblé vers les femmes.

L'action opportune de la communauté internationale peut avoir de grandes répercussions favorables quant à la prévention de plusieurs des crimes – surtout les violences sexuelles - qui ont lieu en période de guerre. La Bosnie et le Rwanda ont été des exemples embarrassants de notre procrastination collective et de notre réticence à agir de manière décisive et à temps. Darfour en est toujours un tel exemple. Il y a plusieurs autres situations au monde où nous savons que des violences sexuelles sont perpétrées à tous les jours, et qu'elles détruisent les corps et les esprits. Les violences sexuelles ne sont pas non plus limitées aux conflits ; en Asie du Sud-Ouest, de nombreuses femmes qui ont survécu au tsunami ont ensuite subi des abus sexuels. Il devient évident que dans le chaos et la désorganisation sociale qui figurent dans tous les types de désastre humanitaire, on retrouve quelque chose qui ouvre la porte à la pathologie des violences sexuelles.

Aller de l'avant

Les donateurs et les partenaires en exécution doivent reconnaître ouvertement l'ampleur et la nature des violences sexuelles dans les situations de désastres et s'assurer que cette reconnaissance figure dans toutes les actions humanitaires et de développement. La prévention ainsi que la réponse à celles-ci doivent être nos priorités. Les distinctions entre les l'aide de secours et de développement reflètent sont rarement la réalité, et les réponses aux conflits et aux désastres naturels doivent toujours être conçues en tenant compte de la reconstruction et du développement à long terme. Il ne faut non plus pas oublier que les violences sexuelles ne cessent pas avec les accords de paix ; les camps de réfugiés ne sont pas toujours les refuges de paix que nous aimerions avoir. Les viols, les abus sexuels et l'exploitation prospèrent dans la désorganisation, dans l'absence de structures et le manque d'espoir, érodant encore plus la capacité des personnes à progresser du désastre vers la reconstruction.

Le défi auquel fait face la communauté internationale ne nécessite pas que des subventions, quoique sans subventions, il ne peut jamais se faire grand-chose. Plutôt, le défi exige surtout une inclusion systématique de la prévention des violences sexuelles et des réponses dans tous les programmes de secours et de développement. Les donateurs devraient se mettre d'accord de ne pas financer de projets qui ne contiennent pas d'activités répondant spécifiquement aux problèmes de violences sexuelles, et les agences humanitaires ne devraient pas se rendre sur le terrain sans faire de démarches pour inclure des actions de prévention et de réponses aux défis des violences sexuelles. Pour mieux accomplir ceci, nous avons besoin de l'information détaillée des actions médicales et psychologiques qui ont démontré leur efficacité, de plus que les circonstances de celles-ci. Il y a déjà beaucoup qui a été accompli, mais nous avons encore

besoin de faire plus de recherche pour déterminer quelles sont les meilleures interventions afin d'empêcher et de traiter les conséquences des violences sexuelles. Entre-temps, nous devons sensibiliser les leaders locaux et les communautés et travailler avec les groupes d'hommes, les forces armées et les autres pour expliquer que non seulement pouvons nous mettre fin aux violences sexuelles, mais que nous devons le faire. Les forces de maintien de la paix et le personnel de secours humanitaire, en particulier, ne doivent pas être déployés sans avoir été sensibilisés et formés à la prévention et à la gestion des violences sexuelles. Potentiellement, ces individus représentent une force vitale dans la lutte contre les violences sexuelles, mais s'ils ne sont pas correctement préparés et supervisés, ils peuvent facilement devenir une partie du problème.

En même temps que nous cherchons à prévenir et à répondre aux violences sexuelles dans les camps de personnes déplacées, nous devons perfectionner notre reportage des violences sexuelles de manière que –tout en respectant la confidentialité et l'anonymat des victimes - nous soyons en mesure d'élaborer des banques de données. Celles-ci nous permettront de quantifier les problèmes pour que nous puissions, par la suite, plus facilement mobiliser l'appui local et international.

Enfin, nous devons nous souvenir que ce dont nous parlons réellement est la préservation de la dignité humaine et de la cohésion sociale. Alors que ce sont les victimes des violences sexuelles qui souffrent le plus mentalement et physiquement, les agresseurs perdent aussi leur dignité, et le potentiel de reconstruction sociale et de développement est sérieusement affaibli. Que nous travaillions dans le domaine des soins médicaux, de l'eau et d'assainissement, de la nourriture et de la nutrition, de l'abri ou dans toute autre initiative dirigée vers les désastres, nous devons relever le défi des violences sexuelles de manière proactive et systématique.

Manuel Carballo est Directeur exécutif du Centre international pour la migration et la santé (CIMS) www.icmh.ch Courriel : mcarballo@icmh.ch

L'Union européenne : une approche stratégique

par Lieve Fransen

L'Union européenne (UE) a élaboré des politiques et des instruments qui font face – directement et indirectement – aux violences sexuelles en conflit et au-delà. Les aspects importants des politiques dans ce domaine comprennent les droits humains, la parité des sexes, la coopération en situations de développement, l'aide humanitaire et la prévention des conflits.

Malheureusement, les violences sexuelles ont lieu en temps de paix comme en temps de guerre, et dans toutes les sociétés. En guerre et en conflit, les violences sexuelles sont de plus en plus utilisées comme une arme de guerre, un fait qui a été reconnu, et fortement condamné, par l'UE. Ces actes sont une violation fondamentale des droits humains.

L'engagement de base de l'UE aux droits fondamentaux s'appuie sur les traités qui ont été signés lors de sa création. L'UE a un engagement universel, non seulement envers sa propre population, mais aussi envers la population d'autres pays. On retrouve cette notion d'engagement universel dans le Consensus européen pour le développement¹, le nouveau cadre des relations de l'UE avec les pays en voie de développement qui se réfère à certains principes de base, tels la parité des sexes, les droits humains, une gestion équitable, la justice et le maintien de la loi. Alors que ces principes de base sont essentiels, une action effective demande de meilleures définitions et des réponses concrètes. Les violences sexuelles ne touchent pas tous les groupes de population de la même manière : parmi les adultes, ce sont surtout les femmes qui sont touchées alors que les jeunes, garçons et filles, sont particulièrement vulnérables.

L'inégalité des sexes

La plupart des femmes du monde souffrent toujours de discrimination légale retrouvée dans la législation domestique, et une très grande majorité fait face à la discrimination dans leur vie quotidienne. Si les sociétés manquent à adopter – et encore plus important, à mettre en application – les principes d'égalité des sexes, l'environnement normatif sera moins favorable pour pouvoir se pencher, de manière décisive, sur la question des agressions ayant une motivation sexuelle.

L'UE a accepté ces principes et la Commission européenne s'est engagée à lutter contre toutes les formes d'inégalité des sexes. La mise en application complète des principes exigera peut-être des changements d'attitude à plus long terme, mais du progrès a été accompli grâce à l'implantation de droits concrets, soutenus par des mesures légales et pratiques. Alors que l'UE ne peut imposer ces normes à l'extérieur de ses frontières, elle peut en faire le reflet – et elle le fait – dans ses relations avec d'autres pays et dans ses programmes d'aide. En fait, le Consensus pour le développement de l'UE illustre que la prestation de services de qualité dans le domaine de santé et de droits sexuels et en matière de reproductions est une fondation sur laquelle on peut s'appuyer vers l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La Direction générale Développement de la Commission européenne travaille à rehausser le profil des questions de l'égalité des sexes dans sa coopération en situations de développement et à présenter un cadre plus solide et plus cohérent des politiques de l'UE pour répondre à la situation des femmes dans les situations de conflit et au-delà. L'UE est engagée à mettre en pratique la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui demande un rôle plus important pour les femmes dans la prévention de conflits et dans les processus de paix.² La Commission s'est engagée à donner suite à cette Résolution de l'ONU, soulevant ainsi la question sur tous les fora internationaux concernés. Elle encouragera aussi les pays avec lesquels elle est en partenariat de développement, où cela est approprié, d'élaborer des plans nationaux pour la mise en œuvre de la Résolution. Un autre engagement concret et pratique de la Commission est d'augmenter le recrutement des femmes – militaires et

civiles – pour les opérations du maintien de la paix et les actions humanitaires.

Cette démarche reflète notre croyance que les femmes ne doivent pas être vues comme des victimes dans les zones de conflits, mais plutôt comme participantes. Elles doivent être intégrées à tous les processus de prévention des conflits, de maintien de la paix et de réconciliation. De donner aux femmes l'égalité aux droits légaux, à l'accès aux ressources et à l'influence politique est une fondation indispensable pour aborder les injustices auxquelles les femmes font face, y compris les violences sexuelles.

Dans un monde idéal, tous les enfants seraient protégés contre les ravages de la guerre et l'horreur des violences sexuelles. Dans le monde réel, trop d'entre eux ne jouissent pas de cette protection. En vue d'améliorer le sort de ce groupe très vulnérable, le Conseil de l'Europe a adopté en décembre 2003 des directives sur les besoins des enfants dans les conflits armés.³ Entre autres, ce document traite des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les filles. La Commission travaille aussi présentement sur une nouvelle Communication sur les droits et les besoins des enfants dans la coopération en situations de développement.

Projets et programmes de développement

En examinant comment l'UE peut venir en aide et aide déjà à changer la situation sur le terrain, par le financement de projets et de programmes, on trouve toute une série d'instruments intéressants.

La plus grande partie des subventions de l'UE au développement est distribuée de façon bilatérale avec un pays ou sur une base régionale. Les Documents de stratégie sont un outil important à la détermination des activités et des secteurs prioritaires. Ces Documents sont rédigés en partenariat avec une gamme d'acteurs – mais toujours sous le contrôle des pays receveurs. Nous encourageons les pays partenaires à aborder la question des programmes de violences sexuelles dans leurs négociations avec les donateurs et à s'assurer que les stratégies nationales contre les violences soient intégrées au programme.

Le cycle de programme présentement sous négociation avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) couvrira la période 2008-2013. Le Fonds européen de développement (FED)⁴ le plus récent – le dixième – a 23 milliards d'euros à sa disposition, le plus jusqu'à date. Dans la programmation de l'ACP, il y a une vaste somme (Enveloppe A) destinée à des domaines et des secteurs acceptés d'un commun accord, en plus des fonds supplémentaires sans allocation fixe (Enveloppe B) pour couvrir des événements imprévus ou des urgences. Les récents FEE contiennent une incitation spécifique pour bonne gestion. Des fonds d'incitation sont distribués aux pays qui ont obtenu de bons résultats dans l'évaluation de bonne gestion, dont la définition s'étend à la gestion sociale. Par conséquent, les programmes faisant face aux violences sexuelles peuvent être pris en considération lors de la détermination de l'éligibilité.

En plus du financement bilatéral, la Commission met en place des politiques par 'stratégies thématiques'. Une telle stratégie qui a rapport à la présente discussion est l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits humains (IEDDH), qui distribue environ 100 millions d'euros par an aux ONG pour leurs actions dans trois domaines majeurs : 'Justice et démocratisation', 'Prévention de la torture' et 'Réhabilitation des victimes de torture'. Une autre nouvelle stratégie thématique se nomme 'Investir dans les gens' (2007-2013). Cette stratégie implique le financement de propositions innovantes pour la livraison de services et de biens pour la santé et les droits sexuels et en matière de reproduction ainsi que pour les actions sur l'éducation, la santé et l'égalité des sexes.

L'aide humanitaire

Un autre domaine d'activités de la Commission européenne est l'aide humanitaire en réponse directe à la question des violences sexuelles dans les conflits. Par le biais de son Service d'aide humanitaire (ECHO), la Commission dirige des initiatives de secours de manière impartiale aux personnes les plus nécessiteuses dans les endroits en crise à l'extérieur de l'Union européenne. En 2005, plus de 652 millions d'euros ont été versés à des opérations humanitaires dans plus de 60 nations.

Les crises humanitaires sont surtout attribuables aux conflits ou aux désastres naturels. Le soutien de l'UE s'étend à une large gamme d'activités de secours urgent, y compris la protection des groupes vulnérables dans les zones de conflits et le soutien psychologique. Les

fonds sont canalisés vers des partenaires opérationnels comme les agences de l'ONU, la Croix Rouge/Croissant Rouge et les ONG internationales. Les partenaires humanitaires de la Commission comprennent plusieurs organisations qui tentent d'empêcher les violences sexuelles, ou de traiter leurs conséquences, dans les conflits – telles que le Comité international de la Croix Rouge (CICR), l'UNICEF, l'UNHCR et Save the Children. Un pourcentage important de l'effort d'aide humanitaire est dirigé vers les personnes chassées de leur demeure et forcées à vivre dans des camps comme réfugiés ou personnes déplacées. Comme il a déjà été noté dans d'autres articles, les femmes et les jeunes personnes sont en danger d'abus sexuels et de violences, même par le personnel des camps. La Commission encourage ses partenaires à sélectionner leur personnel avec soin, à fournir une bonne formation et à prendre des mesures fermes contre ceux qui sont trouvés coupables d'abus de leur position pour obtenir des faveurs sexuelles. Il est certainement difficile d'éliminer totalement ce genre de conduite dans des situations de crise, mais la Commission peut aider à les réduire par son partenariat avec des agences expérimentées et une démarche rigoureuse, bien reconnue.

Solutions légales et politiques

Alors que l'éducation et la sensibilisation aux droits élémentaires et aux questions de sexes sont nécessaires, nous ne devons pas perdre de vue le fait que les violences sexuelles sont fondamentalement inacceptables. En fin de compte, il ne doit y avoir que de rares auteurs de telles violences qui manquent réellement à reconnaître le mal qu'ils font. Le plus gros problème est une culture d'impunité – en particulier dans les situations de conflits où la force de la loi s'est effondrée et les tribunaux ne fonctionnent pas efficacement. L'UE a peu d'autorité légale dans le domaine du droit pénal – ceci demeure le domaine des gouvernements individuels – et elle est donc clairement incapable de contrôler la criminalité dans d'autres pays. Cependant, elle peut appuyer – et elle le fait – les efforts internationaux. Elle soutient la Cour Pénale Internationale et les efforts entrepris par les agences de l'ONU pour mettre fin à l'impunité et assurer un recours légal. Elle pratique aussi une politique de 'tolérance zéro' contre les violences sexuelles perpétrées par les forces du maintien de la paix ou d'autres en position de pouvoir ou de responsabilité dans des situations de crise.

Les politiques européennes de prévention des conflits doivent aussi être mentionnées.

De mettre fin aux guerres n'est pas la même chose que de mettre fin aux violences sexuelles, quoique cela empêche la création de conditions extrêmes dans lesquelles les violences sexuelles peuvent proliférer. La Commission européenne a publié une Communication sur la Prévention des Conflits en 2001 qui soulignait la nécessité d'identifier les zones de conflits potentiels. Elle faisait aussi appel à une démarche de politiques intégrées qui impliquerait, si nécessaire, de diriger l'aide extérieure vers des initiatives qui faciliteraient le développement d'un environnement politique favorable dans la région ou dans le pays concerné.

Les violences sexuelles en période de conflit sont un problème avec de nombreuses facettes et l'Union européenne, de son côté, a élaboré une réponse avec de nombreuses facettes, comme le montrent les stratégies variées et les instruments décrits ci-haut. Plus nous rassemblons nos efforts pour lutter sur des fronts différents, plus nous sommes en mesure d'éliminer ce mal social.

Lieve Fransen est Chef d'unité développement social et humain, Direction générale développement, Commission européenne. Courriel: lieve.fransen@ec.europa.eu

Quelques exemples concrets d'action de l'UE :

- n 5,7€ millions à UNFPA, au titre du budget des Maladies de la pauvreté, afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles contre l'infection VIH au Zimbabwe
- n 7,2€ millions au titre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits humains pour les travaux de sensibilisation du public et le soutien du système judiciaire de la République Démocratique du Congo.
- n 440 000€ pour un projet de Save the Children (Pays-Bas) offrant des services d'urgence de santé sexuelle et en matière de reproduction au Darfour de l'Ouest (y compris le soutien aux femmes qui ont subi des agressions sexuelles)

1. http://ec.europa.eu/comm/development/images/button_pdf.jpg

2. Voir l'article sur la Résolution 1325 à la page 13

3. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/human_rights/child/caafguidelines.pdf

4. <http://europa.eu/scadplus/leg/en/lvb/r12102.htm>

Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU

par Jackie Kirk and Suzanne Taylor

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (UNSCR 13251) sur les femmes, la paix et la sécurité, passée le 31 octobre 2000, fut la première résolution de l'ONU à reconnaître spécifiquement l'impact des conflits, en particulier les violences sexuelles, sur les femmes et les filles. Quels en ont été les résultats - et quelles en sont les limites ?

La Résolution 1325 offre un cadre permettant de développer et d'améliorer les politiques et les programmes sur les questions de sexospécificités, de paix, de sécurité et de développement. Principalement, la Résolution 1325 offre une plateforme à la société civile pour exiger la responsabilité de leurs gouvernements et pour sensibiliser le public et les politiciens au problème des violences sexuelles dans les conflits et au-delà.

Résolution 1325 est un document, avec 18 points, se concentrant sur quatre thèmes en corrélation les uns avec les autres :

- n La participation des femmes à tous les niveaux de prises de décisions et au processus de paix ;
- n L'inclusion de formation sur les sexospécificités dans les opérations du maintien de la paix ;
- n La protection des droits des femmes et des filles ;
- n La prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les rapports et les systèmes de mise en application de l'ONU.

Dans chacun de ces domaines, la Résolution 1325 encourage les actions de l'ONU, du Conseil de sécurité, du Secrétaire général, des gouvernements et de tous les acteurs en conflit armé. De façon vitale, une résolution du Conseil de sécurité attire l'attention internationale sur une question particulière tout en offrant un cadre politique recommandant les actions à entreprendre par les gouvernements et les institutions internationales.²

En exigeant la protection des droits des femmes et des filles, la Résolution 1325 reconnaît les aspects sexospécifiques et les différences dans la protection des droits humains dans les situations de conflits et post-conflits, et elle fait appel à 'toutes les parties en conflit armé de prendre

des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles des violences sexistes'. Ces mesures comprennent le respect des lois internationales en ce qui concerne les droits humains des femmes, la protection des femmes et des filles contre les abus sexuels et les violences sexistes, ainsi que la fin de l'impunité des auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris les crimes sexuels et les crimes de violences sexistes. La Résolution 1325 souligne la nécessité de mettre fin à l'impunité pour les violences sexuelles et les viols, en particulier en tenant les gouvernements responsables des actions des membres de leurs forces armées et de leur police civile. Elle renforce aussi la nécessité de reconnaître que les besoins de protection des femmes et des filles changent pendant la transition entre la situation de conflit et de post-conflit : la protection des témoins aux tribunaux internationaux est tout aussi importante que la protection dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées.

Les vides et les défis

La Résolution 1325 n'est certes pas une formule magique qui assure la sécurité et la protection pour toutes les femmes et filles dans les situations de conflit et de post-conflit ; les normes internationales et leur application sont d'étendue et d'influence limitées par leur nature même, mais encore plus s'il n'existe pas de mécanismes internes de surveillance. Il est difficile de mesurer l'impact d'instruments de politiques tels que la Résolution 1325 sur la vie des femmes et des filles vivant dans des contextes de conflit et post-conflit. De nombreux gouvernements se sont engagés et plusieurs ont mis en place des initiatives ad hoc mais, en l'absence de mécanismes de surveillance et de rapport, les impacts réels sont difficiles à mesurer. Il est nécessaire de soutenir des recherches qualitatives et quantitatives qui seront à même d'identifier des indicateurs mesurables.

Même quand des mécanismes de coordination intragouvernementaux existent, il y a souvent des vides dans les programmes et les politiques entre les différentes agences de l'Etat. Au niveau international, l'amélioration à la coordination des donateurs face à la prévention, à la protection et à la réponse aux abus sexuels et à l'exploitation des filles et des femmes est essentielle. En outre, la coordination est vitale dans les contextes où les interventions sont souvent à court terme et impliquent une variété de facteurs dans différents endroits.

Rétrospectivement, la Résolution 1325 aurait pu être mieux encadrée. En particulier, elle n'attire pas l'attention sur les conséquences différenciées des conflits armés sur les femmes et les filles d'âges et de situations variés. Elle fait mention des 'femmes et des filles' comme un groupe homogène partageant les mêmes expériences, les mêmes vues, vulnérabilités, besoins de protection, stratégies de survie et avec la même résilience et la même capacité d'action.

Les recherches récentes ont aidé à définir certaines des questions spécifiques sur la vulnérabilité de filles adolescentes, ainsi que les aspects liés à l'âge et aux sexospécificités du déséquilibre du pouvoir dans des contextes de conflits et post-conflits. Les filles peuvent être particulièrement ciblées pour harcèlement sexuel par les forces combattantes dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées et peuvent faire l'objet d'exploitation sexuelle par les personnes chargées de leur soin, y compris les forces du maintien de la paix, les travailleurs humanitaires, et même les enseignants.³ Il existe aussi une plus grande sensibilisation des expériences particulières des filles et des jeunes femmes dans les forces armées, et leurs rôles multiples à l'intérieur de tels groupes. Parmi les recommandations pour la protection des filles et des jeunes femmes contre les violences sexuelles se trouvent le besoin d'assurer les opportunités à une éducation appropriée et qui encourage l'auto-prise de pouvoir, ainsi que plus d'opportunités à la participation des filles aux prises de décisions sur leur propre sécurité.⁴

La capacité d'action et l'émancipation

Bien qu'elles soient souvent sous risque de violences sexuelles et sexistes (VSS) dans des contextes de conflit et post-conflit, les filles et les femmes – jeunes et âgées – ne sont pas que des victimes. Elles possèdent des identités multiples et à travers de leurs rôles de mères, de chefs de famille, de combattantes et d'agents pour la paix, elles font souvent preuve d'une résilience incroyable, et de compétences de gestion et de survie. Il est impératif que tous les efforts de protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles reconnaissent ce fait et ne se bornent pas à les décrire comme de simples victimes sans ressources. Les initiatives de protection doivent reconnaître ces multiples identités. Plutôt que de renforcer la perception des femmes et des filles comme naturellement vulnérables, nous devons les émanciper et les soutenir dans leurs actions pour faire valoir leurs droits au sein de leurs familles, organisations et communautés.

La Résolution 1325 est une initiative très positive, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Les viols et autres formes de violences sexuelles continuent quotidiennement. Les politiciens, les professionnels et les chercheurs doivent examiner de plus près les causes profondes de ce type de violence et ses liens avec les facteurs déterminants des conflits et des rapports de puissance. Le risque existe que les programmes s'adressant exclusivement aux violences sexuelles seront isolés des prescriptions générales de politique pour la prévention des conflits, la résolution des conflits et la reconstruction. Les violences et l'exploitation sexistes doivent faire partie d'une analyse large de la paix, du conflit, de la sécurité, de la reconstruction et du développement. Les VSS enfreignent les droits des femmes et des filles et forment un obstacle majeur à leur participation effective au processus de paix et au développement au sein de leurs familles, communautés et sociétés.

Jackie Kirk PhD est conseillère auprès du Département de Protection et de développement d'enfants et de jeunes au Comité International de Secours (IRC) ; elle est aussi chercheuse avec le Centre McGill de recherche et d'enseignements sur les femmes, Montréal. Courriel: jackie.kirk@mail.mcgill.ca

Suzanne Taylor est Agente de recherche dans le Département de Paix, Conflit et Développement, au Centre de recherche pour le développement international. Courriel : staylor@idrc.ca

1. (en anglais) www.un.org/events/res_1325e.pdf
2. Pour plus de détails sur les responsabilités d'application de la Résolution 1325, se reporter à www.peacewomen.org/un/UN1325/1325whoswho.html
3. (en anglais) UNHCR and Save the Children UK (2002) Note for Implementing and Operational Partners on Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone. www.savethechildren.org.uk/scuk_cache/scuk/cache/cmsattach/1550_unhcr-scuk_wafrica_report.pdf
4. (en anglais) Gender and Peacebuilding Working Group and Women's Commission for Refugee Women and Children (2005) Adolescent Girls affected by Violent Conflict: Why Should we Care? www.peacebuild.ca/upload/AdolescentGirls_eng.pdf

Le théâtre de la guerre

par Brigitte M. Holzner et Dominique-Claire Mair

En décrivant la destinée des femmes de Troie, le dramatisse grec Euripide a présenté le modèle des guerres modernes : les enfants assassinés de Hekuba, l'esclavage sexuel de Briseris, Andromaque comme proie de guerre, Polyxène brûlée en sacrifice et Cassandra violée et forcée de devenir la compagne de lit du chef guerrier, Agamemnon.¹

Telle est la dramaturgie perpétuelle de la guerre – où les corps des femmes sont appropriés par l'ennemi, mutilés, inséminés et annihilés. Les guerres civiles et les conflits internes des dernières décennies ont mis en question l'image archétypale de la femme-victime et ont présenté d'autres rôles – la femme combattante, la fille soldat, la porteuse d'armes, la femme au foyer des guerriers et même la femme bourreau. On retrouve, parallèlement, l'apparition récente d'une image plus positive – la femme architecte de paix, négociatrice aux débats post-conflits, acteur politique prenant part aux processus de paix. L'ancien rôle de médiation joué par les femmes dans le domaine privé s'est déplacé dans le domaine public. La Résolution 1325² du Conseil de sécurité de l'ONU fait entrer une nouvelle femme sur la scène mondiale.

Un symposium réuni à Vienne en avril 2006 par l'Agence autrichienne de développement – sous le titre « Building peace, empowering women. Gender strategies to make UNSCR 1325 work » [Construire la paix, donner le pouvoir aux femmes. Les stratégies sexospécifiques pour que UNSCR 1325 soit appliquée] – a évalué le potentiel de cette initiative afin de redistribuer les relations de pouvoir sexospécifiques.

Les présentateurs ont fait allusion aux trois images. Elisabeth Rehn, ancienne Ministre finlandaise de la Défense,³ a insisté que les femmes ne cherchent pas la revanche mais ont besoin de savoir que leur souffrance soit prise au sérieux. Renate Winter, Vice présidente du Tribunal spécial pour la Sierra Leone,⁴ a condamné l'idée que les

femmes sont la propriété des hommes. Stella Sabiiti du Centre pour la Résolution des Conflits, Kampala, a décrit le travail avec les hommes combattants en Ouganda, et le processus par lequel ils sont venus à se réconcilier avec leurs actions passées. Igballe Rogova du Réseau féminin de Kosovo a critiqué l'administration de l'ONU à Kosovo pour avoir consolidé la vie patriarcale en excluant les femmes des discussions sur le statut final de la province. Penda Mbow, ancienne Ministre sénégalaise de la Culture, a souligné la nécessité de séparer la religion et l'Etat : les représentations religieuses des femmes transmettent un biais masculin et les gouvernements doivent faire assertion des principes d'égalité des sexes. Irene Freundenschuss-Reichl, Directrice générale à la Coopération en situations de développement au Ministère autrichien des affaires étrangères, a décrit l'ampleur des possibilités du Réseau de sécurité humaine⁵ à renforcer la Résolution 1325.

En outre, Judy El-Bushra a mis en question la notion de la 'femme' telle qu'elle est utilisée dans le texte de la Résolution : la généralisation des femmes

sans tenir compte de leurs différences présume que les femmes ont un agenda commun qui est difficile à décrire. Osnat Lubrani de UNIFEM de Bratislava a illustré les initiatives d'UNIFEM dans la promotion de Résolution 1325 en Europe du sud-est et au Moyen-Orient, s'appuyant sur les mouvements féminins pour la paix. Et les représentants des donateurs de la Suisse et du Danemark ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les sexospécificités lors des projets et des programmes dans les pays à tendance au conflit.

Le changement des rôles durant un conflit peut donner du pouvoir aux femmes mais bien trop souvent leur rôle plus large dans la prise de décisions au foyer et dans les communautés se montre insoutenable lors du retour de la paix. Les femmes ex-combattantes se font marginaliser et subissent de la discrimination parce qu'elles ont brisé les stéréotypes des sexes. Elles ne reçoivent que rarement une compensation pour les abus sexuels et psychologiques qu'elles ont endurés.

Les 300 participants ont contribué à des recommandations en vue d'améliorer et de renforcer l'application de la

Résolution 1325. Les présentateurs et les participants ont conclu que :

- n Si nous ne parvenons pas à améliorer le statut des femmes en temps de paix, nous ne réussirons pas à le faire en temps de guerre.
- n La prévention des conflits est aussi importante que la reconstruction de la paix après les conflits : une prévention efficace exige un gouvernement de qualité, un système judiciaire effectif et le respect et l'application active des droits humains
- n Tandis que la justice doit punir ceux qui commettent des actes à l'encontre des droits humains, elle dépend aussi de la réparation, de la vérité, de la réconciliation et du pardon : les traditions locales et les rituels peuvent contribuer au processus de réconciliation.
- n Il est important de reconnaître que les frontières entre victimes et auteurs d'agression sont souvent floues.
- n Il est vital d'aider les médias à disséminer les messages de paix.

La Résolution 1325 a ouvert des portes, mais elle, en plus de ces implications, demeurent mal comprises. Il faut aller au-delà de la sensibilisation afin de renforcer

le processus politique et d'engager les acteurs locaux, nationaux et internationaux, y compris les organisations féminines.

Brigitte M. Holzner (brigitte.holzner@ada.gov.at) est conseillère sur les sexospécificités et le développement; Dominique-Claire Mair (dominique-claire.mair@ada.gov.at) est conseillère pour la prévention des conflits et la reconstruction de la paix auprès de l'Agence autrichienne pour le Développement.

Des renseignements supplémentaires sur le symposium – y compris un résumé vidéo des débats – se trouvent sur (en anglais) : www.ada.gov.at/view.php3?f_id=9021&LNG=en&version=

1. La présentatrice Renate Winter au Symposium a fait le parallèle avec la Guerre de Troie.
2. Voir l'article précédent de Kirk et Taylor.
3. Ancienne Ministre finlandaise de la défense, ancienne Secrétaire générale adjointe de l'ONU, et co-auteur – avec le Président actuel du Libéria Ellen Sirleaf-Johnson – de la publication innovatrice : UNIFEM : Women, War and Peace.
4. Etabli par le Gouvernement de la Sierra Leone et par l'ONU, il a inculpé 11 membres de haut rang des anciennes factions guerrières du pays pour crimes de guerre. www.sc-sl.org
5. www.humansecuritynetwork.org

Austrian
Development Cooperation

Les violences sexuelles : une arme de choix

par Katie Thomas

Les violences sexuelles ont des conséquences physiques, psychologiques et sociales profondes et durables.

Les blessures physiques subies dans la plupart des combats sont généralement visibles, soignées en priorité et finissent par guérir. Contrairement, bien que les violences sexuelles provoquent souvent de sévères blessures physiques et d'importants saignements internes, il est bien moins probable que leurs victimes soient traitées que celles qui ont subi d'autres formes de blessures. Peu de manuels d'intervention en situation d'urgence mentionnent la réparation vaginale parmi les interventions chirurgicales prioritaires, alors même que les violences sexuelles sont maintenant largement reconnues comme méthodes fréquentes de combat. Par exemple, en 1997, le manuel d'intervention en situation d'urgence de

Médecins Sans Frontières ne comprenait que deux pages dédiées aux violences sexuelles, sur un total de 381 pages.¹

Ce ne sont pas seulement les femmes qui ont atteint la maturité physique qui sont violées pendant les conflits, mais aussi les enfants dont les corps ne sont pas encore développés et qui peuvent subir, en conséquence, d'atroces blessures internes. De plus, dans les pays où la plupart des femmes et des filles ont subi la mutilation génitale féminine, les violences sexuelles peuvent causer de graves déchirures vaginales externes ou internes.

Après avoir subi des violences sexuelles en période de conflit, les femmes et filles

souffrant de douleurs extrêmes et de profondes déchirures internes sont bien souvent laissées seules à guérir, sans traitement médical et sans intervention chirurgicale. De plus, elles peuvent parfois souffrir de fistules vésico-vaginales (déchirures) ainsi que de lésions permanentes à l'utérus ou encore contracter le VIH ou d'autres infections transmises sexuellement. Si elle a accès à une aide médicale, la femme ou fille devra décrire et montrer ses blessures, ce qui ajoutera encore à son affliction.

Les conséquences mentales des violences sexuelles sont aussi différentes de celles causées par d'autres formes de violence. Lorsque les violences sont perpétrées par une personne plus puissante - du par exemple au simple fait que celle-ci soit plus forte physiquement, fasse partie d'un gang ou soit armée - le traumatisme



Miriam, 18 ans, et ses filles jumelles, au Darfour de l'Ouest. Miriam a été violée par des combattants janjawid lorsqu'elle avait 16 ans et a donné naissance à ce que la communauté appelle des 'bébés janjawids'.

de l'impuissance s'ajoute à celui de la souffrance. De plus, lorsque la violence est sexuelle, elle envahit l'espace personnel le plus intime. Les femmes survivantes de viols connaissent souvent de très hauts niveaux d'anxiété et de douleur; certaines ont des difficultés à entreprendre les tâches les plus communes et à communiquer avec les autres. Les femmes qui ont été exposées à des violences sexuelles sont profondément affligées, elles peuvent souffrir périodiquement de maladies mentales et sont plus susceptibles de vouloir se suicider.

La plupart des sociétés blâment, excluent et punissent les femmes, plutôt que les hommes, pour les violences sexuelles. Il arrive aussi que les femmes ou les filles soient reniées par leur famille ou expulsées de leur communauté. L'indifférence de leur famille, de leur communauté, de leur nation et de la communauté internationale renforce le sentiment d'impuissance et de détresse qu'elles éprouvent. Les femmes et filles survivantes de violences sexuelles ont appris qu'elles et que leurs consœurs du sexe féminin ne sont pas en sécurité dans ce monde. Alors qu'il est possible d'éviter, en situation post-conflit, un groupe ethnique ou nationale qui faisait parti de l'ennemi lors du conflit, il est impossible d'éviter tous les hommes. Même si une femme ou une fille est capable de reconnaître intellectuellement que les hommes de sa communauté ne représentent aucun danger pour elle, elle doit toutefois affronter sa peur et ses souvenirs traumatisants lorsqu'elle se trouve quotidiennement en contact avec des hommes. Cela peut avoir d'importantes conséquences sur la manière dont elle échange avec les hommes au sein de sa communauté.

Comme leurs blessures ne sont pas visibles de l'extérieur, les femmes et filles survivantes de violences sexuelles ne sont parfois traitées qu'avec peu de compassion et les autres ne reconnaissent pas forcément que leur capacité à effectuer les travaux destinés aux femmes en est amoindrie. Il y a peu de chances que les concessions faites aux personnes que la guerre a handicapées de manière évidente, par exemple par la perte d'un membre, soient aussi offertes à celles dont les blessures, tout aussi sévères, ont été infligées lors de violences sexuelles. A cause de la honte et du caractère intime associés aux blessures sexuelles, peu de femmes arrivent à en parler, même entre femmes; les victimes ne reçoivent donc qu'un soutien social très limité.

Le sentiment de stigmatisation, de trahison et d'abandon affecte la capacité des victimes à participer à la vie de la communauté et à élever des enfants. En effet, pour élever des enfants, il faut avoir de l'espoir dans l'avenir. L'aptitude d'une femme à répondre aux besoins physiques et psychologiques quotidiens de ses enfants peut être profondément diminuée, voire anéantie, par son expérience de violences sexuelles. Cela a des conséquences sur le développement des compétences sociales de l'enfant et sur son bien-être émotionnel. Le traumatisme de la mère peut nuire au développement cérébral du nourrisson dans les douze premiers mois de la vie, qui sont critiques, et engendrer ainsi de constantes dépenses éducatives, sociales et de santé pour la communauté. Les enfants nés de viols risquent plus que les autres de souffrir de maladies mentales et d'être abandonnés, maltraités ou négligés.

Lorsqu'elles sont utilisées comme armes de guerre stratégiques et systémiques - comme au Rwanda, au Soudan, en Sierra Leone, au Kosovo et dans bien d'autres conflits - les violences sexuelles peuvent engendrer la destruction culturelle. Alors que la plupart des violences infligées lors des conflits ont pour but de tuer l'ennemi, les violences sexuelles sont généralement perpétrées non seulement pour causer des blessures physiques et pour humilier, mais aussi pour aider à la destruction de la culture opposée. Les effets dévastateurs sur la vie culturelle et communautaire provoqués par l'usage de violences sexuelles en situation de guerre peuvent perdurer pendant des générations. Les préjudices psychologiques à long terme et les souffrances continuelles indiquent que de telles violences n'affectent pas seulement la victime immédiate, mais aussi ses enfants et petits-enfants, sa famille proche et éloignée et la vie de la communauté.

Les blessures causées par les violences sexuelles ont moins de chances d'être traitées car le gouvernement et les acteurs non gouvernementaux considèrent souvent les femmes comme inférieures. Aucune autre atteinte physique provoquant des blessures aussi sévères que celles perpétrées par les violences sexuelles ne pourrait être ignorée ou considéré comme non-prioritaire sans dénonciation de la part de la communauté internationale. Ce n'est pas seulement que les gouvernements, composés en majorité d'hommes, accordent peu de considération aux femmes, mais aussi qu'ils ne comprennent pas l'étendue et la profondeur des conséquences des violences sexuelles sur la vie des femmes elles-mêmes de plus que sur la vie familiale et communautaire.

Priorités

Les gouvernements nationaux et la communauté humanitaire internationale ont pour responsabilité de restreindre l'usage de violences sexuelles lors des conflits et d'offrir un secours approprié lorsque celles-ci sont perpétrées. Les recommandations suivantes devraient être mises en œuvre dans toutes les situations de conflit:

- n Dans la phase d'urgence, il faut reconnaître que les femmes et les filles sont plus vulnérables et faire de leur protection et de leur évacuation une priorité nationale et internationale.
- n Le traitement des blessures physiques et psychologiques résultant de violences sexuelles doit être considéré comme une priorité lors des phases d'urgence et post-urgence des conflits. Le traitement devrait faire partie des dix principales priorités de secours en phase d'urgence, avec l'aide alimentaire, la nutrition et la prévention des maladies contagieuses.
- n La collecte de données sur les cas de violences sexuelles et de blessures sexuelles doit être intégrée à tous les protocoles standardisés de collecte de données utilisés aux frontières et dans les camps.
- n La communauté internationale doit s'assurer que des sanctions rapides et appropriées sont infligées pour les crimes de guerres avec violences sexuelles.

Katie Thomas est psychologue, spécialiste du rétablissement post-traumatique. Elle travaille au Centre de Santé Internationale de la Curtin University of Technology, à Perth, en Australie www.cih.curtin.edu.au Courriel : Katie.thomas@curtin.edu.au

1. MSF, « Refugee Health: An approach to emergency situations » www.msf.org/source/refbooks/MSF_Docs/En/Refugee_Health/RH1.pdf

Les défis à la protection effective

par Rose Kimotho

Alors que les violences sexuelles sont une arme de guerre reconnue et une violation des droits humains passable de sanctions légales, il appartient à la communauté internationale, aux gouvernements nationaux et aux organisations humanitaires de fournir une protection plus effective aux femmes et aux filles.

Le premier devoir de protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles incombe aux gouvernements nationaux. Toutefois, nombre d'entre eux ne remplissent pas leurs obligations, même en temps de paix. Les droits des femmes manquent souvent de protection, les instances de viol sont ignorées pour la plupart et les dossiers nationaux de poursuites contre les violences sexuelles et les autres abus des droits des femmes sont épouvantables. Plusieurs systèmes judiciaires, en particulier dans les pays en voie de développement, font preuve d'enquêtes médiocres, de peu d'arrestations et de procédures judiciaires insensibles qui criminalisent les survivantes pendant les procès, ce qui les décourage encore plus à porter plainte.

Au niveau international, les violences sexuelles lors des conflits ont fait l'objet de poursuites en tant que crime de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)¹ et par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)². Malheureusement, à l'image de leurs cours de justice nationales, ces deux tribunaux démontrent de tristes annales de poursuites pour violences sexuelles. Établi en 1993, le TPIY se targue de 27 inculpations pour délits sexuels. Le TPIR n'enregistre qu'une seule condamnation effective depuis sa création en 1994, avec plus d'une douzaine de cas en instance, y compris des accusations pour violences sexuelles.

Bien que la prévention des violences sexuelles et sexistes (VSS) et que les réponses aux besoins des survivantes soient maintenant des éléments-clés de nombreux programmes humanitaires, ces initiatives n'offrent toujours pas de protection réelle. Onze ans après la publication des premières directives de l'UNHCR pour la protection des femmes réfugiées³, les efforts des agences internationales sont toujours fragmentés et les directives elles-mêmes sont souvent appliquées de manière irrégulière.⁴ Leur efficacité à répondre aux besoins de sécurité et de justice des survivantes est compromise par leur dépendance aux agences nationales chargées de l'application de la loi, et quelquefois par les traditions religieuses

et culturelles. Les subventions ne sont souvent disponibles que pendant les phases immédiates de conflit et post-conflit, et beaucoup de plans d'exécution des agences ne contiennent pas d'éléments à long terme de réhabilitation et de réintégration en vue d'aider les survivantes à s'implanter à nouveau au sein de leurs communautés.

Stratégies d'action

Les gouvernements nationaux doivent faire plus pour réformer leurs cadres légaux et pour intégrer dans leurs systèmes nationaux les traités internationaux et les conventions sur les droits humains se rapportant aux droits des femmes. Bien que plus de 90% des membres de l'ONU aient ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF)⁵, les gouvernements n'ont toujours pas éliminé la discrimination ni accordé la protection aux femmes en tant que citoyennes à plein titre – en particulier en ce qui concerne les violences sexuelles. Les gouvernements qui émergent de conflits ont l'opportunité de se conformer aux traités internationaux tout en rétablissant l'autorité de la loi au moyen de nouvelles constitutions et cadres légaux, ainsi qu'en établissant des institutions judiciaires et d'administration publique.

Au niveau international, les TPIY et TPIR doivent tous deux accélérer le processus de poursuites s'ils veulent être à mesure de conclure les cas en instance avant l'expiration de leur mandat en 2010. La création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone⁶ et de la Cour de Justice Criminelle Internationale⁷ ravive l'espoir de poursuites internationales. Depuis son début opérationnel en 2002, le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone semble prendre au sérieux son mandat en respect des violences sexuelles. Les enquêtes sur les violences sexuelles et les poursuites forment partie intégrale de ses activités. À ce jour, dix des treize inculpations poursuivies sont pour des crimes de violences sexuelles, y compris viols, esclavage sexuel, enlèvements et travail forcé.

La Cour pénale internationale (CPI), établie en 2001, représente une étape importante vers la fin de l'impunité répandue dans les cas de violences sexuelles. En criminalisant les violences sexuelles, le statut de la CPI concrétise les principes de diverses conventions de l'ONU et ses déclarations sur la violence contre les femmes. Elle offre aussi des mesures visant à améliorer les enquêtes et la protection des femmes témoins – des faiblesses qui ont caractérisé le TPIY et le TPIR. Toutefois, ce n'est qu'en menant à terme des poursuites criminelles que la CPI tiendra ses promesses.

Il est souvent difficile d'obtenir une protection légale. Cependant, il est encore plus difficile pour plusieurs survivantes de violences sexuelles de vaincre la stigmatisation, car les violences sexuelles sont les seuls crimes pour lesquels la réaction de la communauté est souvent de stigmatiser la victime plutôt que de poursuivre le coupable. Beaucoup de survivantes de violences sexuelles – en particulier la violence infligée par les forces combattantes – sont bannies de leurs communautés, libellées comme non épousables et considérées comme une source de honte éternelle pour leurs familles. Nombre d'entre elles partent vers des villes et villages où, sans soutien ou moyens de gagner leur vie, elles se tournent vers la prostitution pour survivre. Les perceptions et les attitudes de la société changent très lentement. Par conséquent, il est impératif que les programmes faisant face aux violences sexuelles se préoccupent de la sensibilisation des communautés ainsi que de l'amélioration de la vie économique des femmes, en particulier celle des survivantes de violences sexuelles.

Rose Kimotho est avocate travaillant sur les questions de violences sexuelles et sexistes parmi les réfugiés et les personnes déplacées au Kenya, en Ouganda et en Thaïlande.

Courriel : wanguikimotho@yahoo.com

1. www.un.org/icty/

2. www.ictj.org

3. Mis à jour en 2003: www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect/opendoc.pdf?tbl=PROTECTION&id=3f696bcc4

4. (en anglais) Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf, Women, War, Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building, 2002, UNIFEM [www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5FMC2/\\$FILE/unicef-WomenWarPeace.pdf?OpenElement](http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5FMC2/$FILE/unicef-WomenWarPeace.pdf?OpenElement)

5. www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/

6. www.sc-sl.org/

7. www.icc-cpi.int

Les fistules traumatiques : un plaidoyer pour les réparations

par Arletty Pinel et Lydiah Kemunto Bosire

Les agressions sexuelles envers les femmes à l'aide de bâtons, d'armes, de branches d'arbres ou de bouteilles forment part des stratégies de conflit. Les organes génitaux des femmes sont détruits délibérément, parfois de manière permanente. Les fistules traumatiques en sont souvent le résultat. Tout comme pour les victimes de torture et d'autres abus sérieux de droits humains, nous sommes dans l'obligation de rétablir la condition physique des femmes autant que possible et de leur donner réparations en compensation pour les violences qu'elles ont subies.

Une fistule traumatique est une ouverture anormale entre l'appareil génital d'une femme ou d'une fille et une autre cavité ou surface de sa personne, voire plusieurs, causée par les violences sexuelles, généralement mais pas exclusivement dans des situations de conflit et post-conflit. La fistule est le résultat de blessure gynécologique caractérisée, généralement par un viol avec violence, un viol collectif et/ou l'insertion forcée d'objets dans le vagin d'une femme. Un viol brutal peut entraîner une blessure génitale et la formation d'une rupture, ou fistule, entre le vagin d'une femme, sa vessie, son rectum ou les deux.

Les fistules traumatiques ajoutent au traumatisme psychologique, à la peur et à la stigmatisation qui accompagnent les viols – avec les mêmes dangers de grossesse involontaire, de vulnérabilité aux infections transmises sexuellement (ITS), dont le VIH, et des chances réduites de se marier, de travailler ou de tenir sa place dans la communauté. Les femmes souffrant de fistules sont incapables de contrôler les écoulements d'urine et/ou de matières fécales qui s'échappent de la déchirure. Les femmes ainsi touchées se voient souvent divorcées, mises à l'écart par leurs communautés et dans l'impuissance de trouver du travail ou de prendre soin de leur famille. Les complications médicales à long terme pour les survivantes de viols brutaux peuvent comprendre le prolapsus de l'utérus, l'infertilité et les fausses couches.

Le personnel médical a noté des cas de fistule traumatique dans les pays en conflit et post-conflit comme le Burundi, le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Soudan, le Rwanda et la Sierra Leone. Il existe aussi des rapports dans d'autres

pays, comme l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, le Libéria, la Somalie, la Tanzanie et dans le nord de l'Ouganda. Cependant, on ne connaît toujours pas la fréquence exacte des cas de fistules. La collecte de données est difficile dans des situations de conflit et post-conflit, en partie parce que les victimes craignent d'autres agressions et la stigmatisation, et parce qu'elles ne savent pas qu'il existe des services de réparation des fistules. Cette situation est empirée par une infrastructure médicale médiocre et par les dangers toujours présents. Le manque de données empêche les parties prenantes de se former une idée précise de l'ampleur du problème. Les chercheurs ne peuvent déterminer l'étendue des cas de fistules traumatiques que par le nombre femmes qui se rendent vers les centres de réparation et vers les centres de santé pour se faire traiter.

Dans bien des cas, les chirurgiens formés à la réparation des fistules peuvent réparer les blessures. Le coût moyen d'une intervention chirurgicale sur une fistule et des soins post-opératoires s'élève à environ 300\$. Les soins post-opératoires des femmes devraient inclure le soutien psychologique pour le traumatisme, la réhabilitation et la physiothérapie. Le rétablissement, en particulier celui des blessures psychologiques demande du temps. Certaines femmes – en particulier celles qui ont subi une insertion forcée d'objets divers dans le vagin et/ou dans le rectum – ne peuvent pas guérir malgré des interventions répétées, et elles demeurent marquées à vie.

Lorsque le corps des femmes devient un champ de bataille, les dialogues sur la reconstruction et la réconciliation nationales sont sans valeur pour les personnes touchées – directement ou indirectement

– tant que les violations majeures des droits des femmes concernées ne sont pas ouvertement reconnues et que les communautés affectées sont rétablies, pour autant que puisse se faire. L'acte public de destruction de l'anatomie d'une femme est un symbole du déchirement du tissu social, un symbole qui détruit les familles et qui ne peut servir qu'à causer des vengeances et à aggraver le conflit. Lorsqu'elles se penchent sur la question des comptes à rendre, les parties prenantes ne doivent pas ignorer la condition de ces femmes sur le corps desquelles les pires violences de guerre ont été infligées.

Bruxelles et les réparations

L'Appel de Bruxelles à l'action – avalisé lors du Symposium international sur les Violences Sexuelles en période de conflit et au-delà en juin 2006¹ – a demandé aux parties prenantes de « Reconnaître à tous les survivants le droit et l'accès à des réparations matérielles et symboliques, y compris la restitution, la réhabilitation, l'indemnisation, des satisfactions et des garanties offertes aux survivants que ces violences sexuelles ne se reproduiront pas. » Les mesures de réparation sont cruciales pour rassurer les femmes qu'elles sont des citoyennes à part entière et que la violation de leurs droits à la vie et à la vie en dignité ne sera pas tolérée.

La première action nécessaire est le rétablissement des fonctions féminines par le traitement de la fistule et l'arrêt de l'incontinence. Cela entend le soutien des centres de traitement qui offrent ces interventions chirurgicales, ainsi que l'approvisionnement de personnel formé, d'appareils d'anesthésie et de transfusion sanguine. Souvent, on peut utiliser les mêmes outils et ressources pour la réparation des fistules que pour des césariennes ou d'autres opérations courantes, qui sont essentielles au redressement de l'équilibre de la parité des sexes quant à l'accès aux soins médicaux qui mène à des taux élevés de mortalité en couches. Cette intervention demande aussi de faire connaître la présence des services de réparation dans les communautés affectées.

Le deuxième volet des réparations proposé par l'Appel de Bruxelles à l'action est la compensation. Quoique que les activistes de droits humains et les experts

d'assurances persistent à accorder une somme d'argent aux les blessures causées par la torture, le viol, les meurtres et autres abus, il est impossible de compenser les victimes dans plusieurs pays où le problème des fistules traumatiques existe. Toutefois, même si les ministères des finances n'ont pas les moyens de payer compensation – et les parties prenantes internationales répugnent à le faire – ça ne veut pas dire que ce n'est pas un principe important à constamment réaffirmer.

En l'absence de réparations matérielles, les réparations symboliques sont importantes. Est-ce que nous devrions obtenir, comme c'est souvent le cas pour les abus de droits humains 'orthodoxes', des excuses de la part de l'Etat envers toutes les victimes de fistules et d'autres graves violences sexuelles, puisque l'Etat est le protecteur présumé des droits violés? Ou peut-être un monument à toutes les femmes dont les corps ont servi de champs de bataille aléatoires, afin de rappeler aux gens que de tels actes honteux ne doivent plus jamais se produire, pour rappeler aux femmes elles-mêmes que leur guerre n'est pas oubliée, pour dépeindre les femmes comme héroïnes et survivantes de terribles douleurs, pour honorer les femmes plutôt que les mettre aux marges de la société en les accusant d'être responsables de ces actes, et en exigeant un endroit public où il est possible de leur démontrer ce respect ?

Le troisième volet des réparations d'Appel de Bruxelles à l'action est la réhabilitation sous forme de services médicaux ou psychologiques. Les femmes qui rendent visite aux rares centres de traitement préféreraient souvent la mort au supplice de la triple stigmatisation du viol, de l'incontinence due aux fistules et de la possibilité d'avoir contracté le VIH. La tâche la plus ardue est de rendre leur rendre leur dignité et de les convaincre que leurs droits seront respectés à l'avenir. La tâche difficile de la réhabilitation psychologique des victimes doit être centrale à toutes interventions et doit être entreprise de façon routinière – non pas seulement envers les victimes qui sont prêtes à témoigner devant les commissions pour la vérité et les tribunaux.

L'Appel de Bruxelles à l'action assure que ces actes ne se reproduiront plus. Pour se faire, il est nécessaire de réformer des institutions qui sont censées garantir le respect des droits humains et, en particulier, le respect des femmes en tant que citoyennes à part entière. Il faut mettre fin à l'impunité et inculquer une aversion contre les crimes que ces femmes ont subis. Les forces de sécurité (régulières et

irrégulières) doivent prendre conscience des conséquences de la perpétration de telles violences, puisque ce sont elles qui commettent souvent le plus d'agressions.

La communauté internationale doit s'unifier pour dénoncer tout Etat qui ne punirait pas ses forces armées si elles infligent des fistules traumatiques, comme elle dénonce la torture. De telles forces de sécurité ne peuvent pas servir dans des missions de maintien de la paix. Les commandants de forces irrégulières dont les hommes prennent part à la torture sexuelle doivent être tenus responsables de leurs actes de torture, avec tout ce que cela entraîne comme conséquences judiciaires internationales.

Aller de l'avant

Il est vital de :

- n mandater des recherches sur les causes, l'impact et l'étendue des fistules traumatiques afin de soutenir un plaidoyer effectif et d'aider à la planification d'interventions effectives
- n soutenir les hôpitaux afin qu'ils soient en mesure d'offrir les services de réparations dans leurs salles d'opérations, au moyen d'équipements qui peuvent servir à améliorer les services aux femmes, y incluant les césariennes
- n concevoir des interventions qui comprennent l'accès aux traitements anti-rétroviraux et aux soins de planification familiale afin d'éviter les grossesses involontaires
- n inclure de l'information sur les fistules traumatiques dans les formations de toutes les unités militaires et policières, et des forces de maintien de la paix
- n standardiser les réponses d'urgence de l'ONU et d'autres agences internationales de manière à inclure les services médicaux – examens médicaux corrects, la contraception d'urgence, la chirurgie pour les fistules, du personnel qualifié capable d'offrir des services obstétricaux et gynécologiques de qualité, de l'équipements approprié et de l'aide psychologique
- n fournir des ressources qui renforcent les services de santé : en ce moment, lors du lancement annuel de la Procédure d'appel global interorganisations de l'ONU pour les pays en crise, les programmes de santé reçoivent moins d'un quart des ressources demandées
- n développer des systèmes communautaires afin de documenter les atrocités et de les référer aux mécanismes légaux pertinents nationales et internationales, avec l'existence de fistules traumatiques comme preuve

n oeuvrer avec les communautés et les médias pour modifier les perceptions communautaires et les attitudes qui exagèrent la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion subies par les femmes concernées

n soutenir les organisations de victimes et élaborer des programmes de réintégration des femmes affectées dans leurs communautés, ainsi que d'entretenir un milieu où les survivantes de fistules traumatiques et d'autres formes de violences sexistes trouvent le support.

La notion du développement de la confiance des citoyens se trouve au cœur même de la réconciliation, quand ceux dont les droits ont été violés peuvent se considérer comme des citoyens à part entière. Faire face aux besoins des femmes qui ont subi des blessures calculées au cours de la guerre doit être perçu comme une des premières étapes vers la réconciliation, vers la reconstruction d'une société déchirée par la guerre et les différences politiques. En le négligeant, on ne fait qu'amoindrir l'impact d'autres interventions.

Dr. Arletty Pinel (MD) (pinel@unfpa.org) est Chef de la santé génésique de l'UNFPA et Lydiah Kemunto Bosire (l.k.bosire@gmail.com) est consultante auprès de l' UNFPA.

Pour plus de renseignements, voir (en anglais) Traumatic Gynecologic Fistula: A Consequence of Sexual Violence in Conflict Settings www.acquireproject.org/fileadmin/user_upload/ACQUIRE/Publications/TF_Report_final_version.pdf

1. Voir quatrième de couverture

En 2003, l'UNFPA a mené la Campagne globale pour mettre fin aux fistules (Campaign to End Fistula), qui oeuvre dans plus de 35 pays au traitement et à la prévention des fistules, et à réhabiliter et à rendre aux femmes un sentiment de confiance à la suite de leur traitement. www.endfistula.org

Pour faire un don, veuillez visiter : www.endfistula.org/donate.htm



L'aide aux enfants nés de l'exploitation et l'abus sexuel

par Lauren Rumble et Swati Mehta

Le Secrétaire général de l'ONU a fait paraître une stratégie de soutien aux victimes d'exploitation sexuelle et d'abus commis par le personnel de l'ONU. Elle comporte une proposition controversée de relever des échantillons d'ADN sur tout le personnel de l'ONU. Si cette suggestion n'est pas adoptée, une importante opportunité de mettre en pratique une approche réellement centrée sur les victimes risque d'être perdue.

Le problème de l'exploitation sexuelle et des abus est souvent exacerbé dans les situations caractérisées par la pauvreté, le conflit et/ou les déplacements dans lesquelles l'ONU joue un rôle actif. La pauvreté et le manque d'opportunités économiques force fréquemment les femmes et les enfants à prendre part à des 'activités sexuelles de survie' – l'échange d'argent, de biens et de services pour des faveurs sexuelles. En 2002, un rapport rédigé par l'UNHCR et Save the Children UK a révélé un monde troublant d'exploitation sexuelle d'enfants réfugiés par les travailleurs humanitaires et les forces du maintien de la paix en Afrique occidentale.¹ En documentant des allégations contre 40 agences et 67 individus, le rapport a dévoilé comment les travailleurs humanitaires obtiennent du sexe en échange d'aide désespérément nécessaire. Des actes d'exploitation sexuelle et d'abus commis par les gardiens de la paix en République Démocratique du Congo ont été portés à l'attention publique internationale en 2005. L'ONU continue à documenter les cas impliquant des enfants aussi jeunes de 11 ans seulement et les preuves anecdotiques indiquent que des centaines de bébés sont nés de tels actes.

La vulnérabilité des enfants seuls (séparés ou abandonnés) déplacés et réfugiés est augmentée par des risques accrus d'abus sexuels, de prostitution, de trafic humain, de recrutement dans les forces armées et de détresse psychologique. L'absence de documentation et de relevé de naissance dans les environnements de personnes déplacées et de réfugiés laisse beaucoup d'entre eux sans accès aux soins médicaux, à l'éducation et à de nombreux autres services.

L'ONU a réagi rapidement pour renforcer les mécanismes de responsabilité. Le Comité Permanent interorganisations (CPI)² a mis en place un groupe de travail sur la protection de l'exploitation sexuelle et des abus dans les crises humanitaires, et en juin 2002 a publié un rapport établissant les principes essentiels d'un code de conduite pour les travailleurs humanitaires.³ Cependant, le problème a encore à être traité de façon systématique. Les stratégies de réponse et de prévention ont peu tenu compte du bien-être des survivants. Par exemple, un orphelinat au Libéria a dû être établi pour les nombreux enfants engendrés par les forces du maintien de la paix ECOMOG, quoique les effets négatifs d'une telle institutionnalisation sur la santé et le développement des enfants soient reconnus. Les enfants nés d'exploitation et d'abus sexuels n'ont pas figuré dans les discussions de politiques malgré l'impact que les circonstances de leur naissance a sur leur santé et leur bien-être. Les enfants ainsi engendrés par le personnel de l'ONU et les forces du maintien de la paix sont vulnérables à la stigmatisation, au rejet par leur mère, à l'apatride, à l'abandon et à la mort.

La stratégie du Secrétaire général pour l'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel de l'ONU lancée mi-2006 se concentre sur la provision de soutien aux victimes qui ont subi des abus sexuels ou qui ont été exploités sexuellement par toutes personnes employées par l'ONU ou sous contrat de l'ONU – les membres du personnel, les consultants, les bénévoles, la police civile, les observateurs militaires et le personnel des forces du maintien de la paix.⁴ La stratégie avance que les enfants engendrés d'exploitation sexuelle et d'abus

méritent des soins appropriés en accord avec les droits et obligations retrouvés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CRDE).⁵ Celle-ci recommande que l'ONU œuvre avec les gouvernements pour la promotion de l'application des droits de la CRDE – en particulier le droit de l'enfant de connaître et d'être entouré de ses parents – et de fournir un soutien dans le contexte plus large de soutien à toutes les victimes de violences sexistes afin d'éviter d'exacerber la stigmatisation et la discrimination. Il faut aller de l'avant avec des efforts plus importants, cependant, pour mieux cerner la situation de ces enfants, et de leurs mères, afin de répondre de manière appropriée dans des contextes particuliers. Lorsqu'il existe une allégation crédible de paternité, l'ONU aidera l'enfant, ou sa mère/gardiennne à accéder aux systèmes judiciaires nationaux ou à aux processus administratifs de l'ONU. Ceci est accord avec les conditions d'emploi et des règlements actuels du personnel de l'ONU, qui obligent les membres du personnel à payer des allocations familiales pour l'enfant.

L'accès d'un enfant aux services de soutien dépend donc d'une identification crédible du père/de l'auteur de l'acte sexuel. En réalité, plusieurs victimes sont incapables ou ont peur d'identifier les auteurs des actes sexuels. La rotation du personnel élevée typique de la plupart des missions de l'ONU signifie souvent que l'auteur de l'acte a quitté le pays, ce qui rend pratiquement impossible à l'ONU ou à la victime de le forcer à comparaître dans les procédures judiciaires nationales – s'il existe même un système judiciaire actif dans le pays.

La question de l'ADN

Les premiers projets de cette stratégie comprenaient une proposition de recueuil d'ADN de tout le personnel de l'ONU à usage dans des circonstances limitées – identification de restes humains, dans les cas d'allégation de paternité à la suite d'abus ou d'exploitation sexuelle prouvés et/ou lorsqu'il existe une allégation de participation à un crime de nature sexuelle. Cette proposition est en ce moment en discussion au Secrétariat de l'ONU. Les Etats membres ont fait preuve

Des soldats nigériens, au service en Sierra Leone, partent pour l'action au Libéria, 2003.



de beaucoup d'intérêt à cette proposition et certains ont déjà contacté l'ONU pour de l'aide à obtenir des échantillons d'ADN des enfants de victimes d'abus et d'exploitation sexuelle, en accord avec leurs procédures nationales pour les demandes d'allocations familiales pour enfants. La proposition relative à l'ADN sera probablement discutée par l'Assemblée générale en 2007. L'Assemblée générale a le mandat d'autoriser le Secrétaire général à promulguer des règlements lui permettant d'obtenir des échantillons d'ADN de tout le personnel de l'ONU. Les pays contribuant des troupes ou de la police pourraient aussi considérer d'adopter des mesures similaires pour le personnel au service de l'ONU.

Malgré les bienfaits souhaités – faciliter l'accès des enfants au soutien, servir de force de dissuasion pour ceux qui croient qu'ils peuvent agir avec impunité, exonérer ceux qui subissent de fausses accusations et qui contribuent aux efforts extensifs pour rétablir la crédibilité de l'ONU - la proposition relative à l'ADN a rencontré une forte résistance. Le débat sur l'aspect pratique de la proposition et les violations potentielles des droits des membres du personnel peuvent freiner son adoption.

Les auteurs primaires de la stratégie croient que la majeure partie de la controverse sur les aspects pratiques est rattachée à un manque de compréhension de l'utilisation faite de l'ADN de plus que des processus d'échantillonnage et de tests.⁶ Les craintes qu'il y ait des erreurs commises lors de son utilisation, de la

contamination d'échantillons et que des preuves puissent être substituées lors des tests contribuent aussi à ce manque de compréhension. La stratégie propose que seuls des échantillons complets soient prélevés directement du père et de l'enfant, ce qui permet des échantillonnages et des tests répétés si besoin. Seulement des échantillons – non testés - seraient conservés dans un dossier. Aucune information de ces échantillons ne serait obtenue sauf pour un test dans une des trois circonstances prédéterminées. Dans le cas d'une allégation de paternité, un test de paternité, simple, peu onéreux et pratiquement sûr à 100%, serait effectué. Le test ne fait que confirmer l'identité et ne révèle aucune autre information de nature sensible. Les arguments concernant la législation des droits humains internationaux sont plus complexes. Le débat s'est surtout concentré sur le droit à la vie privée des membres du personnel et la 'proportionnalité' de la proposition relative à l'ADN par rapport au délit en question. Cependant, il convient de se souvenir que le droit à la vie privée n'est pas absolu et que les droits des membres du personnel doivent être contrebalancés par les droits et les obligations de tous les acteurs – enfants, parents, états membres et l'ONU- au titre de la CRDE.

La proposition relative à l'ADN n'a aucun précédent dans les systèmes de l'ONU – à présent uniquement le personnel de l'ONU en Irak doit se soumettre à un échantillonnage d'ADN. Toutefois, plusieurs autorités et institutions nationales ont introduit un échantillonnage d'ADN global dans des

butts spécifiques, comme l'identification des restes humains, le dépistage de crimes et l'identification et la réunification des enfants à leur famille. Des pratiques sûres d'échantillonnage d'ADN ont été élaborées, sous la tutelle de résolutions internationales, de traités de droits humains et d'éthiques médicales. L'Assemblée générale aura bientôt l'opportunité de ratifier l'ensemble de la stratégie du Secrétaire général et de débattre le renforcement des mécanismes de responsabilité – y compris une stratégie possible pour les enfants engendrés par les abus et l'exploitation sexuelle. L'ONU a une responsabilité morale de s'assurer que toutes les

victimes, y compris les enfants, reçoivent un soutien opportun. Cependant, en l'absence de débat plus approfondi sur la question ou sans l'accord de l'Assemblée générale, la stratégie du Secrétaire général se trouve limitée dans ses capacités de soutien apporté aux enfants engendrés par le personnel de l'ONU.

Lauren Rumble travaille dans la Division de Politiques humanitaires, Bureau des programmes d'urgence, UNICEF, New York. Courriel : lrumble@unicef.org

Swati Mehta a contribué à la stratégie en tant que stagiaire de la Division de Protection des enfants de l'UNICEF

1. Rapport (en anglais) de l'UNHCR/Save the Children UK 'Sexual violence and exploitation: the experience of refugee children in Guinea, Liberia and Sierra Leone'. Voir aussi (disponible seulement en anglais) Asmita Naik 'Protecting children from the protectors: lessons from West Africa', FMR15 www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR15/fmr15.7.pdf; Iain Levine and Mark Bowden 'Protection from sexual exploitation and abuse in humanitarian crises: the humanitarian community's response', FMR15 www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR15/fmr15.8.pdf; et Asmita Naik 'UN investigation into sexual exploitation by aid workers – justice has not been done', FMR16 www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR16/fmr16.15.pdf
2. www.humanitarianinfo.org/iasc
3. www.reliefweb.int/idp/docs/references/protsexexpPoARep.pdf
4. www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/SEA/victim_assistance.pdf?search=%22%22A%2F60%2F877%22%22
5. www.unicef.org/crc
6. Entrevue avec Pamela Jones (UNICEF) et Lisa Jones (BCAH), notes provenant de l'auteur, Septembre 2006.

Les violences sexuelles contre les hommes et les garçons dans les conflits

par Wynne Russell

Il est bien connu que les conflits armés et les violences sexuelles contre les femmes et les filles vont de pair. Ce qui est moins connu est que les conflits armés et leurs suites comportent aussi des dangers pour les hommes et les garçons.

La profonde répugnance de beaucoup d'hommes et de garçons à faire état de violences sexuelles rend difficile d'en juger l'étendue avec certitude. Les statistiques limitées qui existent sont certainement une sous représentation du nombre de victimes mâles. Néanmoins, pendant les dix dernières années, des cas de violences sexuelles contre les hommes et les garçons – y compris les viols, la torture sexuelle, la mutilation des parties génitales, l'humiliation sexuelle, l'esclavage sexuel, l'inceste forcé et le viol forcé – ont été rapportés dans 25 conflits armés de par le monde. Si on ajoute à ce total les cas d'exploitation sexuelle des garçons déplacés par des conflits violents, la liste comprend la majorité des 59 conflits armés identifiés dans le récent Human Security Report.¹

Le problème des violences sexuelles contre les hommes n'est pas inconnu à la communauté humanitaire. Beaucoup d'organisations internationales – des agences de l'ONU, des organisations gouvernementales et intergouvernementales, ONG internationales, Cours pénales internationales – ont reconnu le problème dans leurs publications et leurs membres du personnel font preuve de grande sensibilité et d'attention. Pourtant, les violences sexuelles contre les hommes restent trop peu étudiées.

On sait peu de choses sur la nature de telles violences ou sur leur étendue, ou encore sur les conséquences psychologiques pour les survivants mâles. Pour les survivants individuels, cette ignorance collective conduit à l'absence d'aide ou de poursuite des coupables. Les organisations qui ont fait les efforts préliminaires de se rapprocher des survivants mâles ont souvent souffert du manque de sensibilisation au problème de la part des survivants ainsi que du personnel. Bien que les victimes mâles soient inclus dans les définitions des

violences sexuelles de certains tribunaux internationaux, les lois domestiques de nombreux pays n'incluent pas les victimes mâles dans leurs définitions des violences sexuelles, en particulier dans les cas où l'activité homosexuelle fait l'objet de punitions légales². On ne peut qu'imaginer l'impact humain de cette marginalisation et l'absence de soins.

En attendant, nous restons dans l'ignorance de la place occupée par de telles violences dans la perpétuation des conflits ou dans le choix de formes particulières de violences en représailles. Nous ne pouvons pas comprendre leur impact sur la réintégration des combattants adultes ou des enfants post-conflit, ou des civils mâles qui ont été forcés de violer des membres de leur famille ou de leur communauté. Nous ne savons pas quel est leur effet sur les incidences de violences sexuelles et autres contre les femmes et les enfants, y compris les réfugiés et enfants soldats, pendant et après les conflits. Dans la perspective du trafic global du sexe et des personnes, nous ignorons toujours quelle est leur contribution à la prostitution, au sexe pour survivre, ou au trafic humain pendant et après les conflits et dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées de l'intérieur. Nous ne savons pas quel est le rapport entre les violences dues aux conflits et les violences sexuelles dans les institutions comme les forces armées, la police et le système pénal.

Il est possible de formuler quelques observations générales sur la base de quelques renseignements qui existent sur la question, ainsi que sur l'expertise de nombreuses personnes.

Les violences sexuelles contre les hommes et les garçons peuvent apparaître dans toutes formes de conflit – de guerres entre états aux guerres civiles, en passant par les conflits localisés – et dans tous les contextes culturels. Les hommes et les garçons sont vulnérables dans des

conditions de conflit ainsi que dans les pays d'asile. Les hommes adultes et les garçons sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont en situation de détention. Dans certains endroits, plus de 50% des détenus font part de torture sexuelle. Cependant, les hommes et les garçons sont aussi vulnérables pendant les opérations militaires dans des zones civiles et dans des situations de conscription militaire ou d'abduction dans des groupes armés paramilitaires. Les garçons sont aussi très vulnérables à l'intérieur de camps de réfugiés/personnes déplacées de l'intérieur.

Outre les actes individuels de sadisme, les moyens avoués de violences sexuelles contre les hommes et les garçons sont la torture, l'initiation et l'intégration aux forces militaires et paramilitaires, les punitions des individus et une stratégie de guerre conçue pour terrifier, démoraliser et détruire la cohésion des familles et des communautés³.

Plus fondamentalement, la plupart des violences sexuelles sont un moyen de mettre et de maintenir les hommes en position de subordination par rapport à d'autres hommes. Les violences sexuelles contre les hommes contribuent à exposer le phénomène plus large des violences sexuelles pendant les conflits, y compris contre les femmes et les filles qui sont les victimes les plus nombreuses, telles qu'elles sont : non pas le fait de 'hommes se comportant en hommes', mais un réel exercice de puissance et d'humiliation.

Ce qu'il faut faire

La collecte systématique de données est vitale. Les organisations travaillant dans des zones touchées par les conflits doivent intensifier leurs efforts pour identifier les victimes mâles d'agression sexuelle et pour créer des catégories dans les rapports concernant les violences touchant la sexualité mâle et les capacités de reproduction, comme la mutilation des parties génitales. Toutes les données doivent être classées par âge et par sexualité.

Il faut mettre en place des mécanismes de discussion entre experts pour déterminer comment offrir de l'aide aux hommes et aux garçons survivants. Etant donné

la sensibilité extraordinaire de cette question pour les victimes et pour leurs communautés, les stratégies doivent être mûrement réfléchies. Beaucoup des personnes que j'ai interviewées ont souligné la difficulté de formuler des programmes pour les survivants mâles parce qu'ils ont souvent des besoins différents des femmes survivantes et qu'ils répugnent souvent à discuter des violences qu'ils ont subies ou de leurs conséquences. Les besoins des survivants mâles changent souvent selon le contexte culturel. La création de mécanismes de discussion entre experts au sein et entre les contextes culturels aiderait les directeurs de programmes à formuler des stratégies efficaces et contribuerait aussi aux progrès dans le domaine général des études de traumatismes.

Les victimes mâles doivent avoir pleine représentation dans les initiatives de

justice et doivent être incluses dans les législations nationales sur les violences sexuelles. Les poursuites par le Tribunal criminel international de l'ex-Yougoslavie contre les perpétrateurs de violences sexuelles à l'encontre de victimes mâles, et l'extension du crime de viol incluant les victimes mâles en République Démocratique du Congo sont des exemples positifs.

Les agences humanitaires doivent reconnaître que les violences sexuelles ne sont pas simplement une autre forme de torture aux yeux des victimes mâles. Les violences sexuelles et sexistes sont des agressions particulièrement vicieuses à l'identité personnelle et sociale des victimes dont les conséquences psychologiques se font toujours sentir bien après l'effacement des traces d'autres formes de violences physiques. Nous devons prendre soin de ne pas porter

atteinte à d'autres groupes vulnérables. Les stratégies psychosociales visant aux besoins spécifiques des survivants mâles doivent être conçues avec soin pour éviter de renforcer sans le vouloir les notions de domination mâle sur les femmes ou d'homophobie.

Wynne Russell est Chercheuse invitée au Département de Relations Internationales à l'Université Nationale d'Australie <http://rspas.anu.edu.au/ir>. Email: wynneoz@yahoo.com.au

1. www.humansecurityreport.info/index.php?option=content&task=view&id=28&Itemid=63
2. Voir l'article par Rodriguez dans ce numéro sur le développement des lois sur le viol pour y inclure les deux sexes en République Démocratique du Congo.
3. Merci à Françoise Duroch Médecins Sans Frontières pour ces observations.

Les violences sexuelles et la transmission du VIH/SIDA

par Jennifer Klot et Pam DeLargy

Le taux important de violences sexuelles en Afrique subsaharienne peut en partie aider à expliquer le taux d'infection chez les jeunes femmes, bien plus élevé que chez les jeunes hommes, et peut aussi nous présenter avec un nouveau cadre conceptuel pour comprendre la transmission du VIH.

Le rôle des violences sexuelles en tant que risque d'infection et facteur de transmission est largement sous-estimé, tout autant lors des situations de conflit qu'en dehors de celles-ci. Les violences et la coercition sexuelles peuvent augmenter le risque d'exposition au VIH dans la mesure où l'acte sexuel forcé s'accompagne d'un plus grand traumatisme génital et de lésions coïtales plus nombreuses, peut impliquer la pénétration anale et être perpétré sur des adolescentes vulnérables plus jeunes que leur agresseur. L'augmentation des risques peut aussi venir de l'agresseur si celui-ci est infecté, de la fréquence et de la prédominance des violences sexuelles, y compris les viols collectifs, et de la possibilité d'infections transmises sexuellement (ITS) ou de VIH au stade ulcératif. Une petite lésion génitale interne ou externe peut suffire pour permettre au virus de s'immiscer et d'infecter les cellules.

Si les violences sexuelles représentent un facteur de risque important, les situations de conflit posent donc un plus grand risque de transmission du VIH, en particulier lorsque le viol est utilisé comme arme de guerre, lorsque de faibles conditions de sécurité contribuent à la prédominance de violences sexuelles opportunistes, et lorsqu'une partie de la population est déjà infectée par le VIH. Comme les violences sexuelles sont particulièrement fréquentes dans de nombreux pays connaissant une haute prévalence du VIH (tels que la République Démocratique du Congo, le Libéria, le Burundi et la Côte d'Ivoire), elles pourraient jouer le rôle de moteur de l'épidémie.

Des enquêtes de plus en plus nombreuses démontrent que les violences sexuelles en temps de guerre ne disparaissent pas une fois que les accords de paix sont signés.¹ Dans nombre de situations d'après-guerre, comme au Libéria, le taux de violences

sexuelles reste élevé et il arrive même que, dans certains pays, la violence contre les femmes augmente lors de la période suivant un conflit, même si les dynamiques d'interaction changent parfois.² Il est essentiel de comprendre comment ces situations évoluent pour avoir une prévention et réponse efficaces face au VIH. Cependant, la plupart des publications, peu nombreuses, faisant le lien entre conflit et transmission du VIH/SIDA, n'identifient les violences sexuelles que comme l'un des multiples facteurs – comme la mobilité et le déplacement des populations, la pauvreté, la perte d'accès aux services de santé et d'information, les transfusions sanguines dangereuses, les interactions entre civils et militaires, le changement de structure familiale et sociale, les impacts démographiques, le traumatisme psychologique, l'usage de drogues illicites et les ITS - qui peuvent augmenter la possibilité d'infection lors d'un conflit.

Il ne s'agit pas ici de nier l'importance de ces facteurs mais plutôt de distinguer entre « moteurs » et « facteurs de risque ». Les facteurs décrits ci-dessus sont moteurs de la vulnérabilité au VIH, alors que le risque principal est l'acte sexuel violent

ou forcé. Il est vrai que la pauvreté, la migration et le changement de structures sociales augmentent la vulnérabilité des jeunes femmes face au VIH - mais les risques spécifiques sont le plus souvent liés directement aux violences et à l'exploitation sexuelles, y compris les relations sexuelles à haut risque liées à la survie, acceptées en échange de nourriture ou d'autres biens de première nécessité, afin de passer une frontière ou d'obtenir un certain type de protection. En réalité, le terme « interaction civilo-militaire » est souvent un euphémisme utilisé pour décrire des situations de violences et d'exploitation sexuelles.

De nombreuses victimes et survivantes de violences sexuelles font face à de multiples formes de violences pendant les différentes étapes du conflit : avant le conflit, pendant la fuite, dans les zones soi-disant protégées, lors de la réinstallation et au retour. Dans nombre de situations d'après-guerre, les femmes et les filles ayant survécues des agressions sexuelles, des viol ou de l'exploitation sexuelle - tous ces cas pouvant induire les aspects physiologiques liés à l'acte sexuel forcé - sont ensuite stigmatisées, expulsées de leur famille et se retrouvent d'une manière ou d'une autre en marge de la société. Elles sont ainsi exposées à de nouvelles situations d'exploitation, à des relations instables et à des actes sexuels forcés, perpétuant ainsi le cycle de la vulnérabilité. La prise de conscience de cette dynamique

a permis de porter une plus grande attention sur l'importance de répondre à de multiples facteurs, tels que l'éducation et les modes de subsistance, ainsi que les soins médicaux et psychosociaux pour les victimes.³ Toutefois, très peu d'analyses empiriques ont été effectuées sur cette combinaison de risques physiologiques et comportementaux en tant que moteur d'infection du VIH durant ou la suite des situations de conflit.

Il est essentiel de faire la distinction entre les violences sexuelles en tant que « moteur » et « facteur de risque » afin de concevoir et de mettre en place les programmes et les mesures d'urgence les plus appropriés. Bien que la prévention du VIH/SIDA soit l'une des premières réponses face aux violences sexuelles (par exemple, par le traitement d'ITS et la prophylaxie post-exposition), il est beaucoup moins probable que la prévention des violences sexuelles soit considérée et utilisée comme point de départ pour la prévention du VIH/SIDA dans le contexte de programmes de désarmement et de démobilisation, de campagnes d'information et d'éducation et de programmes de reconstruction et de relèvement. La plupart du temps, la réponse apportée aux violences sexuelles, ainsi que les ressources utilisées et les programmes élaborés, sont considérés comme partie intégrante de la défense des droits humains, de la santé en matière de reproduction ou comme un problème propre aux femmes.

Conclusions

Tant que le rôle de la force ou de la coercition ne sera pas rendu explicite dans les données liant le VIH à d'autres facteurs, son impact sur la transmission, potentiellement décisif, restera voilé ou même caché. Des accords théoriques, judiciaires et politiques sont nécessaires afin de définir ce qu'englobent les termes de « violences sexuelles » et de « force » dans les différents contextes socioculturels. En outre, de nouvelles recherches doivent être entreprises afin d'expliquer les schémas, l'étendue et la portée des violences sexuelles dans le temps. Il faut que cette information soit liée aux systèmes de surveillance et de signalement du VIH/SIDA afin de déterminer plus clairement les dynamiques spécifiques de la relation entre les violences sexuelles, les rapports sexuels forcés, la vulnérabilité face au VIH et le risque d'infection.

Jennifer Klot (klot@ssrc.org) travaille en tant que chercheuse pour le Social Science Research Council www.ssrc.org. Pam DeLargy (delargy@unfpa.org) est à la tête du Groupe de l'intervention humanitaire de l'UNFPA: www.unfpa.org.

1. Sheila Meintjes (ed) *The Aftermath: Women in Post-Conflict Transformation*. Zed 2002.
2. Ellen Johnson Sirleaf et Elizabeth Rehn: « Les femmes, la guerre et la paix », UNIFEM 2002.
3. IASC: « Lignes directrices pour répondre aux violences sexistes dans un contexte humanitaire » - voir page 9.

Protection et aide alimentaire

par Mariangela Bizzari

Le Programme alimentaire mondial (PAM) n'a pas de mandat spécifique dans le domaine de la protection, mais ses activités sont de plus en plus influencées par l'idée que les femmes et les jeunes filles ont besoin d'être protégées contre les violences sexuelles et sexistes (VSS).

Le PAM intervient dans des situations imprévisibles, et son personnel est souvent confronté à des violations des droits humains ou à d'autres défis relevant de la protection. Pour être convenablement préparé pour ce genre de mission, il lui faut une ligne de conduite claire et un soutien adéquat. En 2002, le PAM a adopté une politique concernant la problématique hommes-femmes¹, par laquelle il a fait intégrer certaines mesures de protection dans les opérations de

l'agence - les femmes doivent ainsi avoir une plus grande latitude dans le contrôle des vivres distribuées par les organismes d'aide. En 2005, nous avons lancé un projet pays, dont l'un des volets est consacré à déterminer le degré de sexisme des mesures de protection, et particulièrement à mettre au jour les violences sexuelles et sexistes, l'exploitation sexuelle, et leurs incidences en termes de contamination par le VIH. Suite à une première série d'études de cas sur la protection et les

violences sexuelles et sexistes (VSS) en République Démocratique du Congo, en Colombie, au Libéria et en Ouganda, il est manifeste que le PAM doit poursuivre ses efforts dans les domaines suivants :

- n prise en compte des besoins spécifiquement féminins
- n livraisons de vivres le plus près possible des lieux de résidence des bénéficiaires, afin de réduire les risques qui se présentent pendant les collectes
- n maintien d'un rationnement alimentaire, afin de minimiser les risques de banditisme contre des camps de réfugiés ou de personnes déplacées
- n sensibilisation des populations aux problèmes hommes-femmes,

formation des agents du PAM aux questions de VSS.

- n Les enquêtes ont révélé un certain nombre de bonnes pratiques qui mettent en évidence les problèmes qui surgissent lors de distributions alimentaires et qui peuvent être liées à des VSS. C'est sur ce lien qu'il faut mettre l'accent :
- n en faisant participer la population à l'identification des bénéficiaires et des activités, ainsi qu'à la planification, afin de garantir que les besoins des femmes soient pris en compte ;
- n en examinant l'impact des VSS sur les femmes, les jeunes filles, les familles et les communautés, du point de vue social, économique et sanitaire (y compris en ce qui concerne la contamination par le VIH) ;
- n en plaçant les points de collecte dans des endroits sûrs et en contribuant à assurer la sécurité des personnes qui s'y rendent ou qui en reviennent ;
- n en livrant les cartes de rationnement familial à des femmes ;
- n en commençant les distributions tôt le matin, afin d'éviter les trajets dans l'obscurité ;
- n en expliquant clairement les principes de rationnement (taille et composition des rations, critères de sélection pour les bénéficiaires, lieu et horaire de distribution) ;
- n en établissant un réseau d'information permettant aux

bénéficiaires de dénoncer les abus commis dans ce domaine ;

- n en encourageant les femmes à se déplacer en groupe jusqu'aux points de collecte, afin de réduire les risques de banditisme ;
- n en étendant, dans les situations où l'aide alimentaire reste appropriée, les programmes de soutien aux victimes de VSS – par exemple en fournissant des vivres aux femmes hospitalisées afin de leur permettre de terminer leur convalescence dans les meilleures conditions possibles.

Pour continuer dans cette voie et faire en sorte de rétablir, d'améliorer ou de maintenir la solidarité des ménages et des communautés, il faut que le PAM poursuive son effort en proposant des activités génératrices de revenus ainsi que des activités lors desquelles le travail ou la participation à une formation seraient récompensés par des vivres. Il faut particulièrement chercher à développer les compétences de base de la vie quotidienne chez les femmes et les jeunes filles vulnérables, afin d'éviter qu'elles n'aient recours à des mécanismes destructifs tels que le commerce sexuel pour assurer leur survie. Enfin, il est essentiel de travailler en cheville avec des organismes partenaires spécialisés dans la sensibilisation des populations – et particulièrement des hommes – aux violations des droits humains, aux VSS et à leurs impacts sur la contamination par le VIH.

Le PAM a besoin de collaborer avec ses partenaires pour mieux saisir la complexité des liens entre deux types de violences : d'une part, les violences principalement liées au conflit et à l'insécurité alimentaire, et d'autre part les violences sexuelles et sexistes, avec les conséquences qu'elles entraînent sur la santé et le statut socio-économique de la population touchée. Dans ce contexte, les femmes sont souvent des vecteurs de paix et des agents protecteurs pour le tissu social d'une communauté ; et il faut leur reconnaître ce rôle essentiel. De surcroît, il faut des ressources suffisantes pour lutter contre les racines de la violence. Les soldats démobilisés doivent pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux, et particulièrement manger à leur faim.

En agissant suivant ces axes, le PAM pourra développer une stratégie de protection plus efficace, qui lui permettra de fournir à son personnel un cadre d'action et un soutien clairement formulés et de l'aider à remplir au mieux sa mission de protection et à faire face aux problèmes des violences sexuelles et sexistes.

Mariangela Bizzarri est une des responsables du programme sanitaire du PAM consacré aux questions de maternité et d'égalité entre les sexes. Elle travaille à la Division Politique, Stratégie et Soutien des programmes du PAM (www.wfp.org). Courriel : Mariangela.Bizzarri@wfp.org

1. www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Wfp.pdf



Des femmes vulnérables bénéficiaires d'un projet Nourriture contre Formation organisé par le Programme alimentaire mondial au Bangladesh.

Les violences envers les filles générées par les conflits en Afrique

par Florence Tercier Holst-Roness

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a de grandes inquiétudes concernant l'ampleur des violations commises envers les filles lors des conflits de nos jours.

Les violences sexuelles sont utilisées en temps de guerre contre les filles, tout comme contre les femmes, pour plusieurs différentes raisons : comme forme de torture, pour infliger des blessures, pour retirer des renseignements, pour dégrader et intimider, comme forme

que d'infliger le 'deshonneur' à une famille entière ou à une communauté. Le viol ne réduit pas seulement les possibilités de trouver mariage mais peut aussi avoir des conséquences très effrayantes qui perdurent bien longtemps après l'agression : des grossesses involontaires, le VIH/SIDA et d'autres infections transmises sexuellement (ITS), qui s'ajoutent au traumatisme psychologique.

La vie des filles peut être totalement changée par les conflits armés, surtout quant à leur rôle dans la famille, dans la communauté et dans le monde public. De manière générale, les filles ne sont pas préparées aux changements qui leur sont infligés. La perte de parents et l'absence d'hommes – parce qu'ils ont fui ou disparu, soit tués, soit en combat -

peuvent mener au délabrement ou à la décomposition des familles et des réseaux communautaires. Ceci oblige les filles à assumer de nouveaux rôles qui remettent souvent en question et redéfinissent leur identité sociale et culturelle. Le manque de possibilités de mariage (à cause de l'absence d'hommes ou du rejet social des filles qui ont subi des abus ou qui ont pris part aux hostilités) peut avoir des implications énormes. Inversement, les conflits armés peuvent mener à un accroissement des mariages jeunes et/ou forcés qui sont parfois utilisés comme des moyens de 'protéger' les jeunes filles contre le harcèlement sexuel ou le recrutement par les groupes armés.

Les filles peuvent être vulnérables aux agressions ou aux menaces de la part de membres de leur propre famille ou de leur communauté si elles ne se plient pas aux rôles traditionnels. Dans d'autres cas, les filles peuvent être ciblées par les adversaires afin de détruire ou de subvertir ces rôles. Ces deux phénomènes sont particulièrement

aigus lorsque les conflits armés ont une dimension ethnique et qu'un des groupes a des difficultés à préserver son identité et ses traditions. Le résultat est que les anciennes pratiques qui font discrimination envers les filles, comme le paiement d'une dot, les mariages jeunes et les mutilations génitales féminines (MGF), en sont d'autant plus renforcées.

Les filles dans les forces et les groupes armés.

Les filles sont aussi recrutées dans les forces ou des groupes armés afin de remplir des fonctions diverses – que ce soit des fonctions strictement 'militaires' ou des fonctions de 'soutien'. Les filles servent de travailleuses domestiques, de porte-faix, de combattantes, d'espions, d'auteurs d'attentat-suicide ou d'esclaves sexuelles, ou elles peuvent être mariées de force à un des officiers. Dans un environnement où l'insécurité est prédominante et la protection de la famille absente, de nombreuses filles sont facilement enlevées – ou elles peuvent opter de se joindre - par l'armée ou les groupes de l'opposition afin de gagner une certaine protection et un statut social : le port d'une arme peut leur sembler comme le seul moyen d'assurer leur propre sécurité, nourriture et protection. Équipées d'armes fatales, alimentées en alcool et en drogues pour les inciter à la violence et à la témérité, forcées à la dépendance au groupe qui les a recrutées, incapables ou trop effrayées de trouver une issue de sortie, les filles deviennent un danger à elles-mêmes et aux autres.

Lors d'interviews du CICR avec des filles en Ouganda, au Libéria et en Sierra Leone, nous avons découvert que nombre d'entre elles ont pu atteindre des positions de commandement et d'accomplir des rôles de leaders, démontrant ainsi qu'un certain degré d'égalité peut se produire à l'intérieur des groupes armés de l'opposition. Cependant, les responsabilités qui leur sont confiées sont souvent en relation avec les violations qu'elles ont été forcées de commettre, parfois dans leur propre village, ou avec le nombre de civils qu'elles ont tués.



Manocheher Deghat/IRIN

Deux filles, auparavant enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur, à un centre de réhabilitation au District Gulu, en Ouganda du Nord, août 2006.

de punition pour des actions réelles ou prétendues qu'elles, ou leur famille, auraient commises et pour détruire la cohésion de leurs communautés. Les agresseurs attaquent aussi les très jeunes filles parce qu'ils pensent à tort que le viol d'une fille vierge les protégera, ou les guérira, de l'infection du VIH. La vulnérabilité des enfants (et des filles en particulier) augmente de façon marquée lorsque la protection qui leur est offerte par leurs familles et leurs communautés est interrompue par les déplacements forcés ou par la séparation. Dans de telles circonstances, les filles – mais aussi les garçons - sont trop souvent exposées à des actes de violences exécutés par des participants aux conflits armés – les forces armées, les groupes armés ou la police - et aussi par des membres des forces du maintien de la paix ou des travailleurs humanitaires. En ciblant les filles, qui symbolisent la capacité de procréer et de survivre, les agresseurs tentent de démontrer qu'elles sont sans protection en l'absence de leur père ainsi

Les besoins de santé non comblés

Les besoins médicaux des filles auparavant associées aux forces combattantes vont bien au-delà des traitements de blessures de guerre ou de maladies endémiques comme la malaria, le choléra, la diarrhée et les infections parasitiques. Dans les pays où les mutilations génitales féminines (MGF) se pratiquent, la menace de complications est amplifiée. L'activité sexuelle de beaucoup de filles s'accroît dans les conflits armés, à cause des mariages forcés, de la prostitution ou des politiques de viol et d'abus systématiques qui ont pour résultat des grossesses précoces et une augmentation substantielle des ITS. Le manque de soins à la reproduction et anténataux pour les filles enceintes peut mener à de sévères complications gynécologiques, telles que les fistules vasico-vaginales et vasico-rectales ainsi qu'un risque élevé de maladies et de mortalité des enfants et des mères.

Un corps de recherche grandissant montre une corrélation importante entre les abus sexuels des enfants et les problèmes psychologiques et de conduite, le dysfonctionnement sexuel, les problèmes de relations, un respect de soi négatif, la dépression, les mutilations volontaires, l'abus d'alcool et de drogues et la prise de risques sexuels. Puisque les filles associées aux forces combattantes sont habituellement les victimes de violences sexuelles, elles ont besoin de soutien sexospécifique approprié et compréhensif qui répond à leurs besoins physiologiques, psychologiques et spirituels afin de les aider à réintégrer dans la société.

L'invisibilité des filles dans les processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)

Lorsqu'il n'existe pas de processus formel de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), il est souvent difficile d'avoir accès et d'offrir protection et soutien aux filles associées aux forces combattantes. Même s'il existe un processus de DDR, les filles peuvent être réticentes à accepter les options offertes parce qu'elles ne veulent pas être connues et enregistrées comme ex-combattantes. Dans d'autres cas, elles se tiennent à l'écart parce qu'elles n'ont pas été relâchées par leurs partenaires ou ravisseurs, parce qu'elles croient, avec tort ou avec raison, qu'elles ne remplissent pas les critères d'admission ou parce qu'elles en sont dissuadées par l'insécurité prédominante dans les centres de rassemblement. Puisque la plupart des programmes

formels de DDR sont étroitement conçus en tant qu'opportunité de désarmer les hommes individuels, et que la remise des armes est un critère d'éligibilité pour la participation aux programmes, les enfants, en particulier les filles, sont souvent exclus. La communauté internationale en a fallu du temps en plus de passer par plusieurs expériences désastreuses avant qu'elle se rende compte qu'il était essentiel à la protection des filles de répondre au problème de leur démobilisation. La réalité que les filles associées aux forces armées sont souvent absentes des processus de DDR est dû à plusieurs raisons :

- n la réticence à reconnaître la participation aux pratiques illégales et contraires à l'éthique de recruter des enfants dans les groupes et les forces armées
- n la discrimination et l'absence d'analyses sexospécifiques dans les conflits armés
- n la perception de femmes soldats comme des parias
- n la planification et la mise en application médiocre des processus de DDR
- n le manque de sensibilisation des planificateurs à la présence et au rôle des filles associées aux forces armées
- n le fait que les communautés dénie ou cachent le problème
- n les filles sont réticentes à se faire connaître dans les processus de DDR par honte ou par peur d'être punies.

Dans presque tous les pays, il existe des lois protégeant les filles mais celles-ci demeurent souvent inappliquées. Nous devons combler le vide entre la loi sur papier et la loi en pratique. La communauté humanitaire doit faire plus d'efforts afin de :

- n faire la collecte des données et de les désagréger afin d'assurer l'identification des membres les plus vulnérables d'une population particulière
- n améliorer la compréhension de la construction sociale des rôles et des expériences spécifiques de chaque groupe démographique pendant et après un conflit
- n s'assurer que les filles soient éligibles à prendre part à un processus de DDR de plein droit – et non pas seulement comme membres de la famille ou dépendantes - qu'elles aient rendu leurs armes ou non
- n s'assurer que les filles connaissent leurs droits dans les processus formels et informels de démobilisation
- n s'assurer que les filles soient interviewées séparément de manière que les rôles qu'elles ont

remplis et leurs désirs pour le futur soient mieux compris

- n fournir des aménagements séparés pour les garçons et les filles dans les camps de transit parce que les filles sont souvent à risque de harcèlement sexuel, de stigmatisation et d'agression sexuelle qui peuvent les empêcher d'entamer leur processus de relèvement, d'aller à l'école ou d'avoir accès aux soins médicaux
- n fournir des programmes de conseil répondant aux besoins des filles ayant subi des traumatismes, qui ont une dépendance à la drogue ou à l'alcool ou se prostituant
- n fournir aux filles une formation sans sexospécificités : les filles ne devraient pas être restreintes à des compétences à bas salaire, mais doivent avoir accès à la formation dans des compétences traditionnelles et/ou non traditionnelles comme la maçonnerie ou la menuiserie
- n s'assurer que les femmes participent à la définition et à la planification des processus de DDR et soient représentées dans les organismes de supervision
- n concevoir des processus de DDR de telle manière qu'ils réduisent la honte et accroissent la sécurité.

Les disputes entre les membres de la famille venus pour sauver les filles capturées et les officiers qui déclarent ces enfants comme leurs femmes sont une des plus importantes menaces à la sécurité dans les sites de DDR : les membres de la famille sont souvent forcés de battre en retraite à cause des menaces de violences contre eux.

Pour le CICR, la question de la protection des femmes et des filles dans les conflits armés fait partie d'un défi plus large : comment pouvons-nous assurer le respect de la distinction entre les civils et les combattants dans des conflits futurs, et ainsi empêcher l'ampleur des violences de s'étendre toujours plus loin ? Cette question est devenue d'autant plus urgente, étant donné les risques de sécurité encourus par les organisations humanitaires neutres et impartiales, comme le CICR, lorsqu'elles tentent d'apporter aide et protection à ceux et celles qui le nécessitent.

Florence Tercier Holst-Roness est Conseillère pour les Femmes en Conflits pour le Comité International de la Croix Rouge (CICR). Courriel: ftercierholstroness@icrc.org. Un résumé du rapport se trouve en ligne (en anglais) sur: [www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)

Surmonter les défis de la collecte de données

L'extrait suivant provient de *Methods and Systems for the Assessment and Monitoring of Sexual Violence and Exploitation in Conflict Situations – le rapport d'une consultation technique tenue à New York en décembre 2005 par le Social Science Research Council (SSRC), le Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).*

Malgré un intérêt international considérable à faire face aux violences sexuelles et sexistes, il n'existe aucun accord sur une méthode à suivre de façon routinière et systématique qui servirait à la création de données et d'analyses. Ces données et analyses serviraient à leur tour à informer des réponses stratégiques effectives et des interventions moins envahissantes dans les situations de conflit.

En 2005 le Comité permanent interorganisations (CPI)¹ a exprimé son engagement à améliorer le reportage et la collecte de données sur les violences sexuelles. Le SSRC², de la part de l'UNFPA et l'OMS, a convoqué une consultation technique afin d'évaluer les méthodes existantes de surveillance des violences sexuelles dans les conflits et de déterminer quels sont les obstacles à l'établissement de système de surveillance, d'évaluation et de reportage lors des conflits.

Les participants ont noté que le plus grand défi à la conception et l'utilisation de tout système d'information est de garantir que la sécurité physique et la protection des survivants, de leurs personnes de confiance et des fournisseurs de services ne soient pas compromises. Un autre grand défi noté est d'assurer qu'il n'y ait pas d'augmentation de risques aux survivants et aux personnes leur venant en aide et les protégeant. De tels défis peuvent être particulièrement accrus lorsque les autorités, y compris celles chargées d'assurer la protection des femmes - comme la police - sont parmi les auteurs des violences. La mise en évidence des expériences de violences sexuelles et d'abus peut augmenter le risque aux femmes et aux filles à d'autres violences et à des actes de représailles, tout comme la collection des données peut exposer les fournisseurs de services au

danger. L'acte même de rassembler des données peut faire du tort en exposant l'identité des victimes (ou des auteurs d'agression). Les interviews sont parfois menées dans de telle manière qu'elles causent des traumatismes émotionnels et psychologiques ou qu'elles transgressent les normes locales et internationales. Il est clair que du point de vue éthique que si on ne peut pas utiliser les systèmes de collecte de données de manière sécuritaire et responsable, on ne devrait pas du tout les utiliser.

Lors de la collecte de données, il est important de mettre au clair qui est la population cible : est-ce que l'information est recueillie pour les agences humanitaires, les décideurs, les gouvernements ou les accusateurs ? Le système de surveillance et de reportage des Nations Unies sur les violations des droits humains et de la loi humanitaire est dirigé surtout vers des groupes identifiés qui sont des auteurs de violations. En contraste, la documentation par des organisations humanitaires et de droits humains ont tendance à surtout mettre l'emphase sur les survivants et sur la capacité de leur fournir les services nécessaires.

La définition des violences sexuelles et l'exploitation (SVE) aura un impact considérable sur les résultats générés par toute mesure ou activité de surveillance. Des termes qui semblent être clairs peuvent aussi avoir un sens légal et politique spécifique. De plus, ils peuvent être interprété de façon particulière par les participants à une étude. Par exemple, l'équivalent au terme 'viol' n'existe pas dans toutes les langues, et les normes de ce que constitue le sexe consensuel diffèrent dans le monde. Les violences sexuelles lors des conflits ont souvent lieu dans des contextes où les dialectes

locaux ne possèdent pas de mot pour 'viol', ou dans des cultures de violences avec une incidence élevée de violences entre partenaires intimes, de violences policières et d'autres formes de violences. Les délits comme les pénétrations vaginales non-péniles ou le viol des hommes ou des enfants souvent ne sont pas spécifiées dans les lois nationales.

Dans certains contextes, il n'existe pas de viol lorsqu'une personne est adulte. Les violences sexuelles ne sont pas considérées comme un viol si les membres de la famille optent de ne pas reconnaître cette violation. Dans plusieurs pays, une femme doit prouver qu'elle a résisté afin d'établir son statut de victime. Etant donné que le phénomène des violences sexistes est perçu, défini et traité de manières différentes dans les communautés différentes, une définition plus large serait plus apte à couvrir la gamme requise de délits.

Il est à noter qu'il n'y a pas de preuve de cause à effet entre la surveillance et la réduction. Les coûts rattachés au développement de toute sorte de système de surveillance ou d'information ne sont pas négligeables mais il existe des impératifs moraux de documenter, d'enregistrer, de suivre et d'évaluer afin que les actions se basent sur l'information des enseignements tirés. La surveillance des pratiques légales et judiciaires sur les viols et autres crimes sexuels est essentiel pour mettre fin à l'impunité et pour permettre aux survivants de recourir à la justice. Alors qu'il n'est pas possible d'évaluer tous les indicateurs dans tous les contextes, les indicateurs clés sur les lois, les tribunaux et le statut légal des femmes sont critiques. En créant un système d'information sur les VSE dans les conflits, il est important de créer un système qui identifie les tendances d'incidences sur le temps, tout en informant les organisations des services nécessaires.

On ne peut pas utiliser les sondages dans la mesure du nombre réel de femmes qui ont subi des violences sexuelles. Ils mesurent par contre le nombre de femmes participant au sondage qui acceptent, et qui peuvent le faire,

de dévoiler à ce moment-là qu'elles ont subi des violences sexuelles.

La création d'un système d'information complet sur les violences sexuelles dans les conflits demandera :

- n l'identification des preneurs de décisions et des parties prenantes clés et des parties prenantes des secteurs psychosociaux, légaux, de santé et de sécurité, de plus que l'identification des types de décisions à prendre et le type d'informations requises pour se faire
- n s'assurer que l'on donne aux experts locaux et aux individus de la communauté ciblée les moyens d'identifier les indicateurs pertinents dans leur contexte, d'interpréter les conclusions et de participer à la définition des stratégies de réponse
- n établir des protocoles de formation et de participation du personnel local – les femmes en particulier - à tous les niveaux du système de surveillance
- n identifier les inconsistances, les vides dans les données et l'ambiguïté dans les terminologies utilisées dans les systèmes de surveillance et de reportage courants
- n identifier le personnel nécessaire aux systèmes de surveillance sur le terrain, aux méthodologies de formation et aux moyens de dissémination et d'utilisation des données

- n partager l'expérience entre les épidémiologistes, les statisticiens et les démographes dans le développement des techniques d'échantillonnage
- n créer des modèles statistiques qui puissent identifier les corrélations entre les événements politiques et les violences sexuelles.

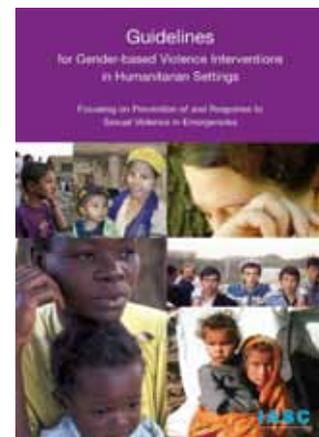
Les acteurs et les agences doivent trouver un but commun à l'utilisation des données. Les buts ne doivent pas être spécifiques aux agences. Il faut répondre aux questions de possession et d'utilisation des données dès le début des activités de collecte afin de se prémunir contre les abus, la distorsion ou la suppression des renseignements. La coordination est cruciale. Tout comme les services des violences sexistes doivent être coordonnés entre les agences, la collecte des données doit l'être aussi. Le secteur des droits humains est concerné principalement par l'identification des auteurs d'agressions et l'application des lois ainsi que la protection des victimes contre les agressions continues ou futures, alors que le secteur humanitaire est concerné par les besoins de santé et les conséquences psychologiques. Cependant, les deux secteurs font face à des problèmes similaires de sécurité et de protection et doivent rester en contact l'un avec l'autre.

Etant donné la nature sensible de la collecte des données sur les violences sexuelles (par exemple, l'identification potentielle des auteurs d'agression - qui

eux-mêmes sont peut-être membres du gouvernement - et la sécurité des victimes et des survivants), il est nécessaire de répondre aux questions de possession et d'utilisation des données dès le début des activités de collecte afin de se prémunir contre l'abus, la distorsion ou la suppression des renseignements.

Le texte complet du rapport se trouve en ligne sur (en anglais): www.ssrc.org/programs/HIV/publications/SVE_Report.pdf

1. Les Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire sont en ligne au: www.humanitarianinfo.org/iasc/content/subsidi/tf_gender/gbv.asp
2. www.ssrc.org
3. www.who.int/gender/violence/multicountry/en

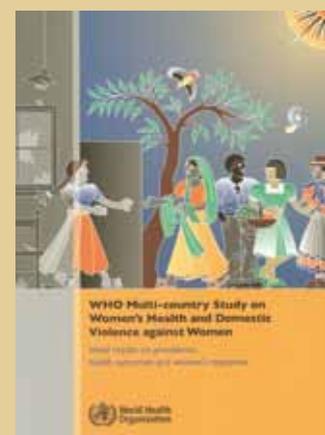


Etude dans plusieurs pays par l'OMS sur la Santé des Femmes et des Violences Domestiques envers les Femmes

www.who.int/gender/violence/multicountry/en

Débutant en 1998, l'OMS a mis en application une étude de huit ans sur les violences domestiques parmi 24 000 femmes dans dix pays. L'étude a apporté les premières données comparables sur les violences domestiques dans le monde - il n'y a encore que cinq ans, les données de ce type n'existaient pas du tout. Les objectifs principaux étaient d'estimer la prédominance de violences physiques et mentales ; de documenter les rapports entre les violences entre partenaires intimes et les différents indicateurs de l'état de santé courant des femmes ; d'identifier les risques et les facteurs de protection contre les violences domestiques aux fins de comparaison à l'intérieur des environnements et entre eux ; et d'explorer et de comparer les stratégies utilisées par les femmes qui subissent des violences domestiques. En plus à la collecte continue de données, l'utilité de se servir de mesures répétées telles que des études de ligne de référence et de suivi a aussi fait l'objet de discussions. L'étude de

l'OMS a démontré la valeur des démarches longitudinales par rapport aux études de groupes représentatifs. Les premières peuvent fournir une ligne de référence contre laquelle l'incidence et la prédominance peuvent être mesurées sur le temps et aussi pour aider à créer un environnement plus favorable à la divulgation d'information, lorsque ceci est effectué par des chercheurs bien formés. Les études de groupes représentatifs - à savoir la collecte de données sur le moment - n'ont qu'une capacité limitée pour expliquer comment les violences ont pu changer avec le temps en respect de leur incidence, de leur prédominance et d'autres facteurs contextuels.



L'Irlande agit

par Vivienne Forsythe et Angela O'Neill De Guilio

Les organisations de développement humanitaires et de droits humains en Irlande – conjointement avec le Gouvernement irlandais - se sont engagées à devenir une force internationale significative en réponse aux violences sexistes.

Le Consortium Uni des agences irlandaises des droits humains, humanitaires et de développement et d'Irish Aid vise à s'assurer que les réponses aux violences sexistes et les stratégies possèdent une grande visibilité, crédibilité, un encadrement de haut niveau et un soutien répandu parmi ses organisations membres. Les organisations impliquées dans cette initiative se sont réunies en 2004 à la suite des rapports de nombres élevés de viols au Darfour. La prise en conscience qu'une approche systématique aux problèmes des violences sexuelles et sexistes était nécessaire – non seulement dans des situations d'urgence comme au Darfour, mais aussi dans d'autres environnements de conflit, post-conflit et non conflit - les a menées à former le Consortium Uni des agences irlandaises des droits humains, humanitaires et de développement et d'Irish Aid¹.

Le Consortium a commissionné une étude indépendante chargée d'évaluer les capacités des agences membres à répondre aux violences sexistes et d'élaborer un modèle de meilleures pratiques pour des programmes de violences sexistes. L'étude montre que la capacité globale des agences était minime et il semblait exister peu de perception collective des violences sexistes. Parmi les agences membres du Consortium, seulement Amnesty International offrait une réponse systématique aux violences sexistes. Les conclusions du programme de visites sur le terrain ont mis en évidence l'inconsistance de l'approche et des capacités.

« ...la communauté internationale a fait preuve de très grande répugnance à s'engager sur la question des violences sexistes, malgré le fait que ce soit probablement un des abus les plus répandus des droits humains. L'initiative irlandaise d'assumer la direction sur ces abus est cruciale... L'Irlande est un participant respecté dans le domaine des droits humains. Je sais qu'on l'écouterait lorsqu'elle exigera une action globale pour mettre

fin à ces violations majeures de droits humains ».

Dr Yakin Erturk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes

Il a été recommandé que chaque agence identifie quelques domaines clés dans lesquelles elle puisse accomplir des progrès d'ici six à douze mois. Le Consortium deviendrait le véhicule de dissémination d'information et d'exemples de meilleures pratiques tout en servant de mécanisme de soutien entre les participants. Quelques actions clés ont été identifiées pour tous les membres :

- n établir une politique ou intégrer la réponse aux violences sexistes aux cadres existants
- n établir et mettre en vigueur les codes de conduite pour tout le personnel et les partenaires
- n allouer des responsabilités de direction à haut niveau (une équipe plutôt qu'un individu)
- n Intégrer les violences sexistes aux évaluations, à la conception de programmes régionaux, à la mise en œuvre et au suivi
- n Consolider les capacités du personnel par la documentation de l'expérience du programme, la recherche et la formation
- n faire la liaison avec les organisations nationales et internationales de droits humains afin d'élaborer des processus de travail commun efficaces
- n accroître la perception des violences sexistes à l'intérieur et à l'extérieur
- n mettre en évidence les enseignements des démarches sur le VIH et de la prise en compte des sexes.

Le rapport a mis l'accent sur la nécessité de développer une meilleure compréhension des questions, de s'assurer que la prévention et la réponse aux violences sexistes soit au cœur du programme, d'améliorer l'implantation des réponses, de s'engager auprès des sociétés civiles et de promouvoir la coordination et la collaboration entre les agences. Il

a été recommandé que Irish Aid et les agences membres du Consortium incorporent leur réponse aux violences sexistes à tous les mécanismes de suivi et de subvention – et les agences elles-mêmes suggèrent que les subventions du Gouvernement irlandais soient assujetties aux politiques sur les violences sexistes.

« Le défi à nous tous est ceci : si nous savons que les violences sexistes existent, et si nous les tolérons ou nous les ignorons, est-ce que nous détournons notre regard de ces violations de droits humains ? Je félicite cette initiative pour son engagement à placer les violences sexistes au centre du développement et des efforts sur les droits humains ».

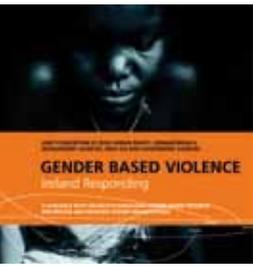
Mary Robinson, ancienne Présidente irlandaise et ancienne Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme [Fin d'encart]

Un résumé des actions figure au rapport final, *Violences sexistes – un échec à la protection, un défi à l'action (Gender based violence – a failure to protect, a challenge to action)*, lancé à Dublin en novembre 2005 par Mary Robinson et Conor Lenihan, Ministre d'Etat au Développement et à la Coopération des droits humains. Un court CD-ROM de sensibilisation a été lancé peu de temps après².

La marche en avant

A présent, le Consortium travaille à s'assurer que les réponses aux violences sexistes forment partie intégrale de la politique et du cadre d'opération des agences. Deux groupes de travail ont été formés – l'un pour la documentation et le partage entre les agences des expériences et des enseignements, l'autre pour les ressources humaines et la formation. Les directives de meilleures pratiques sur l'institutionnalisation des violences sexistes dans les agences ont été publiées en novembre.

Globalement, l'expérience du Consortium irlandais a été positive. Le Gouvernement irlandais s'est assuré que l'attention aux violences sexistes soit un composant intégral du soutien apporté à tout projet humanitaire. Les agences membres ont investi considérablement à améliorer la compétence de l'organisation et la capacité à répondre aux violences sexistes.



Les travailleurs humanitaires, le personnel de l'agence de développement et les forces du maintien de la paix qui prennent part aux programmes humanitaires sont encouragés à mieux s'informer sur les violences sexistes avant de partir vers l'étranger. Il y a eu beaucoup de dialogue et un partage des ressources et d'expériences. Le Consortium a fait des progrès importants à sensibiliser les agences membres aux violences sexistes et à les intégrer à leur cadre de politiques ainsi qu'à leurs structures institutionnelles. Les agences membres reconnaissent, cependant, la nécessité de la continuité

de l'engagement entre les organisations et la dissémination de l'expérience.

Le rapport *Gender Based Violence – A Failure to Protect, A Challenge to Action* se trouve en-ligne sur www.gbvi.ie et sur www.concern.net. Pour obtenir des copies sur papier (dans la limite des stocks) du rapport et/ou du CD ROM de sensibilisation, veuillez envoyer un courriel à angela.oneill@concern.net ou écrire à Concern Worldwide, 52 Camden Street, Dublin 2, Ireland. Les directives, sous le titre *A Guidance Note on Institutionalising Gender Based Violence Prevention and Response within Organisations*, se trouvent en-ligne sur www.dtalk.ie/gbv or www.concern.net

Vivienne Forsythe est une consultante indépendante. Courriel : vivienne_forsythe@yahoo.co.uk.

Angela O'Neill De Guilio est la Directrice Régionale responsable de gérer la prévention et la réponse stratégique aux violences sexistes auprès de Concern Worldwide. Courriel : angela.oneill@concern.net

1. Amnestie Internationale, Christian Aid, Concern Worldwide, GOAL, Irish Aid, Oxfam Ireland, Self Help Development International et Trócaire furent les huit membres fondateurs. Ils furent rejoints par la suite par Child Fund Ireland, DTalk, Action Aid Ireland, the Irish Defence Forces and the Irish Red Cross.
2. www.gbvi.ie

La couverture des violences sexuelles dans les médias

par Judith Matloff

Les reportages sur les violences sexuelles présentent un défi, même pour les journalistes aguerris. Comment les correspondants, les rédacteurs et les réalisateurs doivent-ils rapporter l'impact des violences sexuelles sur les individus et les communautés sans causer plus de détresse ou de danger?

A l'encontre d'autres calamités causées par les conflits touchant les populations civiles – comme les blessures causées par les mines – l'impact et l'incidence des violences sexuelles sont souvent invisibles à la vue. Dans plusieurs sociétés, les violences sexuelles sont le tabou ultime, le seul crime pour lequel la victime est souvent punie plutôt que l'auteur de l'acte. Les individus et les communautés sont réticents à parler de peur de châtiement et de stigmatisation. L'attention des médias sur les violences sexuelles peut sensibiliser l'opinion et forcer les gouvernements et la communauté humanitaire à soutenir des mesures de prévention et de soutien aux survivants. Toutefois, les médias doivent s'efforcer de rapporter le phénomène de manière précise et délicate.

Les journalistes internationaux couvrant les violences sexuelles en conflit font face à de nombreuses contraintes :

- n D'habitude, les journalistes ne passent que peu de temps sur le terrain, ce qui limite les possibilités d'établir des rapports et de corroborer les faits.
- n La couverture peut mettre les personnes interviewées en danger, même lorsqu'elles ne sont pas directement identifiées.
- n 'Vendre' un article à un rédacteur peut être difficile à cause de l'épuisement de

compassion, ou parce qu'ils le rejettent comme l'histoire d'une femme ou parce qu'ils manquent à comprendre son impact plus large.

- n Même les ONG travaillant à faire face aux violences sexuelles ne veulent pas toujours être identifiées parce que la couverture peut mener à des interférences par les ONG sous risque. Ils peuvent peut-être commencer par interviewer les travailleurs humanitaires qui vivent ou qui visitent régulièrement les camps ou les communautés où les violences ont lieu. Un journaliste a peu de chances de gagner la confiance d'un sujet en une seule visite, alors que parler avec les gens en contact régulier avec les communautés touchées est à même de fournir une vue d'ensemble précise.

Les journalistes couvrant les violences sexuelles dans une zone de conflits particulière doivent mener des recherches afin de cerner le contexte de l'étendue du phénomène, la manière dont il est considéré localement, quelles mesures et programmes sont en place pour y faire face et si le reportage peut placer les communautés ou les ONG sous risque. Ils peuvent peut-être commencer par interviewer les travailleurs humanitaires qui vivent ou qui visitent régulièrement les camps ou les communautés où les violences ont lieu. Un journaliste a peu de chances de gagner la confiance d'un sujet en une seule visite, alors que parler avec les gens en contact régulier avec les communautés touchées est à même de fournir une vue d'ensemble précise.

Si un journaliste décide qu'il est approprié et sans risque d'interviewer des survivants, des techniques délicates d'interview sont

essentiels. Les journalistes doivent avoir avec eux une personne parlant le dialecte local qui ait été sensibilisée au sujet. Peu importe la sensibilité des journalistes mâles, une femme violée se sentira plus à l'aise à dire son histoire à une autre femme. Si le journaliste décide de photographier ou de filmer le sujet, il/elle doit le faire sans révéler le visage ou d'autres éléments permettant d'identifier la personne. Les requêtes de cesser de filmer ou d'enregistrer doivent toujours être respectées.

Parler aux survivants peut ajouter de la crédibilité et de la force à un article mais la tâche la plus importante d'un journaliste est de rapporter le contexte général qui a causé le phénomène et ce qui est nécessaire pour le changer. Les violences sexuelles dans les conflits trouvent presque toujours leur origine dans des problèmes plus larges – le manque de sécurité et de protection, le statut inférieur des femmes et des filles et une culture dans laquelle les violences sexuelles ne sont pas reconnues comme un crime ou dans laquelle l'impunité est prédominante.

Judith Matloff (jm2342@columbia.edu), correspondante de guerre de long titre, est professeur à la Columbia Graduate School of Journalism (www.jm.columbia.edu).

The Dart Center for Journalism and Trauma (www.dartcenter.org) est un réseau de journalistes et de professionnels de santé mentale dédiés au reportage informé sur les violences.

L'encadrement des réponses

par Noeleen Heyzer

La communauté internationale doit s'assurer que les besoins, les perspectives et les inquiétudes des femmes dans les situations de conflits et post-conflits sont intégrés dans tous les cadres normatifs, légaux, institutionnels et financiers.

Dans les situations de conflit et de crise, les systèmes de protection et de soutien de toutes sortes s'effondrent tandis que les institutions légales et judiciaires cessent de fonctionner et les soutiens communautaires se fracturent. La militarisation et la présence d'armes donnent une légitimité à de nouveaux degrés de brutalité, et encore plus d'impunité. Cette intensification de violence devient souvent partie de la vie normale et perdure lors de la période d'après-crise.

Aucune femme n'est à l'abri des violences. Pendant les conflits, les femmes et les filles subissent des attaques parce qu'elles sont parentes avec les combattants, parce qu'elles sont des leaders elles-mêmes ou simplement parce qu'elles sont des femmes et qu'elles se trouvent là quand les soldats arrivent. La police et les officiels abusent souvent de leur impuissance, se servant du viol et de la menace de viol comme technique d'interrogation. Les soldats de la paix empirent souvent les choses, échangeant de la nourriture ou de la protection pour des faveurs sexuelles de celles qui sont les plus vulnérables.

Comment la communauté internationale réagit-elle dans ces situations ? Dans les environnements de conflit et de crise, les secours d'urgence et les nécessités de survie sont généralement gérés par la procédure d'appel global (PAG)¹, lors de laquelle les agences recueillent des propositions avant de les soumettre collectivement, et par les Fonds d'affectation multi-donateurs (FAMD) sous la direction de la Banque mondiale. Les procédures du PAG ont souvent pour résultat que les agences importantes qui sont en mesure de soumettre leurs propositions rapidement obtiennent la part du lion des subventions. Malheureusement, ces agences ont tendance à ne pas mettre en priorité la protection ou le traitement des femmes soumises aux violences sexuelles. Les FAMD offrent une source de financement sûre et bien gérée mais souffrent du même problème. Les évaluations des réponses aux urgences récentes menées par le BCAH au Pakistan, à Aceh et au Soudan ont montré qu'elles étaient particulièrement déficientes dans leur réplique aux besoins des femmes. Afin de s'assurer que de tels mécanismes

et interventions s'adressent bien aux besoins des femmes, nous avons besoin de la mobilisation renforcée, de partenariats déterminés et d'un effort concerté.

La période de recouvrement initial

Le moment le plus critique est peut-être celui du recouvrement initial où le risque de retomber dans le conflit et dans la violence est le plus élevé. La transition de la guerre vers la paix offre des opportunités uniques de faire face aux causes du conflit et de rendre les institutions plus inclusives. Par exemple, en Afghanistan, UNIFEM a porté soutien à des formations sur les droits sexospécifiques, à la participation des femmes au développement de nouveaux projets de loi et de la constitution et à la participation des femmes aux élections et au gouvernement. Du soutien a aussi été offert aux femmes pour développer une voix collective, afin de mettre en évidence leurs inquiétudes communes et de prendre conscience de leurs droits.

Les pays sortant de conflits offrent aussi une opportunité unique de mettre en place un programme d'action de justice sexospécifique, comprenant non seulement la justice légale (en révisant les lois discriminant contre les femmes) mais aussi en traitant des violations de droits humains en période de guerre afin que les personnes puissent aller au-delà de leur traumatisme et commencer la reconstruction de leurs vies. Les politiques doivent traiter des inégalités structurelles et systématiques qui sont souvent les causes profondes des conflits.

UNIFEM a agi en partenariat avec le Consortium international pour l'aide juridique (CIAJ)² afin de rassembler les femmes occupant des positions légales et judiciaires clés dans les pays touchés par les conflits, ainsi qu'une large gamme de participants internationaux. Le tout pour apprendre quelle sorte de justice sexospécifique est requise sur le terrain, pour voir si les objectifs de la Résolution 1325 sont en train d'être atteints et pour s'assurer que les initiatives internationales s'appuient sur la consultation avec des femmes locales. Le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la

violence à l'égard des femmes – un plan géré par UNIFEM établi en 1997 - a soutenu des projets innovateurs pour traiter des violences sexistes dans une centaine de pays.

Certains changements apportés à l'administration de la justice – la création de postes de police spécialisés, la formation de l'ensemble de la police et les partenariats avec les ONG de femmes - peuvent être reproduits et augmentés. Les interventions coordonnées au niveau des communautés doivent rassembler les hommes, le gouvernement local, les leaders traditionnels, les professionnels en santé et en droit de plus que les leaders d'organisations de femmes.

Il est important de continuer à se demander qui est affecté par les questions traitées et les intérêts de qui sont reflétés. Dans la plupart des pays, les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les organismes qui prennent les décisions. Même lorsqu'elles sont présentes, il est souvent le cas qu'elles ne cherchent pas à attirer l'attention sur ce sujet généralement délicat à moins qu'elles en aient été personnellement affectées. Et enfin, même si les questions finissent par figurer au plan de développement, l'écart entre la rhétorique et la mise en œuvre et l'engagement financier reste large.

Il est donc d'une importance critique de surveiller que les nouvelles modalités d'aide contiennent un suivi adéquat sur le plan d'engagement politique, d'engagements financiers et sur le plan de dépenses actuelles, pour traiter des violences à l'égard des femmes. A moins que les femmes aient les moyens et le soutien d'effectuer un suivi de la sorte, les engagements disparaîtront à chaque étape.

"Les violences sexuelles sont une arme de guerre, un instrument de terreur qui blesse et punit les femmes et hommes du côté opposé, détruit les communautés, et force les femmes de fuir leur domicile... Ces crimes ne doivent pas être cachés par le silence et la honte. Les agresseurs doivent être tenus responsables."

Ambassadrice de bonne volonté de l'UNIFEM Nicole Kidman

pour voir son message vidéo (en anglais): www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=415

C'est souvent au niveau local que les mécanismes de responsabilité, y compris l'analyse de l'impact sexospécifique sur les allocations budgétaires locales et nationales, sont les plus efficaces. En Inde, une analyse sexospécifique du budget du district de Karnataka a établi que, alors que les allocations à la sécurité avaient augmenté en réponse aux demandes des femmes pour des rues plus sécurisées, les augmentations avaient en fait été investies dans la sécurité des VIP locaux ou de passage plutôt que dans la police de nuit dans les rues. Les revendicateurs d'égalité des sexes font maintenant usage de ces faits pour tenir les officiels responsables.

Des analyses similaires peuvent être exécutées dans les communautés recouvrant de conflit et de crise. Quel est le pourcentage des fonds de secours attribué aux femmes et aux filles, de plus aux hommes et aux garçons ? Comment peut-on le mesurer ?

Les femmes dans les sociétés déchirées par les conflits et les crises dans le monde attendent de nous que les promesses de la Résolution 1325 soient tenues de telle manière qu'elles apportent de vraies différences à leurs vies quotidiennes. Nous devons œuvrer ensemble pour nous assurer que leurs besoins, perspectives et inquiétudes soient intégrés dans tous les cadres – normatifs, légaux, institutionnels – et dans toutes les modalités de financement auxquelles nous pouvons faire appel. Nous ne pouvons pas laisser passer une autre décennie avant que cela se réalise.

Noeleen Heyzer est Directrice exécutive de UNIFEM. Pour plus de renseignements, Courriel : [noeleen.heyzer@unifem.org](mailto:heyzer@unifem.org)

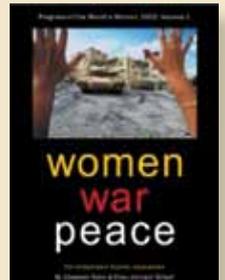
1. <http://ochaonline.un.org/cap>
2. www.ilac.se

(en anglais) Women, War, Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-Building

par Elisabeth Rehn & Ellen Johnson-Sirleaf. UNIFEM. 2002. ISBN 0-912917-66-0.

'Women, War, Peace' donne des exemples de femmes dans des régions de conflits qui ont été capables de contribuer, contre toute attente, à la sécurité et au bien-être de leurs communautés.

La publication aborde des sujets tels les opérations du maintien de la paix, les médias, la reconstruction, la santé et prévention, y incluant des recommandations pour l'action, et fournit des histoires personnelles de femmes impliquées dans des efforts de paix. www.womenwarpeace.org



Des paroles à l'action

par Rima Salah

A la clôture du Symposium international sur les Violences sexuelles en période de conflit et au-delà à Bruxelles en juin 2006, les délégués ont élaboré un Appel à l'action. Nous enjoignons tous de répondre à ce défi.

Dans mes déplacements dans le cadre de mon travail pour UNICEF, de l'Afghanistan au Soudan, de la République Démocratique du Congo à l'Ouganda, j'ai été témoin à maintes reprises de ce qui constitue de nos jours une des images de guerre les plus communes et les plus inquiétantes. C'est l'image de femmes sur les routes et dans les camps, déracinées de leurs foyers et de leurs communautés, titubant sous la brutalité ciblée délibérément envers elles parce qu'elles sont des femmes.

Nous devons nous rappeler que le début et la fin des violences en guerre envers les femmes ne se limitent pas à la durée du conflit. La guerre exacerbe les violences que les femmes et les filles subissent en temps de paix. Toutes nos stratégies pour faire face aux violences envers les femmes et les filles doivent aussi adresser les causes profondes de ces violences. L'inégalité et le statut inférieur des femmes, l'indignité des

femmes et leur impuissance à prendre des décisions dans leurs communautés et dans leurs familles, le manque de femmes au pouvoir dans toutes les parties du monde – tout cela contribue à un climat dans lequel les femmes et les filles peuvent être violées avec impunité.

Nous devons garder à l'esprit les défis particuliers qui confrontent les filles. Lorsque nous parlons de violences sexistes, nous voyons l'image du visage d'une femme alors que nous savons que dans les conflits dans le monde, les filles – les adolescentes en particulier – sont très vulnérables. On estime qu'au moins 50% des survivantes de violences sexuelles ont moins de 18 ans, même en temps de paix.

Il ne faut pas traiter les violences envers les femmes et les filles en temps de guerre comme des 'affaires courantes'. Les violences ne sont pas inévitables pendant les hostilités. A mon avis, il ne se trouve pas une seule agence de l'ONU ou un seul

gouvernement qui en fasse assez pour répondre aux crises de violences envers les femmes et les filles pendant les conflits armés. Nous pouvons et nous devons mieux faire. En travaillant ensemble en partenariat, nous pouvons tirer le meilleur parti de nos ressources pour un plus grand impact afin de redresser les énormes injustices perpétrées contre les femmes et les filles. Nous pouvons établir des institutions, du savoir, des compétences et de la capacité de faire face aux violences sexistes sous toutes leurs formes. Nous pouvons faire une différence pour les femmes et les filles.

Les paroles ne suffisent pas. Nous devons agir. J'en appelle à chacun d'entre vous de faire savoir que cette question doit être traitée en priorité par toutes les agences, par tous les gouvernements. Faites connaître le message de L'Appel à l'action de Bruxelles – et engagez-vous personnellement à faire tout votre possible pour l'animer et pour répondre de manière urgente aux crises de violences envers les femmes et les filles.

Rima Salah (rsalah@unicef.org) est Directrice générale adjointe de l'UNICEF www.unicef.org.

Le Plan d'Action National du Libéria sur les violences sexistes

par Ellen Johnson-Sirleaf

Le Libéria est sur le sentier d'un rétablissement national après 14 ans de guerre civile brutale qui a fait d'environ la moitié de toutes les femmes du Libéria des survivantes de violences sexistes. Cependant, le taux de violences sexistes, les violences domestiques en particulier, reste élevé. Pour plusieurs femmes au Libéria, les violences qu'elles ont subies pendant le conflit se produisent toujours.

Mon administration a formulé une réponse nationale en vue de prévenir et de gérer les cas de violences sexistes. Le Plan d'Action National adopte des interventions stratégiques qui seront mises en application par des démarches multiculturelles et multidimensionnelles. Nous avons l'intention de :

- n renforcer le secteur de santé pour offrir une réponse effective et efficace à la gestion, à la documentation et au reportage de preuves cliniques des cas de violences sexistes
- n réformer le système légal pour traiter de façon plus efficace et rapide avec des cas de violences, en particulier concernant la sécurité des femmes et des filles
- n mettre en place des systèmes et des services de mise à portée de soutien psychologique et de 'maisons sécurisées' pour les survivantes de violences sexistes
- n fournir des compétences appropriées aux professionnels sociaux et de santé

n soutenir l'émancipation économique et sociale des femmes et des filles.

Nous devons nous assurer que tous les processus de programmation, de suivi et d'évaluation sont soutenus par des données et des analyses sexospécifiques. Nous devons promouvoir la sensibilisation aux violences sexistes ainsi qu'aux pratiques malfaisantes traditionnelles et culturelles qui perpétuent les violences envers les femmes.

Le Plan d'Action sera mis en application en collaboration étroite et en partenariat avec les ministres de secteurs, nos partenaires au développement, les agences de l'ONU, les organisations de société civile, les leaders communautaires et les médias.

Mon administration est convaincue que la mise en action de ce Plan d'Action multisectoriel nous amènera plus près du but d'être un pays où les femmes et les filles peuvent vivre sans peur et sans violences en appréciant le respect mutuel et la confiance en elles-mêmes.



Embassy of Liberia, Washington DC

Nous sommes déterminés à lutter contre les violences envers les femmes et les filles et à protéger les droits humains de toutes les populations de notre société. En outre, nous allons mettre en vigueur la Loi sur les Viols – qui a été promulguée le lendemain de mon inauguration – sans peur ni faveurs.

Ellen Johnson Sirleaf est entrée en fonctions à la présidence du Libéria en janvier 2006. Elle est la première femme élue Chef d'Etat en Afrique. Elle est co-auteur de *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building*, UNIFEM, 2002. [www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5FMCM2/\\$FILE/unicef-WomenWarPeace.pdf?OpenElement](http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/LGEL-5FMCM2/$FILE/unicef-WomenWarPeace.pdf?OpenElement)

Cet article se base sur la présentation vidéo de la Présidente Johnson-Sirleaf au symposium de Bruxelles (en anglais).

www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/dayoneopeningjohnsonsirleaf.doc



Jon Nicholson/UNFPA

Tolérance zéro pour les violeurs du Libéria

par Lois Bruthus

En 2005 un sondage dans six provinces du Libéria a dévoilé que presque 75% des femmes qui ont pris part avaient été violées lors de la guerre civile. L'Association des femmes juristes du Libéria (AFELL) [Association of Female Lawyers of Liberia] a contribué récemment à l'élaboration de législation mais les engagements politiques et la sensibilisation sont maintenant d'une importance cruciale.

Les viols et les abus sexuels étaient des formes courantes de violence pendant la guerre qui a pris fin en 2003. Beaucoup de jeunes filles et de femmes ont été prises de force comme 'femmes de brousse', 'cuisinières', aides-ménagères et esclaves sexuelles des combattants. La guerre a cessé mais il y a de la preuve soutenue qu'il existe encore un taux élevé de violences sexuelles et sexistes (VSS) et de violences domestiques dans le pays en entier. AFELL reçoit jusqu'à six rapports de viols par jour.

La grande majorité des cas ne sont pas rapportés et les viols continuent de s'épanouir dans les communautés de post-conflit au Libéria. Les présumés perpétrateurs comprennent des membres influents de la communauté, tels les enseignants, les leaders communautaires religieux et traditionnels, et les pères. Il existe une conspiration de silence/de déni au sein de la communauté ou même dans les familles concernées. Les coutumes et les traditions prennent souvent le pas sur le système légal formel du Libéria. Les crimes brutaux de nature sexuelle tels que le viol, le viol collectif, la tentative de viol, les abus sexuels, la sodomie, l'inceste, le harcèlement sexuel, les demandes sexuelles injustifiées, la prostitution, le trafic des enfants et la coercition criminelle restent très répandus.

Jusqu'à cette année, le viol était un crime passable de remise en liberté sous caution. Même si un suspect était arrêté, il pouvait être relâché et chez lui le lendemain, donc capable d'intimider toute personne qui tenterait de témoigner contre lui. AFELL s'est fait champion d'un projet de loi qui a mené à la promulgation de la nouvelle loi sur le viol le 17 janvier 2006 immédiatement après l'inauguration à la présidence d'Ellen Johnson-Sirleaf. La nouvelle loi sur le viol élargit la définition du viol pour y inclure la pénétration par tout objet, non pas

exclusivement par le pénis, et augmente l'âge consensuel à 18 ans, en accord avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est désormais considéré que les enfants de moins de 18 ans n'ont pas donné leur accord. La loi couvre aussi les viols collectifs et prévoit une peine d'emprisonnement à perpétuité pour le viol de femmes, de filles et de garçons. La question du viol conjugal a été soulevée pendant cette campagne mais a été rejetée par la majorité législative dominée par les hommes.

Cependant, il restera des obstacles majeurs à la justice pour les victimes de VSS. Le système légal a besoin de réformes urgentes. Les tribunaux ne fonctionnent pas à leur pleine capacité et ne siègent que jusqu'à 42 jours par an. Il n'y a que 4 cas qui ont mené à des convictions, dont un avec une peine de prison à perpétuité. Les avocats sont rares et ceux qualifiés sont réticents à poursuivre des cas dans les zones rurales. Les survivantes n'ont pas les moyens de faire face aux coûts des poursuites et la justice avance à une vitesse d'escargot. Les leaders traditionnels représentent le seul recours ouvert à plusieurs femmes mais plusieurs chefs sont réticents à s'engager – et lorsqu'ils s'engagent, la justice est souvent compromise. Les membres de la communauté considèrent toujours les viols comme un sujet à traiter en privé à l'extérieur du système judiciaire. Les viols à l'intérieur des familles et des communautés ainsi que les mariages forcés et de jeunesse restent endémiques.

L'action d'urgence est nécessaire pour redresser l'érosion des valeurs morales et la déprivation économique qui ont mené à de tels niveaux honteux de violences sexuelles et sexistes dans notre pays. Afin de mettre fin à cette culture d'impunité, il est nécessaire de :

- n sensibiliser l'opinion publique sur la nouvelle loi et ses implications
- n d'assurer des engagements politiques à haut niveau pour mettre la nouvelle législation en application
- n réformer le système judiciaire
- n établir des tribunaux spécialisés pour traiter plus rapidement des cas de viol
- n fournir de l'assistance psychologique, des maisons sécurisées et le soutien légal gratuit aux survivantes de violences sexuelles et sexistes
- n offrir des primes ou motivations pour encourager les avocats libériens de travailler dans les zones rurales
- n offrir un environnement de soutien afin de développer les stratégies de réponse des survivantes de VSS
- n accroître la capacité des ONG à faire campagne pour les droits des femmes
- n soutenir des programmes de formation de compétences et des petites entreprises pour les femmes et les filles dans les zones touchées par la guerre afin de réduire leur dépendance à la prostitution et à d'autres formes d'abus sexuels
- n établir une banque de données pour surveiller le taux des violences sexuelles et sexistes et assurer le suivi des réponses effectives.

*Lois Bruthus est Présidente de l'Association des femmes juristes du Libéria (AFELL)
Courriel: loisbruthus@yahoo.com*

Vous cherchez plus d'informations sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique? Consultez 'Nouvelles d'Afrique', publiée par l'UNHCR, disponible au <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.pdf?tbl=NEWS&id=45ba15142> et sur le site web francophone du HCR (www.unhcr.fr), sous Actualités / Derniers développements régionaux, ou communiquez avec Hélène Daubelcour (daubelco@unhcr.org) pour recevoir le bulletin via courriel ou la poste.

Contester les attitudes du Libéria envers les violences sexuelles

par June Munala

Pendant les 14 années de guerre civile, la région du sud-est du Libéria a connu des niveaux extrêmes de violences sexuelles. En absence d'action pour augmenter le niveau de conscience face aux causes à l'origine des violences de la part des hommes, il sera impossible de désapprendre les notions destructives de masculinité et de machisme.

Les départements du sud-est de Grand Gedeh, River Gee, River Cess et Maryland forment la majeure partie de l'arrière-pays du Libéria. Gouvernée par des lois différentes, la zone est peuplée de Libériens autochtones – connus sous le nom de 'gens du pays' (country people). L'infrastructure et les services de santé et d'éducation sont pratiquement inexistant dans une région longtemps négligée par une élite américo-libérienne qui a traditionnellement dominé le Libéria. Les habitants de cette zone sont très attachés à leurs traditions et à leur culture – y compris les pratiques de jugement par épreuve, de mutilations génitales féminines, de meurtres rituels, de sorcellerie et de mariages jeunes. Pendant les longues années de guerre et de désordre civil, deux groupes rebelles - Liberians United for Restoration of Democracy (LURD) et le Movement for Democracy in Liberia (MODEL) – et les troupes gouvernementales ont terrorisé la région. Le viol systématique et endémique des femmes et des filles, les viols collectifs et les instances multiples de violences sexuelles étaient effrénés. Plusieurs d'entre elles ont été violées devant leur famille, comme signe de victoire ou de 'conquête' – l'expression ultime du pouvoir sur l'ennemi. Les entrevues avec les membres de la communauté suggèrent que deux tiers de toutes les femmes et filles ont subi une forme quelconque de violences sexistes.

Au Libéria, comme dans d'autres zones de guerre, les actes sexuels étaient utilisés pour violenter une personne de manière mentale, physique, émotionnelle, économique et psychologique plutôt qu'un simple moyen de satisfaire un désir sexuel. Le viol des femmes pendant les guerres est un acte d'agression contre une nation ou une communauté. La pratique des violences sexuelles continue même dans

les communautés post-conflit comme un moyen pour les agresseurs de réaffirmer leur pouvoir perdu ou leur 'gloire'.

Avec le soutien de la communauté internationale – et la présence du plus grand groupe de forces de maintien de la paix au monde - le Libéria s'est embarqué vers un processus lent et pénible de reconstruction et de relèvement. L'accent porte sur les réparations aux dégâts visibles à l'infrastructure, aux institutions de santé et d'éducation et aux moyens d'existence des populations. Toutefois, malgré le nombre élevé d'agences internationales de l'ONU et autres oeuvrant dans le domaine des violences sexistes, il semble que le taux de viols et de violences domestiques après la guerre demeure élevé. On peut attribuer cela à la culture d'impunité et d'acquiescement dans une société qui perçoit le viol des femmes comme 'rien d'important' et dans laquelle il est considéré normal que les relations intimes avec un partenaire soient caractérisées par la violence.

Les rapports domestiques renforcent les violences sexuelles. Les changements des rôles et des identités sexospécifiques apportés par la guerre ont produit chez plusieurs hommes un sentiment d'impuissance. Beaucoup de ceux qui ont été forcés de témoigner avec impuissance aux viols et aux abus sexuels contre leurs mères, leurs femmes, filles et sœurs, admettent leur honte et leur incapacité à être à la hauteur du modèle hégémonique de masculinité. Pour eux, le moyen le plus simple de regagner leur statut a été d'exercer le contrôle sur leurs femmes par le biais des violences sexuelles et physiques.

Les travailleurs humanitaires, les enseignants et d'autres en positions d'autorité sont aussi coupables

d'exploitation sexuelle. On voit qu'un grand nombre des auteurs des agressions échappent aux sanctions. Plusieurs tolèrent que des filles jeunes et des femmes se soient 'offertes' aux travailleurs humanitaires afin de se procurer des revenus si nécessaires aux foyers. Les interviews avec les parents montrent que certains ont encouragé leurs filles à se servir de leur corps pour aller chercher de la nourriture.

Au Libéria, comme partout, les grandes opérations militaires du maintien de la paix créent un terrain fertile à l'exploitation sexuelle et au harcèlement des femmes. La domination et l'oppression sur tous, y compris les femmes, font parti de façon implicite ou explicite de leur formation militaire. C'est la seule analyse qui puisse expliquer l'étendue des abus sexuels envers les femmes par les forces qui sont supposées maintenir la paix et protéger les populations. La misogynie chez les soldats a souvent pris le pas sur le rôle de protection, avec lequel les troupes sont chargés.

Les preuves sont anecdotiques mais les interviews avec les femmes et les filles dans les départements de Grand Gedeh et River Gee reflètent l'étendue des violences sexuelles en cours. Le nombre élevé de viols d'enfants rapportés est cause d'inquiétude particulière. Les agressions sont perpétrées non seulement par un désir sexuel mais aussi à cause de la croyance que le viol est un rituel capable d'accroître le pouvoir et la virilité.

Les populations du sud-est s'inquiètent aussi du taux de grossesses chez les jeunes filles. Il est dit que dès l'âge de 13 ans, quatre filles sur cinq sont enceintes ou ont eu un enfant. Il semble qu'il y ait un lien entre la prostitution afin de survivre et la rupture des valeurs rattachées aux activités sexuelles. Désormais, les hommes comme les femmes ont de multiples partenaires sexuels dans leur communauté. Plusieurs femmes trouvent acceptable que leur mari ait plusieurs partenaires parce que cela rehausse son 'pouvoir'. Inévitablement, cela contribue à augmenter la prédominance du VIH/

SIDA, ce qui empire encore la vie des survivants de violences sexuelles.

La nécessité d'agir

Il est urgent d'agir pour faire face aux vides béants dans l'approvisionnement de services. Dans le Grand Gedeh, il n'y a qu'un hôpital pour desservir tout le département. Dans nombre de départements, le système juridique s'est complètement effondré. Les magistrats dans les tribunaux qui fonctionnent toujours souffrent d'une formation médiocre. Même lorsque les auteurs des agressions sexuelles sont reconnus coupables, le manque de centre de détention aboutit à leur remise en liberté immédiate dans leurs communautés. Les magistrats et les policiers corrompus préfèrent toujours résoudre les instances de violences sexistes 'en famille'. La police doit toujours être formée à répondre aux incidents de violences sexuelles et les postes de police ruraux, à l'encontre de ceux de Monrovia et d'autres zones urbaines, ne possèdent toujours pas d'unités spécialisées pour les femmes et les enfants.

Les stratégies multisectorielles intégrées de réponse et de prévention ne sont pas en disposition. La compétition entre les agences humanitaires et les pratiques d'accumulation d'information sans la partager sont répandues. Les registres ne sont pas tenus. Peu d'ONG détiennent des statistiques ou rassemblent des preuves scientifiques d'incidents rapportés de violences sexuelles. Les rôles, responsabilités et mandats institutionnels doivent être éclaircis au plus tôt.

Les hommes ne doivent pas être considérés comme des obstacles à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes. Il est essentiel de comprendre les causes de la violence et de l'alcoolisme chez les hommes ainsi que les changements de rôles sexospécifiques dans les environnements post-conflit. Il faut aussi faire participer les hommes aux programmes visant à répondre aux violences sexuelles et à les empêcher. A moins de faire face aux questions de la perte de masculinité chez les hommes, les femmes seront toujours confrontées aux séquelles des excès de violence des hommes alors qu'ils cherchent à rétablir leur supériorité et leur domination.

De nombreuses institutions traditionnelles ont survécu au conflit et leurs chefs jouissent toujours de respect. Les sociétés secrètes – pour hommes comme pour femmes - restent influentes. Les campagnes visant à modifier les comportements doivent reconnaître le pouvoir de ces institutions culturelles comme catalyseurs de changement. Elles peuvent appuyer les messages portant sur le comportement sexuel responsable et les dangers de partenaires multiples et du VIH/SIDA.

En prenant plus de soins dans l'interprétation et la compréhension des conflits depuis une perspective sexospécifique, il devrait être possible de progresser vers l'établissement d'une réponse plus efficace, coordonnée et guidée par la communauté aux violences sexuelles et sexistes dans les environnements sous conflit et post-conflit.

*June Munala, candidate au doctorat à l'Institute of Social Studies, La Haye, Pays-Bas, a travaillé comme spécialiste des droits de l'homme pour la Mission de l'ONU au Libéria (UNMIL).
Courriel: jamunala@yahoo.com*

A travers nos yeux: une vidéo participative en Afrique de l'Ouest

par Tegan Molony, Zeze Konie et Lauren Goodsmith

En 2005, le Comité américain pour les réfugiés (American Refugee Committee, ARC) et Communication for Change (C4C) ont lancé un projet de vidéo communautaire afin de sensibiliser les communautés affectées par des conflits au problème des violences sexuelles et sexistes et à la prévention de ces dernières.

Depuis la fin de la guerre civile au Libéria, qui dura 14 ans, quelque 70 000 réfugiés et 314 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) sont retournés chez eux. L'impact de la violence, y compris des violences sexuelles et sexistes (VSS), compte parmi les immenses défis auxquels ils font face. L'on estime que 40% de toutes les femmes libériennes ont survécu à des violences sexuelles perpétrées lors du conflit, telles que le viol, le viol collectif, l'esclavage sexuel et l'agression physique. Une enquête effectuée auprès des femmes libériennes dans les camps de réfugiés de la

Sierra Leone a révélé que 74% de celles-ci avaient été victimes d'abus sexuels avant qu'elles ne soient déplacées et 55% lors du déplacement même. Les populations sont cependant très peu sensibilisées aux conséquences psychosociales et médicales des violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux conséquences pour la santé en matière de reproduction, particulièrement en ce qui concerne les infections transmises sexuellement (ITS), y compris le VIH/SIDA. Lorsque les cas sont signalés, ce sont généralement les dirigeants locaux

qui les prennent en charge et les services de secours sont rarement disponibles.

Depuis août 2004, l'ARC a mis en œuvre des programmes de prévention et de secours dans huit régions du Libéria, ainsi que des programmes transfrontaliers d'information et d'orientation pour les réfugiés libériens en rapatriement de la Guinée. Les activités de prévention comprennent l'éducation de la communauté aux problèmes liés au sexe, aux droits humains, à la santé en matière de reproduction et aux VSS. Les activités de réaction aux crises comprennent l'emploi des conseillers formés par l'ARC de plus que la formation de fournisseurs locaux dans les domaines de la santé, de la protection et de la sécurité afin de prévenir les violences sexuelles et sexistes, de les identifier, d'y répondre et de les signaler de manière appropriée.



Lauren Goodsmith

Marie Tamba, conseillère en violences sexistes, ARC Libéria, développe ses habilités avec la caméra et avec le soutien de son collègue Albert Pyme et du formateur en vidéo, Hamidou Touré. Camp Lainé, Guinée.

Vidéo participative

L'initiative de vidéo participative « A Travers Nos Yeux » a été pilotée en Guinée et au Libéria. Les activités autour des vidéos participatives ont le pouvoir de créer des dynamiques d'engagement et de dialogue sur des problèmes locaux, y compris sur des sujets particulièrement sensibles. De la conception à la production et jusqu'à la projection publique, le processus est dirigé par des membres individuels de la communauté. Les thèmes et sujets sont adaptés au public local et présentés de manière culturellement appropriée. Les spectateurs sont toujours contents de voir des membres de leur propre communauté sur un écran. La vidéo permet d'offrir une plus grande portée aux voix qui s'élèvent pour le changement au sein de la communauté et favorise l'échange d'informations entre membres d'une même communauté.

Au début de l'année 2006, C4C a organisé un atelier de formation à la vidéo participative d'une durée de deux semaines, au camp de réfugiés de Lainé, en Guinée, pour les agents locaux de l'ARC et les membres des comités du camp responsables d'orienter les victimes de violences sexuelles et sexistes vers l'ARC. Les participants ont appris à utiliser le matériel, à impliquer les membres de la communauté dans les objectifs des projets, à mener des entrevues et à travailler en équipe pour la planification des programmes et le tournage des vidéos. A la fin de la formation, les participants ont réalisé un documentaire sur le mariage de jeunes filles forcé et de courtes dramatisations au sujet du viol et des réponses communautaires aux violences domestiques.

Les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes ne doivent jamais être poussées à partager leur expérience. Plusieurs options ont été mises au point pour les personnes désirant faire part de leur expérience tout en restant anonymes. Toutefois, certaines désiraient vraiment témoigner. Une réfugiée a décidé de partager son histoire devant la caméra afin

de recommander vivement aux membres de sa communauté d'abandonner la pratique du mariage de jeunes filles forcé qui a détruit sa vie. Pour de nombreuses survivantes, le simple fait de parler peut avoir un profond effet libérateur - une étape dans le processus de guérison.

Les membres du personnel d'ARC basés au Libéria sont rentrés chez eux avec leur matériel vidéo et ont commencé à partager leurs connaissances avec les membres de leur communauté qui avaient été formés à la prévention et au secours dans le domaine des VSS. Cette nouvelle équipe a vite produit leur première vidéo : le portrait d'un habitant local, ancien alcoolique qui battait sa femme mais qui a réussi à vaincre sa dépendance pour devenir un mari et un père responsable. La vidéo suivante a porté sur les conséquences de la résolution « en famille » des viols et de l'absence de traitement des ITS. L'équipe de tournage a pour projet de répondre aux problèmes de la stigmatisation liée au VIH, des violences envers les enfants, du viol et de la loi et de l'importance de l'éducation des filles.

La diffusion des productions vidéo de l'équipe ont poussé de nombreuses personnes à solliciter les services de l'ARC. Les membres des communautés et le personnel de terrain commencent les sessions de diffusion par une présentation des programmes et des services qu'offre l'ARC en réponse aux violences sexistes. Suite à la diffusion, les spectateurs, dont le nombre varie généralement entre 30 et 100, sont encouragés à prendre part dans une discussion des problèmes soulevés par le film. Certains partagent des histoires personnelles ou offrent des suggestions pour répondre aux problèmes.

Ceux et celles qui visionnent les vidéos viennent souvent chercher de l'aide pour les problèmes dépeints dans le film qu'ils viennent de voir et le personnel de terrain signalent une augmentation de reportage des viols qui est le résultat direct des activités de vidéo participative. Les spectateurs se reconnaissent dans les situations qui leur sont dévoilées sur l'écran. Après une scène dans laquelle un médecin informe une femme que sa fille est devenue infertile suite au viol qu'elle a subi, un membre de la foule éclata en sanglots et déclara : « la même chose est arrivée à ma fille pendant la guerre ». Comme l'explique Marie Kolenky, Directrice du Programme sur les violences sexistes au Libéria : « On regarde d'autres films étrangers... mais c'est toujours quelque chose que quelqu'un a inventé. » Par contraste, elle insiste sur l'impact profond de « voir une personne du Libéria

s'exprimer face à la caméra pour faire part des expériences qu'elle a vécues. »

Les vidéos communautaires aident les victimes de VSS participant à la production à raconter leur histoire, à se débarrasser de certains des stigmates associés à leur expérience et à porter assistance aux autres. Elles ont aussi pour avantage d'enseigner de nouvelles aptitudes techniques, interpersonnelles et de travail d'équipe. Le processus participatif renforce le sentiment communautaire alors que les équipes réfléchissent ensemble sur les différentes formes de violences qui ont affecté leur vie, sur les messages qu'elles veulent faire passer et sur la meilleure manière de transmettre ceux-ci.

De plus, la vidéo participative:

- n s'incorpore facilement aux autres activités de prévention et de secours autour des violences sexistes déjà en place
- n est un outil efficace de sensibilisation, favorisant le dialogue au sein des communautés et encourageant le signalement des incidents
- n est accessible à tous, quel que soit le niveau d'éducation
- n motive le personnel de terrain: l'ensemble de l'équipe de l'ARC travaillant sur les violences sexistes soutient le projet vidéo et sa continuation
- n peut trouver des applications diverses et variées: l'équipe vidéo de l'ARC propose d'utiliser ses nouvelles connaissances techniques pour produire des films sur l'évolution des conditions dans la communauté de réfugiés au Libéria et pour mettre en valeur les résultats positifs des activités de l'ARC dans le domaine de la microfinance et du développement communautaire.

Tegan Molony est l'ancienne coordinatrice du programme de l'ARC sur les violences sexistes au Libéria et travaille maintenant comme directrice du programme de l'ARC sur les violences sexistes au Pakistan. Courriel: teganmolony@yahoo.com.au. Zeze Konie est en formation avec le groupe de travail de l'ARC sur les violences sexistes au Libéria. Courriel: zezekonie@yahoo.com. Lauren Goodsmith est directrice du projet et formatrice en vidéo participative avec Communication for Change. Courriel: lauren_goodsmith@hotmail.com

Pour de plus amples informations sur ce programme, veuillez communiquer avec Connie Kamara, conseillère technique principale - Santé Mondiale (Global Health), à l'adresse suivante: conniek@archq.org

Si vous êtes équipé de Macromedia Flash et d'une connection internet à haut débit,

une vidéo de 11 minutes du projet « A Travers Nos Yeux » (en anglais) est disponible sur le site: <http://video.google.com/videoplay?docid=-4020371656680454444&q=american+refugee+committee>

1. L'ARC gère actuellement des programmes aux Balkans, en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone, au Rwanda, au Darfour, au Sud-Soudan, dans l'Ouganda du Nord, au Pakistan, en Thaïlande et au Sri Lanka. www.archq.org
2. C4C offre une formation à l'utilisation de vidéos participatives pour soutenir les objectifs de

développement, de santé et de respect des droits humains. www.c4c.org

3. IRIN Web Special sur « La Violence contre les femmes et les filles pendant et après les conflits », septembre 2004 www.irinnews.org/webspecials/gbv/gbv-webspecial.PDF
4. Broken Bodies, Broken Dreams: Violence Against Women Exposed, IRIN/OCHA, novembre 2005, pp.187-199.

La lutte contre les violences sexistes au Sud Soudan

par Lona Elia

Des décennies de sous-développement et de conflit ont laissé les femmes du Sud Soudan - en citant feu John Garang - 'les plus pauvres et les plus mises en marge des mises en marge'. C'est dans un tel contexte que les violences à l'égard des femmes et des filles se perpétuent.

Presque tous les indicateurs clés de développement du Soudan sont parmi les plus bas au monde.¹ Un écart prononcé entre les sexes est évident en regardant à l'accès à l'éducation et aux services de santé, et à la différence d'espérance de vie à la naissance. Un individu qualifié en matière de santé est présent que pour 5% des naissances² et le taux de mortalité maternelle est élevé. En contraste avec les modèles démographiques courants dans le monde, et malgré l'impact de la guerre sur la population mâle, il y a plus d'hommes âgés que de femmes.

Peu d'études fiables sur les violences sexistes ont été accomplies au Sud Soudan. Les études sont certainement limitées en termes de la grandeur de l'échantillon et de l'analyse des statistiques mais elles ont néanmoins produit des preuves de violences domestiques répandues, de mariages jeunes/forcés, de lévirat, de propriété des biens, de garde des enfants, d'incarcération arbitraire, de mutilation génitale des femmes et de harcèlement et d'agression sexuels. Les conflits prolongés³ ont exacerbé les risques de sécurité et en ont créé de nouveaux, en particulier pour les femmes et les enfants. Ceux-ci comprennent la destruction des structures familiales et communautaires, la rupture des mécanismes de résolution de conflits, la présence d'armes et de membres de groupes d'autodéfense, la prédominance des traumatismes, une consommation d'alcool accrue, des institutions de sécurité faibles, peu d'ordre civil et des tensions entre les personnes déplacées et celles qui ne se sont pas déplacées.

Vers un plan d'action national (PAN)

Le Gouvernement du Sud Soudan - le gouvernement régional autonome établi à la suite de l'Accord de Paix Global (APG) en janvier 2005 qui mit fin au long conflit nord-sud au Soudan - a reconnu la nécessité de faire face aux violences sexistes. L'APG fait provision pour des actions positives et du soutien aux femmes afin qu'elles prennent part entière au processus de reconstruction. Des femmes soudanaises déléguées à la Conférence des bienfaiteurs à Oslo en avril 2005 ont identifié les violences sexistes comme élément prioritaire clé et elles ont proposé des mécanismes en vue de protéger les femmes et les filles des violences.⁴ La constitution du Sud Soudan affirme la nécessité de protéger également les droits des femmes et des hommes.

Un Groupe de travail interorganisations sur les violences sexistes a été établi en janvier 2006. Mené par l'UNFPA, le PNUD et l'UNIFEM, il rassemble les représentants d'autres agences de l'ONU (la mission de l'ONU au Soudan (UNMIS), OCHA, l'UNHCR et l'UNICEF), le ministère du Gouvernement du Sud Soudan aux Affaires d'égalité des sexes, d'action sociale et de religion ainsi que les associations de femmes du Sud Soudan. Le groupe est en train de discuter des stratégies d'élaboration de programmes cohérents en vue de faire face aux questions de violences sexistes au Sud Soudan au moyen d'échange d'information, de réduire le doublement de certaines activités, et la mise en œuvre d'activités collaboratives.

Comme point de départ du processus d'élaboration du PAN, le Groupe de travail interorganisations a prévu des consultations préliminaires avec les parties prenantes clés au gouvernement, dans les ONG et dans les forces armées des villes du sud de Wau, Malakal et Juba. Les participants ont noté à plusieurs reprises que malgré le peu de ressources disponibles au Sud Soudan pour faire face aux questions de violences sexistes, il existe un corps d'organisations de femmes et un gouvernement engagés.

Le processus d'élaboration du PAN est à son commencement. Les défis clés à relever comprennent :

- n l'absence de législation portant sur les violences sexistes au niveau du Gouvernement du Sud Soudan et au niveau national
- n la tendance continue à traiter des cas de violences sexistes par des procédures locales coutumières qui avancent rarement les meilleurs intérêts des femmes et des filles
- n le manque de soutien technique au Groupe de travail interorganisations
- n le manque de financement dédié au soutien d'activités continues portant sur les violences sexistes au Sud Soudan.

Lona James Elia travaille au Programme de gouvernance et d'égalité en participation politique du PNUD au Sud Soudan lona.elia@undp.org

1. Avec l'exception du degré d'alphabétisation d'adultes qui est encore plus bas au Niger.

2. New Sudan Center for Statistics and Evaluation and UNICEF, 2004 'Towards a baseline: best estimates of social indicators for South Sudan', www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/KH11-6365Q7?OpenDocument

3. Pour plus d'historique sur le conflit nord-sud au Soudan, voir RMF 24 : <http://www.migrationforsee.org/publications.htm>

4. www.sudansupport.no/genderconf_05_oslo/doc_index.html

Les violences sexuelles et le ramassage du bois de chauffage au Darfour

par Erin Patrick

Dans des centaines de milieux où se trouvent des réfugiés et de personnes déplacées partout dans le monde, les femmes et les filles deviennent plus vulnérables aux violences sexuelles lorsqu'elles doivent quitter les camps presque quotidiennement pour ramasser du bois de chauffage.

C'est peut-être au Darfour que le risque d'agression pendant le ramassage du bois est le plus élevé. Les femmes et les filles marchent pendant des heures avec l'espoir de trouver quelques branches ou racines à brûler. Afin d'éviter le soleil de midi, plusieurs d'entre elles se mettent en route lorsqu'il fait encore noir. Pour minimiser la compétition, elles partent seules ou en petits groupes. Avec le but de trouver de quoi à brûler, qui se fait de plus en plus rare, elles marchent parfois des kilomètres hors des camps. Ce faisant, elles sont des cibles de choix pour la milice Janjaweed, les forces de police ou gouvernementales ou autres hommes qui agissent dans un climat d'impunité presque totale.

En août 2006, le Comité international de secours (International Rescue Committee) a enregistré 200 agressions sur une période de cinq semaines dans un seul camp.¹ Médecins sans Frontières a fait état de plus de 200 cas par mois en 2005.

Des femmes déplacées de l'intérieur ramenant du bois au camp Marjura, Darfour.

Etant donnée la stigmatisation associée au viol, il est fort probable que le vrai nombre de survivantes des violences sexuelles soit bien plus élevé.

Différentes agences de l'ONU et non gouvernementales ont lancé des initiatives ad hoc afin d'améliorer la sécurité des femmes et des filles lorsqu'elles ramassent du bois ou pour réduire les besoins de bois de chauffage (ce qui réduit le nombre de sorties de ramassage). Vers la fin 2005, la 'Women's Commission for Refugee Women and Children' a entrepris des recherches sur place pour juger l'état et l'impact de ces initiatives, qui comprenaient des fourneaux à meilleur rendement, des patrouilles de zones de ramassage et le développement de combustibles de substitution.²

Les fourneaux à meilleur rendement

Les modèles de fourneaux à bon rendement utilisés le plus couramment au Darfour sont extrêmement rudimentaires. Généralement fabriqués avec de la terre, de l'eau et des bouses animales ou des cendres, ils peuvent être construits en trois à cinq jours et coûtent moins qu'un dollar. Des modèles plus sophistiqués sont sous essais, y compris certains en acier inoxydable. Toutefois, même les modèles les plus rudimentaires peuvent réduire la consommation de bois de 20 à 80% (selon le fourneau lui-même, son mode d'utilisation et les conditions d'utilisation) en comparaison avec un foyer traditionnel sur trois pierres. Comme le besoin de combustible est moindre pour préparer la même quantité de nourriture, les utilisateurs de fourneaux

ramassent du bois moins souvent et par conséquent le risque d'agression diminue.

Cependant, les fourneaux brûlent tout de même du bois et, donc, la nécessité que les femmes et les filles sortent des camps pour en ramasser n'a pas été entièrement éliminée. Les fourneaux à meilleur rendement ne peuvent que diminuer le montant de bois de chauffage nécessaire. Il en découle que les fourneaux à bon rendement ne soient considérés que comme un facteur additionnel dans une stratégie à long terme sur les combustibles, qui comprend le développement de combustibles autres que le bois.

Les patrouilles de ramassage du bois

Dans la province du Darfour, les patrouilles de ramassage du bois comportent typiquement de la police civile (CivPol) et des troupes de la Mission de l'Union Africaine au Soudan (AMIS) qui suivent les femmes et les filles en camion. Cette escorte armée a eu un certain succès à décourager les agresseurs potentiels mais dans bien des cas, le manque de confiance et de communication effective entre la CivPol et les femmes escortées a réduit leur efficacité. Les patrouilles les plus efficaces ont été celles organisées par les comités de femmes déplacées, le personnel de CivPol (de préférence les participants aux patrouilles - des femmes si possible) et les facilitateurs d'ONG qui recueillent des réactions de toute les parties concernées. Ensemble, les comités établissent des directives spécifiques pour les patrouilles, choisissent les heures et les endroits et s'assurent de la présence d'interprètes avec les patrouilles. Ces réunions régulières de comités forment aussi un forum où les femmes et les filles discutent de leurs inquiétudes au sujet des patrouilles et apportent des solutions.

Toutefois, trop souvent, les patrouilles n'ont pas été bien organisées, leurs itinéraires et leurs horaires mal sélectionnés, ont une participation AMIS exclusivement mâle, ont une absence d'interprète (rendant les communications entre les femmes et AMIS quasi impossibles) et ont des interprétations divergentes du but des patrouilles et des responsabilités d'AMIS.



Ceci a fait obstacle à la participation aux patrouilles puisque les femmes et les filles – dont de nombreuses sont survivantes d'agressions sexuelles – sont souvent peu disposées à sortir des camps en présence d'hommes armés, même ceux qui appartiennent à une force de protection. Par conséquent, lorsque les patrouilles sont instituées, il est crucial qu'elles aient le soutien d'un comité actif participant aux patrouilles de ramassage de bois. Plus récemment, les patrouilles ont été victimes de réductions financières dans le cadre budgétaire global d'AMIS.

Les combustibles de substitution

Les campements de réfugiés et de personnes déplacées sont à même de fournir un bon terrain d'essai pour le développement de combustibles de substitution. Plusieurs technologies de combustibles et des combustibles sans bois ont fait l'objet de tests dans des camps de réfugiés partout au monde avec des résultats variés. Il s'agit maintenant de les soumettre à des tests plus répandus qui peuvent être reproduits. Plusieurs organisations qui ne font pas parti de la communauté humanitaire traditionnelle – comme des organisations touchant aux technologies pertinentes, des groupes de protection de l'environnement, des fondations privées et des universités – ont déjà accompli un grand travail sur la technologie de combustibles de substitution qui pourrait venir en aide aux populations déplacées. Toutefois, jusqu'à présent, il n'existe que peu de coopération et d'interaction.

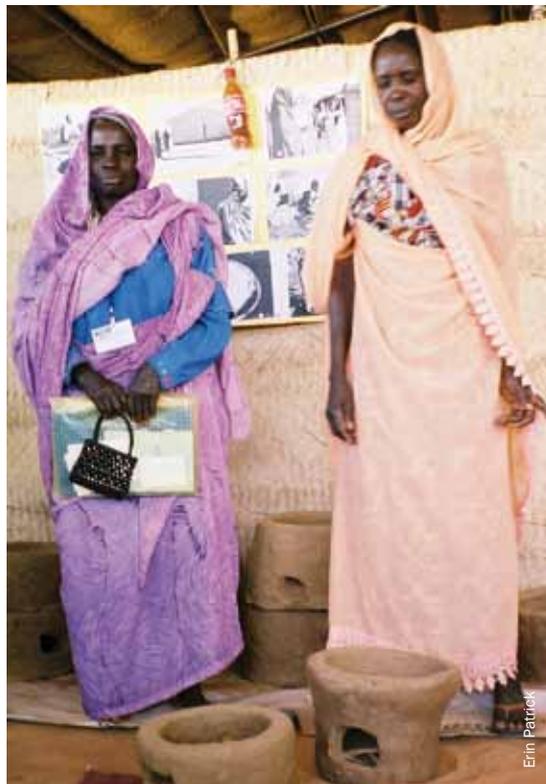
Pour être soutenues avec succès, les technologies de combustibles sans bois dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées doivent :

- n être sécuritaires et acceptables culturellement
- n utiliser des matières premières disponibles sur place
- n être produites sur place (idéalement avec la possibilité de générer des revenus pour les communautés déplacées et/ou pour leurs hôtes)
- n être sans valeur sur le marché local (pour éviter la revente)
- n être durables – en termes de coûts d'environnement

- n être adaptées à la cuisson des aliments de base traditionnels et des rations fournies
- n ne pas produire de tensions avec les communautés hôtes.

Les stratégies efficaces sur les combustibles

La communauté internationale doit élaborer et mettre en application une stratégie sur les combustibles plus efficace dès le début des crises humanitaires. Les rations alimentaires distribuées par le Programme alimentaire mondial et



de protection crucial mais ne peut pas être la solution unique. De leur côté, les fourneaux à bon rendement ont un rôle important à jouer, mais c'est un rôle qui se limite à l'identification à long terme de combustibles durables, sans bois.

Aucune initiative, aussi bien conçue ou coordonnée soit-elle, engendrera les résultats de protection souhaités à moins que d'autres activités qui génèrent des revenus soient développées pour les familles déplacées – et pour les femmes et les filles en particulier. Les recherches de la Women's Commission ont établi que même les femmes et les filles du Darfour qui se servent de fourneaux à bon rendement ramassent toujours autant de bois de chauffage que possible afin de le vendre et de générer des revenus vitaux pour leurs familles.

La question des combustibles de chauffage dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées s'étend sur de nombreux secteurs – la nourriture et la nutrition, la santé, la protection de l'environnement, l'abri et bien sûr, les droits des femmes et les violences sexistes. Le système de l'ONU n'a pas encore élaboré la capacité de faire face aux questions qui ne tombent pas dans un de secteurs traditionnels. La nouvelle approche 'cluster' élaborée pour faire face aux trous présents dans les réponses humanitaires,³ se base sur les groupements par rubriques, et ne fait que simplement reléguer le combustible à la rubrique « abri ». La reconnaissance de l'immense importance du combustible de cuisson dans la vie des femmes

serait un grand pas vers la protection des millions de femmes et de filles déplacées pour lesquelles il joue un rôle si central – et souvent tragique – quotidiennement.

Erin Patrick est conseillère auprès de la Women's Commission for Refugee Women and Children (www.womenscommission.org) et facilite la coordination des initiatives sur les combustibles dans les projets pilotes au Darfour et au Tchad. Courriel: erinp@womenscommission.org

ses partenaires, par exemple, ne sont généralement pas comestibles avant cuisson – pourtant le combustible de cuisson n'est livré avec les aliments que dans de rares instances. La livraison de combustible s'est montrée onéreuse et peu durable en fin de compte. Toutefois, il doit être considéré totalement inacceptable de faire courir le risque d'agression aux femmes et aux filles en les forçant à parcourir des kilomètres tous les jours sur des territoires dangereux.

Il n'existe pas d'initiative particulière sur les combustibles qui puisse résoudre à elle seule le problème des violences sexuelles pendant le ramassage du bois. Une stratégie efficace sur les combustibles doit répondre aux besoins spécifiques de chaque contexte de crise. Les patrouilles de ramassage de bois peut être un outil

Des femmes à El Fasher, au Darfour, avec des fours à meilleur rendement qu'elles ont fabriqués.

1. (en anglais) International Rescue Committee media alert, 'Increased Sexual Assaults Signal Darfur's Downward Slide', 23 August 2006 www.theirc.org/news/latest/increased-sexual-assaults.html

2. Voir www.womenscommission.org/projects/rh/firewood.shtml

3. Voir l'article par Tim Morris 'Le HCR, les personnes déplacées de l'intérieur et les 'groupes'', FMR 25, <http://www.migrationforcee.org/publications.htm>

Ecouter les femmes de Darfour

Ce qui suit est un extrait d'un rapport récent d'UNFPA / UNICEF sur *Les effets du conflit au Darfour sur la santé et le bien-être des femmes et des filles : Conversations avec la communauté*.¹

Comment les femmes et les filles de Darfour évaluent-elles les risques auxquels elles font face ? L'UNFPA et l'UNICEF ont interviewé des femmes touchées par les conflits, ainsi que les membres mâles de leurs foyers, afin de mieux comprendre les actions prioritaires nécessaires à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des filles.

La stratégie de répression de l'insurrection employée par le Gouvernement du Soudan et par les milices Janjaweed semble en être une de liquidation des biens et de déplacement des populations. Les attaques au hasard contre les villages n'ont pas seulement tué et blessé des civils, mais ont aussi détruit ou pillé les foyers, l'infrastructure, les services communautaires, les puits et les systèmes d'irrigation, les arbres fruitiers et le cheptel animal. Le résultat a été le mouvement à grande échelle d'une population de 2,75 millions de personnes extrêmement vulnérables et traumatisées, devenues presque entièrement dépendantes d'aide humanitaire pour survivre.

Avant le conflit, la majorité des femmes interviewées travaillaient surtout sur les fermes à faire de l'élevage et de la culture, ou travaillaient à la production de petits travaux artisanaux. Aujourd'hui, elles sont pratiquement toutes sans emploi. Le peu de revenus que les femmes dans les camps peuvent gagner provient du ramassage et de la vente de bois de chauffage et de fourrage ou de l'échange d'aliments reçus d'organisations d'aide humanitaire. Quelques filles travaillent pour des étrangers dans leurs demeures ou dans les bureaux d'organisations d'aide. Plusieurs hommes disent dépendre de revenus du ramassage du bois par les femmes.

Les violences sexuelles et les abus ont été mentionnés dans toutes les discussions de groupe. Les femmes et les filles ont souvent été violées devant leurs parents mâles qui, eux-mêmes, étaient battus et retenus par force. Les femmes ont raconté que la plupart des victimes de viols ne criaient pas pendant ou après le viol et ne rapportaient pas ces incidents afin d'éviter les scandales dans la communauté. La

majorité des familles de survivants de violences sexuelles préfèrent les traiter chez elles au moyen de méthodes traditionnelles, d'habitude en lavant les victimes à l'eau chaude salée ou avec du thé. A cause de leur honte, la majorité des survivants de viols – surtout les jeunes filles non mariées – ne cherchent l'aide médicale qu'en dernier recours. Les enfants nés de ces viols ne sont pas amenés vers les hôpitaux parce que leurs mères ne veulent pas que les médecins les questionnent au sujet de leur bébé.

Les filles ont dit qu'un enfant né d'un viol est considéré comme un 'Enfant Arabe'... « Nous nous en occupons quand même mais ils n'entrent pas dans nos cœurs –ma be houshou al gelib. »

Les incidents de violences sexuelles, d'abus et d'enlèvements continuent. Il y a un manque de confiance prononcé envers tous les groupes armés, et la plupart des femmes ne penseraient à retourner dans leurs villages que sous la protection d'une force internationale de sécurité, de préférence l'Union africaine ou l'ONU. Jusqu'à ce que ce soit possible, les femmes et les filles restent sans option de réinstallation, et la situation de sécurité à l'intérieur et autour des camps demeure précaire. Des filles ont rapporté des incidents lors desquels du personnel militaire est entré dans les camps en tirant en l'air, et la majorité des viols et des enlèvements se produisent lorsque les femmes quittent les camps pour ramasser du bois de chauffage ou du fourrage. Il existe aussi de la méfiance générale vis-à-vis la police. Les hommes ont rapporté se sentir impuissants et humiliés devant les attaques continues envers leurs femmes et leurs filles, alors que les incidents de viols rapportés aux autorités semblent avoir été ignorés. Les hommes ont suggéré que les opportunités de travail pour les femmes pourraient améliorer la situation de sécurité. La plupart des répondants rapportent que le soutien de leur famille et de leur communauté, ainsi que leur foi religieuse, les aident à faire face à leur situation.

« La majorité des femmes vivent comme si elles étaient psychologiquement normales, mais elles vivent avec la guerre en elles. »

Les problèmes de santé mentionnés par les femmes comprennent des blessures physiques dues à être battues, aux viols, aux fausses couches, aux saignements excessifs ou aux blessures reçues en fuyant des ennemis. Les infections transmises sexuellement, la malnutrition, les cycles menstruels irréguliers et les cauchemars ont été fréquemment mentionnés. La plupart des femmes ne sont pas satisfaites des services de santé dans les camps. Elles se plaignent d'être obligées de faire la queue pendant de longues périodes, qu'il y a une pénurie de médicaments et qu'elles doivent payer pour les médicaments alors qu'elles sont supposés être gratuits – et elles ne reçoivent souvent que des analgésiques. Bien que les cliniques soient gratuites, les complications obstétricales sont généralement traitées dans les hôpitaux à grande dépense. Plusieurs femmes ne sont plus en aussi bonne santé qu'avant leur déplacement parce qu'elles ne mangent plus de fruits, de légumes et de viande, alors qu'elles sont forcées à subsister à l'aide des rations données dans les camps.

« Avant la guerre, nous avions tout. La vie était agréable mais maintenant nous n'avons rien. Nous avons tout perdu, jusqu'à notre âme et notre vie. »

Les personnes déplacées ont demandé :

- n une prévention et une réponse accrues aux violences sexuelles et sexistes
- n une présence plus consistante de l'Union africaine dans les camps et aux alentours et dans les zones de ramassage de bois de chauffage
- n une présence réduite des forces armées militaires et policières du Gouvernement à l'intérieur des camps et des colonies
- n une forme de police communautaire basée sur le dialogue avec les personnes déplacées sur leurs besoins
- n la garantie de réparation légale aux victimes de crimes
- n des fours à combustion efficace
- n l'approvisionnement gratuit de médicaments, de transport vers les hôpitaux et un plus grand nombre de personnel médical international

- n un plus grand nombre de personnel médical et de fournitures nécessaires au traitement des femmes et des filles souffrant de fistule
- n la garantie que tous les centres de santé puissent traiter les femmes et les filles dans l'intimité
- n la sensibilisation des sages-femmes traditionnelles, des guérisseurs traditionnels, et des leaders communautaires aux besoins de santé et émotionnels des survivants de violences sexuelles
- n le soutien financier des femmes (y compris les grand-mères et les nourrices) responsables de bébés nés de viols
- n la formalisation du rôle des comités de personnes déplacées – avec des membres mâles et femelles - dans la gestion des camps.

Les violences des groupes hostiles envers les femmes et les enfants au Darfour atteint des niveaux inquiétants. Les violences extrêmes ont souvent caractérisé le conflit civil depuis son début en 2003. Toutefois, dans les derniers mois, les agressions envers les femmes et les filles, à l'intérieur comme à l'extérieur des camps de personnes déplacées, ont énormément augmenté.

UNICEF, octobre 2006²

1. Disponible (en anglais) : www.unicef.org/infobycountry/files/sitan_unfpaunicef.pdf
2. www.unicef.org.uk/press/news_detail.asp?news_id=811

Centres pour femmes: espaces d'autonomisation au Darfour

par Carmen Lowry

Les victimes d'agressions sexuelles ont besoin de soutien émotionnel, de lieux sûrs et privés pour faciliter le processus de guérison ainsi que la possibilité d'avoir accès aux ressources, informations et réseaux qui pourront les aider. Le Comité international de secours (IRC, International Rescue Committee) dirige dix centres pour femmes au Darfour afin de répondre à ces besoins.

Les dix centres, situés dans le nord, le sud et l'ouest du Darfour, permettent aux femmes d'avoir accès aux ressources, au soutien et aux services d'aide, éléments vitaux pour les victimes de violences sexuelles. Dans les cas où le viol a été utilisé comme arme de guerre, l'expérience du viol et d'autres formes de violences sexuelles est partagée collectivement. En effet, les femmes sont souvent attaquées par des groupes. Cependant, sans espaces désignés, sûrs et accessibles, où l'on encourage le témoignage et le partage, il y a peu de chances que les victimes ne parlent de leur expérience collective du viol. Les centres pour femmes s'efforcent de créer un environnement où les victimes se sentent les bienvenues et en sécurité. En partageant leurs histoires personnelles, les

obstacles qui empêchaient les femmes de demander de l'aide tombent (honte, peur de l'ostracisme ou d'être montrée du doigt) et elles se rendent compte alors qu'elles ne sont pas seules à avoir vécu ces atrocités.

Chaque centre comprend une équipe d'animateurs qui expliquent quels services sont disponibles et offrent un soutien psychologique d'urgence en cas de besoin. Des travailleurs sociaux ayant suivi une formation appropriée sont disponibles pour écouter les histoires et les préoccupations des survivantes, leur présenter les différents choix qu'elles peuvent faire et les aider à accéder aux ressources et aux services dont elles ont besoin.

Les centres pour femmes proposent aussi des activités permettant de renforcer les compétences et de favoriser ainsi une plus grande autonomie. Chaque centre offre une variété d'activités telles que des cours d'alphabétisation, des cours de renforcement des compétences, des activités de soutien émotionnel ainsi que des opportunités d'interaction sociale comme la danse, le tambour et le chant. Les centres organisent aussi régulièrement des sessions d'information, à la demande des femmes, sur différents sujets, tels que la santé en matière de reproduction, les droits juridiques, les soins pédiatriques, la gestion du camp et l'éducation. Comme ces sessions sont présentées par des personnes travaillant dans d'autres secteurs ou pour d'autres agences, elles présentent en outre l'avantage d'encourager la collaboration

entre agences et de clarifier les rôles sectoriels dans les camps. Les centres pour femmes jouent un rôle central à faciliter l'échange d'informations, à offrir aux femmes l'accès aux ressources dont elles ont besoin et à la création de liens entre les femmes et les autres acteurs qui ont le pouvoir d'influencer l'environnement physique et la qualité de vie des femmes déplacées et de leurs familles.

Dans les centres, les animateurs dialoguent avec les femmes afin d'instaurer un climat de confiance et de les encourager à partager leurs expériences et à se remettre des efforts nécessaires à la survie quotidienne dans les camps. Ainsi, les centres pour femmes, dont le but est le bien-être et le soutien des femmes, deviennent des espaces favorisant l'autonomisation. Afin de relever ce sentiment d'autonomie, le contrôle et la responsabilité des centres doivent être partagés par toutes les femmes impliquées, qu'elles fassent partie du personnel national ou international, des communautés d'accueil ou déplacées, qu'elles soient des femmes éduquées de Khartoum ou encore des femmes venues des villages isolés du Darfour n'ayant jamais été à l'école.

Carmen Lowry travaille en tant que Coordinatrice Principale sur les violences sexistes pour le programme soudanais du Centre de Secours International (International Rescue Committee): www.theirc.or. Courriel: carmen@theirc.org

Centre de femmes, Darfour.



Carmen Lowry/International Rescue Committee

Les Soudanaises agissent contre les violences sexuelles

par Fatima A. Hashim

L'ONU et l'Union africaine doivent augmenter leurs efforts d'exiger que le Gouvernement du Soudan crée un environnement permettant de rapporter, d'enquêter et de poursuivre les cas de violences envers les femmes.

La militarisation et les conflits armés de longue date dans plusieurs régions ont profondément affecté la vie quotidienne des femmes soudanaises, le plus récemment et tragiquement au Darfour. Les interprétations fondamentalistes de la loi sharia sont utilisées pour contrôler les femmes et sont citées comme raison pour refuser de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).¹

Lorsqu'elle a été établie en mai 2004, la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) – l'unique force militaire provenant de l'extérieur du Darfour - fut chargée de surveiller l'accord de cessez-le-feu signé entre les partis en conflit pour décourager les groupes armés incontrôlés de commettre des actes hostiles envers les civils. Les rapports publics d'AMIS se sont concentrés sur les infractions au cessez-le-feu, y compris les agressions contre les civils, mais ont manqué à intégrer les questions sexospécifiques. AMIS a échoué, de façon évidente, d'empêcher les viols et les violences sexuelles de se répandre.

En 2005 le Gouvernement du Soudan a réagi à la pression internationale en élargissant le rôle d'AMIS à faire face aux violences sexistes en établissant, à l'intérieur du Ministère de la Justice, un Département pour les violences à l'égard des femmes.² Ce département a agi en partenariat avec AMIS et UNFPA afin d'organiser des séances de formation avec des avocats, des travailleurs de santé, la police de l'ONU et le personnel de l'ONU - tout sans impliquer les organisations locales de société civile. Le département a engagé 20 femmes policières et les a déployées dans les camps de personnes déplacées dans les états du Darfour du Sud et du Darfour du Nord. On a cité les considérations de sécurité comme raison pour ne pas les avoir déployées dans la province du Darfour de l'Ouest. Il est dommage que le Département

ne soit pas totalement soutenu par le Gouvernement soudanais et que son travail soit interrompu par le besoin de rechercher des bienfaiteurs pour le financer.

Le Soudan possède un grand nombre d'organisations de femmes qui ont la capacité de s'engager dans des travaux constructifs sur les questions de paix et de sécurité. Le Gouvernement du Soudan a étouffé le débat et a restreint notre capacité à rassembler et à disséminer les informations sur les viols, les enlèvements et d'autres violations des droits des femmes. En février 2006, le Soudan a adopté l'Acte sur les organisations humanitaires et le travail bénévole, qui impose de sévères restrictions sur les ONG et donne au Gouvernement des pouvoirs discrétionnaires et régularisateurs excessifs sur leur travail. Amnesty Internationale et d'autres organisations de droits humains ont condamné cette nouvelle loi et ont noté qu'elle est en violation du droit de liberté d'association retrouvé dans les traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels le Soudan a souscrit.³

L'existence même des organisations de société civile composées de femmes est en danger. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU passée en 2000⁴ fait explicitement appel à l'ONU d'entrer en consultation avec les groupes locaux et internationaux de femmes. Notre organisation s'est jointe à d'autres organisations de femmes au Soudan pour présenter une pétition à la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au Soudan en juin 2006, enjoignant l'ONU à faire pression sur le Gouvernement du Soudan pour réviser et amender l'Acte sur le travail bénévole. Il est nécessaire d'agir pour rendre plus facile l'accès aux organisations de femmes de manière à ce qu'elles puissent offrir des services humanitaires aux femmes touchées par les violences sexistes au Darfour, dans les montagnes de Nuba, dans le Soudan de l'Est, dans des zones du Soudan où

l'Armée de résistance du Seigneur Lord (Lord's Resistance Army) et d'autres milices sont présentes, et dans les camps de personnes déplacées autour de Khartoum. Notre rôle de maintien de la paix – travaillant à réconcilier les communautés déchirées par les interférences extérieures - doit être reconnu.

Il est aussi essentiel que :

- n le mandat d'AMIS soit renforcé et qu'il soit explicitement autorisé à agir contre les violences sexistes – et qu'il lui soit accordé les ressources nécessaires
- n tout le personnel d'AMIS reçoive une formation sur les questions sexospécifiques aux sexes et comment identifier et prévenir les cas de violences sexistes
- n AMIS soit encouragé à surveiller les développements vers la parité des sexes dans toutes ses activités
- n AMIS soit en contact étroit avec les organisations de femmes nationales et du Darfour et soutienne leur travail
- n l'ONU exige la participation des organisations de femmes soudanaises dans toutes les formations sur les questions sexospécifiques et les activités de sensibilisation aux violences sexistes
- n le Département sur les violences à l'égard des femmes bénéficie de ressources appropriées de manière à ce qu'il prenne sa place comme une organisation nationale travaillant pour toutes les femmes au Soudan, plutôt que de servir les intérêts du National Congress Party – qui est présentement au pouvoir.

Fahima Hashim (fahimahashim@yahoo.com, fahimahashim@gmail.com), activiste des droits des femmes soudanaises, est Directrice du Salmamah Women's Resource Centre, Khartoum.

1. www.un.org/womenwatch/daw/cedaw

2. Voir la présentation faite par le directeur du Département, Dr. Attiat Moustafa, au Symposium internationale sur les Violences sexuelles en période de conflit et au-delà. (en anglais) www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/daytwosessionfiveattiat.ppt

3. <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAFR54009206?open&of=ENG-SDN>

4. Voir l'article à la page 15-16

Violences sexuelles au Sud-Kivu au Congo

par Claudia Rodriguez

De plus grandes ressources et une meilleure coordination sont nécessaires pour combattre les violences sexuelles et sexistes (VSS) en République Démocratique du Congo (RDC). La faiblesse ou l'absence du système judiciaire découragent les victimes de dénoncer leurs agresseurs. Le nombre d'attaques ne cesse d'augmenter et les agresseurs restent impunis.

Entre 1996 et 2003, la guerre en RDC a coûté la vie à 3,8 millions de personnes. Les VSS à l'égard des femmes et des filles – et à l'égard de quelques hommes aussi – ont été l'un des aspects les plus atroces du conflit à cause de sa brutalité, son étendue et ses conséquences à long terme. En tant que porte d'accès pour les groupes armés étrangers venus du Burundi et du Rwanda avoisinants afin de prendre part à la guerre, la province du Sud-Kivu à l'est a connu un taux de VSS particulièrement élevé. Aujourd'hui encore, selon les statistiques obtenues des centres de santé locaux, en moyenne à chaque jour dans cette province, 40 femmes sont violées. Parmi celles-ci, 13% ont moins de 14 ans, 3% meurent à la suite du viol et 10 à 12% contractent le VIH/SIDA. Les enlèvements, l'esclavage sexuel, les viols collectifs et les mariages forcés sont fréquents.

Quatre ans après la signature des accords de paix qui ont officiellement mis fin à la guerre et après les premières élections démocratiques qu'ait connu le Congo, les VSS demeurent courantes. Les forces gouvernementales se sont révélées être les principaux agresseurs, alors que les agressions commises par les groupes armés toujours présents dans la région ont diminué. Un nouveau problème a toutefois vu le jour : l'augmentation des agressions perpétrées par des civils. Ces deux facteurs mettent en évidence l'impunité qui règne dans la région.

Évaluer le problème

La plupart des cas de VSS ne sont pas signalés. Les victimes n'ont pas assez confiance au système judiciaire et ont peur d'être persécutées pour avoir dénoncé leurs agresseurs. Ces derniers sont souvent des soldats congolais ou des officiers des services de l'ordre, qui sont réputés pour n'être que rarement

poursuivis en justice. Les résolutions « à l'amiable » sont encouragées ; les familles des victimes acceptent ainsi souvent des dons ou une demande en mariage comme moyen de compensation pour l'agression.



La question du « consentement » reste assez floue, ce qui ajoute à la vulnérabilité des femmes. Dans certaines régions du Sud-Kivu, une femme est la propriété de la famille de son mari ou devient la propriété de la communauté si son mari s'absente ou meurt. Tout homme appartenant à la communauté ou à la famille proche ou éloignée peut avoir accès à la femme sans que celle-ci puisse refuser. La notion de consentement n'existe pas et par conséquent, plusieurs cas ne sont donc pas signalés comme des violations. D'autres facteurs empêchent le reportage de tels crimes, par exemple la honte et la peur d'être rejetée et fustigée. Des efforts sont en cours, en particulier par la Division des droits de l'homme du MONUC (la mission de l'ONU en RDC)¹ et les

partenaires nationaux (tels que l'Arche d'Alliance et Synergies des femmes pour les victimes des violences sexuelles) afin de sensibiliser les forces de l'ordre et la population en général sur la définition du viol, la notion de consentement et l'illégalité des mariages forcés. Toutefois, pour réussir, une telle campagne de sensibilisation doit pouvoir atteindre des zones éloignées et isolées auxquelles la plupart des organisations n'ont pas accès.

Des statistiques peuvent être obtenues des centres de santé soutenus par les ONG internationales et des « Maisons d'écoute » locales. Des données peuvent aussi être obtenues des associations nationales soutenues par des ONG internationales et qui offrent un suivi juridique. Cependant, les informations collectées ne sont pas cohérentes à cause des grandes différences entre les méthodes de collecte de données utilisées. Depuis des années, les discussions interorganisations se caractérisent par l'impossibilité de se mettre d'accord sur certaines modalités – y compris le droit de partager les informations entre partenaires. Les informations disponibles sont utiles dans la mesure qu'elles permettent de créer une idée générale de la situation, mais de plus amples données qualitatives (telles que le sexe des survivants, le type et l'origine de l'agresseur et le type d'agression) sont nécessaires pour identifier les tendances, les agresseurs, les profils et les caractéristiques de victimes. Il est toutefois encourageant de constater que les Maisons d'écoute ont récemment adopté des normes communes et comparent maintenant leurs données avec celles des centres de santé.

Besoin de coordination

Une aide humanitaire est disponible en RDC pour les victimes de violences sexuelles. La plupart des agences oeuvrant dans le secteur de santé incluent aujourd'hui des programmes sur les VSS dans leurs interventions de santé primaire. L'hôpital de Panzi au Sud-Kivu - l'un des deux seuls centres pour le traitement des fistules dans l'est de la RDC - offrent des soins compréhensifs aux victimes qui y ont été dirigées. Cependant, malgré la présence de

Des femmes attendent de recevoir des soins médicaux à l'hôpital Panzi au village de Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Les hôpitaux gèrent un programme pour le traitement des femmes affectées par les violences sexuelles.

longue date d'organisations nationales et internationales dans cette région, le système de base qui sert à rediriger les victimes vers les centres et autres services appropriés n'a jamais fonctionné de façon efficace à cause du manque de coordination et de financement.

Sur le terrain, peu de personnes font preuve de bonne volonté en vue d'une meilleure collaboration. Les ONG médicales ont leurs propres normes et protocoles, qui varient selon les organisations, et il en va de même pour les agences qui se concentrent sur l'assistance psychosociale et la réintégration. Le manque de collaboration est exacerbé par la nature des programmes commandés à distance - des programmes gérés par des partenaires locaux mais dirigés de l'étranger - et par le fait que certaines agences se concentrent sur le secours d'urgence et d'autres sur le développement. Cela a entraîné la duplication de certaines activités alors que d'autres domaines sont ignorés, ainsi que des écarts importants dans les différentes normes utilisées et le manque de responsabilité.

Les préoccupations principales sont les suivantes:

- n les victimes ne sont pas systématiquement redirigées, dans l'espace des 72 heures nécessaires, vers les centres où le traitement prophylactique est disponible
- n les centres médicaux ne fournissent pas de certificat médical nécessaire au suivi judiciaire
- n les situations dans lesquelles les anciens combattants dorment dans les centres où les victimes se font traiter
- n l'absence de formation coordonnée pour les organisations locales afin de savoir comment enquêter, faire la collecte des données et aider les femmes à signaler aux autorités l'agression qu'elles ont subies
- n l'absence d'autorité gouvernementale, du moins au niveau local, ayant pour responsabilité d'orienter les politiques et d'améliorer la qualité des interventions et de la coordination.

Un autre problème est que les associations nationales, qui ont un rôle essentiel au sein du système d'orientation (rediriger les femmes) car elles seules offrent un soutien psychosocial, se sont rendu compte que plus le nombre de victimes augmente, plus leurs chances d'obtenir un soutien financier international est meilleur. Il y a de la preuve qui démontre que certaines associations ont surestimé

leurs données, échangé des femmes avec d'autres centres pour gonfler leurs statistiques et encouragé les femmes à faire des visites répétées afin de les inclure plus d'une fois dans leurs calculs. Une enquête supervisée par l'OCHA et menée par des ONG en décembre 2005 a conclu que de nombreuses activités psychosociales conduites par des associations nationales font plus de mal que de bien et ont recommandé la fermeture de plusieurs Maisons d'écoute, parmi lesquelles certaines recevaient le soutien d'ONG internationales.

A cause du manque de ressources financières, les organisations ont du mal à améliorer la qualité des soins et à offrir un suivi approprié. Toutefois, une collaboration plus efficace permettrait un meilleur usage des ressources. Le système d'orientation pourrait être suffisamment renforcé pour améliorer la performance de toutes les organisations et pour atteindre des résultats tangibles et durables. Quoique des forums de discussion sont en place, les personnes responsables n'ont pas les connaissances techniques nécessaires pour mettre en place des normes minimums d'opération, des procédures communes pour tous les acteurs ou des stratégies cohérentes.

En finir avec l'impunité

Du progrès a été effectué dans le domaine juridique et légal. En août 2006, une nouvelle loi est entrée en vigueur en RDC, redéfinissant le viol afin d'y inclure les hommes comme les femmes ainsi que toute forme de pénétration. La loi inclut aussi d'autres types de violences sexuelles : l'esclavage sexuel, la mutilation, la prostitution forcée et le mariage forcé. Les peines de prison encourues par les agresseurs ont été allongées et les procédures judiciaires ont été améliorées - par exemple en accélérant les enquêtes préliminaires et en interdisant la résolution des cas « à l'amiable ». Le système judiciaire reste toutefois trop faible pour établir des précédents qui pourraient avoir un pouvoir de dissuasion contre de nouvelles violences. Les dénonciations et le reportage restent aussi limités car les victimes ne font toujours pas suffisamment confiance au système. Les croyances culturelles, les tabous et les méthodes traditionnelles de résolution des conflits doivent être confrontées par l'éducation et la sensibilisation. Des réformes structurelles sont nécessaires afin de reconsidérer le rôle et la place des femmes dans la société congolaise. Il est nécessaire que tous les acteurs impliqués fassent preuve d'engagement dans ce long processus, surtout les

autorités gouvernementales. La création de tribunaux à proximité - avec des juges, des procureurs et des avocats déployés dans des zones reculées et inaccessibles (où les violences sont les plus répandues) - représenterait un grand pas en avant.

Une secteur VSS?

En 2006, l'ONU a adopté une approche 'cluster' pour la coordination en RDC, comme partie de la réforme proposée du système humanitaire.² Malheureusement, en RDC comme ailleurs, aucune secteur spécifique aux VSS n'a été proposée ; celles-ci ont été intégrées au secteur de « protection ». Il s'agit là d'une occasion manquée car un secteur VSS permettrait d'obtenir une meilleure direction pour galvaniser les efforts dans la lutte contre les violences sexuelles. Un meilleur cadre de direction et de coordination permettrait d'obtenir :

- n une méthodologie commune
- n une plus grande synergie et une meilleure planification intersectorielle et interorganisations
- n une collecte et une analyse des données de meilleure qualité
- n le renforcement du système d'orientation
- n la compilation de cas mieux préparés pour un suivi juridique

Les victimes de violences sexuelles en RDC continueront d'avoir besoin de l'aide d'organisations nationales et internationales dans les années à venir. Les personnes leur portant assistance doivent collaborer afin de franchir les nombreux obstacles limitant leurs opérations. Une meilleure collaboration avec les autorités gouvernementales et une plus grande implication de celles-ci permettraient de mettre au point un cadre de travail commun et des stratégies opérationnelles afin d'offrir une aide efficace et à long terme. Ainsi, uniquement, sera-t-il possible de mettre fin au cercle vicieux de l'impunité.

Claudia Rodriguez est Spécialiste des affaires humanitaires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) au Sud-Kivu: rodriguez24@un.org Cet article reflète des points de vue personnels et non ceux d'OCHA.

Voir aussi: Human Rights Watch, juin 2002 The War Within the War. Sexual Violence Against Women and Girls in Eastern Congo www.hrw.org/reports/2002/drc/

1. www.monuc.org

2. Voir T. Morris 'Le HCR, les personnes déplacées de l'intérieur et les groupes', RMF25, <http://www.migrationforsee.org/pdf/MFR25/MFR25.pdf>

En leurs propres mots

Au Burundi, en République Démocratique du Congo (RDC) et en Sierra Leone, la fin des combats armés n'a pas ouvert le chemin à la paix désirée. Aujourd'hui, une épidémie de violences sexistes continue à entraver les efforts d'amener la stabilité.

Joséphine avait huit ans quand ses parents sont morts. Elle a appris à se débrouiller seule dans les collines à 20 km de Makamba, une ville au sud du Burundi. Un soir, son voisin, un ancien soldat, est entré dans son abri et l'a attaquée. « Je n'ai pas crié de peur que mes voisins se moqueraient de moi, » dit-elle. « Quand j'étais enceinte de cinq mois, le violeur est revenu pour me tuer avec un ikiziriko [corde]. J'ai hurlé et mes voisins sont venus m'aider. J'ai saigné pour trois jours. » Joséphine a eu un bébé mort-né. Elle a récemment donné naissance à un garçon en pleine santé – aussi le résultat d'un viol.

Beatrice Ndayishimiye conseille des survivantes d'abus sexuel à l'hôpital de Makamba. « Être chargé de ses jeunes victimes n'est pas une tâche facile, » dit-elle. « Je suis moi-même une mère, et de voir ses filles – certaines qui n'ont que 5 à 10 ans – et d'écouter leurs histoires est très frustrant. Je rentre souvent chez moi le soir, épuisée à l'intérieur et mon cœur débordant de tristesse. »

A la clinique Maternité Sans Risque de Kindu au centre de la RDC, l'obstétricien/gynécologue **Dr. Jean Pascal Manga-Okenge** n'est que trop familier avec les conséquences des violences sexuelles. « Les fistules traumatiques est un nouveau phénomène qui est apparu avec la guerre, » dit Dr. Manga-Okenge. « Des femmes sont violées par plus de cinq personnes, sont tirées au vagin ou empalées avec du bois. Si c'est fait avec des clous ou du bois sec, ça peut être réparé. Les blessures faites avec du bois vert ne guérissent jamais. Personne ne sais pourquoi. »

En Sierra Leone, la guerre civile déclenchée en 1991 et officiellement terminée en 2002, a laissé des dizaines de milliers de morts et on estime près de deux millions de personnes déplacées. Les violences sexuelles et sexistes ont

tentaient de s'évader lors d'une attaque rebelle dans son village. « Il fallait que je continue à courir, » dit Bintu. « Mon père, même après qu'il soit tiré, a crié : 'Bintu, cours, cours.' Mais j'ai été capturée par les rebelles. » Bintu, qui a maintenant 20 ans, et sa sœur de 7 ans, ont été prises dans la brousse par les soldats. Lorsqu'un des soldats a essayé de violer sa sœur, « elle a effleuré le poignet de l'homme et ils ont coupé la main de ma sœur, » raconte Bintu. « Plusieurs parmi eux l'ont violée. Elle était tellement petite qu'elle est morte. »



Au long d'une période de quatre ans, les bras et les jambes de Bintu ont été attachés à des piquets pendant qu'elle a été violée à plusieurs reprises par jusqu'à six soldats par jour. Quand ils ont découvert qu'elle n'avait pas subi la mutilation génitale féminine, les rebelles ont utilisé la baïonnette d'un fusil pour la couper, et ont ensuite nettoyé la blessure avec de la poudre à canon. Elle n'a même pas eu le droit de guérir avant que les violences reprennent. Quand elle a finalement pu s'échapper, Bintu s'est retrouvée sur les rues de Freetown. Elle a troqué la seule chose dont elle possédait – son corps pour des rapports sexuels – pour survivre un an avant qu'elle prenne connaissance du 'Women in Crisis Movement' (WICM – Mouvement des Femmes en crise), une ONG soutenue par UNFPA se dévouant à donner du pouvoir aux jeunes filles et adolescentes affectées par la guerre. Jusqu'à date, WICM a formé approximativement 500 jeunes femmes vulnérables à faire des tâches visant à produire un revenu, y incluant la couture, la teinture des vêtements et l'entretien

des cheveux, ce qu'apprend Bintu présentement. « Je suis tellement heureuse d'être ici, » dit Bintu. « Maintenant, j'ai de la nourriture, des soins médicaux et une opportunité pour un meilleur avenir. »

Pour lire davantage sur les effets des violences sexuelles et sexistes sur les individus, voir www.unfpa.org/emergencies/violence.htm

Bintu apprend les particularités de l'entretien des cheveux.

eu lieu à chaque stade du conflit. Plus d'un quart de million de femmes et de filles ont été violées. Quoique les rebelles attaquaient les femmes de tous les âges, ils ont surtout ciblé les très jeunes filles et adolescentes qu'ils croyaient étaient vierges. Plusieurs n'ont pas survécu.

Le père de **Bintu Mansary** a été tiré et tué alors qu'elle-même et sa famille

Faire face aux violences sexuelles au Burundi post-conflit

par Nona Zicherman

Le conflit et les mouvements de population en masse au Burundi ont eu pour résultat des augmentations dramatiques des viols et d'autres formes de violences sexuelles.

L'alarme face au taux élevé de violences sexuelles envers les femmes au Burundi a été sonnée pour la première fois pendant la guerre civile de 1993-2003 lorsque plusieurs villes et villages ont été occupés par un grand nombre de rebelles de forces armées du Burundi. Des accords de paix ont été enfin signés en 2003, et des élections générales ont eu lieu en 2005, mais les femmes et les filles du Burundi continuent de faire face à un haut taux de violences sexuelles. Dans le Burundi post-conflit, l'influx de réfugiés et de personnes déplacées rapatriées, la présence de grands nombres d'ex-combattants démobilisés, la prédominance élevée de foyers sous la tutelle de femmes, le manque général d'opportunités économiques et la dégradation générale des normes sociales sont tous des facteurs qui contribuent à l'augmentation du niveau de violences sexuelles.

Une femme réfugiée de la RDC assise devant son abri au camp de réfugiés Gasorwe au Burundi.

Il n'existe pas de statistiques fiables sur les violences sexuelles au Burundi. La clinique de Médecins Sans Frontières dans la capitale, Bujumbura, reçoit en moyenne 124 nouveaux cas par mois tandis qu'une clinique soutenue par CARE en reçoit 40. En 2004, Ligue Iteka, une organisation locale de droits humains, a enregistré 1 664 cas de survivants de violences sexuelles qui demandaient de l'aide judiciaire. Les preuves anecdotiques suggèrent que les violences sexuelles continuent de se répandre. Plus de 90% des femmes interviewées par CARE dans la province rurale de Bujumbura ont affirmé avoir personnellement subi des violences sexuelles ou connaître quelqu'un qui en ait subi.

Les rebelles et le personnel militaire ne sont plus les seuls agresseurs. Dans les communautés où travaille CARE, les survivantes des violences sexuelles rapportent que la majorité des attaques sont commises par des membres de leur parenté, des enseignants et du personnel domestique. Ceci montre la dégradation

généralisée des normes sociales, le déclin des mécanismes de résolution de conflits et de sanctions communautaires ainsi que le manque de fonctionnement des institutions légales et judiciaires

pauvres sans mari ou fils adulte au foyer apparaissent être sans protection – et par conséquent, elles sont des cibles faciles sans peur de châtiments. Les officiels locaux ont exigé des faveurs sexuelles en échange d'aide alimentaire ou d'autres formes d'aide.¹ Faces aux circonstances, les familles pauvres sont souvent forcées à pousser leurs filles vers des mariages en jeune âge où elles



appartenant à l'Etat. Alors que la guerre ait pu causer une augmentation des violences sexuelles, ce n'est que lorsqu'une paix véritable et l'assurance d'une existence sécurisée seront établies – non pas uniquement l'absence de conflit armé – que le niveau de violences sexuelles baissera de manière significative.

Le déclin de leur statut socio-économique place les femmes à risques, surtout celles responsables d'un foyer. Les femmes

encourent un risque élevé de violences sexuelles conjugales. Le cas d'une mère et sa fille interviewée par CARE illustre ce cycle tragique de vulnérabilité et de violence. La mère explique :

« Parce que nous sommes pauvres, j'ai dû marier ma fille de 14 ans à un garçon qui avait un peu d'argent... Je l'ai fait pour deux raisons : d'abord parce qu'une fois mariés, elle et son mari pouvaient m'aider à trouver quelque chose à manger et ensuite

parce que je ne voulais pas qu'elle soit violée comme je l'ai été il y a trois ans. »

La fille raconte une histoire différente :

« J'ai été mariée alors que j'étais encore enfant, contre ma volonté, forcée par ma mère ; je voulais toujours aller à l'école... Mon mari me viole tous les soirs. Il me force à avoir des rapports sexuels contre ma volonté. En plus, il me harcèle tous les jours en m'accusant d'être stérile parce que depuis deux ans nous n'avons pas eu d'enfant mais j'ai eu mes règles pour la première fois il n'y a que trois mois ».

Faire face aux violences sexuelles

Les organisations locales et internationales offrent une forme de soutien aux survivantes de violences sexuelles. MSF-Belgique et CARE offrent des services médicaux et psychologiques aux survivantes dans des cliniques spéciales à Bujumbura. D'autres agences – comme Gruppo Volontario Civile (GVC)² et le International Rescue Committee (IRC)³ – mènent des campagnes de prévention dans les écoles et aident à accroître la capacité des centres de soins publics.

Le Burundi a la chance d'avoir un Protocole national sur le traitement des violences sexuelles,⁴ élaboré en 2005 avec le soutien de l'UNICEF et de l'UNFPA, qui offre un cadre de coordination pour les réponses médicales aux violences sexuelles. Cependant, la formation complète du personnel de santé gouvernemental n'a pas eu lieu et le Ministère de la santé n'a pas encore approuvé une trousse pour les violences sexuelles qui serait distribuée aux centres de santé publics afin de s'assurer que tous les besoins médicaux nécessaires sont rassemblés en un seul endroit. En outre, il y a un manque prononcé de programmes multisectoriels combinant des services médicaux, légaux, de conseils et d'aide aux foyers pour les victimes et des groupes à risque.

Grâce au financement d'ECHO, CARE au Burundi a mis en place un programme de 18 mois pour aider à la prévention des violences sexuelles et améliorer la santé physique et psychologique des survivantes. Le projet comprenait des activités de sensibilisation par la radio et par des activités culturelles et sportives. Il pilotait aussi l'utilisation de théâtre communautaire interactif, ce qui s'est montré très efficace dans la promotion de discussions sur ce sujet délicat.⁵ CARE a aussi participé à l'établissement de plus de 110 réseaux de leaders communautaires dans les provinces de Bujumbura Mairie,

Bujumbura Rurale et Bubanza. Ces leaders communautaires ont éduqué les personnes locales quant aux risques et conséquences des violences sexuelles, et ont aidé à identifier des cas dans leurs communautés.

Les survivantes ont alors été envoyées dans une clinique à Bujumbura où plus de 500 victimes ont été traitées, parmi lesquelles 99% étaient des femmes, et environ 70% avaient moins de 18 ans.

Les leaders communautaires ont joué un rôle actif dans la réintégration sociale des survivantes. Malgré leur fréquence, les violences sexuelles demeurent un sujet tabou au Burundi et la stigmatisation des survivantes est extrêmement forte.

Les leaders communautaires ont négocié avec les maris et les pères que leurs femmes et leurs filles puissent rentrer au foyer familial. Ils ont aussi travaillé avec les administrateurs locaux afin que les agresseurs soient arrêtés, plutôt que de laisser les cas se résoudre par des méthodes traditionnelles – qui impliquent généralement une rétribution payée au père ou au mari de la victime et, dans certains cas, un mariage forcé de la survivante à son assaillant.

Les enseignements tirés

Le programme a montré que l'approche communautaire était réalisable malgré être dans une zone toujours frappée par des activités rebelles. Avec de la formation et du soutien, les leaders informels et les administrateurs locaux – hommes et femmes – peuvent élaborer et établir leurs propres initiatives pour combattre l'impunité et appuyer les survivantes. Mener des études de références initiales et des évaluations, même dans le cas de programmes d'urgence à court terme, sont aussi des activités avec beaucoup de valeur.

Cependant, les services offerts par CARE et d'autres sont largement limités à Bujumbura. Dans les zones rurales, les survivantes manquent des soins médicaux les plus élémentaires à moins de pouvoir se déplacer sur de grandes distances. La qualité des services psychologiques cause aussi de l'inquiétude : les organisations locales et les conseillers ont besoin d'être formés aux techniques spéciales pour les enfants survivants et pour les survivants souffrant de détresse psychologique aigue.

Alors que le projet a contribué à l'amélioration de la condition physique et psychologique des survivantes, son impact sur la prévention des violences sexuelles a été limité du fait qu'il ne pouvait pas s'adresser aux causes

fondamentales des violences, y compris l'inégalité des sexes et la gouvernance inefficace. Les programmes futurs de CARE au Burundi sur les violences sexuelles et sexistes viseront à :

- n s'assurer que les interventions soient formulées par les besoins et les droits des participants tels que décrits par les survivants et les femmes elles-mêmes à risque
- n développer une approche décentralisée à l'approvisionnement de services afin de développer davantage la capacité des centres de soins locaux
- n améliorer la qualité des programmes psychologiques
- n élaborer des modules de formation ciblant des groupes différents (comme les jeunes hommes, les ex-combattants et les groupes de femmes et de filles à risque) et à examiner les questions d'équité du statut des sexes
- n intégrer l'aide légale et économique
- n intégrer la prévention des violences sexuelles comme thème commun aux autres programmes de CARE Burundi oeuvrant avec les femmes
- n intégrer les leaders locaux, les administrateurs et les fournisseurs de services aux réseaux dédiés à la prévention des violences et à l'aide aux femmes.

CARE encourage toutes les agences à reconnaître les liens entre les violences sexuelles en post-conflit et les défis de réintégration et de réconciliation, et de s'orienter vers des programmes de financement à plus long terme qui couvrent les démarches de prévention et de renforcement de capacités.

Nona Zicherman (nzicherman@care.org.bi) est Coordinatrice du Secteur de programmes de transition pour CARE au Burundi, à Bujumbura.

1. (en anglais) 'Using innovative approaches to better understand sexual harassment and exploitation within the food distribution program', CARE International in Burundi, June 2005.

2. www.gvc-italia.org

3. www.theirc.org/burundi

4. Le Protocole répond aux normes internationales pour le traitement prophylactique en l'espace de 72 heures, y incluant la prophylaxie post-exposition au VIH, le traitement ou la prévention d'autres infections transmises sexuellement, la prévention du tétanos et de grossesses non désirées.

5. Le partenaire de CARE pour le théâtre interactif est une troupe locale nommée Tubiyage ('Parlons-y').

La création d'espaces sécurisés : les leçons tirées de l'Afrique du Sud et du Burundi

par Christine Lebrun and Katharine Derderian

Médecins sans Frontières (MSF), Belgique fait face aux questions de violences sexuelles et sexistes (VSS) dans beaucoup de ses projets partout au monde, y compris en Afrique du Sud, au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Soudan, au Tchad, au Rwanda et en Colombie. Deux de nos interventions avec le plus de succès sont en Afrique du Sud et au Burundi.

Ce n'est pas vraiment la douleur physique ; c'est la douleur émotionnelle. Quand j'ai été violée, ils m'ont pris une part de moi. Ils m'ont pris ma dignité. Ils m'ont pris quelque chose que je ne peux plus retrouver. Je ne pouvais penser que 'Pourquoi moi ? Comment cela peut-il m'arriver ?' J'en ai fini par me culpabiliser. C'était il y a trois mois et mes amies et moi n'en parlons plus. Je suis déterminée que cela ne me changera pas – de continuer comme avant, de faire preuve de force. Je sais que tout ira bien ; mais c'est dur. Je vis toujours seule mais je dors avec la lumière allumée. Et les bruits de la nuit me font peur.

Tinky, Cape Town, Afrique du Sud, janvier 2006.

survivantes de viol, dont la moitié étaient des enfants de moins de quatorze ans.

En réponse aux viols et aux violences sexuelles dues à la guerre, MSF a ouvert le Centre médical de Seruka³ pour les femmes à Bujumbura au Burundi, en 2004. Il n'a pas été facile d'entreprendre un tel projet dans un pays où le terme 'viol' lui-même n'existe pas dans la langue locale. Afin d'éviter la stigmatisation, le centre offre une gamme de services de santé aux femmes, y compris la planification familiale, les soins pour les infections transmises sexuellement et les soins aux victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS). Les patientes reçoivent un suivi médical pendant six mois, ainsi qu'un soutien psychologique. Les assistants sociaux de MSF envoient les patientes vers d'autres ONG et groupes communautaires locaux en mesure d'offrir une assistance continue et de guider les victimes dans les démarches légales et les contacts avec les autorités. Chaque mois plus de 100 femmes surmontent les tabous autour des violences sexuelles et se rendent à la clinique.

Selon notre expérience, la clé du succès des projets contre les VSS en Afrique du Sud et au Burundi dépend de s'assurer que tous les services – médicaux, psychologiques et légaux – soient accessibles aux patientes dans le même cadre. Mais des questions et des défis demeurent.

Les programmes contre les VSS semblent fonctionner au mieux dans des contextes post-conflit et sans conflit – une tendance bien démontrée par notre projet au Burundi, qui a gagné de l'élan lorsque la guerre civile a commencé à s'éteindre. Pendant un conflit, les victimes de viols ont des préoccupations additionnelles liées à leur sécurité ou aux répercussions dans un environnement chaotique caractérisé par la violence et l'impunité. Dans un tel contexte, les VSS ne représentent qu'un des nombreux types de violences et la survie seule peut devenir la priorité immédiate.

Même quand les services sont disponibles, parfois les victimes n'en font pas usage (en période de conflits et au-delà). Cela peut être dû à l'absence de confidentialité totale et d'endroits privés dans les centres médicaux. De plus, la reconnaissance d'un viol peut avoir des répercussions familiales, telles l'expulsion de la famille ou le divorce, et des conséquences sociales plus importantes, comme la stigmatisation et la mise en marge économique. Le système légal et politique peut représenter un obstacle, surtout si le processus de porter plainte et de loger des poursuites pour le viol nécessite le contact avec de nombreuses autorités différentes dans

Des femmes au projet de MSF au Burundi.

L'Afrique du Sud a un des taux de viols les plus élevés au monde. On estime qu'une personne est violée toutes les 26 secondes. A Khayelitsha, une conurbation de 500 000 habitants environ proche de Cape Town, le taux de viols est un des plus élevés du pays. Depuis 2003, MSF a offert du soutien au Centre Simelela des survivantes du viol à Khayelitsha.¹ Nous travaillons en partenariat avec les professionnels des services sociaux et de santé provinciaux, la police et une organisation locale spécialisée dans le travail sur les crises de viols. Simelela offre des soins médicaux, psychologiques et sociaux, y compris la prophylaxie post-exposition (PPE) pour la prévention du VIH,² la liaison avec la police et le suivi des patientes. En 2005, MSF a étendu ses activités pour couvrir les examens médico-légaux et a augmenté ses horaires à 24 heures sur 24, sept jours par semaine de manière à faire face aux besoins de services. En un seul mois, le personnel de Simelela a aidé plus de 130



Carl De Keyser/MSF

un système très bureaucratique. Dans certaines zones de conflit, il n'existe aucune autorité en mesure de documenter les violences et de fournir un recours légal. Les autorités nationales peuvent jouer un rôle clé en facilitant les projets contre les VSS, simplement en reconnaissant que celles-ci sont un problème et en permettant aux services médicaux ou aux agences comme MSF d'y répondre.

Afin d'encourager les femmes à consulter les services médicaux à la suite de violences sexuelles et sexistes, MSF se concentre sur la communication de messages simples d' 'information-éducation-communication' (IEC), mettant l'accent sur l'urgence et sur la disponibilité de la prophylaxie post-exposition (PPE) contre l'infection VIH dans les 72 heures suivant une exposition. MSF renforce ces messages en promouvant la sensibilisation des violences sexuelles et sexistes et la disponibilité de PPE à son propre personnel local, ses patientes et d'autres organisations locales.

Là où les survivantes de viol demandent des soins à l'extérieur des structures de santé conventionnelles, avec des sages-femmes ou des accoucheuses

traditionnelles (AT), MSF commence faire le lien plus étroitement avec ces dernières. Les AT peuvent faire part aux victimes de la disponibilité des PPE et renvoyer les cas de VSS vers les structures de santé de MSF. Au Soudan, MSF envisage employer des AT qualifiées comme aides-soignantes communautaires, à la fois pour se rapprocher des victimes de viol et pour encourager les AT à faire le lien avec les centres de MSF sans crainte de perdre les revenus de leurs patientes.

Quelle approche – horizontale ou verticale ?

MSF combine les deux approches. Quand nous identifions un problème particulièrement aigu de violences, nous adoptons un programme 'vertical' s'adressant spécifiquement aux VSS. Notre expérience montre que cela fonctionne au mieux en utilisant une approche globale – en fournissant des soins médicaux dans un cadre qui comprend l'IEC, le soutien psychologique, l'aide légale et un contact avec d'autres organisations de femmes qui sont à même de fournir un soutien matériel et social durable.

Dans les contextes sans problème particulièrement aigu de violences, les

approches verticales et horizontales dépendent beaucoup de la présence d'autres personnes qui peuvent endosser la responsabilité pour le suivi psychosocial, légal et matériel/économique. L'aide légale manque souvent à cause des complexités appartenant à ces contextes. Pour vraiment répondre aux violences sexuelles et sexistes, les agences internationales et nationales doivent faire preuve de la volonté politique d'investir les ressources financières et humaines dans toutes ces dimensions indissociables et indispensables aux soins aux victimes de violences sexuelles.

Christine Lebrun est Experte auprès de Women's Health et Katharine Derderian est Humanitarian Advisor for Policy Issues auprès de Médecins Sans Frontières, Belgique (www.msf.be). Courriel: christine.lebrun@msf.be; katharine.derderian@msf.be

1. Pour plus d'information (en anglais) : www.msf.org/au/stories/twfeature/2006/129-twtf.shtml
2. Dans le cas d'infection VIH, PEP est un traitement de drogues antirétroviral qui doit être débuté le plus tôt possible – certainement pas plus longtemps que 72 heures - après le risque d'exposition.
3. Voir (en anglais) www.msf.org/msfinternational/invoke.cfm?component=article&objectid=14FF2307-A697-4FA9-8CD375699378AB1B&method=full_html

Ouganda: mariage précoce et violences sexuelles

par Noah Gottschalk

Il est de plus en plus évident que les mariages précoces s'apparentent aux violences sexuelles et sexistes (VSS) avec de terribles conséquences physiques, sociales et économiques. Il est impératif que les responsables politiques s'intéressent aux rapports complexes entre éducation, mariage précoce et violences sexuelles.

L'Ouganda abrite actuellement plus de 230 000 réfugiés, originaires du Soudan pour la plupart. A quelques rares exceptions près, seuls les réfugiés vivant dans les zones d'implantation désignées sont reconnus officiellement et reçoivent protection et aide. Ces réfugiés reçoivent aussi des graines, des outils et des lopins de terre sur lesquels ils cultivent leur propre nourriture afin, comme l'espèrent le gouvernement et le HCR, de compléter voire de remplacer les rations, et de vendre les surplus afin de

couvrir les besoins essentiels, tels que le coût de l'éducation. Les réfugiés adoptent un mode de vie semblable à celui des paysans pauvres de l'Ouganda mais avec toutefois des différences importantes. Les années passées à cultiver la même terre, sans pouvoir pratiquer la rotation des cultures ont diminué la fertilité des sols et réduit les récoltes. En outre, les réfugiés ne peuvent généralement pas se rendre sur les marchés pour vendre leurs produits; ils dépendent donc d'intermédiaires ougandais qui achètent

des biens à bas prix aux particuliers pour les revendre dans les marchés des villes, effectuant de considérables profits.

Un mariage précoce représente souvent une stratégie de survie pour les jeunes filles qui ne peuvent sortir de l'isolement des camps, forcées de vivre de l'agriculture de subsistance et prises au piège de la pauvreté. Certaines espèrent jouir d'une plus grande sécurité économique si elles se marient. Pour leurs parents, la dot payée par le futur mari peut représenter un important atout financier. De nombreux parents considèrent aussi que le mariage est le meilleur moyen - et parfois le seul - de protéger leur fille des VSS qui sont particulièrement répandues dans les camps de réfugiés. Les responsables officiels expliquent souvent que les mariages précoces relèvent d'une préférence culturelle mais lorsque l'on



UNHCR/M. Pearson

Une famille soudanaise de réfugiés habitant dans une hutte traditionnelle au Camp Rhino, Arua, Ouganda.

écoute les réfugiés, il devient évident que d'autres motivations priment, telles que la sécurité physique et économique, éléments souvent liés à la simple survie.

Certains parents racontent qu'avant d'être déplacés, les mariages précoces étaient étroitement liés aux revenus: les plus riches se mariaient plus tard. En Ouganda, les mariages précoces sont généralement arrangés en réponse à des relations sexuelles. De nombreuses filles finissent par se marier à un âge bien plus précoce que le veulent la norme et la tradition. A cause de la longue durée du déplacement, surtout parmi les Soudanais du Sud, ce phénomène se reproduit maintenant chez une deuxième génération de réfugiés.

L'indigence extrême, le harcèlement et les menaces de violences sexuelles empêchent les filles de s'inscrire à l'école, ce qui les rend plus vulnérables encore aux VSS chez elles, dans leur voisinage et sur leurs terres. Sans aucune opportunité économique et sans moyen de protéger leurs filles des attaques et des viols, les parents et les jeunes femmes elles-mêmes ne voient souvent pas d'alternative au mariage précoce. Celui-ci peut pourtant représenter une forme de violence en soi, avec des conséquences potentielles en matière de santé dues à des grossesses précoces et une pauvreté continue, exacerbée par l'absence d'opportunités éducatives.

En Ouganda, les disparités entre sexes se retrouvent jusqu'à l'intérieur des écoles pour réfugiés: plus le niveau d'étude est élevé et plus les disparités sont importantes. Les filles rencontrent de nombreux obstacles aussi bien pour s'inscrire que pour réussir: elles souffrent de la division sexuée des tâches ménagères, d'une vision populaire selon

- et harcèlent - celles qui cherchent à continuer jusqu'à l'enseignement secondaire. A l'école, les filles sont harcelées par d'autres élèves, par des enseignants, par des hommes vivant aux alentours de l'école et par ceux qui se rendent dans les écoles dans le but précis de trouver des jeunes filles. Il arrive aussi fréquemment de trouver des enfants d'âges différents dans la même classe: des filles de 12 ans peuvent étudier auprès de jeunes hommes âgés de 17 à 19 ans.

La réduction récente du financement international de l'éducation, en particulier au niveau secondaire, n'a fait qu'empirer les choses. Beaucoup de filles qui bénéficiaient auparavant de bourses sont maintenant retournées chez elles, où elles signalent être harcelées par leurs voisins et subir la pression des amis de famille qui cherchent à les épouser. Dans les camps de réfugiés, les filles qui ont été forcées d'abandonner l'école pour des raisons financières n'ont souvent que très peu d'espoir d'y retourner. La plupart des parents interrogés pensent qu'une fois que les filles abandonnent l'école elles doivent se marier, quel que soit leur âge, et il est souvent plus facile pour les parents d'offrir leur fille en mariage plutôt que de rassembler les fonds nécessaires pour l'envoyer à l'école. De plus, le désir de stabilité financière et de protection physique pousse de nombreuses filles à chercher à se marier une fois leur scolarité finie. Une fois mariées, peu de filles retournent à l'école même si elles en ont dorénavant les moyens financiers. Les filles qui se sont mariées avant l'âge de 18 ans deviennent souvent prisonnières de relations violentes ou sont négligées ou abandonnées par leur mari.

Les mariages précoces dans les camps de réfugiés sont souvent le résultat de

relations sexuelles avant le mariage entre deux jeunes personnes, dont l'une est mineure. Selon la loi ougandaise, les relations sexuelles avec une fille de moins de 18 ans, qu'elles soient consensuelles ou non, représentent un acte criminel, quel que soit l'âge du partenaire sexuel. Le système judiciaire ougandais a de nombreux cas de « déshonneur » à traiter. La plupart des cas sont réglés hors des tribunaux, par un paiement offert à la famille de la fille en question. Les garçons issus de familles qui ne veulent ou ne peuvent pas payer passent parfois de longues périodes en prison. Le « déshonneur » devient généralement évident lorsque les filles tombent enceintes et la réaction habituelle est soit un mariage arrangé en toute hâte, soit le paiement d'une amende pour avoir « souillé » la fille et terni ses perspectives de mariage. Comme les garçons qui ne veulent ou ne peuvent payer la dot ou l'amende sont parfois victimes d'ostracisme, attaqués ou même assassinés, ils n'ont souvent pas d'autre choix que de quitter le camp. Bien que la plupart des parents ramènent leur fille chez eux une fois que le garçon est parti, certaines filles restent chez leurs beaux-parents qui souvent les maltraitent ou les accusent d'être la raison de l'emprisonnement ou de la fuite de leur fils. Même celles qui retournent chez leurs parents sont souvent traitées avec mépris et victimes de violences.

L'alcool exacerbe profondément les violences domestiques et sexuelles. L'achat d'alcool se fait au détriment des frais de scolarité, ce qui pousse souvent les parents à marier leur fille précocement afin de recevoir la dot et de payer les dépenses de la maison, les frais de scolarité pour leur(s) fils et d'acheter plus d'alcool. De plus, l'alcoolisme chronique est directement lié aux niveaux élevés de violences sexuelles, y compris les viols et l'inceste.

Conclusion et recommandations

Les ONG et le HCR travaillent dans le but de sensibiliser les communautés à ces différents problèmes. Cependant, en l'absence d'alternatives économiques ou de véritable sécurité physique, des milliers de jeunes réfugiées en Ouganda continueront à être les victimes de mariages précoces et des violences sexuelles qui y sont associées. Afin de résoudre ces problèmes, la communauté internationale, le gouvernement d'accueil et les communautés de réfugiés doivent travailler ensemble afin de:

- n reconnaître que le mariage précoce est à la fois cause et effet de l'absence de choix de mode de vie

- n réformer les lois ougandaises sur le déshonneur afin de décriminaliser les relations sexuelles consensuelles entre mineurs
- n offrir des alternatives au mariage en tant que stratégie de survie
- n éradiquer l'hostilité que rencontrent les filles lorsqu'elles essaient de poursuivre une éducation même rudimentaire
- n ne tolérer aucune attitude de harcèlement dans les écoles par les élèves, les professeurs et les autres employés
- n former des hommes et des femmes à devenir professeurs d'éducation sexuelle et à offrir conseil et soutien aux élèves et aux parents
- n encourager les filles à retourner à l'école une fois qu'elles ont accouché
- n repenser les politiques actuelles qui forcent les filles enceintes à quitter l'école mais permet aux garçons responsables de continuer leur éducation sans aucune sanction
- n mettre en place des restrictions, au niveau local, sur les heures pendant lesquelles la vente d'alcool est permise
- n offrir des programmes sur les VSS qui viseront en particulier les besoins et les expériences des garçons.

La mise en place de seulement quelques-unes de ces recommandations entraînerait une baisse importante des niveaux de violences et d'exploitation et permettrait à un certain nombre de réfugiées d'échapper au cycle de la pauvreté et de la violence, qui les empêchent de profiter pleinement de leurs droits humains.

Noah Gottschalk est associé de recherche pour le Refugee Law Project (RLP) à Kampala, en Ouganda (www.refugeelawproject.org). Courriel: ngottschalk@refugeelawproject.org. Les points de vue exprimés dans cet article ne reflètent pas nécessairement ceux du RLP.

Mise en place de services dans la Sierra Leone de l'après-guerre

par Amie-Tejan Kellah

Lors de la guerre civile en Sierra Leone, qui dura 11 ans et se termina en 2001, un grand nombre d'agressions sexuelles envers les femmes et les jeunes filles ont eu lieu.¹ Le retour à la paix ne signifie pas pour autant que les femmes et les filles sont à l'abri de ces agressions.

Des années de combat ont affaibli l'autorité de la loi et les victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS) ont peu de chances d'accéder aux services appropriés. Comme les victimes sont souvent tenues pour responsables de plus que stigmatisées, les femmes et les filles hésitent souvent à faire le pas pour demander de l'aide et/ou dénoncer leurs agresseurs.

L'agression sexuelle est un crime en Sierra Leone mais de nombreux cas sont toujours traités par les autorités communautaires traditionnelles. Les sanctions que celles-ci imposent sont souvent plus néfastes pour les victimes que pour les assaillants : par exemple, la victime peut se retrouver forcée d'épouser son agresseur. Dans de nombreux cas, les femmes ne peuvent pas signaler l'agression sexuelle à la police sans avoir auparavant obtenu l'accord du chef local.

L'International Rescue Committee (IRC) a travaillé en collaboration avec le gouvernement de la Sierra Leone pour établir trois centres d'orientation pour survivantes de violences sexuelles, appelés localement Centres « Rainbo ». L'un de ces centres se trouve à Freetown, la capitale tandis que les deux autres sont situés dans des capitales de province,

Kinema et Kono. Chaque centre offre un soutien médical, psychosocial et juridique. De mars 2003 à septembre 2005, ces centres ont offert leurs services à 1 769 survivantes d'agressions sexuelles - dont 75% ayant été victimes de viol.

Identifié par l'UNHCR en 2004 comme l'un des sept programmes avec les 'meilleures pratiques' sur les violences sexuelles au monde, ce projet a développé une approche pluridisciplinaire envers les agressions sexuelles. Puisqu'aucune agence ou organisation n'a le mandat ou les capacités de répondre seule aux violences sexuelles, le projet de centres d'orientation a collaboré avec divers acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. Le partenariat établi avec la branche de la police de la Sierra Leone chargée des enquêtes sur les violences conjugales, sexuelles et physiques contre les femmes et les enfants a mené à une augmentation importante du nombre de cas signalés.

Chaque Centre « Rainbo » est étroitement lié à un hôpital public, propose un service d'assistance gratuit et confidentiel, et offre examen médical, traitement, transport, nourriture, vêtements et conseils juridiques. Afin de s'assurer que toutes les femmes

survivantes aient la possibilité d'être examinées par des femmes médecins, huit femmes ont été formées pour effectuer toutes les consultations médicales préliminaires et prescrire les traitements pour les patientes du centre de Freetown. Puisqu'il n'y a pas de femmes médecins dans les provinces, deux médecins hommes du Ministère de la santé ont été formés afin de travailler côte à côte avec les sages-femmes des Centres « Rainbo ».

Le projet, en collaboration avec les agences partenaires, a aussi pour but d'éduquer la communauté afin qu'elle puisse accéder aux services sur la défense des droits et sur les conséquences des agressions sexuelles qu'offrent les centres. L'IRC organise régulièrement des formations de renforcement des capacités avec des agences partenaires sur des sujets allant de la gestion médicale du viol aux techniques de communication lors du travail avec les victimes. Il est prévu que le contrôle des services médicaux, psychosociaux et juridiques des centres soit éventuellement transféré au gouvernement de la Sierra Leone.

Amie-Tejan Kellah est coordinatrice des Centres « Rainbo » pour le Centre de Secours international (IRC) en Sierra Leone. Courriel: Amie.Tejan-Kella@theirc.org.

1. Le rapport effectué par Human Rights Watch en 2003 sur les violences sexuelles en Sierra Leone (« We'll Kill You if You Cry: Sexual Violence in the Sierra Leone Conflict ») estime que 257.000 femmes et filles sierra-léonaises ont été violées lors de la guerre civile. <http://hrw.org/reports/2003/sierral Leone/>

Réponse aux traumatismes et la prévention de ceux-ci : conditions préalables pour la paix et la justice

par Selmin Çalıþkan

L'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS) devrait toujours être accompagnée par l'action et de la pression au niveau international.

Lors de la guerre en Bosnie, des milliers de femmes ont été violées. Medica mondiale a été fondée en 1993 pour répondre à leurs besoins urgents de protection et de soutien et travaille maintenant auprès de femmes en Albanie, au Kosovo, en Afghanistan, au Libéria, en Iraq, en Inde, au Soudan, en République Démocratique du Congo, en Ouganda, en Turquie et au Mexique. Nous offrons une assistance psychologique, psychosociale, thérapeutique, juridique et médicale destinée aux femmes et aux filles. Nous entreprenons aussi des pressions politiques et organisons des campagnes de sensibilisation dans les services de santé, les services sociaux, le système légal et les organisations humanitaires. Dans des sociétés profondément patriarcales, nous nous battons contre la dévalorisation constante des femmes.

Les victimes de violences sexuelles ont généralement peu d'occasions de parler de leurs expériences. Qu'elles appartiennent à leur famille ou à leur communauté, les personnes qui savent ce qu'elles ont vécu réagissent souvent de manière négative. Même si une victime n'est pas rejetée par sa famille, il est possible qu'elle reçoive moins de nourriture et d'aide que le reste de la famille et qu'elle n'ait pas le droit de se rendre chez le médecin. Les survivantes de violences ou d'abus sexuels risquent d'être victimes une deuxième fois. Il faut que les professionnels de la santé ainsi que d'autres personnes ayant un contact direct avec les populations déplacées soient sensibilisés à ces problèmes et sachent comment recueillir des informations avec délicatesse, répondre aux besoins des femmes traumatisées sexuellement, documenter les violences sexuelles et obtenir une assistance plus spécialisée si nécessaire.

Le personnel de Medica Zenica, notre projet bosniaque, a découvert que plusieurs maris sont souvent d'un grand soutien pour leur femme si celle-ci a été violée pendant la guerre, car ils ont eux-mêmes survécu aux camps de concentration ou à la torture. L'information sur les viols collectifs qui se sont produits pendant la guerre est répandue et les dirigeants religieux

musulmans ont décrété une fatwa stipulant que les survivantes de VSS sont d'innocentes victimes et doivent être pleinement respectées. Toutefois, les victimes ne rencontrent pas un tel soutien lorsqu'il s'agit de viols commis en dehors des périodes de conflit. Les victimes de viols bosniaques luttent toujours contre les préjugés et le manque de soutien communautaire. Nous avons travaillé en partenariat avec des ONG bosniaques afin de pousser les autorités à reconnaître les victimes de viols comme des victimes de guerre. Grâce à cette pression, la Bosnie est devenue la première nation qui, une fois la guerre terminée, offre aux victimes de viols une pension mensuelle, créant ainsi un exemple potentiel pour d'autres sociétés ravagées par les conflits.

Medica Kosova a dû travailler avec une société profondément patriarcale. Les discussions autour des VSS qui se sont produites pendant la guerre représentait un tabou complet. Les survivantes étaient stigmatisées et souvent exclues de leur famille et/ou de la collectivité. Notre personnel a dû mettre au point diverses stratégies afin que les victimes puissent accéder au centre. En organisant des campagnes de sensibilisation et de défense des victimes à différents niveaux de la société, le projet a réussi à se faire accepter par les autorités gouvernementales, et les femmes souffrent moins de discrimination sociale. Comme il ne se trouvait aucun professionnel spécialisé dans le travail social, psychologique ou thérapeutique au Kosovo, Medica Kosova a mis au point un programme de formation de personnel sur quatre ans. Dix femmes ont depuis obtenu une accréditation universitaire pour la nouvelle profession de « conseillère psychosociale pour femmes ».

« Je n'avais pas peur d'être tuée. J'avais peur d'être violée. » Femme kosovar violée par les milices serbes en 1999.

Le rôle vital de la Cour pénale internationale

Il faut que les cours de justice nationales et internationales reconnaissent les

violences sexuelles en temps de guerre ou de crise comme des infractions graves aux droits de l'homme. Il faudrait en outre que les Etats soient encouragés à intégrer les dispositions de la Cour pénale internationale¹(CPI) au droit local afin d'augmenter le nombre de poursuites en justice. Les témoins de violences sexuelles sont souvent de nouveau traumatisés et stigmatisés par des pratiques d'investigation dénuées de toute sensibilité.

Un fonds d'affectation spéciale pour les victimes² a été établi par la CPI afin d'acheminer les fonds de compensation vers les victimes, soit directement vers les individus ou bien vers les organisations d'aide aux victimes. L'argent est directement versé par l'agresseur ou, si les moyens de ce dernier ne sont pas suffisants, par des sources externes telles que des allocations gouvernementales. Toutefois, les femmes ne reçoivent pour l'instant pas grand-chose du fonds d'affectation spéciale pour les victimes car le financement offert par les Etats n'est pas approprié.

La CPI aidera-t-elle à transformer l'acceptation juridique et culturelle des violences sexuelles? Si ces normes finissent par être intégrées au droit militaire et interne, les violences sexuelles ne resteront plus impunies et seront, nous l'espérons, moins tolérées culturellement. La survie de la Cour est cruciale afin de légitimer les normes de justice pour les femmes et pour que ce ne soit plus la victime qui soit tenue responsable et couverte de honte, mais l'agresseur. Cela nécessite un personnel juridique engagé, informé et sensibilisé ainsi que l'engagement durable de la société civile. Les ONG de défense des femmes doivent rester vigilantes et soutenir les efforts pour que les violences sexuelles ne soient plus impunies, rendre les femmes plus autonomes afin qu'elles rejettent le rôle de victime honteuse imposé par la société et permettre aux femmes d'obtenir réparation et de participer pleinement à la consolidation de la paix.

*Selmin Çalıþkan travaille pour la défense de droits des femmes avec Medica Mondiale (www.medicamondiale.org).
Courriel: scaliskan@medicamondiale.org*

1. www.icc-cpi.int/

2. www.icc-cpi.int/vtf.html

L'heure est venue de mettre fin aux violences envers les femmes et les filles palestiniennes

par les Rédacteurs en chef de RMF

Les violences domestiques sont une réponse bien trop courante aux pressions de la vie dans des camps de réfugiés surpeuplés et dans des communautés vivant sous l'occupation. L'Autorité palestinienne (AP) a manqué à établir un cadre pour répondre aux violences envers les femmes et les filles.

Un rapport de Human Rights Watch (HRW) a documenté comment les cas de violences – en prenant la forme des abus envers les époux et les enfants jusqu'au viol de ceux-ci, jusqu'à l'inceste et au meurtre commis sous guise 'd'honneur de famille' – sont pas signalés et demeurent impunis. La législation pénale discriminatoire en vigueur en Cisjordanie et à Gaza a conduit à l'impunité virtuelle pour les auteurs de violences sexuelles et a découragé les victimes de faire part des abus. Ces lois comprennent des éléments qui : réduisent les peines pour les hommes qui commettent l'adultère ; permettent aux violeurs qui épousent leur victime d'échapper aux poursuites pénales ; et ne permettent qu'aux parents mâles de porter plainte, de la part des mineurs, pour des cas d'inceste.

A part quelques exceptions, la police palestinienne manque d'expertise et de volonté de faire face aux violences envers les femmes de manière effective, sensible aux besoins des victimes et qui respecte leur vie privée. Par conséquent, les policiers font souvent recours à des mesures informelles plutôt que de lancer des enquêtes sérieuses. Lorsqu'on les questionne, plusieurs ne présentaient aucune excuse pour leurs efforts à encourager le mariage entre un violeur et sa victime – parfois avec l'aide de leaders tribaux influents. Ils voient cette intervention comme un moyen de 'résoudre' ces cas. De plus, la police force souvent les femmes à retourner au foyer familial même lorsqu'il existe des menaces et la possibilité d'autres dangers.

« Les officiels de l'AP sur l'ensemble des formations politiques semblent ne voir la sécurité que dans le contexte du conflit continu et de l'occupation, en ignorant pratiquement les menaces réelles à la sécurité auxquelles font face les femmes et les filles chez elles. »

Farida Deif, Women's Rights Division, HRW

L'absence de directives médicales pour les médecins affecte aussi sérieusement la qualité du traitement offert aux victimes féminines des violences. Le système de soins médicaux est généralement la première et la seule institution gouvernementale avec laquelle les victimes prennent contact, pourtant les médecins ne sont pas bien équipés pour faire face à de tels cas. Le Ministère de la santé ne possède pas de procédures ou de protocoles pour guider les professionnels médicaux dans leur traitement des cas de violences domestiques. Les médecins manquent de formation spécialisée et de directives sur le traitement des femmes victimes de violences, sur la conservation des preuves des abus et sur la sauvegarde de la confidentialité.

Alors que le nombre d'abris s'est accru en Cisjordanie, les restrictions au déplacement imposées par les Israéliens entre et à l'intérieur de la Cisjordanie et Gaza rendent impossible à certaines victimes de violences de s'y rendre. A certains moments, le manque d'abris et de logements acceptables socialement pour des femmes seules a forcé les organisations de femmes palestiniennes et la police à loger les victimes dans les commissariats de police, dans les bureaux des gouverneurs, dans des maisons privées, dans des écoles et dans des orphelinats.

Les actions israéliennes – y compris les attaques contre les institutions et les services de sécurité de l'AP et le refus par Israël de verser les revenus de taxes – ont affaibli les capacités de l'AP de manière importante. Toutefois, le HRW prétend que ceci n'est pas un prétexte à l'inaction. L'HRW demande à l'AP d'établir des directives comparables aux normes internationales pour faire face aux violences domestiques et de former des employés gouvernementaux à reconnaître les besoins des survivantes des violences sexistes et d'y répondre de façon adéquate. L'AP se doit de promulguer une loi spécifique criminalisant les violences domestiques et

révoquer les lois discriminatoires qui gênent aux efforts à confronter les violences sexistes.

L'AP a besoin d'adopter d'urgence une politique de « zéro tolérance » pour toutes les formes de violences envers les femmes et les filles. L'insuccès d'offrir aux femmes et à tous les membres de la société palestinienne la plus meilleure protection légale ne fera qu'éroder davantage la confiance au système judiciaire pénal palestinien.

A Question of Security: Violence Against Palestinian Women and Girls est disponible sur: <http://hrw.org/reports/2006/opt1106>

Sameera, ses trois filles et son mari, Adel, vivent dans des circonstances très difficiles au camp de réfugiés de Al-Bureij de Gaza. Au cours de nombreuses années, Sameera a été battue régulièrement, Adel l'accusant d'avoir un défaut génétique puisqu'elle n'avait pas donné naissance à un fils. De peur de la fureur d'Adel, les premières visites de Sameera au Centre pour femmes d'Al-Bureij – soutenu par l'UNFPA – étaient secrètes. Le personnel du Centre a offert du soutien psychologique et des soins médicaux à Sameera pour l'aider à retrouver sa santé. On lui a fait part des droits et de la santé en matière de reproduction et on lui a montré à prendre soin de ses filles. Les conseillers du service d'intervention auprès des mâles du centre ont réussi à faire participer Adel à leur programme 'd'homme à homme' et plus tard à des sessions de groupe. L'attitude d'Adel envers sa famille a été complètement transformée. Sameera et Adel font crédit au centre pour le changement dans leur vie et encouragent d'autres couples à apprendre à établir des partenariats non-violents et de tirer avantage des services pré- et postnataux, de planification familiale, de conseils légaux et psychologiques, d'éducation de santé, de physiothérapie, de cours d'exercices et de services de laboratoires offerts par le Centre.

Pour plus de renseignements sur le Centre de santé pour les femmes de Bureij contactez le directeur, Feryal Thabet (whc_cfa@hotmail.com) ou voir UNFPA News (en anglais) www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=676

Impliquer les hommes à la frontière birmano-thaïlandaise

par Melissa Alvarado et Benny Paul

Les programmes de prévention des violences sexistes doivent s'adresser et répondre à tous les membres de la communauté, y compris les hommes. De mettre en place ces initiatives, cependant, demeure un énorme défi.

Nous savons depuis longtemps que, pour répondre entièrement aux problèmes posés par les violences sexistes, il faut mettre en place à la fois des activités de prévention et de secours. Toutefois, ce qui n'a que récemment été reconnu, est que l'engagement actif des hommes est aussi essentiel à la réussite des activités de prévention. Les hommes peuvent jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre les violences sexistes, par leurs positions de frères, pères, maris, amis et dirigeants des communautés locales. Comme les violences sexistes sont la plupart du temps perpétrées par des hommes, il est important que ceux-ci réfléchissent sur les attitudes envers les sexes et les violences qui touchent femmes et filles de manière disproportionnée. Malheureusement, peu d'efforts ont été effectués pour impliquer les hommes dans les réponses apportées aux violences sexistes dans les situations de conflit.

Depuis 1992, l'IRC (International Rescue Committee) apporte un soutien médical, alimentaire et sanitaire dans deux camps de réfugiés le long de la frontière birmano-thaïlandaise, dans la province de Mae Hong Son, en Thaïlande. En réaction au taux élevé de violences domestiques et à plusieurs cas d'agressions sexuelles très médiatisées, l'IRC a initié, en 2004, un programme de prévention des violences sexistes avec un élément « hommes impliqués dans la consolidation de la paix » (HICP). Le projet HICP n'a pas été sans difficultés. Tenter de changer les attitudes des hommes envers les rôles sexospécifiques est une tâche redoutable dans n'importe quelle circonstance; dans le contexte de camps de réfugiés fermés, le défi n'en est que plus important. Le programme HICP demande une approche progressive, flexible et à long terme.

Premiers résultats et premières réactions

Le projet HICP a commencé par une série de discussions en groupes de réflexion

composés d'hommes mariés et célibataires afin d'entendre leurs attitudes et leurs points de vue en ce qui concerne les rôles sexospécifiques, les violences sexistes et la violence au sein de la communauté. Il semble que ces premières sessions aient pris les hommes au dépourvu. Selon nombre d'entre eux, c'était la première fois qu'on leur demandait de réfléchir à ces questions. Les résultats initiaux des groupes de réflexion ont mis en évidence une structure sociale dominée par les hommes et fortement influencée par la militarisation, ainsi que des attitudes qui acceptent la violence comme un moyen acceptable de résolution de conflits. Alors qu'on reconnaissait les violences envers les femmes comme un problème documenté, de nombreux hommes ne les considéraient pas comme un problème pour la communauté. Lorsque les résultats des discussions des groupes de réflexion ont été rendus publics, certains ont réagi de manière défensive, déclarant être injustement tenus responsables des violences.

Plusieurs hommes vivant dans le camp furent embauchés pour faciliter la mise en place de nouvelles activités mais leur engagement fut sans enthousiasme. Pour empirer les choses, il devint évident que certains d'entre eux battaient eux-mêmes leur femme. Il fallut alors revoir la sélection et la supervision du personnel. L'on recruta de nouveaux hommes avec un engagement réel pour le programme, et l'on élaborera de nouveaux accords écrits sur la non-violence et un nouveau code de conduite pour le personnel.

Les hommes insistèrent sur le fait qu'eux aussi avaient perdu confiance en eux-mêmes ainsi qu'une partie de leur pouvoir. Ils demandèrent pourquoi le programme se concentrait sur les problèmes que rencontrent les femmes et sur les droits de ces dernières. Le projet HICP a permis de mettre en lumière le sentiment de perte de pouvoir des hommes et de

créer un dialogue portant sur leur rôle dans les relations de couple, la vie de famille et la résolution des problèmes de la communauté. Il faut comprendre les frustrations de ces hommes pour répondre pleinement aux causes et autres facteurs contribuant aux violences sexistes. Le projet essaie d'identifier les points forts sur lesquels les hommes peuvent et veulent être impliqués.

Bien qu'il soit important de reconnaître la validité des problèmes que rencontrent les hommes, leurs inquiétudes révèlent aussi les idées fausses qu'ils se font au sujet des violences sexistes (par exemple, que les plaintes de leurs épouses sont une forme de violence contre eux). Au cours du programme en général, y compris lors du projet HICP, il a fallu clarifier la définition et la signification des violences sexistes. Les schémas, les causes et les conséquences des violences sexuelles ont un impact énorme sur la communauté des réfugiés et ne peuvent pas être aisément mis sur un pied d'égalité avec la perte de droits que ressentent les hommes. Ce programme s'efforce d'améliorer la compréhension du problème et d'éveiller une certaine vigilance vis-à-vis la terreur que causent les violences domestiques, subies principalement par des femmes, tout en reconnaissant que les hommes ont un rôle essentiel à jouer dans le cadre de réponses aux violences.

Les leçons tirées

Dès on début, le programme HICP a fait face à de nombreux défis qui nous ont permis de tirer d'importantes leçons sur les relations hommes-femmes dans le contexte d'un camp de réfugiés. Le projet HICP a dû s'adapter au rythme de la volonté de la communauté de faire face aux problèmes liés aux violences sexistes. Les hommes en particulier ont eu besoin de beaucoup de temps et d'écart afin d'apprécier et d'assimiler les nouveaux concepts sur les rôles sexospécifiques et les violences.

HICP a identifié et assisté certains individus-clés au sein de la communauté - hommes et femmes - qui ont une bonne compréhension des violences sexistes et appuient le programme de manière directe



ou indirecte. Au fil du temps, de nombreux hommes ont exprimé le désir de participer aux projets communautaires visant à produire un changement, et d'approfondir leurs connaissances des problèmes comme les violences sexistes, afin de jouer un rôle actif dans leur résolution. Nombre de personnes, dont beaucoup de responsables hommes, reconnaissent maintenant ouvertement qu'ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour faire face aux problèmes liés aux violences sexistes et qu'ils ont besoin d'aide. Une vague récente de tentatives de suicide provoquées par des violences sexistes a souligné à quel point il est important que l'ensemble de la communauté comprenne les dynamiques de ces violences. Nous avons aussi appris les choses suivantes:

- n Il faut confronter les opinions des hommes vis-à-vis des violences sexistes afin de mettre en place de manière efficace des programmes de prévention au niveau de la communauté.
- n Il faut présenter les violences sexuelles comme un problème qui concerne l'ensemble de la communauté, et non pas seulement les femmes.
- n Les programmes doivent se concentrer sur le potentiel bénéfique des hommes en tant que partenaires pour la prévention.
- n Pour engendrer des changements au sein de la communauté, il est essentiel d'avoir suffisamment de temps, de pragmatisme et une source de financement continue.
- n Il est primordial de sélectionner le personnel avec soin. Les attentes quant au comportement du personnel en dehors des activités de travail doivent être claires.
- n La formation doit être appropriée au contexte : s'il n'existe aucun terme local pour le concept de sexisme ou de la sexospécificité, le personnel et les traducteurs doivent trouver le

vocabulaire le plus adéquat pour décrire les différents rôles sociaux qui sont destinés aux hommes et aux femmes.

A la lumière de ces nouvelles connaissances, le projet HICP a récemment revu ses stratégies et ses objectifs afin de faire face aux défis futurs. Les

hommes mariés et les adolescents sont dorénavant ciblés en priorité. Dans l'année à venir, les activités HICP se concentreront sur le développement des capacités pour les leaders mâles et sur s'étendre à toute la communauté masculine. Ces activités comprennent : l'identification de modèles masculins dont la vie et les expériences seront documentées ; la formation de jeunes éducateurs pour travailler avec des adolescents ; la formation des dirigeants communautaires, éducatifs et religieux ; et la mise en place d'une grande campagne médiatique. Le projet HICP collaborera aussi plus étroitement avec d'autres organisations communautaires afin de sensibiliser les populations et de changer les attitudes sociales. Il est aussi prévu de travailler avec des organisations locales de femmes dans les camps afin de former des éducatrices et de sensibiliser plus de femmes aux problèmes de la drogue et de l'alcool et de leurs liens avec la violence.

Futurs défis

Plusieurs priorités sont en concurrence au sein de cette communauté. Les conflits persistants de l'autre côté de la frontière et les déplacements continuels sont de constantes préoccupations. Pour s'assurer que les violences sexistes sont prises sérieusement, il faut constamment réévaluer les méthodes de programmation et nos stratégies. Il est tout particulièrement difficile de redéfinir la masculinité dans un environnement clos, tel un camp. Dans cette communauté militarisée et repliée sur elle-même, il existe peu de modèles masculins pour promouvoir des solutions non-violentes aux problèmes. Il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour identifier les hommes qui seront capables d'amener un changement d'attitudes. Il est encourageant de voir que le programme de prévention des violences sexistes a trouvé que les rôles et relations hommes-femmes sont devenus de nouveaux

sujets de discussion et de débat dans le camp. Lentement, mais sûrement, la communauté commence à dialoguer ouvertement de l'épidémie de violences qui était restée jusqu'alors sous silence.

Melissa Alvarado est directrice du programme de prévention des violences sexistes en Thaïlande. Courriel : melissa.alvarado@theirc.org

Benny Paul, originaire de la Birmanie, est administrateur du projet HICP en Thaïlande. Courriel : bennyp@ircthailand.org

En novembre 2006 au Camp Ban Mae Nai Soi pour des réfugiés birmanis, des officiels gouvernementaux thaïlandais ouvrent le premier Centre d'aide légale retrouvé dans un camp de réfugiés au monde.

Ecole d'été internationale en Migration forcée du 2 au 20 juillet 2007

Centre d'études sur les réfugiés, Université d'Oxford

L'Ecole d'été internationale du Centre d'études sur les réfugiés offre une approche intensive, interdisciplinaire et participative à l'étude de la migration forcée. Le programme résidentiel de trois semaines vise à permettre aux individus œuvrant dans le domaine des réfugiés et autres personnes déplacées de réfléchir de façon critique sur les forces et institutions qui dominent le monde de ces derniers. La plupart des participants sont soit des praticiens expérimentés impliqués dans le développement des politiques pour les personnes déplacées, ou des chercheurs diplômés ayant l'intention de se spécialiser dans l'étude de la migration forcée.

Le nombre maximum de participants est 72. L'enseignement se fait en anglais seulement.

Bourses d'études : Il y a la possibilité de financement pour des participant.e.s hautement qualifié.e.s d'Afrique francophone.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.rsc.ox.ac.uk/teaching_summer.html, courriel summer.school@qeh.ox.ac.uk

ou écrire directement au International Summer School Administrator, Refugee Studies Centre, Department of International Development, University of Oxford, 3 Mansfield Road, Oxford OX1 3TB, UK.

Tél: +44 (0)1865 270723. Fax: +44 (0)1865 270297/270721

La démobilisation des femmes ex-combattantes en Colombie

par Gunhild Schwitalla and Luisa Maria Dietrich

Parmi les millions de personnes déplacées en Colombie, un groupe est particulièrement invisible – les femmes et les filles associées aux groupes armés illégaux. Le processus de démobilisation courant ne répond pas de façon adéquate aux conséquences des violences sexuelles qu'elles ont subies avant, pendant et après le conflit.

Pendant plusieurs décennies, la Colombie a fait l'objet de combats entre des acteurs armés légaux et illégaux – les forces armées colombiennes, les paramilitaires de droite et les guérillas de gauche. Les négociations entre le Gouvernement colombien et les Autodefensas Unidas de Colombia – une fédération de groupes paramilitaires de droite – ont eu pour résultat l'approbation du congrès de la Loi sur la Justice et la Paix en juillet 2005. Clé de voûte des politiques du Président Alvaro Uribe, elle offre un ensemble complet de mesures de réintégration aux combattants sans grade. Les leaders soupçonnés d'avoir commis des crimes sérieux vont passer en justice devant des tribunaux spéciaux, sous la promesse de recevoir des peines très réduites en échange de déclarations totales de leurs crimes.

Le processus colombien de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) a consisté de démobilisations 'collectives' – qui fut le résultat des négociations officielles avec les groupes paramilitaires – et des démobilisations 'individuelles' lors desquelles les hommes, femmes et enfants ont fait un retour volontaire à la vie civile. On estime que presque 41 000 hommes, femmes et enfants ont été démobilisés – environ 31 000 'collectivement' (dont 6% de femmes). On pense que près de 10 000 autres ont fait de même sous le régime de démobilisation individuelle (dont 14% de femmes). Les filles forment environ un quart des enfants démobilisés.

L'invisibilité des femmes

Les femmes et les filles colombiennes ont été – et demeurent – invisibles. Dans une société de type patriarcal, leur rôle d'instigatrices de conflits, d'auteurs de violences, de victimes de conflit de plus que leur éligibilité au processus de démobilisation et de réintégration a reçu peu d'attention de la part des politiciens et des médias.

Il est important de reconnaître les nombreuses raisons pour lesquelles les

femmes et les filles se sont jointes aux groupes armés – pour échapper aux violences domestiques (y compris les abus sexuels), pour se venger, pour rejoindre un partenaire ou à cause du manque d'opportunités futures. Certaines ont aussi été recrutées par force. Les interviews avec les femmes démobilisées ont révélé que plusieurs avaient subi des abus sexuels – commis par leur père, frères et autres parents – depuis la basse enfance.

Le conflit en Colombie continue et il alimente un mouvement de masse des populations rurales vers les zones urbaines. Les femmes démobilisées sont doublement désavantagées. Elles ont transgressé aux normes traditionnelles sexospécifiques et pour la plupart, le retour dans leur foyer est hors de question. Plusieurs vivent aussi dans la crainte justifiée de représailles de la part de membres de leurs anciens groupes armés qui les considèrent comme des traîtres. Les données officielles indiquent que les femmes démobilisées sont nées dans tous les 32 départements colombiens sauf un, mais il est rapporté que 85% de celles qui ont opté individuellement de quitter les groupes armés vivent maintenant à Bogota et Medellin, des environnements urbains anonymes qui offrent une mesure de sécurité.

De nombreuses femmes et de filles ex-combattantes ont subi des violences sexuelles pendant la période passée avec les groupes armés. Les viols, la contraception forcée, les avortements forcés, l'esclavage sexuel et la prostitution forcée étaient courants. La loi colombienne désignant l'âge consentiel à 14 ans était constamment brisée. Il y a des rapports de viols collectifs infligés comme punition à celles qui désobéissaient à leurs supérieurs. Certaines femmes préféraient se soumettre aux abus d'un supérieur afin de réduire le risque d'agression par les autres combattants mâles.

Les défis de la réintégration

Il est nécessaire de laisser tomber la vue simpliste d'agresseurs d'un côté et de victimes de l'autre, car certaines femmes tombent dans les deux catégories. Les politiciens doivent reconnaître que plusieurs femmes et filles qui ont pris part active au conflit ont aussi été victimes de violences sexuelles.

L'opinion publique en Colombie est en grande partie en faveur de la paix, de la justice, de la reconnaissance des abus de droits humains et des réparations. Presque 90% des personnes interviewées dans un rapport du Centre International pour la Justice Transitionnelle¹ croient que les victimes de violations ont droit à recevoir des réparations des agresseurs et de leurs leaders. Presque 70% pensent que le Gouvernement est aussi responsable en partie pour fournir ces réparations.

Les enseignements tirés des expériences de réintégration du passé et leurs capacités à répondre aux besoins de femmes ex-combattantes doivent être systématisées et analysées selon des perspectives sexospécifiques. Une telle analyse est essentielle à l'information en vue de futurs efforts de réintégration, en tenant compte du nombre élevé de femmes combattantes dans les deux forces de guérillas de gauche.²

Pour que le processus de DDR en Colombie soit inclusif, il sera nécessaire de :

- n assurer une approche holistique sexospécifique rassemblant toutes les formes de discrimination et de violences envers les femmes – non seulement les violences sexuelles ;
- n avouer publiquement l'ampleur des violences sexuelles envers les femmes et les filles pendant le conflit et agir pour traduire les auteurs de celles-ci en justice ;
- n s'assurer que les besoins sexuels et en matière de reproduction spécifiques aux femmes et aux filles démobilisées soient comblés ;
- n fournir de l'aide psychologique et aider à rétablir leur confiance en elles-mêmes ;
- n sensibiliser la société aux besoins des femmes et des filles démobilisées, actuellement mises à l'écart par leurs familles et leurs communautés ;

- n comprendre pourquoi si peu de femmes et de filles abusées dénoncent leurs agresseurs : leur silence ne doit pas être interprété comme preuve de l'absence de violences sexuelles ;
- n s'assurer que les programmes de réintégration prennent les dispositions nécessaires pour la sensibilisation aux infections transmises sexuellement, pour des tests pour le VIH, pour les soins médicaux et pour les médicaments ;
- n donner de l'appui aux femmes et aux filles qui ont donné naissance suite aux violences sexuelles durant leur période avec les forces armées : il faut se rendre compte qu'elles auront possiblement des sentiments ambigus envers leurs bébés.

Gunhild Schwitalla (Gunhild_schwitalla@yahoo.com) est spécialiste de résolution de conflits à l'Université des Andes à Bogotá et conseillère sur les sexospécificités auprès de la Comisión Nacional de Reparación

y Reconciliación de la Colombia (www.cnr.org.co). Luisa Maria Dietrich (Luisa.dietrich@gmail.com) est conseillère sur les sexospécificités et le DDR auprès de l'International Organisation for Migration Colombia (www.oim.org.co).

1 (en anglais) www.ictj.org/en/news/press/release/1094.html

2 ELN (Ejército de Liberación Nacional) et le FARC (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia).

La justice pour les survivantes du Pérou

par Flor de María Valdez-Arroyo

Le Pérou a pris des mesures pour venir en aide aux femmes survivantes de violences sexuelles durant le conflit armé dans leur quête de justice et de réparation mais l'absence d'une perspective sexospécifique et culturelle pour mettre en place les mécanismes appropriés met le processus en danger.

Manta est une communauté rurale isolée de Huancavelica, une région pauvre des Andes du Pérou. Selon le Rapport final de la Commission péruvienne de vérité et de conciliation (CVR)¹, Manta a enduré des violences sexuelles systématiques pendant l'insurrection de 1980-2000 menée par Sendero Luminoso (un mouvement de guérillas maoïste) et le Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru. Les victimes principales étaient les femmes sans éducation et les jeunes filles des communautés rurales des montagnes, parlant le quechua ou d'autres dialectes locaux qui ont toujours été traditionnellement mises en marge par l'état et la société civile. Il y avait une base militaire à Manta pendant tout le conflit. Selon la CVR, la majorité des violences sexuelles ont été commises par des membres des forces armées – qui avait comme rôle de protéger la population civile. Les crimes étaient souvent perpétrés durant des incursions de l'armée sur les maisons de personnes soupçonnées d'activités subversives et lorsque les femmes venaient à la base demander des renseignements sur des parents détenus.

La plupart des femmes gardent le silence sur les violences sexuelles subies – à cause de la honte ou de la peur des réactions de leur famille et/ou de leur partenaire. Collectivement, la communauté nie l'existence de violences sexuelles répandues et insiste que la majorité des contacts sexuels entre les femmes et les soldats étaient consensuels. Elles refusent d'admettre les conclusions de la CVR parce qu'elles ne veulent pas devenir 'le village des violées'. Les femmes qui cherchent la justice peuvent

être accusées de mentir afin d'obtenir une compensation ou des bénéfices sociaux. La pression sociale est si intense que, à un moment, uniquement les femmes qui avaient été déplacées par le conflit ou qui avaient volontairement quitté leur communauté pouvaient s'exprimer et réclamer la justice.

S'il existe de l'impunité durant et après les conflits, les crimes de violences sexuelles contre les femmes auront lieu. Le Rapport final de la CVR devait être le point de départ d'un processus légal de réparation pour toutes les victimes des violations de droits humains, y compris celles de violences sexuelles dans le contexte du conflit armé au Pérou. Elle a proposé un plan de réparation au Parlement péruvien et a offert des exemples – y compris Manta – en vue de poursuites judiciaires.

Toutefois, trois ans après la soumission du rapport, peu de choses ont été accomplies. L'obstacle principal à la justice pour les femmes de Manta est l'échec de la part du Code pénal péruvien à définir les violences sexuelles durant les conflits comme un crime contre l'humanité. Par conséquent, les violences sexuelles ne font l'objet que de poursuites pour viol simple, plutôt que comme arme de guerre, et les choix de peines sont moins sévères et assujettis aux limitations statutaires. Les juges et les procureurs péruviens sont réticents à appliquer les lois internationales normales pour combler ce vide. Après tant d'années et malgré toutes les preuves soumises, aucune action judiciaire n'a débuté à Manta.

En 2006, le Congrès péruvien a adopté une loi visant à mettre en application un

plan de réparation pour toutes les victimes des conflits armés. Cependant, seulement les femmes ayant survécu à un viol peuvent faire demande à une réparation. Aucune autre forme de violences sexuelles – l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la nudité forcée et les avortements forcés subis par les femmes de Manta - ne sera prise en considération. Les femmes associées aux rebelles sont expressément exclues. Les violences sexuelles formaient partie de la stratégie utilisée par tous les acteurs envers les femmes. Alors que l'armée utilisait l'humiliation et la torture, les rebelles contrôlaient les femmes et les utilisaient comme combattantes, aides ménagères et partenaires sexuels pour leurs leaders. Un autre problème est que toutes les survivantes doivent être inscrites au registre officiel des victimes. Cependant, il n'existe aucun recours pour s'assurer que leurs témoignages seront recueillis avec délicatesse et de manière confidentielle. De plus, l'inclusion au registre dépend de la possession de documents d'identité tels qu'un certificat de naissance que la plupart des survivantes des environnements ruraux, surtout les femmes autochtones, ne sont pas en mesure de fournir.

Faute de directives plus claires et de volonté politique affirmée, les survivantes de violences sexuelles au Pérou perdent toujours dans leur quête de justice et de réparation.

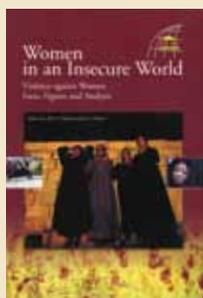
Flor de María Valdez-Arroyo travaille pour DEMUS Estudio para la Defensa y los Derechos de la Mujer, Lima (www.demus.org.pe). Courriel: valdez.fdm@pucp.edu.pe. Une version plus longue de cet article se trouve en ligne sur: <http://terra.rezo.net/article486.html>

1. Comisión de la Verdad y Reconciliación www.cverdad.org.pe

Ressources

Women in an Insecure World: Violence against Women – Facts, Figures and Analysis (en anglais seulement)

Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF). ISBN 92-9222-028-4. 335p, 2005.



Des contributions de plus de 60 auteurs soulignent le rôle actif que peuvent avoir les femmes dans le processus de création de paix et dans les contextes de reconstruction en situation de post-conflit. La capacité des femmes de surmonter le traumatisme des actes violents, de survivre et d'aider à la survie des autres, et de contribuer activement au processus de création de paix font que les femmes jouent un rôle indispensable dans la lutte contre la violence. Le livre offre des données et statistiques analytiques, des documents légaux et des recommandations de politiques, de plus que des reportages exclusifs et des illustrations.

La publication est disponible de DCAF, Rue de Chantepoulet 11, Case postale 1360, 1211 Genève 1, Suisse, pour 22 €. Le Sommaire exécutif en français est disponible en ligne au http://www.dcaf.ch/women/pb_women_ex_sum_fr.pdf. Pour plus d'information : k.grimm@dcaf.ch

Broken bodies, broken dreams: violence against women exposed

ISBN 9966-7108-0-9. 250pp. (en anglais seulement) www.irinnews.org/broken-bodies/default.asp



Publié par Integrated Regional Information Networks (IRIN), Broken Bodies offre un puissant témoignage des différents types de violences sexuelles vécues par des femmes et des filles partout au monde, par le biais de photos, d'études de cas individuels et de textes illustratifs. Le livre coûte 30 \$ et est accompagné d'un disque compact – pour la formation. Pour plus d'information : brokenbodies@irinnews.org

Gestion clinique des victimes de viols: le développement des protocoles à adopter avec les réfugiés et les personnes déplacées dans leurs propres pays http://www.who.int/reproductive-health/publications/fr/clinical_mngt_survivors_of_rape/index.html

Développé conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA), l'UNHCR et le Comité international de la Croix-Rouge, le guide a été testé par une gamme d'agences humanitaires en contextes d'intervention. Développé pour l'utilisation des fournisseurs primaires de soins de santé, le guide comprend des conseils détaillés portant sur la gestion clinique de femmes, hommes et enfants victimes de viols. Le guide explique comment exécuter une visite médicale complète, enregistrer les conclusions et offrir des soins médicaux, y incluant la provision de prophylaxie pour empêcher la transmission du VIH à un individu qui a été pénétré au vagin, à l'anus ou à la bouche par un pénis ou un autre objet. L'UNHCR et l'UNFPA ont entraîné plus de 300 personnes dans le domaine médical qui travaillent dans des programmes de violences sexistes dans 20 pays ayant des réfugiés ou d'autres situations d'urgence, quant à l'utilisation du guide. Les ateliers sont continus et les modules d'entraînement sont disponibles aux gens qui ont été entraînés pour qu'ils puissent diriger leur propre ateliers pour leurs collègues. Pour plus d'information : Wilma Doedens, Humanitarian Response Unit, UNFPA. doedens@unfpa.org

Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence: <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/products/docs/GBV%20Guidelines%20French.pdf>

Les directives ont été développées par l'Equipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de la sexospécificité dans l'aide humanitaire. Elles décrivent des standards minimums d'intervention pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles qui devraient être entreprises aux premiers stades d'une urgence. Les directives ont été mises à l'essai sur le terrain par plusieurs agences. Elles sont disponibles en anglais, français, espagnol, arabe et indonésien bahasa. Pour plus d'information : Kate Burns, OCHA burns@un.org, Wilma Doedens, UNFPA wilma.doedens@undp.org ou Tanja Sleenuewenhoek, WHO sleenuewenhoek@who.int

Comment aborder en pratique la violence liée au sexe : Guide programmatique à l'intention des praticiens et gestionnaires de santé UNFPA, 2001. www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/99_filename_genderbased.pdf

La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées: Principe directeurs pour la prévention et l'intervention UNHCR, 2003. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/publ/openssl.pdf?tbl=PUBL&id=41bf0d674>

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unis sur la violence à l'encontre des enfants 2006 <http://www.violencestudy.org/IMG/pdf/French.pdf>

Le rapport du Secrétaire général: Etude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes 2006 <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO6/419/75/PDF/NO641975.pdf?OpenElement>

Les femmes sont la trame : santé de la reproduction dans les communautés en crise UNFPA, 2006. http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/646_filename_Women%20are%20the%20Fabric_French.pdf

Gender and Armed Conflict Overview Report (en anglais seulement) par Amani El Jack. BRIDGE. 2003. www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Conflict-Report.pdf?bcsi_scan_A8AA4F79F19141A2=0&bcsi_scan_filename=CEP-Conflict-Report.pdf

Supporting Resources Collection (en anglais seulement) par Emma Bell with Lata Narayanaswamy. BRIDGE 2003. www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-Conflict-SRC.pdf

Gender-based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations (en anglais seulement) Reproductive Health for Refugees Consortium, 2002. www.rhrc.org/pdf/gbv_vann.pdf

Gender-based Violence Tools Manual for Assessment & Program Design, Monitoring & Evaluation in conflict-affected settings (en anglais seulement) Reproductive Health for Refugees Consortium, 2004. www.womenscommission.org/reports/gbv_tools.shtml

Training of Trainers: Gender-based Violence Focusing on Sexual Exploitation and Abuse (en anglais seulement) UNICEF, 2002. www.reliefweb.int/library/documents/2003/unicef-tot-25sep.pdf

Women, Girls, Boys and Men, Different Needs – Equal Opportunities: a Gender Handbook for Humanitarian Action (en anglais seulement) IASC, 2006. www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/default.asp?docID=1948&publish=0

Women, War and Peace. The Independent Experts' Assessment. Progress of the World's Women par Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf. 2002. Sommaire exécutif en français: http://www.unifem.org/attachments/products/MediaKit_fre.pdf www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=17

Une liste plus détaillée des ressources sur les violences sexuelles est disponible en ligne au : www.migrationforcee.org

La crise humanitaire négligée en Iraq

par Andrew Harper

En ce moment, plus de trois millions Iraquiens sont déplacés ou ont quitté l'Iraq, et il est possible qu'un million d'entre eux aient été déplacés depuis les attentats à la bombe de Samarra en février 2006. Les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil ont épuisé leurs ressources. Les donateurs ne répondent pas à leurs besoins et les gouvernements ignorent les déplacements secondaires probables vers l'Europe et plus loin.

L'Iraq est en hémorragie, et sans terme visible aux déplacements de masse et grandissants face à la violence extrême. L'impact sur la sécurité, la politique, la société et les finances en Iraq, dans la région et dans le reste du monde sera ressenti pour de nombreuses années. Faire face aux déplacements en Iraq pose un énorme défi à long terme à la stabilité de tout le Moyen-Orient.

Nous assistons au plus grand mouvement de population au Moyen-Orient depuis le déplacement des Palestiniens à la suite de la création de l'état d'Israël en 1948. Autour d'un Iraquien sur huit est déplacé. Quoique la communauté internationale a versé des milliards de dollars en subventions aux programmes de recouvrement et de développement en Iraq¹ - dont la plupart n'ont pas été mis en application à cause des craintes de sécurité - les besoins humanitaires en Iraq et dans les Etats avoisinants demeurent largement négligés. L'UNHCR et d'autres agences humanitaires manquent de fonds pour accommoder les nombres croissants d'Iraquiens déplacés et de plus en plus désespérés qui ont besoin d'aide à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays.

Il est extrêmement difficile d'obtenir des statistiques exactes sur les personnes déplacées et les réfugiés à cause de la

nature politisée de leur déplacement. Souvent, les personnes déplacées ne voient aucune raison de se faire enregistrer. Les rapports sont souvent confus et limités aux zones sous le contrôle du gouvernement. Les groupes sectaires,



UNHCR/P. Sands

ethniques et tribaux peuvent exagérer les nombres pour renforcer leurs prétentions au pouvoir et aux ressources. Comme les gouvernements avoisinants tentent de bloquer les issues de sortie, il est difficile de mesurer les nombres quittant l'Iraq.

L'ampleur des déplacements intérieurs

L'UNHCR estime qu'il y a au moins 1,6 million d'Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Plusieurs d'entre eux étaient déplacés avant 2003 mais des nombres croissants prennent la fuite à présent. L'UNHCR pense que 425 000

Iraquiens ont fui leur demeure vers d'autres zones en Iraq cette année et que les déplacements intérieurs continuent au rythme de 40 000 à 50 000 personnes par mois. Un rapport récent du Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes² décrit la hausse rapide des déplacements depuis les attentats à la bombe du sanctuaire chiite de la Mosquée Dorée à Samarra en février 2006. Les agressions sectaires incessantes, les enlèvements, les meurtres et l'extorsion criminelle transforment la constitution sociale et démographique de l'Iraq urbain, en fragmentant le pays selon des lignes religieuses et ethniques. A présent, la violence rappelle la dynamique de

violence sectaire et de la purification ethnique de l'ancienne Yougoslavie, des Grands Lacs, du Caucase, du Soudan et d'autres désastres de droits humains des 15 dernières années.

Bagdad se fragmente en secteurs contrôlés par des milices. Les pires massacres ont lieu dans les villes de banlieue de Bagdad où les Sunnites et les Chiïtes cohabitent. Les Chiïtes provenant de zones en majorité sunnite ont subi des pressions depuis bien avant la chute du régime de Saddam. De plus,

certains membres de groupes minoritaires religieux et ethniques sont particulièrement ciblés. Parmi ceux-ci se trouvent : les sectes assyriennes, chaldéennes, arméniennes et catholiques ; les Sabéen Mandéens ; les Turcs ; les Yezidis ; les Juifs et autres minorités. Les Chrétiens et les Kurdes sont souvent ciblés parce qu'ils sont soupçonnés de supporter le Gouvernement. Les individus qui étaient membres ou associés de l'ancien régime Baath sont soumis à des agressions par les extrémistes chiïtes. Ni les Sunnites, ni les Chiïtes ne font confiance au Gouvernement d'avoir la capacité de

Une réfugiée iraquienne parle à son fils à Bagdad de son domicile temporaire à Amman, décembre 2006.

les protéger et les voix de modération sont rares. La plupart des personnes déplacées n'ont que peu d'espoir de retourner chez eux. Les recherches de Brookings-Berne suggèrent que d'autres centaines de milliers vacillent au bord du déplacement à Bagdad et à Basra ainsi que dans les zones mixtes sunnites et chiites. Le long de la ligne de partage entre l'Iraq Arabe et Kurde, comme à Mosul et dans la région riche en pétrole et d'une importance stratégique de Kirkuk, les violences vont certainement empirer et causer des déplacements encore plus importants.

Une Iraquienne vend des cigarettes dans une rue centrale d'Amman pour subvenir à ses besoins, décembre 2006.

Les femmes sont particulièrement touchées par les contraintes imposées par la sécurité, limitant les mouvements, l'éducation et les activités de subsistance. Les femmes subissent des pressions croissantes pour se conformer aux normes religieuses fondamentalistes d'habillement et de conduite. Elles sont vulnérables aux violences sexuelles et sexistes des milices, des extrémistes Islamistes et des criminels d'opportunité.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime qu'au moins 4 millions d'Iraqiens n'ont pas de nourriture assurée et que 8,3 millions de plus dépendent du système gouvernemental officiel de distribution de nourriture pour leurs besoins essentiels. Si les systèmes de nourriture et d'eau viennent à défaillir, on peut s'attendre à ce que des centaines de milliers d'autres personnes soient déplacées. Le ciblage accru des enseignants, des professeurs et des étudiants, particulièrement à Bagdad et à Mosul, a été la raison de départ pour de nombreuses familles. Dans plusieurs provinces, les ressources des communautés d'accueil sont épuisées. De manière inquiétante, la Province de Karbala a récemment cessé d'accepter de nouvelles personnes déplacées à cause des tensions qu'elles posent aux infrastructures existantes et aux services sociaux.

Les Iraquiens à l'étranger

L'UNHCR estime qu'il se trouve quelque deux millions d'Iraqiens dans les Etats avoisinants. En Syrie et en Jordanie, il y a peut-être entre 650 000 et un million d'Iraqiens déplacés, et des nombres moins importants en Egypte, au Liban et en Iran. L'UNHCR pense qu'environ 2000 à 3000 personnes quittent l'Iraq

chaque jour, vers la Syrie pour la grande majorité, mais aussi vers la Jordanie, la Turquie et les pays du Golfe. Les Iraquiens disent qu'il devient de plus en plus difficile d'entrer en Jordanie et que la frontière a été fermée à plusieurs reprises. La fermeture éventuelle des frontières présenterait à la communauté internationale une catastrophe humanitaire possible où il faudrait fournir des secours d'urgence à des dizaines de milliers de personnes dans des endroits éloignés, sans sécurité et hostiles.



UNHCR/P. Sands

Malheureusement, à cause du manque de protection et d'aide pratique que l'UNHCR est en mesure d'offrir dans la région, la plupart des Iraquiens ne se font pas enregistrer auprès de l'agence lorsqu'ils entrent dans des pays avoisinants.

Lorsque les Iraquiens sont arrivés à Damas et à Amman pour la première fois, la plupart apportaient avec eux des ressources et beaucoup d'entre eux n'avaient pas besoin d'assistance. Quelques années plus tard, cette situation a changé et beaucoup de réfugiés ne peuvent plus subvenir à leurs propres besoins. Leur situation légale est ambiguë. Ils ont accès à l'éducation publique et aux services de santé en Syrie mais ils doivent sortir du pays tous les six mois pour renouveler leurs visas. Ils ne peuvent pas détenir

de permis de travail. La majorité des professionnels Iraquiens – y compris des médecins, des enseignants universitaires et des hommes d'affaires – ont eu peu de difficulté à obtenir des permis de résidence jordaniens. Cependant, des centaines de milliers d'autres Iraquiens n'ont reçu que des visas de touristes valides pour trois mois qui doivent être renouvelés en sortant du pays et en y revenant, sous peine de payer une amende de 2 dollars par jour de séjour non autorisé. La plupart n'ont pas les moyens de le faire et il est estimé que plus de 400 000 Iraquiens vivent illégalement en Jordanie. Les Iraquiens se trouvent le plus souvent dans les villes populeuses d'Amman, Zarqâ et Irbid. Apparemment, beaucoup d'Iraquiens craignent d'envoyer leurs enfants pour être vaccinés dans des dispensaires de santé gouvernementaux, ou de les envoyer dans des écoles publiques de peur qu'ils soient identifiés comme résidents illégaux et déportés. Plus inquiétant encore sont les rapports que plusieurs Iraquiens vulnérables, qui ont été victimes d'agressions, d'abus sexuels ou de vols, refusent de porter plainte contre ces incidents.

L'UNHCR et d'autres agences de l'ONU s'inquiètent des rapports de plus en plus crédibles que des filles et des femmes iraqiennes vulnérables soient victimes du trafic de sexe, en particulier en Syrie et dans nombre de pays du Golfe. Dans certains foyers, ceci représente leur seule source de revenus. L'ONG Women's Freedom estime qu'environ 3 500

Iraquiennes ont disparu depuis le début de l'occupation de l'Iraq par les forces de la coalition américaine en 2003. Elle estime qu'un quart d'entre elles ont fait l'objet de trafic vers l'étranger depuis le début 2006, beaucoup sans connaître leur destin. Les bureaux de l'UNHCR offrent des activités qui donnent de la protection et du soutien aux survivantes de violences sexuelles et sexistes – y compris un nombre croissant de femmes et d'enfants victimes de violences domestiques – mais le financement de beaucoup de programmes a cessé. Dans au moins un pays, l'UNHCR n'a les moyens que de placer les survivantes de violences sexuelles et sexistes dans des 'maisons sécurisées' pendant trois jours avant de leur faire chercher une autre forme de logement

– ce qui, dans la plupart des cas, signifie le retour vers les auteurs des violences.

La situation des réfugiés palestiniens en Iraq et dans les pays avoisinants est particulièrement désespérée. On pense que beaucoup de membres de la communauté de 34 000 Palestiniens qui vivaient dans le pays depuis 1948 et qui n'ont connu aucune autre demeure ont fui l'Iraq. Stéréotypés comme supporteurs de Saddam Hussein, et candidats de choix pour l'insurrection, plusieurs subissent maintenant des harassements, des menaces de déportation, de la diffamation par les médias, la détention arbitraire, la torture et le meurtre.³ Malgré les difficultés à quitter l'Iraq, l'UNHCR pense que la population de Palestiniens en Iraq a chuté à 10 000 ou 15 000. Quelques Palestiniens bloqués dans le 'no man's land' entre l'Iraq et la Jordanie font face à leur quatrième hiver dans un site du désert infesté de scorpions. Le niveau de désespoir est élevé. Certains se sont blessés volontairement et ont commencé une grève de la faim. Il est critique que les Etats avoisinants et les pays d'accueil offrent une solution humaine urgente à ces Palestiniens restant en Iraq ou bloqués à ses frontières avant que d'autres soient enlevés, violés ou tués.

Des milliers de réfugiés iraqiens vont maintenant au-delà de la région, y compris en Europe. Les statistiques reçues de 36 pays industrialisés pour les six premiers mois de 2006 ont montré une augmentation de 50% des demandes d'asile d'iraquiens par rapport à la même période l'année précédente. La Suède, le Royaume Uni, la France, l'Egypte et la Malaisie sont parmi les pays qui font part d'une augmentation au quintuple du nombre de demandeurs d'asile iraqiens par rapport au niveau de 2005.

La crise de financement

Le déplacement et les violences continues présentent un défi humanitaire considérable et des difficultés extrêmes pour les personnes déplacées ainsi que pour les familles iraqiennes qui tentent de les aider dans les communautés d'accueil. L'ampleur des besoins, les violences continues et les difficultés à atteindre les personnes déplacées créent un problème qui est pratiquement hors de la capacité des agences humanitaires, y compris l'UNHCR.

L'UNHCR se trouve en face d'une crise humanitaire bien plus importante que celle pour laquelle nous nous étions préparés en 2002-2003, mais avec

beaucoup moins de ressources. Avant l'invasion par la coalition, nous avions préparé un budget de 154 millions de dollars en réponse à l'exode possible de quelque 600 000 réfugiés. Depuis, les dons au programme de l'UNHCR en Iraq ont plongé dramatiquement malgré le nombre toujours croissant de personnes déplacées.

La communauté internationale demeure fixée sur la violence incessante et les débats stériles de savoir si l'Iraq s'inscrit dans la définition d'une 'guerre civile'. Cela détourne l'attention des conséquences et de l'impact humanitaire de ce chapitre tragique dans l'histoire de l'Iraq. Plutôt que se concentrer sur les indicateurs quotidiens des personnes tuées, nous devrions examiner ce que chaque mort signifie pour les membres restants de la famille ou de la communauté minoritaire dont ils venaient. Combien de mères seules ont été laissées ? Combien d'orphelins ? Combien de blessés, de malades ou personnes âgées sont maintenant dans la misère totale ? Que le nombre de morts depuis 2003 soit seulement 50 000 ou 650 000 cités dans un rapport récent de Lancet/John Hopkins University,⁴ cela reste une situation catastrophique.

Une grande partie de notre travail pendant les trois années depuis la chute de l'ancien régime était basée sur la supposition que la situation domestique se stabiliserait et que des centaines de milliers d'Iraqiens déplacés précédemment pourraient rentrer chez eux. En fait, les déplacements ont augmenté vers des niveaux sans précédents. Aujourd'hui, nous faisons face aux besoins de centaines de milliers de plus de personnes déplacées que nous avions envisagé en 2002-2003 mais nous n'avons qu'un budget de 29 millions de dollars qui n'est subventionné qu'à 60%. Nous devons suspendre un certain nombre d'activités cruciales pour les mères seules et les réfugiés iraqiens plus âgés. Le bureau de Damas de l'UNHCR a demandé un budget de 1,3 million de dollars mais n'a reçu que 700 000 de dollars. Ceci représente moins d'un dollar par an pour chaque réfugié iraqien, sans tenir compte des coûts opérationnels de l'agence et ses dépenses vers les réfugiés non iraqiens. La crise de financement est si sévère que des membres du personnel de l'UNHCR ont volontairement offert de travailler sans salaire pendant les deux mois à venir afin d'empêcher certains projets critiques de fermer.

L'Iraq a été témoin des plus grands et des plus récents déplacements de toutes les opérations de l'UNHCR au monde,

pourtant toujours plus d'Iraqiens sont déplacés et alors que leurs besoins croissent, les fonds pour leur venir en aide diminuent. Cette crise humanitaire grandissante semble avoir disparu de l'horizon de la plupart des donateurs.

La vice-présidence de l'Iraq Study Group⁵ - le groupe d'experts bipartisan établi par le Congrès américain afin d'étudier les options de politique des E.-U. en Iraq - a noté que le coût de l'intervention américaine a atteint 400 milliards de dollars et que le coût total pourrait s'élever à un trillion de dollars. Une fraction minuscule de cette somme permettrait aux pays voisins de l'Iraq de maintenir leurs frontières ouvertes et à entretenir l'hospitalité généreuse et la protection temporaire qu'ils offraient. Les pays au-delà de la région proche doivent aider à porter le fardeau humanitaire et empêcher la création d'une nouvelle population déplacée à long terme qui pourrait, sans contrôles, former un parallèle à la diaspora palestinienne. En répondant à la crise de déplacement iraqienne, la communauté internationale doit aussi reconnaître l'anxiété et la concentration continues du monde arabe vis-à-vis des millions de Palestiniens qu'ils continuent à accueillir. La situation en Iraq empire et il n'y a pas d'espoir que les personnes déplacées ou les réfugiés rentrent chez eux. Il faut agir maintenant. L'UNHCR a besoin que les pays bienfaiteurs étendent leur financement du programme régional de l'Iraq vers un budget initial de 38,5 millions de dollars pour 2007. Même si ce chiffre est atteint, il pourrait être trop peu, trop tard, pour aider à la reconstruction de l'existence de nombreux Iraqiens.

Andrew Harper est Coordinateur de la Section de l'Iraq à l'UNHCR à Genève. Courriel: harper@unhcr.org. Cet article a été écrit à titre personnel, et ne représente pas nécessairement les vues des Nations Unies.

1. Les Etats-Unis rapporte avoir donné plus de 5 milliards de dollars en aide humanitaire à l'Iraq, y incluant des dizaines de millions aux programmes pour les personnes déplacées. USAID Iraq. 'Success Stories' (en anglais) November 2006 www.usaid.gov/iraq/updates/nov06/iraq_fs01_110106.pdf
2. www.brook.edu/fp/projects/idp/20061018_DisplacementinIraq_Khalidi-Tanner.pdf
3. Voir G Wengert et M Alfaro 'Les Palestiniens en Iraq peuvent-ils trouver de la protection?', RMF26 <http://www.migrationforcee.org/pdf/MFR26/mfr26.pdf>
4. www.thelancet.com/webfiles/images/journals/lancet/s0140673606694919.pdf
5. www.usip.org/isg

Les personnes déplacées de l'interno du Kosovo attendent toujours des solutions durables

par Anika Krstic

Alors que les Balkans attendent avec impatience les tardives recommandations de l'ONU sur le statut final de la province serbe du Kosovo, les personnes déplacées originaires du Kosovo restent divisées entre les perspectives de retour incertaines et le refus de leur intégration locale.

Sept ans ont passé depuis que l'OTAN a obligé les forces de sécurité serbes à se retirer du Kosovo, que les réfugiés albanais du Kosovo sont retournés chez eux et qu'environ 250 000 personnes - presque toutes serbes - ont été déplacées jusqu'en Serbie même. Les propositions de l'ONU quant au futur statut de la province sont maintenant attendues suite aux élections parlementaires serbes du 21 janvier 2007.

« La plupart des personnes déplacées et réfugiés qui ont fui la province serbe du Kosovo après l'éviction de l'armée yougoslave et le retour de la majorité ethnique albanaise en 1999 se trouvent toujours à l'endroit où elles ont été déplacées et la situation des minorités restant au Kosovo est toujours précaire... le travail dans l'Ouest des Balkans n'est pas encore terminé. » HCR, novembre 2006¹

Des enfants déplacés de l'interno dans un camp près de Belgrade.

Selon l'UNHCR, il y a 207 069 personnes déplacées de l'interno (PDI) du Kosovo en Serbie, 16 284 au Monténégro et 22 000 au Kosovo même.² La grande majorité sont Serbes mais l'on compte aussi des Roms, des Egyptiens,³ des Ashkalis,⁴ des Gorans,⁵ des Bosniaques, des Turcs et d'autres groupes plus petits. Ils résident le plus souvent dans des demeures privées, avec des membres de leur famille éloignée ou des amis ; toutefois un nombre plus restreint réside dans des centres collectifs reconnus ou non reconnus. Presque tous doivent se débrouiller seuls, puisque l'aide offerte par le Gouvernement serbe et les organisations de secours est limitée et souvent irrégulière. La pauvreté est largement répandue parmi les PDI et leurs conditions de vie sont généralement des plus médiocres. Il existe une grande diversité au sein de la communauté des PDI, car ils peuvent venir de différentes régions du Kosovo et de zones rurales ou urbaines. Obligés d'être proactifs,

ils ont créé des associations plaidant pour le retour dans leur communauté d'origine, s'engageant dans un dialogue interethnique et maintenant le contact avec les agences et les principaux acteurs.

En Serbie, les PDI ont droit aux services sociaux et de santé, à l'éducation, l'emploi, le logement, la justice et la liberté de mouvement. Toutefois, elles rencontrent de nombreux problèmes dans la réalisation de ces droits à cause de procédures extrêmement bureaucratiques et/ou de discriminatoires. De nombreux enfants roms parlant l'albanais et résidant dans le centre ou le nord de la Serbie ne sont pas inscrits à l'école puisqu'il n'existe aucune ressource éducationnelle en albanais. De nombreuses personnes âgées déplacées ne reçoivent pas leur pension complète depuis des années. Un grand nombre de PDI manque de papiers d'identité sans lesquels il est parfois impossible d'obtenir accès aux prestations sociales et aux services. L'absence de documentations limite aussi les possibilités de trouver un travail stable et un logement adéquat. Dans certains cas, et surtout pour les communautés roms, les PDI se voient incapables d'obtenir un certificat de naissance, ce qui les rend de fait apatrides au sein même de leur pays.⁶ Le Commissariat serbe aux réfugiés - l'agence nationale chargée de livrer les cartes nécessaires pour avoir accès à l'hébergement collectif et aux programmes d'aide - exige que les PDI renouvellent leurs

cartes à tous les trois mois. Cela limite grandement leur liberté de mouvement.

Après avoir administré la province pendant sept ans, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)⁷ a manifestement échoué dans sa tâche de reconstruction d'un Kosovo multiethnique. Les communautés ethniques se sont encore plus éloignées les unes des autres. Une éruption de violences ethniques en mars 2004 a déplacé 4 200 personnes supplémentaires - la plupart d'entre elles serbes mais aussi des Roms et des Ashkalis - et a mis fin à la dynamique de retour qui s'était lentement mise en place dans les années précédentes. La violence a représenté une nouvelle étape dans la séparation des communautés et a provoqué une grande perte de confiance vis-à-vis la capacité des autorités locales et de la communauté internationale à reconstruire un Kosovo multiethnique. Selon l'UNHCR, « les membres des minorités ethniques continuent d'être les victimes d'incidents » de bas niveau



» aux motivations ethniques, tels que les menaces et les attaques physiques et verbales, les incendies criminels, les jets de pierre, l'intimidation, le harcèlement et le pillage, et des incidents « de haut niveau » tels que les fusillades et les meurtres.»⁸

L'UNHCR estime que 12,700 personnes issues de groupes minoritaires sont à ce jour retournées au Kosovo (6 000 Serbes, 3,300 Egyptiens, 1,400 Roms et 1,150 Bosniaques). Les PDI de la Serbie sont principalement retournées dans les zones rurales, où elles constituent une majorité. Les retours en zones urbaines sont par contre bien plus rares. Le nombre peu élevé de retours est principalement dû aux médiocres conditions de sécurité (les rapatriés sont souvent victimes d'attaques violentes), au manque de liberté de mouvement, aux perspectives économiques austères et à l'incertitude face au futur statut du Kosovo. Les personnes déplacées sont fréquemment empêchées de reprendre possession de leur logement ou leurs terres cultivables, d'être dédommages suite à la destruction de leur propriété ou de recevoir le loyer issu de la location de leurs propriétés.

En juin 2006, un protocole sur le retour volontaire et durable a été signé entre la MINUK, l'administration autonome du Kosovo et le Gouvernement serbe afin d'établir les conditions préalables pour un retour durable et volontaire des PDI du Kosovo.⁹ Ce document pourrait être à l'origine d'un revirement tardif des mouvements de populations liés au conflit, mais cela dépendra en grande partie de sa

mise en action. Il reste encore beaucoup à faire afin de créer un environnement sûr favorable au retour durable, de garantir aux rapatriés l'accès aux services et de promouvoir la réintégration. Il faut que les crimes et les incidents avec des motivations ethniques fassent l'objet d'une enquête et qu'un système de recours soit mis en place.

Perspectives d'avenir

La décision sur le statut final du Kosovo - initialement due en novembre 2006 - aura, sans aucun doute, un impact sur la stabilité de la région. Elle pourrait déclencher de nouvelles vagues de déplacements, ou, offrir un cadre pour la résolution de conflits. Une solution créative cherchera à mettre l'accent sur les intérêts communs plutôt que les différences. Aucun des acteurs ne pourra avoir d'excuses pour miner le processus de retour.

Nous avons appris avec notre expérience qu'on ne peut trouver de solution équitable sans un dialogue entre les communautés ethniques, en utilisant tous les forums et toutes les procédures disponibles. Une partie essentielle du dialogue provient de l'engagement de la part des dirigeants à tous les niveaux afin d'encourager l'interaction au sein de leur circonscription. La sécurité, le soutien financier et la motivation psychologique sont essentiels au retour durable, tout comme la participation des communautés minoritaires aux négociations et à l'administration publique du Kosovo. De son côté, la Serbie doit s'assurer que les PDI sont en pleine possession de leurs droits pendant leur déplacement et faciliter les

conditions par lesquelles elles peuvent choisir de manière libre et informée entre un retour, et l'intégration locale.

Anika Krstic (gensek@ssi.org.yu) est Secrétaire générale du Conseil serbe pour les réfugiés. Le Conseil serbe pour les réfugiés est une organisation non gouvernementale qui a comme but de trouver des solutions durables pour les réfugiés, PDI et autres migrants forcés, et de prôner la ratification par les Etats et le respect des conventions et des protocoles sur les droits de l'homme. Pour recevoir le bulletin d'informations trimestriel du Conseil serbe pour les réfugiés, veuillez contacter dic@ssi.org.yu

1. G. Ambroso, « Les Balkans à la croisée des chemins: progrès et défis dans la quête de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées suite aux guerres en ex-Yougoslavie », HCR Travail de Recherche No. 133, novembre 2006, p1 www.unhcr.org/research/RESEARCH/4552f2182.pdf
2. Données valides au 31 août 2006, à la section statistique de la page web de Serbie-et-Monténégro www.unhcr.org.yu/default.aspx
3. Minorité de langue albanaise, associée précédemment aux Roms, mais reconnue désormais comme un groupe ethnique distinct.
4. Minorité de langue albanaise, dont la grande majorité a fui le Kosovo pour échapper aux persécutions après 1999. www.ashkali.org.yu
5. Petite minorité slave musulmane, dont la moitié réside toujours dans la région montagneuse du Gora dans le sud du Kosovo.
6. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport du Conseil serbe pour les réfugiés: www.ssi.org.yu/images/stories/SSIReports/AccessToRightsIDPInSerbiaAnalyticalReportENG.doc
7. www.unmikonline.org/
8. Ambroso, p8
9. www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=448991e82

Sortis d'Afrique : la fausse représentation des 'garçons perdus' du Soudan

par Brandy Witthoft

Les médias américains se sont intéressés de près à l'expérience d'un groupe relativement petit de jeunes hommes qui ont marché du Sud-Soudan jusqu'en Ethiopie, où ils ont passé presque dix ans au camp de réfugiés de Kakuma au Kenya avant d'être installés aux Etats-Unis en 2001. Que faut-il voir derrière ce statut de célébrité - et les malentendus culturels - de ceux qu'on a nommés les 'garçons perdus' ?

Alors que je travaillais pour un programme visant à intégrer les 'garçons perdus' à Syracuse, New York, je me suis aperçue qu'il y avait des divergences

importantes entre les descriptions typiques de leur expérience collective par les médias et ce dont se souvenaient les individus. Les articles accessibles

se sont concentrés sur leur solitude, leur résilience et leur errance tout en ignorant les questions clés telles que : comment un groupe important de jeunes hommes - avec pratiquement aucune fille - adolescents peut-il se séparer de leurs familles et survivre une expérience traumatique sans aide apparente ?

Les descriptions des migrants et des réfugiés par les médias des pays d'accueil ont une grande influence sur la façon qu'ils sont accueillis. Les médias journalistiques américains,



de fuir la mort ou l'esclavage... Les balles ont pris la place de la nourriture, des soins, de l'abri et de mes chers parents. J'ai survécu par des baies sauvages, j'ai mangé de la boue de

Mère, et j'ai bu l'urine de mon corps. »²

Les stéréotypes renforcés par les agences de secours américaines :

« Connus sous le nom du groupe d'orphelins de Peter Pan, quelque 26 000 garçons soudanais ont été forcés par la violence de quitter leurs villages au Sud-Soudan... des milliers sont morts en chemin - certains se sont noyés ou ont été dévorés par des animaux sauvages, les soldats ont tiré sur certains, et d'autres ont été assommés par la faim, la déshydratation ou la fatigue... Les garçons les plus âgés, certains de neuf ou dix ans seulement, ont pris soin des plus jeunes et des cliques de garçons ont formé leurs propres groupes de famille. Leur seul secours est arrivé lorsque les hélicoptères de la Croix Rouge leur ont largué des vivres et de l'eau ».

La Croix Rouge américaine³

« A peine âgés de six ou sept ans, ils ont fui vers l'Éthiopie pour échapper à la mort ou à la mise en esclavage et à l'armée du nord. Ils ont traversé à pied plus de mille cinq cent kilomètres de terres infestées de lions et de crocodiles, en mangeant de la boue pour soulager leur faim et leur soif. Errant pendant des années, la moitié d'entre eux sont morts avant d'atteindre le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya. »

Le Comité de Secours International⁴

Les entretiens avec des individus des 'garçons perdus' suggèrent une réalité très différente. Leurs récits confirment ce que les recherches anthropologiques ont établi de longue date: les garçons du Sud-Soudan ne restent pas dans leurs villages mais sont obligés de parcourir de grandes distances afin de trouver des pâturages pour les troupeaux de bétail de leurs familles. Traditionnellement, les adolescents mâles doivent forger des liens étroits avec les garçons de leur âge

et subvenir seuls à leurs besoins. Lorsque leurs villages ont été attaqués, beaucoup se trouvaient bien loin, en campement avec le bétail. Sans pouvoir rentrer, sont-ils vraiment partis pour une marche épique – sans y être forcés et sans boussoles ou connaissances de la géographie ?

Les chercheurs de Radda Barnen ont émis les premiers doutes sur l'histoire naïve de la fuite dans leur rapport de 1994. Ils suggéraient que le groupe avait été guidé vers les camps de réfugiés éthiopiens par des unités de l'Armée populaire de libération soudanaise – l'opposition principale au Sud-Soudan, à présent menant le Gouvernement du Sud-Soudan. Mes entretiens confirment que ceci s'est bien produit, alors que les garçons erraient de droite et de gauche, sans savoir où aller et sans connaissance des mouvements des forces du Gouvernement soudanais. Bien loin d'être laissés à leurs propres moyens, ils disent que les groupes étaient souvent accompagnés par des adultes et que d'autres adultes les guidaient et les aidaient. Un d'eux, six ans à l'époque, décrit comment il a été porté par son oncle lors d'une grande partie du périple.

Les ex-'garçons' racontent une histoire dans laquelle ils endurent des difficultés et viennent à bout de problèmes grâce à leurs efforts et au soutien d'autres. Ils décrivent les décisions particulières qu'ils ont prises afin de survivre et d'accomplir leurs buts. Les articles et les films ignorent leurs activités et les décrivent comme des victimes impuissantes à la merci du destin jusqu'à ce qu'ils soient 'découverts' par la communauté internationale et finalement amenés en Amérique.

La vie en Amérique a été difficile. Certains ont obtenu des diplômes scolaires mais l'accès à l'éducation n'a pas été aussi facile que beaucoup l'espéraient. Les agences de réinstallation et les associations religieuses qui offraient du soutien ont conclu que plusieurs avaient passé l'âge d'une scolarité complète. Forcés dans à prendre des emplois à bas salaire, certains ont des difficultés à payer leurs factures, à finir leurs études secondaires et à envoyer de l'argent à leur famille au Soudan ou toujours au camp de Kakuma.

Brandy Witthoft (bwitthof@maxwell.syr.edu) est étudiante de Doctorat à l'Université de Syracuse.

1. www.lostboysfilm.com

2. www.msnbc.msn.com/id/9785295/site/newsweek

3. www.redcross.org/news/in/africa/0108lostboyspage.html

4. www.lostboysofsudan.com

Peter Dut, 'Garçon perdu', rassemble des chariots du supermarché, Olathe, Kansas.

L'Internet et les associations religieuses ont constamment raconté de nouveau et modifié leur histoire collective. Les articles 'garçons perdus' sont largement sympathiques et sensibles mais penchent vers les stéréotypes sensationnels. Leur couverture a mis les larmes aux yeux, a amené les 'garçons perdus' au programme d'Oprah Winfrey et a généré un déluge de dons et d'aide. Toutefois, cela a aussi déshumanisé les membres individuels du groupe. Ces articles ne se concentrent que brièvement sur les circonstances dans lesquelles chacun de ces garçons ont quitté leur foyer tout en donnant l'impression qu'ils ont été forcés de fuir lorsque leurs communautés ont été attaquées par les forces loyales au gouvernement arabe et musulman du Soudan.

Les médias et l'Internet sont pleins de fausses représentations

« Un groupe de 20 000 garçons s'est formé, errant dans le désert en quête de sécurité. Ils sont devenus célèbres comme les 'garçons perdus du Soudan'. Les garçons ont traversé des centaines de kilomètres de désert. Ils ont affronté des tirs de l'ennemi, des attaques des lions et la faim. Des milliers sont morts en chemin. Les survivants ont trouvé un asile sécurisé dans les camps de réfugiés de l'ONU en Éthiopie puis au Kenya. Sans paix prévisible au Soudan et sans famille ou opportunités dans les camps, le Gouvernement américain a décidé de faire venir les 'garçons perdus' en Amérique. En 2001, 4 000 de ces garçons, qui sont maintenant de jeunes hommes, ont reçu le statut de réfugiés prioritaires et ont commencé à s'installer partout aux États-Unis – de Houston à Kansas City, de San Jose à Little Rock ».

La publicité pour le film 'Garçons perdus'.¹

« J'avais sept ans quand je me suis enfui, nu et sans chaussures, dans la nuit pour rejoindre des longues files d'autres garçons qui tentaient

De la Somalie au Yémen: graves dangers, maigres perspectives

par Hanno (J H) van Gemund

Ils sont de plus en plus nombreux à se risquer par-delà la Mer Rouge pour fuir les combats et la pauvreté en Somalie et en Ethiopie. Ils mettent le cap sur le Yémen, qui a signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, contrairement à ses voisins de la péninsule arabique. Mais le plus pauvre des pays arabes manque de moyens pour subvenir à leurs besoins.

Le 28 décembre 2006, quatre chalutiers ont approché la côte yéménite, amarqués par des trafiquants ayant comme but de déposer leur cargo : 515 personnes entassées à bord, depuis plusieurs jours, fuyant la pauvreté, la sécheresse, les persécutions et la précarité qui menacent des populations considérablement nombreuses dans la Corne de l'Afrique. Les forces de sécurité yéménites ont apparemment tiré sur deux des bateaux qui avaient déjà déchargé leur cargo humain. Dans la panique qui suivit, les contrebandiers sur les deux autres bateaux ont essayé d'échapper à la garde côtière qui les poursuivait. Les deux bateaux ont chaviré, laissant 17 personnes mortes et 140 manquantes. Les survivants somaliens ont dit qu'ils venaient de la Somali centrale. Plusieurs prétendent avoir fui les combats entre le Gouvernement fédéral de transition somalien, soutenu par le Gouvernement éthiopien, et l'Union des tribunaux islamiques.

Comme tant d'autres avant eux, ils ont parcouru le trajet de 300 km de Puntland, l'état qui a déclaré son autonomie dans le nord-ouest de la Somalie. Plusieurs espèrent ne pas demeurer au Yémen, mais seulement d'y passer au cours de leur trajet vers les pays riches du Golfe. Mais la traversée est périlleuse, et nombreux sont ceux qui meurent noyés ou déshydratés. Souvent, par crainte des autorités yéménites, les passeurs les obligent à débarquer à un mille de la côte et à faire le reste à la nage. Parfois, un bateau surchargé se renverse. Ceux qui, par chance, atteignent la terre ferme, racontent comment les trafiquants les ont dépouillés, insultés et maltraités pendant la traversée, allant jusqu'à jeter des malades par-dessus bord dans des eaux infestées de requins. Rien que pour l'année 2006, on a déjà compté 330 corps ramenés

par la marée sur les plages du Yémen, et 300 personnes sont portées disparues.

« Malgré les efforts pour arrêter ce commerce horrible, les trafiquants brutaux continuent à faire leur proie le désespoir de personnes pauvres fuyant la persécution et la violence et de celles qui recherchent de meilleures opportunités économiques ailleurs. Nous avons d'urgence besoin d'un effort international résolu visant à s'adresser aux causes de base, à éduquer les migrants potentiels et à se pencher sur les contrebandiers et trafiquants basés en Somali. »

Le Haut Commissaire pour les réfugiés António Guterres

« Ce qui se passe dans le Golfe d'Aden, c'est un meurtre en mer. On ne cesse de médiatiser les flux migratoires qui se dirigent vers les côtes européennes, mais personne ne parle du Golfe d'Aden. C'est pourtant une véritable tragédie : la communauté internationale et les autorités locales ne font presque rien pour endiguer le mouvement, empêcher ces morts par désespoir ou juguler le nombre des départs. »

Ekber Menemencioglu, directeur de l'UNHCR pour le Moyen-Orient

Ce n'est pas encore clair si l'approche dure des autorités yéménites envers les chalutiers des trafiquants mènera vers une diminution d'arrivées au Yémen. Depuis la tragédie du 28 décembre, des semaines ont passé sans qu'un seul chalutier se présente à la côte du pays.

En collaboration avec les autorités du Puntland, l'UNHCR s'attache à informer la population des risques que courent ceux qui s'adressent à des trafiquants pour traverser le Golfe d'Aden. Mais le fait est que nombreux sont les désespérés qui embarquent malgré tout, prêts à tout pour quitter la Somalie. Ils déboursent 50 à 70 dollars en pleine connaissance



de cause, pour un voyage qui commence à Bossasso, la plus grande ville du Puntland, où des milliers de Somaliens et d'Ethiopiens déplacés sont recueillis dans des hébergements provisoires, la plupart du temps sans eau salubre ni équipements sanitaires. Personne, parmi eux, n'envisage de retourner chez soi. Seule perspective : la traversée de la Mer Rouge.

Depuis début octobre 2006, les autorités du Puntland font la chasse aux trafiquants d'êtres humains. De nombreux candidats à la traversée ont été renvoyés à la frontière éthiopienne ou au sud de la Somalie. Mais jusqu'à maintenant, l'effet semble dérisoire, et le nombre de traversées augmente chaque jour.

Au Yémen, les Somaliens qui arrivent proviennent majoritairement du sud du pays, où la pauvreté et l'insécurité font rage depuis 15 ans. Ces derniers mois, ils sont également de plus en plus nombreux à fuir Mogadiscio, la capitale, contrôlée par la milice de l'UTI (Union des tribunaux islamiques), et les régions environnantes. Ils craignent un conflit militaire majeur entre l'UTI et les forces restées fidèles au gouvernement fédéral

Une jeune Somalienne qui a survécu huit jours à la dérive dans un chalutier d'un trafiquant, se remet de son expérience sur le sol d'une grande tente à Bossasso, le port de Puntland sur la côte sud du Golfe d'Aden, février 2006.

de transition, cerné par ses opposants mais encore reconnu par la communauté internationale. Mais il y a aussi les Ethiopiens, qui viennent en nombre croissant vers le nord de la Somalie pour s'embarquer avec des passeurs. Leurs motifs sont différents : la plupart espèrent trouver du travail de l'autre côté, mais certains fuient également les persécutions.

La vie de réfugiés au Yémen

Personne ne sait exactement combien de Somaliens sont passés au Yémen depuis la chute de leur gouvernement unifié en 1991. Ces derniers mois, le nombre des nouveaux arrivants a augmenté considérablement : du 1 janvier au 21 octobre 2006, l'UNHCR a enregistré 18,840 nouveaux migrants somaliens (dont 6,794 depuis le 1 septembre) et au moins 8,613 Ethiopiens. Mais la côte yéménite, longue de 2,400 km, a sans doute vu beaucoup plus d'un débarquement clandestin resté ignoré du Haut-Commissariat. En totalité, le Yémen comptait plus de 90,065 réfugiés officiellement enregistrés en date du 1 octobre 2006.

En général, ils pénètrent par le village côtier de Bir Ali, situé immédiatement au nord de Bossasso, à 200 km du principal port yéménite, Aden. A proximité de ce village, le centre d'accueil de l'UNHCR de Mayfa'a enregistre les réfugiés et les demandeurs d'asile et fournit une assistance de base comprenant logement, alimentation et soins médicaux. Environ la moitié des nouveaux arrivants choisissent

de faire escale à Mayfa'a ; les autres se dirigent droit vers Sanaa, Aden et la frontière nord, qui sépare le Yémen de l'Arabie saoudite. Seuls 5 % des réfugiés acceptent de s'intégrer dans le camp de Kharaz, qui est placé dans une région aride et isolée à 165 km à l'ouest d'Aden.

Actuellement, le camp de Kharaz accueille 10,000 réfugiés *prima facie*, Somaliens pour la plupart. L'UNHCR et ses quatre partenaires d'action ainsi que le Programme alimentaire mondial (PAM) y effectuent une distribution mensuelle de produits alimentaires et non-alimentaires, et assurent les soins médicaux, l'éducation primaire, l'éducation alimentaire, l'alimentation en eau et en équipements sanitaires. Ils y organisent également la formation professionnelle et réalisent des projets horticoles, des actions susceptibles de générer des revenus et des programmes particulièrement destinés aux femmes.

Le Yémen est le seul pays de la péninsule arabique à avoir signé la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. En 2000, le Gouvernement a institué une commission nationale compétente pour les questions relatives aux réfugiés, composée du ministre des Droits de l'homme et de ses collègues de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Sécurité politique. Parallèlement, une commission juridique était chargée de proposer une législation nationale concernant les réfugiés. Mais les autorités

administratives traînent plus que prévu¹ à incorporer effectivement la Convention relative au statut des réfugiés dans le droit national, et le projet de loi est encore en discussion au parlement.

Depuis que la guerre civile force les Somaliens à partir en masse pour le Yémen, en 1998, ce pays leur accorde le statut de réfugiés *prima facie*. Une politique d'ouverture généreuse continue de s'appliquer à tous les Somaliens. Mais les demandeurs d'asile venant d'Ethiopie ou d'Erythrée, eux, n'ont pas cette chance dès qu'ils pénètrent le territoire yéménite, et doivent au contraire se présenter au Haut-Commissariat afin d'engager la procédure qui déterminera leur statut. Quant aux Irakiens, ils sont encore protégés par le régime temporaire qui les couvre depuis la chute de leur ancien gouvernement, en avril 2003 ; il en va de même pour les Soudanais.

Présentement, plusieurs demandeurs d'asile non-Somaliens n'ont pas l'occasion de passer une entrevue avec l'UNHCR, puisque les fonctionnaires yéménites ont annoncé à l'UNHCR que tous nouveaux arrivés non-Somaliens devront être détenus et déportés à leur pays d'origine. Par conséquent, la plupart des Ethiopiens sont détenus lors de leur arrivée et attendent leur déportation. L'UNHCR presse le gouvernement de respecter ses obligations internationales et de maintenir ses portes ouvertes, aussi aux individus d'autres pays qui font face à la persécution dans leur pays d'origine. L'UNHCR a aussi réitéré sa volonté d'assister le gouvernement avec l'examen et l'enregistrement des nouveaux arrivés.²

Dans les villes, les enfants de réfugiés ont accès à l'éducation, et en théorie, les adultes ont le droit de travailler. A Sanaa comme à Aden, le Haut-Commissariat est en cheville avec des partenaires d'exécution³ pour offrir des soins, des cours de langue, des formations professionnelles, des micro-crédits d'autosuffisance et

Le développement des habiletés en henné pour des réfugiées somaliennes au Camp Kharaz, à l'extérieur d'Aden, Yémen, février 2006.



d'autres services visant à promouvoir l'indépendance et l'activation des individus.

Sur la liste des 177 pays recensés dans le Rapport mondial 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain, le Yémen était à la 151^{ème} place.⁴ Et les choses vont en empirant. Depuis 1975, la pauvreté s'est dramatiquement aggravée pendant que la population a multiplié par un facteur de 2,5. De plus en plus d'habitants manquent d'un logement adéquat, d'eau potable et d'une alimentation suffisante, et n'ont accès ni aux soins médicaux, ni aux services éducatifs. Les ressources naturelles du pays, surexploitées, sont en voie de dilapidation.

Pour les réfugiés en milieu urbain, la vie est dure, même s'ils ont le droit de travailler et reçoivent l'assistance de l'UNHCR et de ses partenaires. Le chômage fait rage parmi la population qui les accueille, et il y a quelques années, des milliers d'enseignants somaliens résidant au Yémen perdirent leur emploi à cause d'une campagne gouvernementale qui avait pour but de les remplacer par des citoyens yéménites. A l'heure actuelle, un Somalien peut s'estimer heureux de trouver un emploi journalier dans la construction, l'entretien des routes et canalisations ou comme simple laveur de voitures. Pour les femmes, qu'elles soient Éthiopiennes ou Somaliennes, les emplois domestiques ne manquent pas mais les salaires sont infimes et les conditions de travail souvent très difficiles.⁵

« Au Yémen, mon mari lavait les voitures et moi, je travaillais parfois comme domestique. Et puis mon mari a demandé le divorce à cause de la vie que nous menions et parce que l'un de nos enfants est mort. Nous nous disputions tout le temps. Maintenant, je suis malade et je ne peux pas travailler. J'ai essayé de vendre de l'encens, et puis j'ai mendié dans les restaurants. Mes enfants ne vont pas à l'école. Pour mon loyer, j'ai une amie qui m'aide, et nous nous nourrissons des restes que nous donnent les restaurants ».

De plus en plus, l'opinion publique se montre hostile aux réfugiés – alors qu'ils contribuent indéniablement à l'économie du pays et ne coûtent presque rien au gouvernement yéménite, puisque c'est l'UNHCR qui finance la majorité des services, sanitaires ou autres, qui leur sont adressés. La discrimination envers les personnes d'origine africaine est chose courante au Yémen.

Dans les discussions de groupes, la plupart des réfugiés affirment que la réinstallation leur semble la seule solution durable possible. Certains habitants du camp de Kharaz et des zones urbaines ne cachent pas leur circonspection face aux projets d'intégration locale, pensant que s'ils s'investissent pour s'intégrer dans la société yéménite, ils minimisent leurs chances d'être réinstallés ailleurs. Mais rien n'est moins réaliste que de croire qu'ils pourront s'installer aux Etats-Unis ou dans d'autres pays occidentaux. L'an dernier, une rumeur folle a circulé : 70,000 réfugiés, disait-on, devaient être transférés aux Etats-Unis. Résultat : les traversées se sont multipliées, et il s'est avéré très difficile de faire comprendre aux réfugiés que les réinstallations, si elles existent, sont en fait limitées à un nombre restreint de cas très vulnérables. En 2006, que 350 individus on reçu une telle offre.

Dans ces conditions, ceux qui choisissent de retourner en Somalie sont tout de même de plus en plus nombreux. L'UNHCR ne propose son assistance qu'à ceux qui veulent retourner dans leurs familles au Puntland ou dans le Somaliland, qui a déclaré son indépendance. Souvent, ce sont des femmes, chefs de famille, dont les maris étaient partis en Arabie saoudite et en on été déportés, renvoyés en Somalie. Ces derniers mois, le Haut-Commissariat a financé des centaines de billets d'avion pour Bossasso et Hargeisa, un retour par les airs, au-dessus des bateaux et des passeurs qui transportent de nouveaux candidats à la traversée.

L'UNHCR travaille à améliorer les conditions de vie des réfugiés au Yémen, en se concentrant particulièrement sur l'autosuffisance. Selon les termes d'un accord conclu en juillet 2005 entre le Gouvernement yéménite et le Haut-Commissariat, tous les réfugiés somaliens sont enregistrés et six centres d'enregistrement permanents seront ouverts. Les réfugiés doivent recevoir des cartes de statut actualisées, qui leur permettent de circuler librement sur le territoire du Yémen et qui, d'après le Ministère des affaires sociales, font office de permis de travail. La section yéménite de l'UNHCR prépare actuellement un certain nombre de projets visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés, ainsi que le processus de réception des nouveaux arrivants depuis le moment où ils débarquent jusqu'au jour où ils s'inscrivent dans l'un des centres prévus dans la région côtière. Les logements provisoires dans les camps de Kharaz et d'Aden ont besoin d'amélioration, tout

comme les structures et les matériels d'éducation. L'UNHCR prévoit étendre significativement les projets de santé primaire et en matière de reproduction.

Conclusion

Tant que les troubles politiques et sociaux persisteront dans le Sud et le centre de la Somalie, le Yémen ne cessera de voir augmenter sa population réfugiée, déjà nombreuse. A court terme, il faudra de l'aide supplémentaire pour soutenir les milliers de personnes qui arrivent, et qui vivent dans des circonstances très difficiles. Il faut également faire en sorte d'améliorer leur position face aux Yéménites de souche. Le ministre des Affaires étrangères, Abu Bakr al Qurbi, a fait appel aux pays du Golfe et au reste de la communauté internationale : le Yémen a besoin d'aide, tant pour améliorer les conditions de vie de ces personnes que pour garantir une surveillance côtière qui permette de sauver des vies en Mer Rouge. Mais au-delà de cette aide d'urgence, la communauté internationale doit également se mobiliser pour aider le Puntland et le Somaliland à recevoir et à assister les milliers de personnes déplacées qui arrivent dans ces territoires. A long terme, c'est seulement en assurant la stabilité et le développement de la Corne de l'Afrique que l'on parviendra à endiguer le mouvement de réfugiés qui se précipitent pour traverser le Golfe d'Aden. Malheureusement, la situation politique ne laisse rien présager de bon pour l'avenir. Récemment, le Secrétaire général des Nations Unies a mis en garde contre les risques d'un conflit militaire majeur dans cette région. La section yéménite du Haut-Commissariat se prépare donc, avec les autres agences des Nations Unies, à faire face à un nouvel assaut massif.

Hanno (J H) van Gemund (gemund@unhcr.org) est avocat et responsable associé pour les solutions durables à la section yéménite du Haut-Commissariat. Cet article a été rédigé en son nom propre et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'UNHCR.

1. Voir Nesya H B Hughes 'Yemen and refugees: progressive attitudes', FMR 16 , www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR16/fmr16.12.pdf

2. 'UNHCR Refugee daily', 5 décembre 2006

3. Entre autres, l'Agence adventiste de développement et de secours (www.adra.org), Marie Stopes International (www.mariestopes.org.uk/ww/yemen.htm), l'International Development Foundation (IDF), la Charitable Society for Social Welfare (www.cssw.org) et SHS.

4. <http://hdr.undp.org/reports/global/2005>

5. Cf. M. de Regt (2006) 'Ethiopian women increasingly trafficked to Yemen', FMR 25, www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR25/FMR2521.pdf

Un programme complet sur la santé en matière de reproduction en périodes de crise : de vision à réalité

par Therese McGinn et Samantha Guy

Le Programme complet sur la santé en matière de procréation en période de crise (CRHC, Comprehensive Reproductive Health in Crises) est une nouvelle initiative majeure qui a pour but de catalyser les changements dans la manière dont la santé en matière de reproduction est abordée par les organisations, les services sur le terrain et les politiciens du monde entier.

Mis au point par le Département Heilbrunn de la santé des familles et des populations de l'École de santé publique Mailman à l'Université de Columbia,¹ et par Marie Stopes International (MSI)², le Programme CRHC cherche à garantir la réalisation de tous les besoins des PDI et des réfugiés dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Parmi les autres partenaires du Programme CRHC se trouvent de grandes organisations humanitaires et de développement, des organes de l'ONU, des agences de communication et des institutions universitaires.

Le but du Programme CRHC est de s'assurer que des soins de santé en matière de reproduction complets et de bonne qualité soient distribués régulièrement, du début à la fin, aux personnes en situation d'urgence humanitaire. La santé en matière de reproduction devrait être considérée comme une nécessité absolue pour les populations en crise, tout comme l'eau, l'assainissement, le logement, la protection et les soins de santé de base sont considérés comme besoins essentiels.

Le Programme CRHC collaborera avec des partenaires dans divers pays tels que la Colombie, la République Démocratique du Congo, le Soudan et l'Ouganda.

Un besoin primordial

Les personnes sont déplacées pour de multiples raisons - y compris les troubles civils et les catastrophes naturelles - et ne peuvent souvent pas retourner chez elles avant plusieurs années. Ces personnes - surtout les femmes - ont besoin de soins de santé en matière de reproduction. Cependant, de tels services ne sont pas intégrés dans la plupart des situations de crise et de conflit.

La Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés³ a

premièrement mis en lumière le manque de services de santé en matière de reproduction pour les réfugiés et PDI dans son rapport paru en 1994 : *Refugee Women and Reproductive Health Care: Reassessing Priorities*. Cette même année, la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tenait au Caire, a reconnu les droits des réfugiés et des PDI aux soins de santé en matière de reproduction. Ces droits ont été ensuite confirmés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en 1995. De nombreuses organisations ont alors été poussées à inclure ces soins dans leurs interventions humanitaires auprès de populations en crise. En outre, le Groupe de travail interorganisations sur la santé des réfugiées en matière de procréation ainsi que le Consortium pour la santé en matière de reproduction en situation de conflit ont été fondés par des organisations partageant le même engagement pour la promotion de la santé en matière de reproduction parmi les populations touchées par des conflits.

En 1999, le Groupe de travail interorganisations sur la santé des réfugiés en matière de procréation a publié *Reproductive Health in Refugee Situations: an Inter-Agency Field Manual*, qu'un grand nombre d'organisations ont testé sur le terrain. Ce manuel, qui souligne les services minimaux ainsi que les services complets pour les réfugiés et les PDI, a depuis été révisé et est devenu un outil essentiel aux praticiens. Il donne des informations pratiques sur les services à offrir en situation de crise, y compris lors de la phase d'urgence initiale.⁴

De grands pas ont été pris lors des dix dernières années en ce qui concerne la santé en matière de reproduction pour les populations touchées par les conflits ; toutefois, il y a toujours de grandes carences dans les domaines techniques de la santé,

dans la planification lors des premiers jours et des premières semaines de nouvelles urgences, et pour les populations de PDI. En 2004, une grande enquête mondiale sur la santé en matière de reproduction pour les populations touchées par les conflits a conclu que, malgré les nombreux progrès, il reste encore beaucoup à faire.⁵ D'autres études ont constaté que nous sommes encore loin d'offrir des services de santé de qualité en matière de reproduction.⁶

Le Programme CRHC aborde le besoin que les services complets de santé en matière de reproduction deviennent la norme lors des situations d'urgence. Nous pensons qu'avec une assistance technique et des preuves obtenues sur le terrain, ainsi qu'avec un environnement politique favorable et des ressources financières, les organisations humanitaires devraient avoir les moyens d'offrir des services de santé en matière de reproduction de bonne qualité dès le début des situations d'urgence.

Le Programme CRHC travaillera afin de renforcer l'engagement institutionnel pour la livraison de soins de santé en matière de reproduction au sein des agences et des réseaux humanitaires internationaux. Le Programme cherchera en outre à introduire ou à développer des services complets et de bonne qualité en ce qui concerne la santé en matière de reproduction en situation de crise. Il cherchera aussi à faire développer de meilleures politiques et à obtenir un meilleur financement pour l'offre de ces mêmes services aux réfugiés et PDI par des organes de l'ONU, des organisations internationales, des pays d'accueil et des donateurs.

Des services essentiels

Le Programme CRHC comprend de nombreux services essentiels:

- n soins obstétricaux d'urgence : soins de base et complets, y compris soins après avortement
- n planification familiale : toutes méthodes, y compris à long terme et permanentes, ainsi que la contraception d'urgence
- n infections transmises sexuellement : prévention et traitement
- n VIH/SIDA : prévention, service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique,

prévention de la transmission de la mère à l'enfant et service d'orientation

- n violences sexistes : soutien médical et orientation.

Le Programme CRHC met en place ces services de grande importance grâce aux stratégies suivantes:

- n Mobilisation : le CRHC facilitera le soutien répandu pour des soins complets de santé en matière de reproduction lors des crises. Le CRHC travaille avec des agences de l'ONU, des organisations internationales, des organisations humanitaires, des gouvernements et des donateurs privés afin d'influencer les politiques et le financement.
- n Soutien et assistance techniques pour nos partenaires : le CRHC porte assistance à ses partenaires pour soutenir les programmes de développement, identifier les besoins de formation, mener des activités de surveillance et d'évaluation, identifier les opportunités de collaboration et coordonner les recherches.
- n Formation clinique : le CRHC combine une formation sur le terrain et un suivi avec une formation clinique au centre d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction de MSI à Nairobi

afin de renforcer les connaissances cliniques de ses partenaires.

- n Fonds d'urgence : La CRHC gère un fonds permettant de répondre rapidement aux besoins de santé en matière de reproduction en situation d'urgence, y compris lors de catastrophes naturelles.
- n Recherche : en collaboration avec de grands instituts de recherche, le CRHC va identifier les priorités en matière de recherche et développer la recherche sur les programmes d'opération. Les découvertes s'ajouteront aux preuves déjà existantes qui démontrent le besoin d'offrir des soins complets de santé en matière de reproduction en situation de crise.

Le Programme CRHC s'engage à faciliter la diffusion des conclusions des recherches et des programmes. Le site Internet de CRHC comprend des ressources techniques, des informations sur les programmes et des liens vers d'autres sites utiles. Des informations sur les activités et les conclusions des recherches seront publiées dans des journaux professionnels.

Chaque numéro de RMF aura une mise à jour du Programme CRHC,

qui présentera les leçons tirées sur le terrain, mettra en lumière les expériences mobilisatrices et politiques et fera part des résultats des recherches.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et espérons que vous vous engagerez avec nous dans ce projet crucial.

Pour de plus amples informations sur le programme, veuillez vous inscrire sur le site Internet du CRHC (www.crhcprogramme.org) afin de recevoir régulièrement nos courriels. Therese McGinn (tjm22@columbia.edu) est Directrice du CRHC à l'Université de Columbia. Samantha Guy (sam.guy@mariestopes.org.uk) est Directrice adjointe du CRHC à Marie Stopes International.

1. www.mailman.hs.columbia.edu/popfam/index.html
2. www.mariestopes.org.uk
3. www.womenscommission.org
4. www.unfpa.org/emergencies/manual
5. Groupe de travail interorganisations sur la santé des réfugiés en matière de procréation: Reproductive Health Services for Refugees and Internally Displaced Persons, Genève, 2004. www.rhrc.org/resources/iawg
6. (en anglais) Therese McGinn, Sara Casey, Susan Purdin et Mendy Marsh, 'Reproductive health for conflict-affected people: policies, research and programmes', Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute, mai 2004 www.odihpn.org/documents/networkpaper045.pdf

Déplacement et différence à Lubumbashi

par Aurelia Wa Kabwe-Segatti et Loren B. Landau

Les panneaux situés aux abords de la deuxième plus grande ville de la République Démocratique du Congo (RDC) souhaitent aux visiteurs la bienvenue dans « la ville de la paix ». La réputation de Lubumbashi est celle d'un refuge de tolérance au sein d'une nation violente; mais comment les personnes déplacées (PDI) y sont-elles traitées?

Pour les personnes venues de l'est du Congo ayant connu plus de dix ans de violence, Lubumbashi, située à l'extrémité sud-ouest du pays, présente un attrait indéniable. Cette ville, où l'industrie principale est l'exploitation du cuivre, sert de capitale à la province plutôt prospère de Katanga et a échappé aux effets directs des guerres civiles qu'a connues le pays. Laurent Kabila, l'ancien président assassiné dont le fils a remporté les toutes premières élections

démocratiques de la RDC en novembre 2006, avait convié les personnes affectées par la guerre à trouver refuge dans cette ville qu'il avait conquise au début de sa campagne victorieuse pour évincer Mobutu Sese-Seko, le despote qui dirigeait alors la RDC depuis plus de trente ans.

Le mouvement mené par Kabila, l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), a commencé sa rébellion en 1996 par le démantèlement

des camps de réfugiés rwandais à la frontière orientale. Kabila a ensuite établi le Commissariat à la Réintégration afin de porter assistance aux soldats ainsi qu'aux personnes déplacées. Alors que les soldats qui avaient déserté l'armée de Mobutu au milieu des années 1990 reçurent assistance au Camp Uilo de Kolwezi, à 300 km environ de Lubumbashi, des dizaines de milliers de personnes déplacées venues de l'est du pays, ravagé par les conflits, cherchèrent refuge et assistance à Lubumbashi-même. Les premières personnes déplacées arrivèrent de Kalemie, une ville près du Lac Tanganyika qui avait connu en premier la brutalité des milices qui furent à l'origine de la mort ou du déplacement de millions de Congolais. Ceux de Kalemie furent bientôt suivis par d'autres venus des provinces

du nord du pays: Equateur, Province Orientale, Ituri, les Kivus et Maniema.

Selon un système de gestion de la main-d'œuvre immigrée inspirée du modèle sud-africain, les mineurs viennent depuis longtemps des quatre coins du Congo (surtout des provinces de Maniema et de Kasai) ainsi que de régions se trouvant maintenant en Zambie, au Malawi, au Zimbabwe, au Rwanda, au Burundi, au Mozambique et en Angola.¹ Compromise par diversité, la ville a développé une rhétorique de tolérance et d'inclusion fièrement intégrée à son identité « lushoise ». En accord avec ces principes, les zones urbaines désignées pour l'implantation et le secours des PDI étaient situées au cœur des zones résidentielles de la ville. La plupart des PDI trouvèrent rapidement refuge chez des membres de leur famille proche ou éloignée déjà installés dans la ville. L'on encouragea les PDI à s'organiser politiquement afin de défendre leurs intérêts auprès des gouvernements locaux et nationaux et le Comité Provincial des Personnes Déplacées de Guerre fut créé en 1998.

La rhétorique ainsi que les politiques officielles donnent l'impression d'une ville progressiste et inclusive; cependant Lubumbashi connaît de nombreuses éruptions xénophobes, parfois violentes, contre les PDI et contre les résidents de longue date venus d'autres régions du Congo - en particulier contre les personnes originaires de la province du Kasai. De nombreux Zambiens vivent au Congo depuis des générations mais très peu sont devenus citoyens congolais ou ont appris à parler français, préférant utiliser le Bamba, une langue parlée de chaque côté de la frontière. En outre, presque aucun Zambien n'a la citoyenneté congolaise.

Discrimination contre les PDI

Au cours de nos discussions avec les PDI de Lubumbashi, nous avons appris que, lorsque les premiers convois de personnes déplacées organisés par le gouvernement arrivèrent de Kalemie, le maire de la ville les transféra à Kamalongo et les empêcha d'accéder à l'aide alimentaire à laquelle ils avaient droit. Bien que les PDI furent ensuite réinstallés au sein de la ville, les élites locales ont régulièrement essayé d'entraver l'aide en utilisant divers subterfuges: par exemple, en faisant passer des membres de leur famille comme PDI afin que les rations alimentaires leur soit distribuées. Le maire reste hostile, utilisant régulièrement des termes péjoratifs tels que « uchafu » (sale)

ou « mbalibalikuja » (ceux qui sont venus de loin) pour décrire les PDI et les singulariser. Un homme politique local aurait interdit aux autochtones d'épouser des femmes déplacées, sous prétexte que celles-ci ont fait entrer le VIH/sida dans la ville, ayant été violées par des soldats rwandais, des troupes militaires gouvernementales ou les milices mayi-mayi du nord.² Le gouverneur du Katanga a aussi accusé les PDI de perturber l'ordre de la province, accusation des plus injustes venant d'un homme largement soupçonné d'entretenir des relations étroites avec les milices mayi-mayi, qui sont à l'origine de la persécution et du déplacement de nombre de personnes ayant cherchées refuge à Lubumbashi.

Les PDI signalent des discriminations quotidiennes, se faisant réprimander car ils parlent un swahili grammaticalement correct et non le dialecte swahili distinctif de Lubumbashi, et malmener par les Lushois locaux qui n'ont pas droit à l'aide distribuée par le Programme alimentaire mondial ou par d'autres organisations de secours. Il existe aussi des tensions entre différents groupes de PDI. Jacques Kabulo, ancien secrétaire provincial du comité des PDI, explique que les premiers PDI qui arrivèrent de Kalemie essayèrent d'empêcher l'accès des autres PDI aux services et aux terres. Les hôtes ayant été affectés par la crise économique de la ville ont commencé à ne plus vouloir accueillir de PDI. Dans certains cas ils ont demandé aux PDI de quitter leur maison, violant les normes de l'hospitalité traditionnelle et créant des ruptures au sein des familles étendue. De nombreux PDI font part de difficultés dans l'accès aux services éducatifs et de santé. L'UNICEF a fourni des cahiers pour une nouvelle école pour les enfants déplacés mais le gouvernement n'a pas payé les enseignants. Comme de nombreux PDI n'ont pas les moyens de payer les frais scolaires, leurs enfants restent non-scolarisés.

Les camps officiels de PDI furent fermés en 2001, obligeant la plupart des PDI à survivre au mieux dans une économie parallèle. Quelques-uns sont retournés chez eux, ne recevant qu'un soutien symbolique du gouvernement et du Service Jésuite des Réfugiés - une allocation de 50 dollars et un bagage de départ constitué de casseroles, de couvertures et de machettes - mais la plupart ont accepté le bagage tout en restant à Lubumbashi.³ Une grande partie des personnes à qui nous avons parlé ont indiqué qu'elles pensaient rester durablement à Lubumbashi,

toutefois certaines envisagent retourner chez elles si les conditions s'améliorent et d'autres rêvent de se réinstaller en Zambie, en Afrique du Sud, voire même en-dehors de l'Afrique.

Le gouvernement central de Kinshasa a établi une agence spéciale pour porter assistance aux personnes déplacées par la guerre mais les politiciens locaux n'ont pas soutenu cette initiative. De nombreux PDI et réfugiés en zone urbaine vivent sans aucune aide humanitaire directe. La question des PDI prit de l'ampleur en 2006 car d'ambitieux politiciens cherchèrent à obtenir leur vote; un candidat entreprit même son propre recensement des PDI afin d'accroître ses chances de succès aux élections. Les PDI n'ont cependant toujours pas trouvé de défenseur véritable et maintenant que l'élection est passée, ils continuent d'être les victimes d'une discrimination constante et les boucs émissaires des partis politiques.

Aurelia Wa Kabwe-Segatti est Directrice de recherche pour l'Institut Français d'Afrique du Sud à Johannesburg; aurelia@ifas.org.za.

Loren B. Landau est Directrice du programme des Migrations Forcées à l'Université de Witwatersrand, en Afrique du Sud (www.migration.wits.ac.za); landaul@migration.wits.ac.za.

Les recherches pour cet article ont été entreprises dans le cadre d'un projet comparatif sur le déplacement et l'urbanisation, conduit en collaboration avec Joseph Kanku Mukengeshayi et Donatien Dibwe dia Mwemba de l'Université de Lubumbashi. Nous remercions aussi pour sa coopération Jacques Kabulo, ancien secrétaire de province du comité des PDI.

Une version plus complète de l'article est disponible (en anglais): www.fmreview.org/pdf/kabwe-segatti&landau.pdf

1. Pour de plus amples informations, voir D Dibwe dia Mwemba, Histoire des Conditions De Vie Des Travailleurs de L'Union Minière du Haut-Katanga/Gécamines (1910-1999), Presse Universitaire de Lubumbashi, 2001.

2. Pour obtenir un compte-rendu de la situation des PDI de Lubumbashi atteintes par le VIH/sida, voir: « RDC Survivre au viol et au déracinement », www.irinnews.org/FrenchReport.asp?ReportID=7067&SelectRegion=Grands_Lacs&SelectCountry=RDC

3. Selon Faustin Kitenge Katoto, il y avait 26.000 PDI à Lubumbashi en 2006. Information envoyée par courriel le 21.08.2006.

Ecouter les voix d'individus

par Siobhan Warrington et Anne-Sophie Lois

Centre de Suivi des déplacements intérieurs (IDMC), Panos à Londres et le Conseil norvégien pour les réfugiés en Colombie ont lancé un projet qui vise à décrire la vie de plus de trois millions de Colombiens qui sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays. En tant que projet-pilote, il sera mis en place dans d'autres parties du monde.

La Colombie possède des lois nationales sur les déplacements internes parmi les plus avancées au monde, mais elle manque à les appliquer de manière effective. En janvier 2004, la Cour Constitutionnelle a déclaré que la réponse du Gouvernement aux déplacements internes était en violation de la Constitution.¹ Le Gouvernement a alloué des ressources importantes aux personnes déplacées mais les conflits actuels rendent impossible de traiter des causes profondes des déplacements. Le Gouvernement colombien prétend avoir amélioré la situation des droits humains

et les impacts des déplacements. Les histoires et les voix peuvent être un outil important pour contrebalancer le discours officiel sur le conflit et ses conséquences. Les histoires vécues devraient aider les planificateurs et les politiciens à mieux cerner les impacts variés et complexes des déplacements intérieurs et à identifier de meilleures

façons de répondre à ceux qui sont touchés.

Le projet a demandé un investissement considérable de temps et de ressources de la part de ses facilitateurs et de ses

participants, toutefois sa valeur va au-delà des résultats tangibles. Centre de Suivi des déplacements intérieurs reconnaît que le processus entier d'organisation d'ateliers et de discussions, ainsi que de rassembler les histoires vécues a une valeur intrinsèque et forme partie de son engagement à établir les capacités des acteurs de la société

civile et des personnes déplacées. Les participants ont acquis des compétences pratiques, telles que d'élucider des témoignages oraux, tout en explorant les valeurs et les attitudes, et d'apprendre à gérer les puissants aspects émotionnels de leur travail. De plus, il y a eu plusieurs discussions, beaucoup de partage d'expériences et l'opportunité pour les participants de contribuer à l'ordre du jour des ateliers et des réunions. Parfois, il y a même eu la chance d'assumer le rôle de direction et de faciliter certaines sessions.



Anne-Sophie Lois/IDMC

depuis son arrivée au pouvoir en 2002, et comme preuves, il cite une diminution des déplacements, des massacres et des homicides. L'utilisation de tels indicateurs a été critiquée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par les agences gouvernementales colombiennes et par la société civile. L'utilisation de données quantitatives par le Gouvernement colombien ne tient pas compte des conséquences sociales et mentales dévastatrices du conflit sur les personnes touchées.

Le projet vise à enregistrer et à communiquer les expériences personnelles

La formation à l'enregistrement des histoires vécues

En avril 2006, un atelier a préparé les participants à mener des entretiens sur les histoires vécues avec les personnes déplacées. Cet atelier a couvert de nombreux sujets : les habiletés d'écouter et de questionner, l'éthique et les relations lors des entretiens, le développement des sujets et l'utilisation de l'équipement pour les enregistrements.

Qu'est-ce qui constitue une bonne entrevue ?

- n Préparation : savoir ce que vous allez demander de manière à comprendre les réponses.
- n Introduction : expliquer clairement au narrateur les raisons pour lesquelles vous menez l'entrevue et lui décrire la nature et la méthode de celle-ci.
- n Crédibilité : le narrateur doit croire en ce que vous avez l'intention de faire.
- n Préparation technique : s'assurer que le magnétophone soit prêt et fonctionne.
- n Agence : traiter le narrateur comme un acteur ou le sujet de l'entrevue, et non comme son objet.
- n Savoir écouter
- n Être respectueux, ne pas juger ou critiquer
- n Éviter les questions insidieuses : les questions doivent inviter le narrateur à développer son histoire avec confiance.
- n Utiliser un langage approprié : ajuster le langage selon l'âge et la région.
- n Tenir compte des aspects psychologiques pour le questionneur et pour le narrateur : lorsque le narrateur décrit des événements traumatiques, il faut avoir conscience de ses propres peurs.
- n Garantir la sécurité du narrateur : par exemple, changer les noms de gens et de lieux pour la version officielle de l'entrevue.
- n Accord : obtenir la permission du narrateur à disséminer l'information est requise.

Une des participantes, Andrea, qui travaille sur l'analyse thématique des témoignages.

Le niveau d'enthousiasme et d'engagement parmi les participants était visiblement élevé pour s'assurer que les résultats

puissent être disséminés de façon à avoir le plus d'impact possible. Cependant, comme toute personne qui a travaillé avec des histoires vécues le reconnaît, le travail avec des matériaux si riches en détails exige de longues heures. La production de résultats significatifs et de qualité prendra du temps. A présent, une équipe de quatre personnes lit et passe en revue les témoignages afin de sélectionner les histoires vécues et les extraits destinés à la

publication. Un rédacteur colombien sera engagé pour produire un livre, sur la base des entrevues, pour le public national et international. Centre de Suivi des déplacements intérieurs va œuvrer à communiquer les entrevues via son site Web2 à son public international clé : l'ONU et les organisations humanitaires, les gouvernements (départements des réfugiés et demandeurs d'asile), les forces armées, les chercheurs et les académiques.

Siobhan Warrington (otp@panos.org.uk) dirige le Programme Panos de Témoignages oraux (www.panos.org.uk/global/program_news.asp?ID=1004). Anne-Sophie Lois (anne-sophie.lois@nrc.ch) est Coordinatrice des Relations extérieures du Centre de surveillance sur les déplacements internes.

1. Voir l'article de Manuel José Cepeda-Espinosa dans le numéro spécial Brookings-Berne : www.migrationforcee.org/publications.htm
2. www.internal-displacement.org

L'aide sociale globale : rêve ou réalité ?

par John Mitchell et Hugo Slim

John Egeland, Coordinateur sortant des Secours d'Urgence de l'ONU, a fait appel à « un système humanitaire capable de répondre de manière fiable, efficacement et effectivement à une gamme complète d'urgences... l'aide humanitaire doit être la responsabilité partagée de toutes les nations au profit de toutes les nations. »

Le monde est-il sur le point de créer une forme élémentaire d'aide sociale globale pour tous ceux qui sont touchés par la guerre et les désastres ? Ou l'idée d'aide sociale globale, équitable et effective est-elle mort-née dans un monde de puissances en compétition, d'énormes intérêts matériels et en crise imminente de l'environnement dans lequel la survie du groupe, et non l'altruisme, deviendrait la norme ?

Quels progrès accomplissons-nous vers la réforme des politiques et de la pratique de l'action humanitaire ? Personne ne sait au juste mais une indication importante est fournie par les matériaux évaluatifs produits par le Réseau d'apprentissage actif pour la prise de responsabilité et de la performance (Active Learning Network for Accountability and Performance). ALNAP est une organisation fondée sur l'adhésion de ses membres, composée de l'ONU, de la Croix Rouge/Croissant rouge, d'ONG et Organisations gouvernementales, d'institutions académiques et de consultants, et dans les cinq dernières années, ALNAP a étudié un échantillon d'évaluations d'agences afin d'évaluer les progrès de l'action humanitaire¹.

Notre dernière Revue de l'Action Humanitaire (RAH)² prend un peu de recul et fait la revue des progrès depuis 2001. Les conclusions de la RAH suggèrent que l'aide sociale globale reste un objectif lointain. Malgré sa portée globale

extraordinaire, le système humanitaire formel est essentiellement issu de l'effort combiné d'environ 20 états occidentaux qui subventionnent et alimentent les agences dans la majorité des actions humanitaires dans le monde. Ceci n'est pas un effort international avec une large base dans laquelle la majorité des états peuvent investir. C'est une niche occidentale. Deux des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité –la Russie et la Chine– sont soupçonneux du système occidental et préfèrent agir indépendamment, ou ne rien faire, dans les guerres et les désastres. Les états islamiques majeurs et institutions caritatives islamiques préfèrent travailler bilatéralement et partiellement, intervenant principalement auprès de populations musulmanes particulières. Les systèmes locaux et informels –les échanges de fonds et les institutions de sociétés civiles locales– sont peut-être très importants mais sont souvent négligés par le système occidental.

Bien qu'il bénéficie d'un profil élevé et qu'il opère avec l'autorité de l'ONU, le système formel poussé par l'Occident peut faire preuve de lourdeur, de sélectivité et d'un manque de sensibilité. Il possède des préférences profondes incitant à se concentrer sur les guerres stratégiques et peut être énormément influencé par les passions populistes –d'où l'inégalité massive de la réponse entre les souffrances du tsunami et celles de la guerre en République Démocratique du

Congo. Le système ne possède aucune mesure humanitaire objective des besoins et des priorités. Par conséquent, les politiques du système demeurent profondément problématiques.

Les pratiques des agences suivent le mouvement. Alors qu'il existe beaucoup d'initiatives indépendantes pour tenter d'en améliorer le fonctionnement sur le terrain, il reste toujours des problèmes profonds de bonne pratique. Certains secteurs, tels que les secours alimentaires, sont sursouscrits tandis que d'autres, comme la provision d'abri, l'eau, la gestion et la protection des camps demeurent sous subventionnés ou mal compris. Les domaines complexes se chevauchant tels que les moyens d'existence et de recouvrement demeurent confus.

Le système et ses nombreuses agences ne tire pas bien les enseignements des actions passées. Il existe à présent plus d'évaluations des travaux humanitaires que jamais auparavant mais elles sont rarement utilisées. Elles le sont de manière rituelle pour les besoins de comptabilité des donateurs, ou elles ne sont pas faciles à l'usage. La plupart ne font pas preuve d'un processus d'évaluation concomitant à la pratique, ni ne sont conçues de manière que leurs conclusions soient suivies par les groupes ciblés qui pourraient apporter de réels changements.

Il existe donc toujours des défis réels. Mais il existe aussi des opportunités énormes. Les systèmes formels et informels sont plus importants et plus sensibilisés à ces questions qu'auparavant. L'idéal de l'aide sociale globale éventuelle est un but important à long terme et pourrait être exprimé plus explicitement par de nombreux mouvements sociaux.

Cette année, RAH recommande que le système identifie dix objectifs clés en matière de progrès humanitaires – certains sont politiques et certains sont pratiques – auxquels tous peuvent souscrire et qui pourraient être suivis par un Panel Indépendant de Haut Niveau sur les Performances Humanitaires. Ainsi, dans

le futur, nous aurions une meilleure idée de la direction que nous prenons et des progrès que nous accomplissons au sein de l'ensemble du système humanitaire.

John Mitchell (j.mitchell@odi.org.uk) est responsable de ALNAP www.odi.org.uk/alnap. Hugo Slim (slim@hdcentre.org)

est Chercheur et coordinateur au Centre pour le dialogue humanitaire (CDH) www.hdcentre.org à Genève, Suisse.

1. Notre rapport d'évaluation est disponible au : www.alnap.org/resources/erd/erd.htm
2. www.alnap.org/publications/rha.htm

Les illusions perdues des réfugiés soudanais du Caire

par Hala W. Mahmoud

Au moins 28 Soudanais ont été tués en décembre 2005 alors que la police anti-émeute égyptienne dispersait avec violence un sit-in à proximité des bureaux du HCR au Caire. Un an plus tard, les personnes responsables de ces violations des droits humains n'ont toujours pas été poursuivies et plusieurs réfugiés disparus n'ont toujours pas été retrouvés.

Les 30 000 Soudanais résidant au Caire et inscrits sur les registres du HCR ne représentent qu'une fraction de la vaste population soudanaise vivant dans la capitale égyptienne.¹ En juin 2004, le HCR conclut que la signature de l'Accord de paix global entre le gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan² permettait aux Soudanais du Sud de retourner chez eux en toute sécurité. L'agence a donc décidé d'accorder une protection temporaire à tous les demandeurs d'asile plutôt que de les soumettre individuellement au processus de détermination du statut de réfugié, comme cela avait été le cas les neuf années précédentes.

Savoir qui est en définitive responsable du bien-être des Soudanais et des autres réfugiés d'Égypte est une question élémentaire qui reste toutefois sans réponse claire. Depuis bien longtemps, les Soudanais demandent la fin des détentions arbitraires et protestent contre le racisme des Égyptiens. D'un point de vue juridique, la responsabilité première pour de tels problèmes incombe au gouvernement égyptien, et non au HCR. Cependant le gouvernement égyptien n'a mis au point aucun mécanisme permettant de répondre aux préoccupations des réfugiés. Ainsi les protestataires n'avaient-ils d'autre choix que d'adresser toutes ces préoccupations au HCR.

Vivant dans des conditions inacceptables et n'ayant pas d'alternative, les réfugiés soudanais commencèrent un sit-in pacifique en septembre 2003 afin de protester contre la décision du HCR et de faire part de leur désir de réinstallation plutôt que de rapatriement. Le HCR constata que la plupart des demandes des manifestants se situaient au-delà de son contrôle. Après une période initiale de tolérance, les autorités égyptiennes dispersèrent les protestataires avec violence, faisant plusieurs victimes dont le nombre exact reste inconnu et arrêtèrent environ 650 Soudanais qui furent mis en détention en camp militaire et en prison. La protestation et ses conséquences eurent un effet profondément traumatisant : certaines familles furent séparées et des enfants perdirent leurs parents. Le HCR fit pression pour empêcher la déportation des détenus et le dernier protestataire fut libéré en février 2006.

Un an plus tard, peu de choses ont changé. La tragédie attira l'attention des médias et des organisations de défense des droits de l'homme; toutefois les réfugiés ne reçurent qu'une assistance financière et psychologique limitée. Les Soudanais sont retournés à leurs conditions de vie difficiles faites de frustrations quotidiennes. Bien que signataire de la Convention de l'ONU de 1951 et de la Convention de l'OUA de 1969, l'Égypte continue de refuser aux réfugiés soudanais le droit à

l'éducation, aux soins et à la protection que ces conventions garantissent. De son côté, le HCR n'a pas enquêté sur la disparition des réfugiés après la dispersion du sit-in. Les questions relatives au statut des applications de réfugiés reçoivent rarement de réponse. Il faut que le HCR communique de meilleure manière avec les Soudanais du Caire et qu'il soit plus transparent et sensible aux problèmes des réfugiés. Des réunions publiques régulières permettraient de clarifier le rôle et les responsabilités du HCR et d'aider à combattre les rumeurs qui se répandent souvent au sein de la communauté.

Beaucoup de choses pourraient être faites afin de rendre le séjour prolongé des réfugiés en Égypte plus supportable. L'Égypte et le HCR devraient être à l'écoute des réfugiés qui demandent l'établissement de camps de réfugiés organisés où les services seraient disponibles et où les Soudanais seraient protégés contre l'exploitation et le racisme. En outre, la communauté internationale pourrait soutenir les réfugiés soudanais éduqués et enthousiastes qui essaient d'initier des programmes communautaires.

Hala W. Mahmoud (hw21@cam.ac.uk) poursuit actuellement un doctorat à l'Université de Cambridge et a passé deux années de recherche au sein de la communauté de réfugiés soudanais au Caire.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.rsdwatch.org/index_files/Page4070.htm

1. Ghazaleh, P « In closed file limbo: Displaced Sudanese in a Cairo slum », RMF16, www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR16/fmr16.8.pdf
2. Voir FMR24, Soudan: Espérances pour la Paix, www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR24/FMR24full.pdf

Génération en exil de la dernière colonie d'Afrique

par Ronny Hansen



**NORWEGIAN
REFUGEE COUNCIL**

Dans la hammada algérienne, une région rude et brûlante du Sahara, plus de la moitié du peuple sahraoui attend, depuis 31 ans, de pouvoir rentrer chez eux.

Les Sahraouis sont originaires du Sahara occidental, pays voisin envahi par le Maroc en 1975 et occupé depuis. Le Sahara occidental figure sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU et est toujours considéré comme une colonie. Les efforts répétés pour que le Maroc respecte de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ont été infructueux, alors même que le Maroc s'était engagé à permettre aux Sahraouis de retourner chez eux en toute sécurité pour voter lors d'un référendum sur leur indépendance.

Une nouvelle génération de Sahraouis grandit actuellement en tant que réfugiés mais avec de moins en moins de ressources alimentaires issues de l'aide internationale et peu d'espoir d'une solution durable. Leurs parents et grands-parents avaient quitté leur patrie pour les camps de réfugiés lugubres du Sahara algérien en 1975, espérant pouvoir regagner rapidement leur pays. Aujourd'hui, plus de 165 000 Sahraouis vivent toujours dans des camps autour de la ville algérienne de Tindouf, à l'écart des autres villes, se demandant pourquoi le monde les a abandonnés.

Suite au cessez-le-feu de 1991 entre le gouvernement marocain et le mouvement indépendantiste Front POLISARIO, l'ONU a créé la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).¹ Le mandat de MINURSO devant permettre aux Sahraouis de choisir librement et démocratiquement leur futur a été constamment sapé. Le Maroc a renié les accords qu'il avait signés et ses diverses simagrées ont déjà coûté à l'ONU près de 700 millions de dollars (environ 535 millions d'euros), créé des tensions constantes dans la région du Maghreb et contraint les réfugiés sahraouis à rester dans les camps quinze ans de plus. Le Maroc a massivement investi dans le berm - une barrière faite de terre, de roc et de sable, renforcée par des mines antipersonnel et antitank, des tranchées

et des radars - qui s'étend sur 2500 kilomètres de la frontière mauritanienne au sud-est du Maroc, protégeant les garnisons marocaines qui empêchent les réfugiés de retourner dans leur patrie.

Le Maroc a posté quelque 130 000 soldats au Sahara occidental et encouragé la colonisation au point que la population de colons marocains est maintenant quatre fois supérieure à celle des autochtones. Selon les organisations de défense des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, la vie dans les territoires occupés se caractérise par des violations graves et systématiques des droits humains. L'attention internationale s'est concentrée sur le secours pour les habitants des camps de Tindouf et s'est ainsi détournée des besoins des populations vulnérables de Sahraouis au sein du territoire occupé ou des réfugiés désespérés qui sont partis pour rejoindre des parents dans des pays tiers tels que la Mauritanie ou l'Espagne.

En basant la gestion des camps sur des modèles d'organisation participative et démocratique, le gouvernement sahraoui et les mouvements populaires des camps de réfugiés font en sorte que les ressources limitées obtenues de la communauté internationale soient utilisées le plus efficacement possible. En 2006, leur situation, déjà précaire, s'est aggravée. La lassitude des donateurs, ainsi que la campagne intense du Maroc pour faire pression sur les gouvernements donateurs, ont conduit à une diminution de l'aide alimentaire. Les appels répétés du Programme alimentaire mondial (PAM) et du HCR pour un accroissement de l'aide humanitaire sont restés sans réponse. En novembre 2006, le PAM a dénoncé la profonde insécurité alimentaire des réfugiés et fait remarquer que près des deux tiers des femmes sahraouies souffrent d'anémie et qu'un tiers des enfants de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique. Il

est dit maintenant que même les stocks régulateurs d'urgence s'amenuisent.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés (CNR) considère qu'il est temps de mettre en place une campagne internationale vigoureuse pour défendre le droit des réfugiés sahraouis à un retour honorable, viable et durable. Si les besoins et les droits du peuple sahraoui sont négligés par l'ONU et la communauté internationale, cela risque de déstabiliser toute la région et de causer de nouvelles guerres, de nouveaux déplacements et de nouvelles migrations. Toutefois, la plus grande priorité reste l'augmentation et la fiabilité du flux de l'aide humanitaire pour les réfugiés sahraouis d'Algérie.

Le CNR demande aux différents acteurs de concerter leurs efforts afin de créer les conditions favorables à un rapatriement durable des réfugiés sahraouis une fois que celui-ci est possible politiquement. Si elles ne sont pas réprimées, les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés forceront encore plus de personnes à quitter le pays, devenant ainsi des réfugiés. Dans les conditions actuelles, il y a peu de chances que des réfugiés sahraouis souhaitent retourner sur leurs terres occupées.

Ronny Hansen (ronny.hansen@nrc.no) est conseiller en communication pour le CNR.

Pour de plus amples informations sur le Sahara occidental, veuillez consulter www.arso.org, ainsi que les articles précédents de RMF.²

1. www.minurso.unlb.org

2. www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR16/fmr16.7.pdf,
www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR25/FMR2533.pdf,
www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR25/FMR2534.pdf

Le Conseil norvégien pour les réfugiés travaille à fournir de l'aide et de la protection aux réfugiés et personnes déplacées de l'intérieur en Afrique, Asie, Europe et aux Amériques. www.nrc.no/engindex.htm

Le Centre de suivi pour les déplacements internes (IDMC) fait partie du Conseil norvégien pour les réfugiés et est une organisation internationale à but non lucratif qui suit de près les déplacements internes causés par les conflits. www.internal-displacement.org Contact : IDMC, 7-9 Chemin de Balxert, 1219 Chatelaine, Geneva, Switzerland. Courriel: idmc@nrc.ch

Nouveau mécanisme informel de suivi de la continuité gouvernementale sur les missions de l'ONU auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays



par Jens-Hagen Eschenbächer

Au moyen d'une série de rapports publiés en collaboration avec les organisations nationales de la société civile, le Centre de Suivi des Déplacements Intérieurs (IDMC) a établi un mécanisme informel pour suivre les progrès de l'application des recommandations faites par le représentant du Secrétaire Général de l'ONU sur les droits humains des personnes déplacées de l'intérieur.

A la suite de chaque visite de pays, le représentant de l'ONU, Walter Kälin (comme son prédécesseur, Francis Deng) émet un rapport de mission disponible publiquement¹ qui comprend une liste exhaustive de recommandations. Ces recommandations – dirigées de prime abord vers les gouvernements nationaux – soulignent les améliorations qu'il faut effectuer pour assurer le respect des droits des personnes déplacées et des réponses adéquates à leurs besoins de protection et d'assistance. Ces rapports représentent un instrument précieux pour les gouvernements afin de canaliser leurs efforts vers une meilleure protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que pour les organisations internationales et organisations de la société civile poussant à l'amélioration des réponses selon les principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays².

Les progrès en matière d'application de ces principes ont souvent été lents ou – devant le manque de volonté politique de la part des autorités nationales – peu visibles d'emblée. L'office de Walter Kälin n'a que des ressources limitées pour suivre les progrès post-mission auprès des gouvernements de tous les pays visités. Le potentiel des recommandations en termes de défense des personnes déplacées de l'intérieur n'est pas toujours reconnu par les acteurs non gouvernementaux ou internationaux³.

Reconnaissant le rôle important de la société civile dans la réponse aux situations des personnes déplacées, l'IDMC a commencé à collaborer avec des organisations nationales de la société

civile pour suivre et inciter à l'application effective des recommandations post-mission. En 2006 les trois premiers rapports de contrôle ont été publiés et présentés au cours de réunions publiques organisées par l'IDMC et les groupes de la société civile de l'Ouganda, de la Turquie et de la Fédération Russe. Ces rapports – disponibles sur le site web de l'IDMC⁴ – sont principalement basés sur les recherches effectuées par les organisations nationales partenaires : Le projet de Droit des Réfugiés en Ouganda⁵, la Fondation turque d'économie et de sciences sociales (TESEV)⁶ et le réseau de droits humains russe, Mémorial⁷. Tous analysent l'étendue de l'application des recommandations et soulignent les vides restants et les problèmes importants à résoudre. Walter Kälin soutient cette initiative et a rédigé un avant-propos pour chacun de ces rapports.

Faisant le bilan après la publication des trois premiers rapports, l'IDMC pense que les rapports ont eu du succès sur plusieurs points. Ces rapports :

- n ont sensibilisé les personnes concernées aux recommandations et à leur pertinence dans l'objectif de faire face aux situations des personnes déplacées locales, appuyant ainsi directement le mandat du représentant de l'ONU et contribuant à renforcer l'impact de son travail
- n ont fourni une analyse unique et approfondie des questions les plus pertinentes relatives à chacune des crises de déplacements intérieurs couvertes. Ces renseignements mis à jour et les suggestions sur la façon de faire face aux problèmes restants ont aidé les acteurs locaux à renforcer leurs capacités.

- n ont servi à soutenir la participation croissante des ONG et des instituts de recherches en matière de suivi et de défense des personnes déplacées de l'intérieur. Les partenariats ont créé des synergies importantes en associant la portée et l'influence internationales de l'IDMC à l'expertise locale et l'accès fourni par les organisations nationales de la société civile.
- n ont été la source de conseils aux gouvernements dans leurs efforts pour appliquer les recommandations : certains ont explicitement reconnu leur valeur.
- n ont fourni au représentant de l'ONU, aux organisations internationales, aux ONG locales et aux donateurs un outil puissant dans la défense des personnes déplacées de l'intérieur. Les conclusions du rapport sur l'Ouganda ont alimenté les discussions au Conseil de Sécurité sur l'Ouganda du nord et ont servi de document de fond à une audience financée par le Conseil pour les réfugiés norvégiens sur le conflit en Ouganda du nord au Parlement Européen à Bruxelles en octobre 2006.

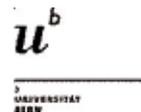
Sur la base de l'expérience positive des trois premiers rapports de suivi, l'IDMC continuera à lancer des études similaires dans d'autres pays où le Représentant du Secrétaire Général doit se rendre. On espère que ceci va contribuer à promouvoir les recommandations comme outil puissant de défense des personnes déplacées de l'intérieur et à entretenir de meilleures réponses des gouvernements à la situation de ces personnes.

Jens-Hagen Eschenbächer (jens.eschenbaecher@nrc.ch) est directeur adjoint de l'IDMC (et membre du Conseil consultatif éditorial de RMF).

1. www.ohchr.org/english/issues/idp/visits.htm
2. www.ohchr.org/english/issues/idp/standards.htm
3. Une exception importante est la section colombienne de la Commission internationale de juristes qui fait un usage considérable des recommandations dans son travail de campagne de sensibilisation. www.icj.org/world_pays.php3?id_mot=20&lang=en
4. www.internal-displacement.org/publications
5. www.refugeelawproject.org
6. www.tesev.org.tr/eng
7. www.memo.ru/eng



Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes



La politique des personnes déplacées de l'Ouganda

par Joy Miller

L'Ouganda a des grands nombres de personnes déplacées- plus qu'1,7 million, qui représente plus de 6% de la population nationale. Bien que ce soit un des rares pays qui aient une politique nationale pour les personnes déplacées, son application inefficace signifie que plusieurs personnes déplacées font encore face à des menaces sur leur sécurité, un accès limité à l'assistance humanitaire et aux difficultés à rentrer dans leurs foyers.

Quelque 90% de la population du nord de l'Ouganda a été déracinée en conséquence du conflit entre l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army) et le Gouvernement. D'autres déplacements considérables ont été causés par des voleurs de bétail armés de la province du nord-est de Karamoja. La majorité des personnes déplacées vivent dans des camps sordides - certaines personnes depuis près de dix ans - où elles sont vulnérables aux abus de droits humains, aux maladies et aux privations.

La politique nationale de l'Ouganda pour les personnes déplacées fut adoptée en 2004, à la suite d'une visite de Francis Deng, ancien Représentant du Secrétaire Général aux personnes déplacées¹. Elle s'appuie sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et engage le Gouvernement à protéger ses citoyens contre les déplacements arbitraires, à garantir leurs droits pendant les déplacements et à faciliter leurs retours volontaires, la réinstallation, l'intégration et la réintégration.

Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées (RSG), a fait une visite de travail de six jours en Ouganda en juillet 2006 à l'invitation du Gouvernement. Il a pris note de l'excellente politique nationale et il a été encouragé par les améliorations relatives de la sécurité dans le nord. Toutefois, il a exprimé ses inquiétudes que des problèmes humanitaires et de droits civils sérieux persistent dans les camps de personnes déplacées - de mauvaises conditions de sanitaire et de santé, le manque d'enseignants et d'accès aux écoles, et des niveaux élevés de violences sexuelles et sexistes. Il a entendu les témoignages sur l'impunité institutionnelle prévalente, qui implique aussi des membres de l'Ougandan People's Defence Force (UPDF) [Force de Défense Populaire

Ouganda] et des unités locales de défense qui abusent parfois des droits des gens mêmes qu'ils sont chargés de protéger².

Pour tenter de répondre à ces questions, le RSG et le projet Brookings-Berne sur les déplacements intérieurs ont réuni un atelier de deux jours à Kampala - sous l'accueil du Gouvernement ougandais - afin d'identifier les défis à l'application de la politique ougandaïse sur les personnes déplacées et d'œuvrer vers des solutions pratiques. Kälin a rappelé aux participants que « la volonté politique d'établir des priorités, de coopérer et de coordonner sera critique à l'application de la politique et au maintien des droits humains des personnes déplacées. »

L'atelier a rassemblé plus de 100 participants - des représentants du Gouvernement, de l'UDPF, de la Commission ougandaïse pour les droits humains³, les ONG locales et internationales, les leaders des personnes déplacées et des chercheurs. Prenant place peu après l'entrée en fonction des nouveaux élus du gouvernement local et national, l'atelier a offert à plusieurs d'officiels leur première opportunité de se rencontrer pour discuter de l'application de la politique nationale sur les personnes déplacées et de rencontrer face à face les représentants de la société civile et des membres de la communauté internationale pour discuter des déplacements intérieurs.

Les discussions de l'atelier ont porté sur les principaux obstacles à l'application de la politique : le manque de communication entre les autorités locales et nationales ; le peu de consultation et de communication avec les personnes déplacées ; une force de police souvent absente et à court de ressources ; un système inefficace de fournir des ressources au gouvernement local et l'attention insuffisante apportée aux problèmes de terrain et d'autres dispositions pour le retour des personnes déplacées.

Les participants ont demandé :

- n une large dissémination de la politique sur les personnes déplacées de manière à créer une meilleure compréhension de son contenu et à encourager l'application ;
- n le renfort des connaissances et des compétences des officiels du gouvernement au niveau local et

central afin de mettre en application la politique de manière effective ;

- n la participation active de tous les ministères gouvernementaux concernés à l'application de la politique ;
- n des consultations avec les personnes déplacées et leurs communautés, en particulier en ce qui concerne leur sécurité, leur retour et les problèmes de terrain ;
- n le déploiement d'une police civile bien entraînée -compréhant des femmes- dans les camps et dans les zones de rapatriement ;
- n des améliorations au système d'allocation des ressources à partir de l'administration du centre vers les administrations des districts ;
- n l'établissement d'un système judiciaire capable de fonctionner qui comprend des mécanismes de résolution de disputes terriennes et qui protège les droits de propriété dans les zones de rapatriement ;
- n une meilleure sécurité, la reconstruction des infrastructures et la disponibilité de services sociaux dans les zones de rapatriement.

À la conclusion de l'atelier, Tarsis Kabwgyere, Ministre ougandaïse pour les Secours et la préparation aux désastres, a engagé le Gouvernement à « faire ce qu'il faut pour s'assurer que les critiques justifiées soient adressées...L'année prochaine verra une nouvelle situation ». Depuis l'atelier, le Gouvernement ougandaïse et le LRA ont entamé un processus de paix qui a apporté de l'espoir aux personnes déplacées de l'Ouganda. Mais pour que les retours se déroulent avec succès, les politiques et les plans doivent être appliqués, pas seulement annoncés. Le Gouvernement ougandaïse doit prendre des mesures pour promouvoir le retour sécurisé et durable de millions de personnes.

Joy Miller (jmiller@brookings.edu) est Assistante de recherche senior au Projet Brookings-Berne et a été l'organisatrice principale de l'atelier de Kampala. Le rapport de l'atelier et la documentation de base se trouvent sur (en anglais): www.brookings.edu/fp/projects/idp/conferences/contents.htm#Uganda

1. voir (en anglais) FMR 19, www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR19/FMR19Brookings.pdf

2. Le relevé de presse émit suite à la visite : www.unhcr.org/50C46C08623F73FEC12571A1004DCA32?opendocument

3. www.uhrc.org

Continuons d'avancer

par Roger Zetter

En tant que nouveau Directeur du Centre d'études sur les réfugiés (CER), j'aurai l'immense plaisir, en 2007, de mener les célébrations de son 25ème anniversaire.

A la création du CER en 1982, le monde des réfugiés, ainsi que les schémas et les processus du déplacement forcé étaient bien plus simples qu'aujourd'hui - c'est du moins ce qu'il semble rétrospectivement. Le terme « réfugié » était nettement défini et le développement d'un système d'aide humanitaire semblait avoir sa propre justification. Toutefois, peu de recherches universitaires indépendantes étaient alors menées autour de ces phénomènes remarquables.

Le CER s'est placé à l'avant-garde de l'étude pluridisciplinaire des causes et conséquences de la migration forcée, gagnant ainsi rapidement une réputation mondiale de par son aptitude à fournir des idées perspicaces et des analyses objectives. L'une des clés de son succès se trouve dans son engagement profond pour lier la recherche universitaire à la pratique, par le dialogue et la coopération avec les praticiens de la migration forcée au sein des gouvernements, des organisations internationales et des ONG. La portée mondiale du CER auprès des praticiens - grâce à des publications comme la Revue des Migrations Forcées, des ressources électroniques comme Forced Migration Online¹, des programmes de formation et de nombreux documents - a permis de mieux comprendre le monde des réfugiés et la manière dont les agences et les praticiens répondent aux urgences humanitaires.

Le déplacement forcé et les besoins humanitaires de millions de personnes chassées de chez elles sont de plus en plus considérés comme des défis mondiaux de long terme se posant dans un contexte de rapide transformation sociale, politique et économique. En plus des réfugiés, le CER concentre ses efforts sur d'autres populations déplacées: les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits et celles déplacées par des catastrophes naturelles ou écologiques, la famine ou des projets de développement. Des expressions courantes telles que « le lien entre asile et migration » et « les mouvements hétérogènes de populations » évoquent cette nouvelle complexité. Elles démontrent les difficultés que beaucoup de pays connaissent - particulièrement dans les pays développés - en matière de « gestion » de la migration dans un climat politique

chargé qui s'oppose à l'arrivée de migrants en général et de réfugiés en particulier.

Ma relation avec le CER est de longue date, à la fois en tant que rédacteur en chef fondateur du *Journal of Refugee Studies*², que le CER publie chez Oxford University Press, qu'en ma qualité de chercheur. En tant que quatrième directeur du CER, j'ai ce privilège - qui est à la fois un défi - de succéder à des prédécesseurs qui, de diverses manières, ont répondu à ces questions cruciales. Avec l'aide de collègues engagés, ils ont permis au CER de devenir le centre de référence en matière d'étude des migrations forcées, alliant recherche et enseignement académiques de premier choix à la passion de comprendre l'expérience du déplacement et ses conséquences du point de vue des personnes touchées. En combinant recherche fondamentale et appliquée, seul le CER a réussi la dissémination efficace de son savoir afin d'informer et d'améliorer les politiques et la pratique.

Muni d'un nouveau directeur et dans un contexte d'évolution rapide du champ d'études sur les réfugiés et la migration forcée, le CER se prépare à rentrer dans une nouvelle époque. Nous n'allons pas changer ou remodeler le format basique du CER, ni son rôle ou son orientation, mais j'espère que sous ma direction le CER renforcera ses capacités de diverses manières. Notre but est de:

- n retrouver et renforcer l'engagement du CER avec le « monde du Sud » (en premier lieu avec l'Afrique et l'Asie du Sud-Est, mais aussi avec le Moyen-Orient)
- n établir des liens et encourager la formation de réseaux et le renforcement des capacités dans les régions les plus touchées par les migrations forcées - avec le financement du Département pour le Développement International (DFID) britannique
- n développer et explorer de nouvelles synergies entre nos programmes réputés de diffusion et de dissémination - la Bibliothèque, la Revue des Migrations Forcées et Forced Migration Online
- n continuer nos recherches de pointe sur les migrations forcées, en essayant de répondre aux questions cruciales sur les formes et les processus

contemporains de migration forcée et leurs conséquences afin d'obtenir une meilleure compréhension des situations

- n être plus efficaces dans la manière dont nos recherches informent et influencent la politique des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des ONG.
- n continuer notre prestigieuse Université d'été, qui a attiré plus de 70 participants en 2006, permettant aux praticiens de réfléchir sur leurs expériences et de les partager, et explorer différents moyens de développer l'Université d'été dans les régions concernées par le phénomène de la migration forcée
- n soutenir la prochaine génération de chercheurs et praticiens en renforçant notre école doctorale et s'assurer que notre Master en Immigration forcée, fleuron de notre institution, donne non seulement au meilleur savoir mais aussi des objectifs distincts afin d'attirer des étudiants de haut niveau venus des quatre coins du monde.

Les retombées du travail du CER ont été remarquables mais, tout comme les réfugiés qu'il défend, le CER a toujours eu un sentiment d'impatience, le sentiment qu'il y a toujours plus à faire. C'est pourquoi nous continuerons d'avancer.

Roger Zetter (roger.zetter@qeh.ox.ac.uk) est le directeur du Centre d'études sur les réfugiés.

Célébrations du 25ème anniversaire

En 2007, le CER proposera une série de cours, d'ateliers et de conférences publics et universitaires afin de célébrer les réussites du Centre, de démontrer la portée de ses travaux universitaires actuels, et d'aider à façonner son futur développement. Le CER sera aussi engagé auprès des communautés locales et du grand public par le biais de nombreux événements culturels, tels que des expositions et des spectacles.

Des informations complètes sont disponibles sur: www.rsc.ox.ac.uk



25e anniversaire (1982 – 2007)

1. www.migrationforcee.org
2. <http://jrs.oxfordjournals.org/>

L'Appel de Bruxelles à l'action

www.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/brusselscalltoactionfrench.doc

Nous, délégués au Symposium international sur les Violences Sexuelles en Période de Conflit et au-delà, exigeons que des actions urgentes et à long terme soient prises pour:

1. Prévenir les violences sexuelles et sexo-spécifiques en promouvant l'égalité et l'équité des genres, et l'habilitation économique, politique et sociale des femmes.

2. Renforcer les mécanismes de collaboration régionale et sous-régionale entre les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales et la société civile pour lutter contre les violences sexuelles et sexo-spécifiques, en accordant une attention particulière aux zones instables.

3. Intégrer la prévention des violences sexuelles et la protection des victimes dans tous les aspects de l'assistance humanitaire y compris la nourriture, le carburant, l'eau et l'assainissement et les abris, tel qu'il l'est prescrit par le Comité Permanent Inter-agences dans les Principes Directeurs des Interventions Sexo-spécifiques dans les Situations d'Urgence ».

4. Prévenir les violences sexuelles et y répondre dans tous les cadres de planification et de financement des actions d'urgence, de développement, d'instauration de la paix, de redressement ainsi que de dialogue politique, et lier le financement des actions de secours à celui des actions de développement de manière à assurer la continuité de la prévention et de la réponse aux violences sexuelles.

5. Renforcer les cadres de responsabilisation ainsi que la surveillance et le rapportage systématiques sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil Européen.

6. Intensifier les efforts internationaux, régionaux et nationaux pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles en renforçant les systèmes légaux et judiciaires, en adoptant des lois et en les faisant appliquer, et en établissant des systèmes de justice nationaux dotés des ressources nécessaires pour poursuivre les cas de violences sexuelles et sexo-spécifiques.

7. Reconnaître à tous les survivants le droit et l'accès à des réparations matérielles et symboliques, y compris la restitution, la réhabilitation, l'indemnisation, des satisfactions et des garanties offertes aux survivants que ces violences sexuelles ne se reproduiront pas.

8. Élaborer des plans d'action nationaux de lutte contre les violences sexuelles et sexo-spécifiques qui identifient des programmes globaux et des opportunités d'action dans divers secteurs, notamment la santé sexuelle et reproductive, la prévention, le traitement et la prise en charge en matière de VIH/sida, la formation, l'éducation à la vie, les droits de l'homme, la justice, la réforme du secteur de la sécurité et le redressement socioéconomique ainsi que le soutien aux initiatives génératrices de moyens d'existence.

9. Assurer que les jeunes, les femmes et les autres populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées participent pleinement et activement dans l'élaboration des plans d'action globaux de lutte contre les violences sexuelles à l'échelle nationale.

10. Inclure dans les plans nationaux la prévention des violences sexuelles comme un indicateur de bonne gouvernance à utiliser comme critère déterminant pour accéder au financement, y compris les tranches incitatives.

11. Favoriser et renforcer l'appropriation de tous les cadres nationaux et développer les capacités des partenaires du pays, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en particulier les organisations féminines et le système des

Nations Unies pour faire en sorte que les violences sexuelles et sexo-spécifiques soient au centre des documents stratégiques de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles, des documents stratégiques nationaux et régionaux, des procédures d'appels consolidés, des évaluations des besoins en situation de post-conflit et des stratégies nationales de transition, et enfin des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. S'assurer que des mécanismes de protection spécifiques existent pour les groupes particulièrement vulnérables tels que les enfants non accompagnés et séparés et les personnes handicapées.

13. Renforcer la communication pour le changement de comportement et d'autres mesures visant à préserver et à restaurer des valeurs sociales positives et changer les croyances et pratiques néfastes, dans le but de protéger les individus et les populations contre les violences sexuelles et sexo-spécifiques et renforcer les capacités des familles et des communautés à se protéger contre ces violences.

14. Intégrer des stratégies de prévention et de réponse aux violences sexuelles dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité et s'assurer de l'engagement total du secteur sécurité, y compris la police et l'armée, pour prévenir les violences sexuelles et y répondre de façon efficace et sensible.

15. Pousser toutes les pays qui fournissent des troupes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies à ratifier le Statut de Rome de la Cour Pénale internationale.

16. Faire prendre conscience aux humanitaires et aux soldats de maintien de la paix, du Droit Humanitaire, des droits humains, de l'égalité des sexes et faire respecter le code de conduite des Nations Unies sur la tolérance zéro en matière de violences sexuelles et sexo-spécifiques.

17. Élaborer des stratégies globales de sensibilisation sur la nature, l'ampleur et la gravité des violences sexuelles et sexo-spécifiques à tous les niveaux afin d'assurer la protection des survivants contre la discrimination et la stigmatisation, et obtenir l'engagement concret des hommes et des garçons ainsi que des responsables gouvernementaux, des leaders religieux et communautaires, des médias, des organisations féminines, et autres leaders d'opinion dans la promotion et la protection des droits et du bien-être des femmes et des enfants.

18. Élaborer une méthodologie globale et des outils pour évaluer l'ampleur et la nature des violences sexuelles et sexo-spécifiques dans les pays affectés par un conflit et préciser les implications en matière de budget et de coûts.

19. Entreprendre une recherche exhaustive qualitative et quantitative qui porte sur la nature, l'étendue, l'impact, les causes profondes, les facteurs d'influence des violences sexuelles et sexo-spécifiques, qui soit conforme aux normes éthiques et aux critères méthodologiques, et développer des systèmes de collecte systématique des données, de suivi et d'évaluation et de rapportage, y compris la budgétisation sexo-spécifique.

20. Investir dans le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes impliquées dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles et sexo-spécifiques en période de conflit et au-delà.

21. Habilitier les médias pour éduquer et plaider contre les violences sexuelles et sexo-spécifiques.